

L'ESPRIT DE LA FRONDE,

TOME TROISIEME,

L'ESPRIT DE LA FRONDE,

OU

HISTOIRE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DES TROUBLES DE FRANCE

Pendant la Minorité de LOUIS XIV.

Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis, factisque ex posteritate & infamiâ, metus sit. TACIT. Ann. lib. 3, cap. LXV.

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Libraire de Madame LA DAUPHINE, rue du Hurepoix, à Saint Ambroise.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Situation de la cour après le retour du Roi ; intrigues du cardinal pour perdre Condé ; brouilleries entre lui & ce prince ; troubles dans la Guienne & la Provence.

LA ſituation, où nous avons laiſſé la cour, ne ſembloit pas lui promettre une tranquillité bien durable ; la derniere paix, en paroiſſant mettre un peu 1649.

1649. de calme dans les mouvemens des deux partis, n'en avoit mis aucun dans les esprits. Les frondeurs, toujours fiers, hardis, séditieux, appuyés des suffrages du peuple, bravoient ceux de la cour, insultoient à la Majesté royale, vivoient dans Paris comme s'il n'y eût pas eu de monarque, se cantonnoient dans les appartemens de l'archevéché ou chez le président de Bellievre, dédaignoient d'aller faire leur cour, ne voyoient ni le Roi, ni la Reine, & donnoient ainsi avec impunité, à la face de toute la France, l'exemple d'un mécontentement, ou plutôt d'une révolte, d'autant plus dangereuse qu'elle étoit moins éclatante.

Talon. Monglat.

Le cardinal, après son retour, s'étoit cru maître de Paris, parce qu'on ne l'avoit pas mis en pieces; il eut lieu au bout de quatre jours de s'appercevoir qu'il avoit mal calculé : les libelles & les chansons recommencerent à fondre contre lui; Marigny redoubla de mali-

Retz.

gnité, Gondy & Beaufort d'impudence & de bravades, le peuple de mépris & d'animoſité. Rien ne contribuoit plus à entretenir ces derniers ſentimens, que les différentes ſcenes dont le duc & le coadjuteur amuſoient journellement ſes yeux, toujours avides de ſpectacles. Aujourd'hui on les voyoit parcourir les rues de Paris avec un ſeul page derriere leur carroſſe, comme s'ils euſſent voulu dire au peuple qu'ils n'avoient pas beſoin d'autre appui que le ſien : le lendemain, par une conduite tout-à-fait contraire; mais non moins impoſante, ils étaloient un faſte bien fait pour ſéduire des regards vulgaires, & ne marchant que dans des équipages les plus ſomptueux, paroiſſoient eſcortés de cinquante hommes de livrée & du double de gentilshommes. Cet appareil ainſi diverſifié, tenant la multitude en haleine, lui inſpiroit ou de l'amour, ou de l'admiration pour ſes chefs, & la pré- 1649.

paroit à ſervir aveuglément leurs vaſtes
1649. & coupables projets.

C'étoit déjà un grand mal pour la cour que cette conduite dans les chefs, & ces diſpoſitions dans les ſubalternes; mais ce n'étoit point là ce qu'elle avoit alors à craindre de plus dangereux; c'étoit dans ſon propre ſein que germoient & ſe déployoient les ſources du mal : ſous les feintes apparences de la paix & de l'amitié, la diſcorde aiguiſoit ſourdement ſes glaives, & ſecouoit en ſecret ſon flambeau dans des cœurs d'autant plus diſpoſés à s'enflammer, qu'ils étoient déjà depuis long-temps en proie aux feux de l'ambition.

Nous avons vu les raiſons que Condé & Mazarin avoient de ſe craindre & de ſe haïr mutuellement : d'autres événemens vinrent encore prêter des forces à une animoſité qui n'avoit pas beſoin d'alimens, & qui ne pouvoit ceſſer que par la chûte, ou de celui qui avoit

trop donné, ou de celui qui avoit trop reçu. 1649.

La premiere occaſion, où ſe manifeſta la mauvaiſe intelligence entre le cardinal & le prince, fut celle de l'alliance que Mazarin méditoit, avec la maiſon de Vendôme. Il y avoit long-temps, que ſe voyant en butte à toute la France, & ſur le point à chaque inſtant, d'en être honteuſement expulſé, il avoit réſolu de ſe faire des appuis ſi ſolides, ou qu'on n'osât l'ébranler, ou qu'on le tentât vainement. Il s'étoit donc inſenſiblement rapproché de la maiſon de Vendôme, que d'abord il avoit perſécutée; & ſa politique lui avoit ſi bien réuſſi, que le duc ouvrit facilement l'oreille aux propoſitions qu'il lui fit de marier l'aîné de ſes fils, le duc de Mercœur, avec ſa niece, l'aînée des Mancini : il l'avoit fait venir avec les autres d'Italie, & à leur arrivée, elles n'avoient pas échappé aux plaiſanteries dont leur oncle étoit pour lors accablé; on ne les

1649. Motteville.

épargna pas sur le contraste de l'air gauche & mesquin qu'elles avoient apporté en France, avec le faste & l'éclat que le cardinal, qui avoit ses vues, leur fit afficher dès les premiers momens.

C'étoit déjà beaucoup que le duc de Vendôme donnât les mains à une alliance, qui dans la vérité, ne paroissoit pas absolument honorable pour le sang de Henri IV : mais ce consentement n'en rendoit pas l'exécution plus facile. Quoi qu'il y eût déjà long-temps qu'elle avoit été projettée, on n'en avoit cependant parlé sérieusement qu'après la paix de Paris; & le duc de Beaufort, auquel on ne pouvoit la cacher, autant par les sollicitations du coadjuteur, que par la crainte de perdre son crédit parmi le peuple, s'y opposa avec tant de chaleur, que le cardinal en perdit presque l'espérance d'accomplir son projet.

Nemours.

Cependant ce n'étoit pas de là que venoient les plus grandes allarmes de Mazarin; il avoit à craindre un homme

bien plus redoutable que Beaufort, c'étoit Condé. En effet, pour préliminaires de ce mariage, on exigeoit la démiſſion de la ſur-intendance des mers, dont la Reine étoit revêtue, en faveur du duc de Vendôme, avec la ſurvivance pour ſon fils aîné. On n'a pas oublié que le dernier poſſeſſeur de l'amirauté avoit été le maréchal de Bréſé, beau-frere de Condé, & qu'à ſa mort, pour éviter toutes les concurrences, la Reine l'avoit gardée pour elle-même, malgré les mécontentemens du prince, auquel on donna Stenai en dédommagement. C'étoit donc déjà une raiſon pour rendre le héros contraire à ce mariage; mais il s'y en joignoit encore d'autres qui rendoient ſa répugnance invincible, telles que la haine qui, depuis long-temps, diviſoit les deux maiſons de Vendôme & de Condé; & plus que tout cela, l'ingratitude de Mazarin, qui perçoit aſſez à travers tout ce manege. 1649.

En effet, il étoit aiſé, au moins clair-

1649. voyant, de s'appercevoir que le cardinal ne cherchoit ainsi à s'étayer d'une maison puissante, que pour se soustraire à la protection de Condé qui lui pesoit ; & que son principal intérêt étoit moins de s'illustrer par cette alliance, que d'élever au-dessus de son protecteur, un rival qui pût l'écraser par la suite. Toutes ces considérations n'avoient point échappé à Condé : cependant il dissimula lorsque la Reine lui parla de cette alliance après la paix de Paris, soit qu'il la regardât comme un de ces projets enfantés journellement dans cette cour, & dissipés aussitôt que formés, soit que voulant avoir la gloire d'achever son ouvrage, & de ramener le cardinal à Paris, il craignît de l'effaroucher par un refus formel. Il répondit donc à la Reine, *qu'elle étoit la maîtresse, qu'elle pouvoit faire ce qu'elle voudroit & monsieur le cardinal aussi.*

La Rochef.

Motteville.

C'étoit peut-être en dire assez, & cette réponse annonçoit son méconten-

tement; mais Condé n'en resta point-là. 1649.
Excité par les sarcasmes de la duchesse de Longueville & par les déclamations du duc son époux, contre la maison de Vendôme, il se déclara plus hautement; & cédant aux impressions qu'il recevoit de sa famille, il fit dire au cardinal, en partant pour son gouvernement *qu'il ne pouvoit être de ses amis, s'il pensoit à ce mariage.* Après une opposition aussi marquée, il étoit difficile que Mazarin osât conclure; & quand il l'auroit voulu, le duc de Vendôme, glorieux d'être revenu à la cour, & craignant de se compromettre, en associant sa fortune à celle d'un homme si étrangement ballotté & toujours sur le point d'être renversé, ne se pressoit pas de terminer; retardemens dont le duc de Beaufort étoit cause en partie, en demandant, pour éloigner la conclusion, qu'avant la célébration des nôces, on fît le partage des biens de sa maison, & qu'on lui donnât sa part.

Ibid.

Ainsi les choses traînerent nécessai-
1649. rement en longueur, & Condé les retrouva au même point à son retour de Bourgogne. Quand il tint le ministre à Paris, il parla plus hautement, & se déclara par-tout contre cette alliance avec une hauteur révoltante. Il en fit les railleries les plus sanglantes, & comme dans ce genre il se permettoit tout, il lui arriva un jour de dire, *que les nieces du cardinal n'étoient pas trop bonnes pour ses gentilshommes, & que si Mazarin le fâchoit, il obligeroit son capitaine des gardes, Champ-Fleuri,*
Joly. *de lui amener son maître, par la barbe, à l'hôtel de Condé.*

On peut juger de la fureur du cardinal, auquel tous ces propos outrageans étoient rapportés, par cette foule de lâ-
La Rochef. ches, qui, sous le titre de courtisans, couvrent le nom infâme de délateurs, & qui courant de l'un à l'autre, épioient leurs moindres discours pour semer ensuite entre eux les soupçons, les dé-

fiances, la jalousie. Mazarin désespéré ne savoit à quel parti se résoudre; car, selon Mad. de Nemours, l'affaire avoit déjà été poussée jusqu'aux fiançailles, & le cardinal paroissoit ne pouvoir reculer, sans se couvrir de confusion, après s'être assuré de l'approbation de la Reine, & avoir fait part de cette alliance au pape, aux cardinaux & à tous les princes d'Italie. La vanité étoit donc jointe dans cette occasion à l'intérêt, & ne sachant ni s'il vouloit rompre, ni s'il vouloit terminer, il flottoit dans les plus cruelles inquiétudes, n'en attendant la fin comme à son ordinaire, que du bénéfice du temps : bientôt sa conduite avec Condé lui procura d'autres tourmens. 1649. Lénet.

Les services, que ce prince avoit rendus à la cour, étoient grands, & la récompense devoit y être proportionnée : Mazarin, pour qui ce poids étoit accablant, auroit bien voulu s'en soulager à sa maniere, en promettant beaucoup,

1649. dans la ferme résolution de ne rien tenir. Je ne prétends point ici calomnier ses intentions, & lui prêter des crimes pour diminuer les torts de Condé : mais comment expliquer la conduite équivoque du ministre, depuis le mois d'Août jusqu'à celui de Janvier de l'année suivante, si l'on ne reconnoît dans toute sa marche un tissu d'intrigues & de politique si artistement ourdi, qu'il ne lui paroissoit pas possible que Condé parvînt jamais à s'en démêler ? C'est du moins le seul moyen d'expliquer les différentes propositions dont il flatta l'ambition du prince pour agrandir sa fortune. Voici les faits : c'est au lecteur de juger si le cardinal est coupable ou non.

Retz. La Rochef. Lénet. Un prince de la maison de Wirtemberg venoit de mettre en vente la principauté de Montbelliard. Mazarin, qui depuis long-temps, sous les apparences d'une feinte reconnoissance, pressoit le prince de lui déclarer ce qui pouvoit

mettre un digne prix à ses services, saisit cette occasion pour le tenter, & lui proposa l'achat de cette principauté. Condé, soit qu'il ne vît dans cette offre que le procédé d'un cœur vraiment reconnoissant, soit qu'il voulût s'assurer jusqu'où le ministre en pousseroit l'exécution, accepta la proposition avec chaleur. Hervart, contrôleur-général des finances, partit en conséquence chargé des ordres de la cour pour effectuer cet achat; mais avec des ordres encore plus positifs, quoique secrets, de ne point réussir dans sa négociation. Un traître d'ordinaire trouve un autre traître: Hervart, infidele au ministre, déclara tout au héros; l'ingratitude étoit d'autant plus révoltante qu'elle avoit pour objet un homme qui ne soupçonnoit pas la politique d'avoir des voiles aussi vils pour masquer la perfidie. Condé cependant dissimula & feignit de se contenter des obstacles que le cardinal prétendit avoir trouvés à la négociation. 1649.

1649. Le prince eut lieu bientôt de s'appercevoir qu'Hervart ne lui en avoit point imposé : car ayant montré quelques vues pour le duché de Rhételois & la principauté de Charleville, que le duc de Mantoue mettoit en vente ; le cardinal eut l'art d'éluder ses propositions, toujours en protestant de l'envie qu'il avoit de payer ses services.

Il faut avouer que Condé les mettoit peut-être à un prix trop haut ; il sembloit oublier que s'il avoit fait des conquêtes, ce n'étoit pas avec ses propres forces. Digne successeur des Alexandre & des César, il auroit dû se souvenir davantage que le premier étoit roi, & avoit pu aspirer à tout ; & que le second, pour avoir plus travaillé à son propre agrandissement qu'à celui de sa patrie, avoit en partie terni la gloire de ses belles actions. Mais ce n'est pas dans l'ivresse des triomphes que le désintéressement peut parler avec énergie. Condé, de tant de demandes éludées, ne

tira que de nouveaux prétextes pour se répandre en prétentions ambitieuses : bientôt il ne visa pas à moins que de conquérir la Franche-Comté à ses frais, & de s'en faire une souveraineté particuliere. Un auteur prétend, il est vrai, que cette idée lui fut suggérée, & que ce projet étoit éclos dans la tête de Perrault, son intendant, toujours à la recherche de ce qui pouvoit agrandir & enrichir son maître, pour en devenir lui-même plus puissant. Mais il n'en est pas moins vrai aussi que la proposition fut faite au cardinal, avec cette restriction cependant, que le prince abandonneroit ses places, ses pensions, ses gouvernemens, & ne se conserveroit en France que son seul patrimoine. Le même auteur, qui nous a conservé cette anecdote, confident & conseiller du prince, dans une conférence qu'il eût à Melun avec le ministre, appuya cette proposition de tous les sophismes possibles, cherchant à y faire entrevoir au

1649.

Lénet.

1649. cardinal son propre intérêt, & lui insinuant qu'il pourroit garder pour lui les places de Bourgogne abandonnées par le prince, & faire revivre en sa faveur le duché de Bellegarde. Quoique ce fût prendre le cardinal par son foible, quoiqu'il parût d'abord aussi glorieux qu'utile pour la France, d'enlever sans qu'il lui en coûtât rien, une province frontiere, telle que la Franche-Comté, à une nation avec laquelle on étoit actuellement en guerre, Mazarin ne se laissa point prendre à tant d'appas, & ce ne doit pas être pour lui un médiocre sujet d'éloges. Condé lui paroissoit déjà trop puissant, & il n'avoit garde de favoriser une entreprise qui ne pouvoit manquer d'augmenter son pouvoir, au point de le rendre quelque jour l'égal de son roi, & avec le temps son rival, & même un ennemi dangereux. Les offres de Condé furent donc rejettées, & tout ce qui en résulta fut l'avantage qu'il donna à Mazarin pour les tourner con-

tre lui, & y prêter des couleurs criminelles. 1649.

Il est sûr que le ministre avoit une belle occasion, & qu'une telle proposition pouvoit être bien défavorablement interprêtée : bientôt il se servit contre le prince, du refus d'une autre proposition qu'il lui avoit fait faire lui-même. Il ne doutoit pas que Condé ne vît avec bien de la joie, briller dans ses mains l'épée de connétable, & si quelqu'un l'avoit jamais achetée par ses services, il est certain que c'étoit lui : Mazarin le fit donc sonder à ce sujet par le duc de Rohan. Mazarin ne croyoit pas qu'un jeune prince, sans bornes dans ses desirs, pût dédaigner un honneur si précieux à tous les guerriers françois, & cependant le cardinal fut trompé. Condé savoit que le duc d'Orléans aspiroit lui-même à cette charge pour se perpétuer dans celle de lieutenant-général de l'état, qu'il devoit perdre à la majorité : ne voulant donc point entrer

Lénet.

1649. en concurrence avec Gaſton, dont il ménageoit la jalouſe foibleſſe, il ſe refuſa aux perfides ſollicitations du miniſtre. Celui-ci, le voyant prêt à ſe débarraſſer de ſes pieges, ne voulut pas les avoir tendus entiérement en vain, & il eut l'art de jetter contre Condé, dans l'ame timide & défiante de Gaſton, des ſoupçons ſur une offre qu'il avoit fait faire lui-même.

Condé ſe ſeroit peut-être conſolé de tout ce manege, ſi le cardinal avoit du moins voulu lui accorder l'amirauté, objet ſecret de toutes ſes prétentions; & qui peut-être y auroit mis fin : mais il y avoit renoncé lorſque la Reine ſe l'étoit appropriée, il avoit même accepté en dédommagement Stenai, Clermont & Jamets, ce qui l'empêchoit de déclarer hautement ſes deſirs, & le réduiſoit à les manifeſter par l'organe de ſes émiſſaires. Mazarin, profitant du ſecret que le prince étoit obligé de mettre dans ſa recherche, feignoit de regarder ces émiſ-

Nemours.

Iénet.

faires comme des négociateurs ſans aveu, auxquels on ne pouvoit prendre aucune confiance, tant qu'ils ne parleroient pas clairement au nom du prince. 1649.

Condé, dont la hauteur étoit révoltée, contenoit à peine ſon indignation; mais pour peu qu'on fût clairvoyant, on s'appercevoit aiſément qu'il rongeoit ſecrétement ſon frein, & qu'il n'attendoit que le moment d'éclater. De temps en temps il laiſſoit échapper, contre le miniſtre, des traits qui annonçoient aſſez ſon courroux : les troubles de la Guienne & de la Provence, dont la cour fut alors obligée de s'occuper, donnerent lieu à leurs diſcordes de ſe manifeſter plus clairement.

Les mouvemens, que le deſpotiſme du comte d'Alais avoit excités dans la Provence, avoient paru s'éteindre avec ceux de Paris (1) : mais la paix de Ruel Monglat.

(1) Le comte d'Alais ne s'étoit pas fait telle-

1649. y avoit été reçue plutôt par impuissance des deux côtés de continuer la guerre, que par lassitude. Ce calme factice ne

---

ment décrier qu'il n'eût aussi des amis dans la province. Un pere *Hiparque*, religieux d'un couvent d'Aix, publia cetre année même, un libelle in-4°. en sa faveur, intitulé *les Visions*; où sous des noms empruntés, il diffamoit toutes les villes de la Provence. Cette allégorie, mêlée de prose & de vers, contenoit neuf visions. La premiere, sous le nom de *mélancolique*, représentoit la ville d'*Aix*; la seconde, (l'*esclave*,) la ville de *Salon*; la troisieme, (*la coquette*,) la ville d'*Arles*; la quatrieme, (*l'amazone*,) la ville de *Tarascon*; la cinquieme, (*la possédée*,) la ville de *Marseille*; la sixieme, (*la zélée*,) la ville de *Brignoles*; la septieme, (*la moresque*,) la ville d'*Hieres*; la huitieme, (*la nimphe*,) la ville de *Toulon*; le neuvieme enfin, sous le nom de l'*aigle royal*, représentoit le *comte d'Alais*, héros de l'auteur. Un provençal prit la défense de sa patrie, & sous le nom d'*anti-moine provençal*, publia une lettre à un languedocien pour réfuter ce livre. La Provence alors ne fut pas

pouvoit

pouvoit être de longue durée, & les esprits secrétement aliénés ne tarderent pas à déployer leurs premiers sentimens. Le peuple & le parlement, soutenus du comte de Carce & du président d'Oppede, reprirent une seconde fois les armes : le comte d'Alais, pour se défendre, ramassa les troupes de la province ; & croyant ne pouvoir venir à bout de ce peuple mutin, qu'en le fatigant par la famine, il empêcha les vivres d'entrer dans Aix. 1649.

Dans le même temps la Guienne donnoit le spectacle de dissentions encore plus scandaleuses ; & c'étoit, comme en Provence, le gouverneur qui leur servoit ou de motif ou de prétexte. Le duc d'Epernon, fils de ce célébre mignon de Henri III, aussi fameux par

---

moins inondée de libelles que l'étoit Paris lui-même ; *jamais* dit Pitton, dans son histoire d'Aix, *on ne vit tant de manifestes, de factums, de remontrances & de libelles diffamatoires.*

1649. ſon étonnante fortune que par ſon orgueil révoltant, qui avoit peine à plier même ſous ſes rois, n'avoit rien perdu de ſon héritage ; & on retrouvoit en lui le regard mépriſant, l'abord glacé, ce ton rogue, ce ſouris dédaigneux, qui avoit attiré tant d'ennemis à ſon pere. Il affectoit, dans ſon gouvernement, une hauteur ſcandaleuſe dans un ſujet. Les Bourdelois, qui n'étoient accoutumés qu'à obéir à des princes, ne recevoient qu'en frémiſſant le joug qu'un ſimple gentilhomme appeſantiſſoit ſur leur tête : ne pouvant le rejetter entiérement, ils ſe dédommageoient en mortifiant la morgue du duc qui, non content de l'abus du pouvoir, avoit encore la vanité des titres. Il revendiquoit celui de prince, parce que ſa mere étoit une Grailli-Foix, iſſue des derniers comtes de ce nom. En conſéquence de ces prétentions, il affichoit tout le faſte d'un prince, traitant avec la derniere arrogance le parlement, la nobleſſe &

Retz.

1649. Hist. des troubles de Bourdeaux.

le peuple, exigeant les plus basses soumissions & le titre d'altesse. Le parlement indigné défendit qu'on le lui donnât; & le peuple échauffé sous main, charmé de voir légitimer, par l'approbation des nobles, sa malignité naturelle contre les grands, se dépouilla avec joie d'un respect forcé, appuya la décision des magistrats, prit les armes, & contraignit le duc d'abandonner Bourdeaux. Bientôt, ce qui n'étoit qu'indignation contre l'abus du pouvoir, devient révolte ouverte contre le pouvoir lui-même. Epernon furieux, retiré dans sa maison de Cadillac, ne respiroit que la vengeance; il assemble des troupes, & sous prétexte de réparer les outrages faits à l'autorité royale, il songe réellement à soulager sa vanité blessée. Les Bourdelois de leur côté, assistés d'une grande quantité de noblesse, renforcent leur armée, & Cambaret, maréchal de champ, sort avec 6000 hommes pour aller mettre le siege

1649. devant Libourne : mais d'Epernon saisissant un moment favorable, & l'avantage naturel qu'ont des troupes réglées sur une populace indocile & mal disciplinée, attaque & met en fuite Cambaret, qui paie de sa vie sa témérité à défendre une cause si coupable, au moins par la forme.

La cour, informée de ces mouvemens, & craignant que cette étincelle ne répandît plus loin l'incendie, pensa aux moyens de l'éteindre dans sa naissance : elle y étoit d'autant plus déterminée, que les frondeurs se flattoient déjà d'en profiter pour renouveller les désordres dans Paris. En effet, les parlemens de Bourdeaux & d'Aix avoient écrit à celui de la capitale, pour l'engager à prendre leur parti. Leurs lettres avoient été déposées au greffe sans être ouvertes, par une sage politique du premier président qui ne voulut jamais accorder l'assemblée des chambres pour en faire la lecture, prévoyant, avec

Talon.

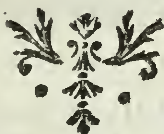
raiſon, que la fronde profiteroit de cette circonſtance pour exciter des nouveautés contre la cour. Cependant les inſtances furent ſi vives de la part des enquêtes, que, malgré ſa bonne volonté, Molé auroit été forcé de céder à la cohue, ſans le parti que prit la cour, de mander le parlement pour lui expliquer ſes intentions à ce ſujet. 1649. Le 2 Sept.

Ce fut le chancelier qui leur parla : » S. M. dit-il, s'étonnoit du bruit qu'on » faiſoit dans le parlement pour des dif- » férens qui étoient accommodés ; elle » n'étoit pas moins ſurpriſe qu'on de- » mandât l'aſſemblée des chambres, » après la promeſſe ſolemnelle, quoi- » que ſecrette, faite à la paix de Ruel, » par les députés, que la compagnie ne » s'aſſembleroit point de toute l'année. » Au reſte tout étoit pacifié en Pro- » vence, ſelon les dépêches qu'en avoit » reçues la cour, & comme pouvoit le » certifier Molé lui-même, à qui le pre- » mier préſident d'Aix, Mégrigny, en

1649. » avoit annoncé la nouvelle. A l'égard » du parlement de Bordeaux, l'affaire » avoit été discutée & examinée avec » leurs députés, qui étoient à Paris, & » S. M. venoit d'envoyer dans la pro- » vince des lettres-patentes qui feroient » tout rentrer dans l'ordre ».

Sur ces assurances, les diverses chambres arrêterent que, pour déférer à la volonté de la Reine, quoique les lettres des autres parlemens dussent être ouvertes devant les chambres assemblées, on ne l'exigeroit point cette fois, mais sans tirer à conséquence. Quelques-uns même vouloient ajouter que, dans le cas où les promesses de la Reine ne seroient point effectuées, & où il arriveroit quelque désordre dans les provinces, on en rendroit personnellement responsables, ceux qui avoient empêché l'assemblée des chambres. C'étoit un trait méchant, décoché directement contre le premier président; mais ses amis parerent le coup. Malgré les arti-

fices des frondeurs qui, voyant s'échapper cette occasion de brouiller, avoient voulu la resaisir; une nouvelle demande, qu'ils suggérerent, fut encore éludée. Ils vouloient qu'on nommât les conseillers Loisel & Durand, comme députés, pour veiller pendant les vacations, à l'exécution des promesses de la Reine. Le premier président refusa cette députation, comme une entreprise sur la charge du procureur-général, & le parlement étant entré en vacance, tout resta tranquille jusqu'à la Saint-Martin. 1649.



CHAPITRE II.

Pacification de la Guienne & de la Provence. Condé rompt publiquement avec le cardinal.

1649. IL étoit vrai, comme l'avoit assuré le chancelier, qu'on avoit songé à l'accommodement de la Provence & de la Guienne; mais les moyens mêmes de cette pacification avoient excité une guerre dans le conseil, principalement entre Mazarin & Condé. Leurs intérêts, dans cette occasion, étoient si différens, qu'il n'est pas étonnant que leurs sentimens fussent encore plus disparates. Mazarin, à qui le crédit & la fortune de la maison d'Epernon paroissoient un sûr appui, vouloit marier sa niece Martinozzi avec le duc de Candale, & pour soutenir le duc d'Epernon, étoit par conséquent dans l'inten-

Montglat. Nemours.

rion d'accabler les Gascons de toute la puissance royale. Quant à la Provence, comme il vouloit s'en approprier le gouvernement, pour s'ouvrir une entrée facile en Italie, si jamais il étoit obligé de s'y retirer, il n'étoit pas fâché de donner tous les dégoûts possibles au gouverneur, & de s'attacher le peuple, ainsi que le parlement, en les favorisant contre le comte d'Alais. 1649.

Condé, d'un autre côté, étoit guidé par des motifs bien différens. Son orgueil, fondé sur des choses réelles, s'indignoit de celui des Epernons, appuyé sur des chimeres; d'ailleurs, par les mêmes raisons qui lui rendoient odieuse l'alliance avec le duc de Mercœur, il suffisoit que Mazarin songeât à s'unir avec cette famille, pour que le prince en conçut une invincible éloignement; ajoutez la facilité qu'il trouvoit à obliger un parlement redoutable, une ville fiere, riche & puissante, dont les secours pouvoient lui deve- La Roche

1649. nir d'une ſi grande utilité. Condé donnoit donc dans un extrême tout contraire à celui du cardinal, & vouloit que, pour ſatisfaire les Bourdelois, pour les faire rentrer dans le devoir, on ôtat le gouvernement au duc d'Epernon.

Quant à la Provence, comme le comte d'Alais étoit ſon couſin-germain, il demandoit qu'on écrasât le comte de Carce, le préſident d'Oppede, le parlement, tous les mutins, & que le gouverneur rentrât dans Aix avec plus de puiſſance que jamais. Ces traitemens ſi différens, dans des circonſtances abſolument les mêmes, étonneroient dans celui qui les propoſoit, s'il n'étoit pas reconnu depuis long-temps que les héros deviennent quelquefois moins que des hommes. Condé en donna encore une preuve plus frappante dans cette occaſion; il menaça en plein conſeil, les députés du parlement de Provence, qui étoient venus à

Paris négocier l'accommodement de leur compagnie, de les faire mourir sous le bâton, s'ils continuoient à déchirer, comme ils faisoient, la conduite de leur gouverneur. 1649.

Cependant, ni le prince, ni le ministre, ne remplirent absolument leurs vues. On envoya à Aix d'Etampes, conseiller d'Etat, avec plein pouvoir de tout pacifier. Sa négociation fut heureuse pour le moment, & il sut si bien manier les esprits, que le parlement & le comte d'Alais convinrent d'un accommodement. On mit bas les armes des deux côtés, on jura de tout oublier, & le comte fit dans Aix, une entrée magnifique, où il reçut tous les honneurs imaginables : vaine cérémonie, qui n'arrachoit pas des cœurs les soupçons, les défiances, le germe des dissentions, tout prêt encore à se développer à la premiere occasion! Montglat.

Les choses ne se passerent pas si tranquillement à Bourdeaux. Après la mort Ibid.

1649. de Cambaret, les Gascons, rendus plus furieux par cette perte, s'étoient nommés un autre général : ce fut le marquis de Sauvebeuf, homme courageux & entreprenant, dont la bravoure s'étoit signalée dans plusieurs combats singuliers, mais qui, avec toutes les qualités d'un soldat, avoit très peu de celles qui font le général, & connoissoit encore moins celles du citoyen. Sous ses ordres & ceux du marquis de Lusignan, qui lui fut associé, les Bourdelois se flatterent d'abattre ce qu'ils appelloient tyrannie, & pour commencer à s'en délivrer, ils
Ibid. mirent le siege devant le château Trompette, monument de leur révolte sous Charles VII, & de leur dépendance actuelle.

Cependant le maréchal Duplessis-Prâlin arrivoit en Guienne, dépêché par la cour pour mettre fin à ces mouvemens séditieux. Le maréchal s'avance jusqu'au bourg de Lormont, dans l'intention de pénétrer ensuite dans la ville

& de s'aboucher avec le parlement : 1649.
mais la compagnie avertie lui fit répondre qu'on n'entreroit en négociation, que lorsque le château Trompette seroit pris & rasé. Néanmoins, comme on n'étoit pas absolument résolu à refuser tout accommodement, on lui fit entendre en même temps qu'on recevroit volontiers l'évêque de Cominges son frere; la préférence n'étoit point injurieuse à Prâlin : la sainteté du ministere de son frere le présentoit aux yeux de cette populace rebelle, comme un négociateur plus pacifique & plus doux, qu'un maréchal de France, accoutumé à la promptitude & à la sévérité des exécutions militaires, ainsi qu'à tout faire plier sous les ordres du Roi. L'évêque fut donc reçu dans la ville. Ibid.

Malgré son caractere sacré, & ses vues de conciliation, il ne fut point heureux; il avoit déja extirpé le germe de la rébellion dans quelques cœurs,

1649. principalement parmi les membres du parlement, lorsque Sauvebeuf, craignant de voir évanouir son pouvoir précaire avec la cessation des troubles, fit soulever la populace contre l'évêque : celui-ci, après avoir vu une troupe de bouchers, acharnés contre lui, prêts à le frapper, & leurs couteaux levés sur son sein, se déroba à la furie de cette brutale canaille, & courut rejoindre son frere. Ne voyant tous deux nulle voie à un accommodement, ils se retirerent à Blaies, tandis que le comte du Doignon entroit dans la Garonne avec quelques vaisseaux, que l'on honoroit du titre de flotte, pour couvrir d'un nom honorable, ces déplorables restes d'une marine qui, après être sortie avec peine du néant sous Richelieu, y étoit promptement rentrée sous son successeur.

Hist. des troubles de Bourdeaux.

Ce foible armement ne fut pourtant pas sans effet. On donna quelques combats, où les vaisseaux Bourdelois n'eu-

ient pas l'avantage, & ne pouvant résister au canon, ils furent contraints de se retirer sous l'artillerie de la ville, qui les protégea. Du Doignon, maître alors de la riviere, tenta une descente qui lui réussit, & après avoir attaqué Sauvebeuf, auprès de Langon, avec autant de bonheur que d'intrépidité, il le mit en fuite & l'obligea de se retirer dans Bourdeaux. Les rebelles alors ne se montrerent plus si fiers : ils avoient d'ailleurs rempli une partie de leurs vues, en s'emparant du château Trompette, & en commençant à le démolir. Les magistrats, fatigués de dissentions dont ils supportoient tout le poids, s'éloignerent moins d'un accommodement, & l'archevêque de Bourdeaux s'entremit pour le procurer. La cour, décidée sur les avis de Condé, s'y prêta plus encore par nécessité que par clémence; Duplessis signa les loix que le héros avoit en partie dictées; le château Trompette demeura tel qu'il étoit aux Bour-

1649.

1649. delois, qui de leur côté promirent d'obéir aux ordres de l'altier d'Epernon.

Le 20 Déc. & à Bord. le 11 Janvier 1650.

On enrégistra à ce sujet, au parlement de Paris, une déclaration qui, en faisant mettre bas les armes, ne fit pas déposer tous les sentimens de haine. Le gouverneur même se fia si peu à ces apparences de tranquillité, que, soit par la crainte de voir renouveller les désordres, soit par l'aversion que lui inspiroit un peuple qui s'étoit plû à outrager sa fierté, il se retira à Agen, laissant les rebelles se féliciter de leur triomphe, & s'applaudir de la victoire qu'ils venoient de remporter sur l'autorité royale : mais depuis quelque temps on étoit si accoutumé à de pareils succès, que ce n'étoit presque plus un sujet d'étonnement.

Par tout ce qu'on vient de lire, on peut juger des sentimens que Condé & Mazarin avoient conservés l'un pour l'autre, mais on ne peut que se former une bien foible idée du degré de fer-

mentation où étoit alors l'ame du premier. Ne pouvant se décider à rompre absolument avec le ministre, ne pouvant aussi supporter sans la plus vive indignation, l'espece d'ingratitude qui perçoit à travers son insidieux manege, tourmenté par sa propre ambition, par les sollicitations du duc & de la duchesse de Longueville, ainsi que du prince de Conty, par les suggestions des frondeurs, qui sous main cherchoient à l'attirer dans leur parti, Condé flottoit dans les plus cruelles perplexités. 1649.

Sans cesse indécis sur tant de partis qui se présentoient devant lui, ne sachant ni ce qu'il devoit haïr, ni ce qu'il devoit aimer, on le voyoit, tantôt se rapprocher du ministre, tantôt s'en éloigner, & tout entier aux sentimens de sa sœur, se permettre des conférences secrettes avec les génies les plus turbulens, & donner dans le public, ainsi que dans le particulier, le spectacle d'un homme dévoré des plus vives inquiétu- Motteville.

1649. des, & luttant ſans ceſſe entre ſes penchans & ſes devoirs. Ses domeſtiques s'appercevoient eux-mêmes de l'étrange changement qui s'étoit fait dans ſa maniere d'être; ſes bruſqueries étoient plus fréquentes, ſes inégalités plus inſupportables, ſon mécontentement plus général. Enfin il parvint à ſe décider, & il prit un parti.

Il n'étoit point de ſon intérêt de perdre totalement le miniſtre; il pouvoit avoir un ſucceſſeur moins traitable : il falloit donc ſimplement le tenir dans la dépendance, & lui arracher par le motif de la crainte, ce que la reconnoiſſance ne pouvoit en obtenir. Ce fut d'après ces réflexions, que Condé dirigea ſon plan.

Lénet. Depuis long-temps il ménageoit Gaſton, perſuadé que ſans ſon aveu le cardinal n'oſeroit rien entreprendre contre lui; mais ce prince étoit un inſtrument paſſif, & c'étoit encore moins de lui que de ſon moteur qu'il falloit

s'assurer. Condé flatta en conséquence le chimérique espoir de la Riviere pour le chapeau : il lui promit de faire désister son frere de ses prétentions, lui laissant tout pouvoir de faire valoir les siennes par les soins du chevalier d'Elbeuf, qui avoit été dépêché à cet effet à Rome : de son côté, l'abbé devoit toujours lui ménager l'amitié de son maître ; sur de pareilles promesses, il auroit livré Gaston lui-même. 1649. Retz. Motteville.

Peu content de ces précautions, dont peut-être Condé se seroit cru avili, si l'ambition n'avoit pas tout relevé à ses propres yeux, il s'attacha à vivre avec sa famille dans une plus grande intimité. Rapproché de la duchesse de Longueville, il sembloit trouver de nouveaux charmes dans son amitié & dans sa conversation ; & tandis qu'il applaudissoit aux vues ambitieuses & aux prétentions de son mari, il dépouilloit ce ton de mépris dont il avoit toujours accablé son frere, & lui laissoit exercer

1649. les fonctions de gouverneur de Champagne, dont jusques là il ne lui avoit abandonné que le titre.

Fort de ces divers appuis, il ne se crut pourtant pas encore en état de faire trembler Mazarin, s'il n'y joignoit quelque liaison avec des hommes bien plus redoutables pour le ministre. Il suspendit donc les traits qu'il avoit coutume de décocher contre les frondeurs, & changeant de conduite à leur égard, à cet air fier & hautain qu'il avoit depuis la paix affecté avec eux, il fit succéder des manieres douces & polies, dont le coadjuteur particuliérement eut plus à se louer que personne.

Pour montrer au cardinal que pour peu qu'on l'y forçât, il n'étoit pas si irréconciliable avec les mécontens, qu'il ne pût se raccommoder avec eux, il prit plaisir à protéger ouvertement Chavigny, lequel avoit obtenu la permission de revenir à Paris, & qui étoit l'ennemi le plus fougueux qu'eût peut-être le car-

dinal ; pour le mortifier davantage, Condé affecta de soutenir avec la chaleur de la plus vive amitié, les prétentions du duc de Bouillon, qui poursuivoit alors la récompense de Sédan, promise à la paix de Ruel. On avoit amusé long-temps le duc ainsi que Turenne, en leur promettant, en dédommagement l'Auvergne, Château-Thierry, & quelques autres villes; mais on éludoit toujours l'exécution sous différens prétextes. Condé qui prenoit cette affaire à cœur, autant pour chagriner le ministre, que par attachement pour Turenne, la poursuivoit avec vivacité; il s'emporta même un jour à cet égard contre le chancelier, & lui dit, en jurant, que le cardinal le lui avoit promis, & qu'il le forceroit bien à le tenir.

1649. Motteville.

Toutes ses batteries étant ainsi dirigées, le prince crut qu'enfin il avoit allarmé le cardinal, & que bientôt il le verroit à ses genoux : mais il auroit

1649. dû ſe ſouvenir que ſi le miniſtre cédoit tout à la peur, il falloit que ce ſentiment fût porté à ſon dernier degré, & qu'attendant tout du bénéfice du temps, il ne s'humilieroit qu'à la vue du danger imminent. En effet, loin de faire éclater la moindre crainte, Mazarin n'en affecta que plus de ſécurité, & même, pour faire voir qu'il ſe ſentoit encore aſſez puiſſant, le projet d'alliance avec le duc de Mercœur étant reſté quelque temps ſuſpendu, il le reprit avec plus de chaleur que jamais, & mit le contrat en état d'être ſigné. Condé à cette nouvelle ne ſe poſſede plus, il voit perdue pour jamais cette amirauté, l'objet de tous ſes deſirs & des intrigues où il venoit de deſcendre. Comme il n'oſe pas afficher publiquement ſes prétentions à cet égard, il ſe réſout à rompre ſur un autre prétexte, & éclate ſur celui du Pont-de-l'Arche, que ſollicitoit le duc de Longueville.

Talon.

On doit ſe ſouvenir qu'à la paix de

Ruel, le duc avoit insisté pour avoir cette place, qui l'auroit rendu maître de toute la Normandie, à l'exception du Havre. Mais cet article n'avoit pas été stipulé dans le traité, & même le duc n'en avoit obtenu qu'une simple promesse du prince de Condé, lequel, sans y être autorisé, ni par la Reine, ni par le ministre, mais dans une bonne intention, & pour empêcher les choses de traîner en longueur, s'étoit obligé à lui faire avoir cette place quelque jour. Je rentre dans ce détail, parce que, suivant le rapport de quelques historiens, il semble que Mazarin eût lui-même donné sa parole. Dans cette occasion, s'il y avoit quelqu'un de coupable c'étoit Condé, & comme le disoit très-bien un de ses amis, le duc de Rohan, il ne s'étoit ainsi avancé, que parce qu'ayant un souverain mépris pour Mazarin, il étoit persuadé qu'il le feroit déférer à point nommé à toutes ses volontés.

1649.

Voyez l'Esp. de la Fronde, Tom. 2. liv. 6. Chap. 8, pag. 490.

Motteville, Retz. La Rochef.

Nemours, Lénet.

1649. Le prince, n'ayant donc parlé que d'après lui-même, ne pouvoit réclamer l'exécution d'une parole dont il étoit le ſeul garant : cependant ſur quelques mots échappés peut-être au cardinal, lorſque le prince lui parla pour ſon beau-frere, & qui avoit répondu que ce qu'il demandoit pourroit être accordé, Condé prétendit que c'étoit-là une promeſſe poſitive; il le preſſa de dégager ſa parole, quoique juſqu'alors, il ne ſe fût pas trop empreſſé à la faire remplir. Mazarin, ſelon ſa coutume, balbutie quelques-unes de ſes phraſes ordinaires, pour tirer les choſes en longueur : Condé veut une réponſe & le preſſe de s'expliquer; Mazarin, ne pouvant reculer, répond enfin que ce qu'il demande ne peut abſolument s'accorder; que ce ſeroit à la fois trahir & le Roi & l'Etat & ſon propre honneur, de mettre entre les mains d'un homme déjà ſi puiſſant en Normandie, une place forte, laquelle avec toutes les autres qu'il y poſſédoit,

Nemours. Mottev.

Le 12 Sept.

ſédoit, le rendroit auſſi ſuſpect que dangereux; qu'il avoit l'honneur d'être miniſtre du Roi, & que S. M. à ſa majorité ne lui pardonneroit jamais un pareil abandon; qu'enfin ni ſa conſcience, ni l'autorité qui lui étoit confiée, ne lui permettoient pas de bleſſer ainſi la puiſſance royale. 1649. Motteville. Montglat. Retz.

Cette fermeté dans cette occaſion, ſi diſparate avec ce que Condé avoit vu de la foibleſſe du miniſtre dans tant d'autres, lui parut ſi apprêtée & ſi ridicule, qu'aux yeux même de tout le cercle aſſemblé dans le cabinet de la Reine, il le bafoua ſur cette oſtentation de courage; & pour réponſe à ces grandes proteſtations, il lui paſſa la main ſous le menton, en lui diſant, du ton de la plus auſtere ironie: *adieu, Mars*. Après cette ſaillie, il ſortit, l'indignation dans le cœur; mais moins révolté du refus, qu'humilié par la honte d'annoncer à tout Paris, qu'il n'avoit donné qu'une parole hazardée. Réduit Lénet.

1649. ou à manquer au duc de Longueville; ou à rompre absolument avec le cardinal, le premier parti ne lui auroit point été honorable, & il étoit déjà tout disposé à embrasser le second.

CHAPITRE III.

Condé voit tout le monde se déclarer pour lui; il se rapproche des frondeurs, puis tout-à-coup se raccommode avec le cardinal.

On ne sauroit croire la sensation que fit cet éclat du prince, à la cour & à la ville. Les frondeurs se perdirent en nouvelles espérances, le parlement en fut
Mottev. agité, les courtisans se rangerent du côté de Condé, les créatures même de Mazarin commencerent à se reprocher l'attachement qu'elles lui avoient voué, & prêtes à déserter son anti-chambre, elles n'hésitoient plus que sur la voie la plus honorable pour le quitter; elles n'a-

voient en perſpective que la chûte du miniſtre, & ne ſe ſentoient pas aſſez de forces pour le ſoutenir. Tout ce qui pouvoit encore les raſſurer & leur éviter la honte d'une déſertion auſſi cruelle pour le cardinal, étoit la fermeté de la Reine qui, ſe roidiſſant toujours contre les difficultés, quand il s'agiſſoit de l'autorité royale, aiguillonnoit le courage du miniſtre, par celui qu'elle apportoit à publier hautement les mêmes diſpoſitions. Elle s'écrioit par-tout, au conſeil, dans les cercles, en public comme en particulier, qu'elle n'accorderoit jamais le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville; que ſi jamais elle avoit une telle condeſcendance pour les volontés du prince de Condé, elle ſe croiroit coupable de haute trahiſon contre l'état, & que dût s'abîmer le royaume, elle ne conſentiroit jamais à en bleſſer juſqu'à ce point les véritables intérêts. 1649.

Il y avoit de la grandeur dans ces

sentimens, mais il auroit fallu la soutenir par des actions. Mazarin effrayé, voulut d'abord mettre l'affaire en négociation; il envoie auprès de Condé le ministre le Tellier pour l'adoucir, en lui faisant entendre qu'il a employé tous ses efforts pour emporter le consentement de la Reine; mais qu'elle n'a jamais voulu se rendre à ses raisons; qu'il est au désespoir de cette invincible opposition, & qu'il espere que le prince, voyant l'impossibilité où il est de le satisfaire, voudra bien prendre des sentimens plus doux à son égard, & ne pas le charger d'un refus où il ne peut rien.

1649. Le 14 Septembre.

Furieux d'une espece de soumission, qui avoit plutôt l'air de l'ironie que de la vérité, Condé répondit avec sa hauteur ordinaire : « Qu'il ne vouloit plus » absolument être ni le serviteur ni l'ami » du plus lâche & du plus ingrat des » hommes; il étoit las de porter pour » lui le fardeau de la haine publique;

Ibid. Nemours, Talon. Lénet.

» il alloit enfin s'en débarraſſer, & il » prétendoit qu'enfin le cardinal quittât l'adminiſtration, & ſortît d'un » royaume dont il étoit l'horreur ». 1649.

On a peine à ſe former une idée de l'effet que produiſit ſur les eſprits cette énergique déclaration. Elle ne fut pas plutôt connue, que toute la cour remplit les appartemens de l'hôtel de Condé. Tous les princes, tous les grands, les officiers de la couronne, les créatures du Roi, de la Reine, du duc d'Orléans, du miniſtre même, à l'exception des ducs de Vendôme & d'Epernon, la France entiere enfin, vint offrir ſes ſervices au prince.

Le duc de Beaufort lui-même vint lui offrir ſes ſervices; mais ce fut moins de ſon propre mouvement, qu'à l'inſtigation du coadjuteur; celui-ci l'arrêta Retz. au moment que le duc de Nemours le conduiſoit chez la Reine avec la même intention. La démarche étoit d'un bon citoyen, mais les devoirs du bon citoyen

1649. & du chef de parti ne se concilient point, & il ne pouvoit y avoir de plus mauvaise conduite pour un des principaux frondeurs dans le moment présent. Aussi Gondy fit-il sentir au duc toute l'étendue de la bévue qu'il alloit commettre : « Etoit-il donc si peu clair-
» voyant, qu'il ne s'apperçut pas qu'en
» s'offrant à la Reine, il hasardoit tout,
» & qu'il ne hasardoit rien en s'offrant
» à Condé ? Où étoit la politique, d'al-
» ler prêter un appui au ministre, qui
» ne manqueroit pas de s'accommoder
» bientôt avec le prince, facile com-
» me il le feroit à toutes les voies de
» conciliation, dès que par cette fausse
» démarche, il pourroit décréditer la
» fronde dans le public ? Quels risques
» couroit-on en s'associant avec Condé ?
» Si l'on pouvoit renouveller les trou-
» bles, où chercher un général tel que
» lui ? Le pis-aller pour les frondeurs,
» n'étoit-il pas de rester tels qu'ils
» étoient, avec cette différence cepen-

» dant qu'ils se seroient acquis un nou- 1649.
» veau degré de mérite dans l'esprit du
» peuple, par le nouvel effort tenté
» pour accabler celui que le peuple re-
» gardoit comme son ennemi » ? Toutes ces raisons flattoient trop les penchans du duc pour qu'il s'y refusât long-temps, & dès l'après-dinée le coadjuteur le conduisit à l'hôtel de Longueville, où ils trouverent le prince.

Ils ne pouvoient manquer d'être reçus à bras ouverts, Condé ayant trop d'intérêt à cacher son secret mépris, pour des hommes qui ne cherchoient la gloire que dans le chemin de la rébellion. Le président de Bellievre, qui de son côté vint lui offrir toute la fronde parlementaire, ne fut pas moins bien traité. On prit des mesures pour écraser Mazarin, on ne parla que de soulevemens, de séditions, de guerre civile; on réforma l'état, on changea tout le ministere, on le remplaça. On devoit chasser irré- Talon.
vocablement Mazarin; le prince élevé

1649. ſur ſes ruines, diſpoſant à ſon gré des honneurs & de la puiſſance, éloigneroit Séguier, pour lui ſubſtituer l'ancien garde des ſceaux, Château-neuf; Chavigny ſeroit rappellé dans le conſeil; on forceroit Molé à y accepter une place pour faire paſſer la premiere préſidence à Bellievre. Les autres non moins ambitieux, mais plus prudens, attendoient le moment pour déclarer des prétentions, qui ne devoient pas être moins hautaines.

Cependant tout Paris étoit agité; la réunion du prince avec les frondeurs avoit jetté dans tous les eſprits une gaieté qu'on n'y avoit pas vue depuis longtemps. Ce n'étoit plus ce Condé terrible & barbare, qui avoit aigri l'autorité royale contre des ſujets mécontens, mais fideles, qui avoit forgé & lancé les foudres de la puiſſance royale, pour abymer la capitale du royaume : c'étoit un jeune héros qui s'étoit laiſſé séduire par un miniſtre lâche & perfide, mais

qui, reconnoiſſant ſes torts, venoit les réparer avec uſure, & offrir ces mêmes mains vengereſſes, aux victimes qu'elles ſe propoſoient d'abord d'immoler. 1649.

Les ſarcaſmes contre Mazarin recommencerent; tout le monde étant perſuadé de l'impoſſibilité de ſa réconciliation avec Condé, on ne ſe contraignit plus, & on ſe déclara avec audace pour ſon rival. Les beaux-eſprits s'égayerent aux dépens du miniſtre; les rues comme les cabinets regorgerent de chanſons, où ſon panégyrique étoit tourné de mille manieres; les auteurs croyoient déjà leur fortune faite, s'ils pouvoient parvenir à préſenter au prince les pieces que la malignité leur ſuggéroit journellement contre le cardinal. Marigny, qui redoubla d'audace & de méchanceté dans cette occaſion, ayant un jour trouvé Condé qui deſcendoit l'eſcalier du coadjuteur, lui préſenta un exemplaire de la ballade en *na né ni no nu*, qu'il venoit d'achever, & le prince la

Lénet. Retz.

1649. reçut, comme il n'auroit peut-être pas reçu un chef-d'œuvre de Corneille ou de Racine.

Ibid. Motteville. Mais ce qui dut mortifier davantage Mazarin, fut un repas que Condé donna à ses plus irréconciliables ennemis, chez Prud'homme, fameux baigneur de ce temps-là. C'étoit un souper où se trouverent tous les chefs de la fronde, Gondy, Beaufort, la Mothe, Retz, Noirmoutiers, Laigues, le duc de Rohan, & même le sage Turenne, si peu fait pour figurer dans cette tumultueuse orgie. On n'y parla que de bouleversemens, de meurtres, de barricades, tous les convives se plurent tour-à-tour à signaler leur haine ou leur mépris pour le ministre, par les discours les plus emportés, & par les railleries les plus sanglantes.

Le cardinal se seroit peut-être consolé de ces outrages, auxquels il étoit fait, pour résister autant par la trempe de son ame, que par celle de sa politi-

que, s'ils ne lui eussent présagé bien clairement sa chûte, sans voir, de quelque côté qu'il se tournât, excepté la Reine, personne propre à l'étayer dans ce poste, d'où tant de mains tendoient à le précipiter. Gaston, dont la protection auroit pu lui inspirer de la confiance, étoit bien loin d'avoir pour lui les sentimens qu'il auroit desirés. Si l'on en croit un auteur, qu'il ne faut pas toujours citer légérement, le duc, quelques jours avant la rupture dont nous sommes occupés, avoit donné au cardinal des marques de mépris & de mauvaise volonté bien caractérisées. Il étoit à table avec Mazarin & Condé; la Riviere s'y trouvoit aussi. Les deux princes s'amuserent très long-temps à peloter le cardinal à coups d'oranges, & Condé, après avoir porté une santé au ministre, s'écria, avec un souris malin, *à la Riviere, à la Riviere*, mais d'un ton qui laissoit doûter s'il portoit une santé au favori de Gaston, ou s'il n'entendoit

1649.

Joly.

pas qu'il falloit noyer le favori de la
1649. Reine. On ajoute, & c'est toujours le même auteur, que les deux princes, poussant le mépris jusqu'où il peut aller, lui envoyerent le lendemain une lettre avec cette adresse, *à l'illustrissimo signor faquino.*

De pareilles scenes n'étoient pas capables de rassurer Mazarin sur les sentimens du duc. Cependant il lui restoit encore un espoir dans ce même la Riviere, qu'il se flattoit de contenir par cet éternel chapeau, tant de fois accordé & refusé. La Riviere en effet avoit un intérêt égal à ménager Condé & le cardinal; l'un pour qu'il ne retirât pas sa parole sur la rénonciation du prince de Conty, l'autre pour qu'il ne lui suscitât point d'obstacles secrets à Rome. Si d'un côté il n'auroit pas été fâché de voir Mazarin renversé, de l'autre, il ne lui étoit pas indifférent qu'il le fût ou par Condé ou par Gaston. Avec le premier il ne gagnoit

1649.

rien, avec le second, il avoit tout à espérer, peut-être même le ministere : mais il falloit être revêtu de la pourpre, & il ne l'étoit point; tout l'engageoit donc, pour le moment, à soutenir Mazarin, & à changer les sentimens de son maître à l'égard du ministre, ce qui n'étoit pas absolument facile. Gaston craignoit, en soutenant le cardinal, de s'attirer la haine de toute la France qui, par une singularité bien étonnante, sembloit alors entiérement liguée contre lui : le duc d'ailleurs n'auroit pas été fâché de pouvoir mettre à la place du ministre une de ses créatures, & de gouverner par ce moyen le royaume plus à son gré, qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors. Motteville.

Son favori cependant parvint à lui faire abjurer ses sentimens par des représentations qui, dans la vérité, étoient de nature à avoir quelqu'effet sur un esprit foible & craintif, tel que celui de Gaston. La Riviere ne cessoit

1649. Ibid. Talon. Lénet.

de lui répéter : « Qu'il étoit dangereux
» de laiſſer le prince combiner & exé-
» cuter de ſi hautes entrepriſes : ſa réu-
» nion avec les frondeurs alloit lui
» donner à la cour & dans la capitale,
» une puiſſance qu'il n'y avoit jamais
» eue ; il ne s'en ſerviroit que pour ſe
» tirer de la dépendance de Gaſton, à
» laquelle il n'avoit juſqu'alors affecté
» de ſe ſoumettre, que pour mieux
» remplir ſes vues. Gaſton ne devoit pas
» ignorer qu'on ne conſentoit jamais
» à partager la ſouveraine puiſſance,
» quand une fois on étoit parvenu ſeul
» à ſe l'approprier. Dans les circonſtan-
» ces actuelles, il n'y avoit que deux
» partis à ſuivre ; ou de ſe liguer avec
» Condé pour hâter la chûte de Maza-
» rin, ou d'empêcher cette même chûte
» en ſe tenant d'intérêt avec la Reine :
» mais ni l'un ni l'autre de ces partis
» n'étoit sûr & honorable. En ſe liguant
» avec Condé, celui-ci tireroit toujours
» à lui la principale gloire du ſuccès,

» étant le premier qui y auroit concou-
» ru ; avec l'honneur, il s'arrogeroit 1649.
» aussi tout le profit, & Gaston pouvoit
» compter de n'avoir alors d'existence,
» que celle que Condé voudroit bien lui
» laisser. Qu'il se tournât du côté de la
» Reine, mêmes inconvéniens, mêmes
» désavantages. Il faudroit se résoudre
» à disputer sans cesse le terrein, pied-
» à-pied, avec un jeune héros, accou-
» tumé à rompre toutes les barrieres.
» Le succès même n'étoit pas certain;
» & dût-il l'être, la haine générale qui
» s'attachoit à Mazarin, & que Gaston
» alors ne manqueroit pas de partager
» avec lui, pouvoit-elle jamais être ra-
» chetée par la gloire d'un triomphe
» terni bientôt par le mépris & le dés-
» honneur. Le plus sage parti étoit donc
» de conserver une bonne intelligence
» entre les deux concurrens, de tenir la
» balance égale entre eux, pour se don-
» ner une prééminence qu'il ne pourroit

1649. » jamais obtenir, lorſque l'un ou l'au-
» tre ſeroit trop puiſſant ».

Ces conſidérations l'emporterent ſur l'indéciſion du duc; il offrit ſa médiation à Condé. Si le lecteur a bien ſaiſi la marche de ce prince, & la politique qu'il avoit miſe dans toute cette conduite, il n'aura pas de peine à ſe perſuader que les offres de Gaſton furent promptement acceptées. Le ſeul but de Condé avoit été d'intimider le cardinal, de le faire plier ſous toutes ſes volontés, & d'obtenir de lui, par le principe de la peur, tout ce qu'il n'en pourroit arracher par d'autres ſentimens. Si la médiation du duc pouvoit ainſi remplir toute ſon eſpérance, ſes vues étant ſervies à ſon gré; il ſe rapprochoit de la cour avec autant de promptitude qu'il s'en étoit éloigné, les frondeurs ne devenoient plus pour lui, qu'une vile troupe de ſéditieux, conduite il eſt vrai par un homme qui avoit les plus grands

talens, mais qui en faiſoit le plus criminel uſage : pour en arrêter l'abus, il étoit prêt à reprendre les foudres de l'autorité royale & en écraſer tous les téméraires qui oſoient les provoquer. 1649.

Quand telles n'auroient pas été d'abord les vues du héros, les réflexions que lui ſuggéroient ſes amis les auroient rectifiées. En effet, le duc de Rohan & Molé ne ceſſoient de lui repréſenter la profondeur de l'abyme où il s'enfonçoit lui-même par degrés ; ils alloient ſans ceſſe de lui à Mazarin & de Mazarin à lui, cherchant des voies de conciliation, & lui répétant avec toute l'énergie de l'amitié, « que dans » tous ces déſordres, ce n'étoit pas pour » lui-même qu'il travailloit. En voulant » ſe rendre maître de la cour, c'étoit » moins lui même que le duc ou les » frondeurs qu'il alloit ſervir. S'il réuſ» ſiſſoit, Gaſton, réuni avec la Reine, » attireroit à lui tout l'intérêt de la per» ſécution, & l'autorité royale repre-

Motteville. Lénet. Talon.

1649. » nant toujours le dessus, à mesure que » son pouvoir s'éclipseroit, celui du » duc iroit en augmentant. Il y avoit » encore moins à se promettre des fron- » deurs; il les voyoit, il est vrai, ram- » per aujourd'hui à ses pieds, mais c'é- » toit pour s'élever plus sûrement sur » sa tête, & quand ils auroient été por- » tés où ils aspiroient, ils se promet- » toient bien de briser promptement les » degrés, à l'aide desquels ils auroient » monté, pour que personne ne pût » s'en servir.

Déterminé par ces sollicitations, moins encore que par son propre penchant, le prince accepta la médiation du duc, & consentit que la Riviere travaillât à sa paix. Cependant, voulant mettre quelqu'apparence de justice dans la rupture qu'il méditoit avec les frondeurs, il fit venir le président de Bellievre, soit réellement pour lui tendre un piege, & se procurer une occasion de rompre avec éclat, soit pour savoir

quelle eſpece de ſecours il pouvoit attendre de la fronde, s'il perſiſtoit à lutter contre la cour. Il demanda donc au préſident, ſi dans le cas où il ſe brouilleroit avec le duc d'Orléans, la fronde prendroit ſon parti contre ce prince. La queſtion étoit embarraſſante, & ne pouvoit s'éluder que par des réponſes générales : c'eſt ce que fit Bellievre, en s'écriant que les deux princes étoient ſi proches parens & ſi amis, qu'on ne devoit pas même ſuppoſer que jamais ils puſſent ſe brouiller. L'adreſſe du ſubterfuge n'échappa point à Condé, mais voulant une réponſe déciſive, il inſiſta; & le préſident, déſeſpérant de ſe ſauver, fut enfin contraint de répondre que dans une affaire de cette nature, qui intéreſſoit toute la fronde, un particulier ne pouvoit donner une réponſe pour tout le parti, ſans l'avoir conſulté; & il alla ſur le champ, avec l'agrément du prince, en communiquer avec ſes amis.

1649. Nemours.

1649. Les frondeurs sentirent la ruse, & ne furent pas longs dans leur délibération ; ils n'ignoroient pas toute la propension de Condé à un accommodement avec le cardinal ; ils l'avoient déjà vu maintes fois leur manquer sans scrupule de paroles, & ils se douterent que la proposition n'étoit faite que pour les brouiller ou avec lui-même, ou avec le duc d'Orléans ; dans l'alternative le choix n'étoit pas embarrassant. Comme ils faisoient plus de fonds sur la foiblesse de l'un, que sur les mécontentemens momentanés de l'autre, ils ne crurent pas prudent de sacrifier Gaston, & firent répondre à Condé qu'ils étoient tous de l'opinion de Bellievre ; qu'ils ne pouvoient s'imaginer que deux princes, unis si étroitement par les liens du sang & par ceux de l'amitié, tous deux si pleins d'amour pour le bien de l'état, pussent jamais avoir quelque différent entre eux ; que pour eux, ils s'efforceroient toujours d'entretenir, autant qu'il

feroit en leur pouvoir, une union si nécessaire au bien public. 1649.

Condé à cette déclaration, dissimulant sa joie, affecta autant de mécontentement que de courroux, & publia hautement, que ne pouvant s'assurer sur un parti qui balançoit entre lui & d'autres, il étoit de sa prudence de se raccommoder avec le cardinal. Dès le lendemain, il s'ouvrit encore plus clairement avec le coadjuteur. Il l'avoit invité de se rendre chez lui avec Noirmoutiers, apparemment pour rompre avec lui un peu plus honnêtement. Du moins chercha-t-il des prétextes à sa défection. Retz.
» Il ne desiroit pas moins vivement
» qu'eux l'éloignement du cardinal; mais
» la Reine y étoit si attachée, que pour
» le procurer il faudroit recourir à une
» guerre civile; ni sa conscience ni son
» honneur ne lui permettoient pas de
» tenter un si affreux moyen. Au reste,
» il n'oublieroit jamais les services qu'il
» avoit reçus de la fronde & d'eux en

1649. » particulier ; pour commencer dès à » présent à leur en témoigner sa reconnoissance, il ménageroit, s'ils vouloient, leur accommodement avec la cour, se réservant de prendre hautement leur parti, si on les attaquoit ». Gondi, concentrant son indignation, refusa ces offres avec beaucoup de respect, priant le prince de le laisser tel qu'il étoit avec la cour, sans l'empêcher cependant de rester dans les termes de dévouement où il étoit avec son altesse. Il sortit à ces mots, aussi désespéré que furieux, de se reconnoître dupe d'un jeune prince, qu'il n'auroit jamais soupçonné d'un tel manege.

Cependant la négociation de la Riviere avançoit ; car c'étoit lui, comme je l'ai dit, que Gaston en avoit chargé ; il s'y prêtoit avec toute l'activité dont il étoit capable. Il se refusoit à toutes les sollicitations qui lui venoient d'un autre côté. En effet, la duchesse de Longueville, voyant son ouvrage

prêt à se détruire, & Condé s'échapper de ses filets, employoit toutes les ressources de son esprit à empêcher un accommodement qui alloit la laisser dans l'inaction & sans parti; tantôt elle s'adressoit elle même à Condé, tantôt elle le pressoit par l'organe du prince de Conty ou de Chavigny; mais tous ces efforts étant inutiles, elle étoit obligée de se rabattre sur la Riviere. Elle l'accabloit des offres les plus séduisantes; pour l'engager à porter son maître à la ruine du ministre, elle lui en promettoit la place & l'appui de toute sa famille pour l'y soûtenir. Lui seul seroit le maître; lui seul, balançant le pouvoir de Gaston & de Condé, feroit à son gré hausser ou baisser la faveur, distribueroit les rangs, les dignités, la fortune, la puissance. Soit que l'abbé crut ces offres peu sinceres, ce qui étoit très possible; soit que n'étant pas encore cardinal, il craignît de tomber d'un poste si élevé; soit que l'intérêt de son

1649.

Mottev.

1649. maître, ne pouvant s'accorder avec l'ambition de la duchesse, il craignit des brouilleries dont il seroit la victime; soit enfin pour toutes ces raisons ensemble, il fut inébranlable à toutes les attaques, & acheva sa négociation, sans qu'on pût lui reprocher autre chose, que d'y avoir trop peu ménagé l'honneur de l'autorité royale.

Nemours.

En effet, les conditions de la réconciliation furent, que l'on remettroit le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville; que le mariage du duc de Mercœur seroit suspendu & même rompu, si Condé l'exigeoit; que la Reine garderoit la sur-intendance des mers; que toutes les nieces du cardinal ne seroient mariées que du consentement du prince; qu'on ne disposeroit d'aucune charge, d'aucun gouvernement, d'aucun bénéfice considérable sans sa participation, & qu'enfin, on ne mettroit point d'armée en campagne qu'il n'eût approuvé le choix,

choix, non ſeulement des généraux, mais même des moindres officiers. 1649.

On fit un double de ce traité, ſigné de la Reine, du prince & du cardinal; ces derniers en garderent chacun une copie, & le premier préſident, qui avoit beaucoup contribué à l'accommodement, garda l'original. Condé alors conſentit à aller voir la Reine, & ce fut le duc d'Orléans qui l'y conduiſit. On auroit cru que cette entrevue ſeroit affectueuſe, du moins de la part de Condé, qui avoit tant à ſe louer du traité; cependant elle fut froide. La Reine ayant invité le prince & le cardinal à vivre dans une ſincere amitié, Condé répondit qu'il y conſentoit; mais qu'il auroit deſiré qu'on eût accordé de meilleure grace, ce qu'on avoit promis au duc de Longueville. *Ce qui le fâchoit davantage*, ajouta-t-il, *étoit d'avoir reçu des complimens des frondeurs, après les avoir refuſés trois jours de ſuite*, (ce qui n'étoit pas dans l'exacte vérité,)

Lénet. Le 18 Sept. Ibid.

1649. *pour donner le temps à Mr. le cardinal de revenir du mauvais compte au bon; ne l'ayant point fait, il s'étoit trouvé, lui, dans le cas de se livrer à tous ceux qui lui avoient offert leurs services, & de leur promettre sa protection, s'ils avoient jamais quelque démêlé avec Mr. le cardinal.* C'étoit tenir parole au coadjuteur, mais on peut juger de la surprise où tomba Mazarin à ce discours, qui lui présageoit la plus étrange tyrannie, & ne devoit lui laisser que des remords sur une réconciliation achetée si chérement.

Ibid. Il eût bien lieu de se livrer à d'autres repentirs le même soir. Condé, en rentrant chez lui, trouva la duchesse de Longueville, entourée de quelques amis du prince, avec lesquels elle s'entretenoit de cette réconciliation, & du chagrin qu'elle en ressentoit. *Eh bien, ma sœur*, lui dit-il, dès qu'il l'apperçut, d'un air riant, mais railleur, *le Mazarin & moi, nous ne sommes plus que*

deux têtes dans un bonnet.... Ah! mon frere, répartit la ducheſſe, *je prie le Ciel que vous ne perdiez pas tous vos amis & votre crédit, que la Riviere, ni Mr. le duc d'Orléans ne vous rendront pas, encore moins la Reine & le cardinal. Mais eſt-il vrai*, ajouta-t-elle, comme par réflexion, *que ce Mazarin ſoupe chez vous ce ſoir.... Cela eſt aſſez plaiſant*, repartit Condé. *Monſieur m'a demandé à ſouper, & m'a dit qu'il y ameneroit le cardinal & des joueurs, pour paſſer l'après-ſouper; il a bien fallu y conſentir.... Cela eſt joli*, répliqua la ducheſſe, de ce ton d'autorité qu'une longue amitié lui donnoit ſur ſon frere.... *Paix, paix, ma ſœur*, interrompit Condé, *attendez à ce ſoir; vous verrez de quelle maniere je vivrai avec le cardinal, & ſi j'ai conſenti qu'il vînt ſouper chez moi, que par la ſeule complaiſance que je dois à Monſieur.*

1649.

Condé tint parole, & ſe montra d'une froideur glaçante durant tout le

ſouper. En vain le duc d'Orléans, d'une
1649. humeur douce & enjouée, voulut-il
Lénet. Mottev. égayer la converſation; ſes efforts furent inutiles, & tous les convives imiterent le prince. Mazarin s'enſevelit dans une rêverie plus ſérieuſe encore que tous les autres, celle que le prince affectoit lui donnant à penſer plus qu'à perſonne. On joua après le ſouper, & Condé garda encore la même taciturnité; s'il rompoit de temps en temps le ſilence, c'étoit pour lancer quelques traits, qui tous alloient porter contre le miniſtre. On ſe quitta auſſi froidement; le duc d'Orléans partit le premier. Quelques Italiens de la ſuite du
Ibid. cardinal, poſtés avec ſes gardes & ſes domeſtiques, entre l'hôtel de Nevers & le pont-neuf, ne le voyant pas paroître, craignirent quelque-temps, *un coup à la mode de leur pays.* Il faut leur pardonner ces ſoupçons outrageans pour Condé; leurs ancêtres ne les auroient pas formés, mais leurs ancêtres comp-

toient parmi eux des Césars, & pouvoient par conséquent avoir une idée des ames sublimes. 1649.

CHAPITRE IV.

Tyrannie de Condé à l'égard du cardinal : elle révolte tout le monde.

ON auroit peut-être pardonné à Condé le triomphe qu'il venoit de remporter sur l'autorité royale, si dans sa victoire sur le cabinet, il avoit conservé la modération qu'il savoit si bien garder dans ses succès contre les ennemis de l'état : mais son jeune cœur, flatté de l'asservissement où la cour venoit de se soumettre, s'ouvrit à toutes les impressions; semblable à tous les caracteres passionnés qui courent toujours aux extrêmes, peu content d'être le protecteur & le maître de la Reine, ainsi que de son ministre, il voulut en être le

1649. tyran ; du moins il en affecta toutes les manieres.

Tous ceux qui, calculant les circonstances, pesant les divers intérêts, & descendant dans les profondeurs des cœurs, jugeoient des événemens à venir par les événemens passés ou actuels, prévoyoient, avec juste raison qu'une paix, ratifiée à des conditions si dures pour l'un des partis, si enorgueillissantes pour l'autre, ne pouvoit être de longue durée : mais on ne devoit pas s'attendre que Condé, qui avoit eu tout l'avantage de cet accommodement, seroit le premier à le rompre.

Les honneurs du louvre, promis au prince de Marsillac, pour sa femme, à la paix de Ruel, servirent à Condé de prétexte pour commencer l'exécution de son plan. Mad. de Pons, veuve d'un homme qui se disoit de l'illustre maison d'Albret, prétendoit aussi aux mêmes honneurs. Pour les obtenir, elle se fioit moins sur la légitimité de ses préten-

Mottev.

tions, que sur la faveur du duc d'Orléans, ou plutôt de la Riviere. Cet abbé, sachant l'intimité de Mad. de Pons avec la duchesse de Longueville, étoit bien-aise de se conserver, près de cette derniere, un appui, dans la crainte que par ses suggestions, Condé ne contrariât sa nomination au cardinalat. Le duc d'Orléans s'intéressant donc pour Mad. de Pons, & Condé pour Marsillac, il fallut que Mazarin pliât & donnât les mains à tout ce qu'exigeoient les princes. 1649.

Quand on vit ces deux tabourets si facilement accordés, il s'éleva une nuée de prétendans : chacun fouilla dans ses titres & ses archives, pour y trouver des droits aux mêmes honneurs; il n'y eut pas un grand qui ne se forgeât sa chimere, & qui ne se fît une généalogie pour trouver des rois, ou tout au moins des princes parmi ses aïeux. Le duc d'Epernon, qui avoit déjà été bafoué sur ses ridicules prétentions, les renou- Monglat.

1649. vella, & voulut tenir le même rang à la cour que les bâtards de France & les princes étrangers, & y être traité comme l'étoient les Rohan, les Luxembourg, les Foix. Le duc de Bouillon, avec plus de justice, demanda le même honneur, comme portant le glorieux nom de la Tour : Condé, toujours attaché à cette famille par son amitié pour Turenne, s'empressa de servir sa recherche. Le duc de la Trémouille ne manqua pas de se mettre sur les rangs; mais bientôt s'éleverent contre eux tous les ducs & maréchaux de France, qui parlerent vivement contre des distinctions qui, selon eux, blessoient également leurs droits, & les anciens usages du royaume. Avec eux se joignirent tous les gens de qualité ; & St. Luc, St. Maigrin, Cœuvres, Manicamp, ayant assemblé leurs amis, ils se trouverent au nombre de trente chez le marquis de Montglat, grand-maître de la garde-robe : là ils signerent tous une associa-

Au mois de Décembre.

tion de la plus dangereuſe conſéquence & pour la forme & pour le fond ; car ils s'y promettoient d'inviter tous les gentilshommes du royaume à s'unir avec eux, & menaçoient d'employer toutes les voies, honnêtes cependant & légitimes, pour qu'on n'introduisît point de ſemblables innovations ; ils finiſſoient par s'engager mutuellement, ſous peine d'infamie, à ſecourir, à protéger tous les aſſociés dans ce projet, au cas que quelqu'un d'entre eux vint à être maltraité à ce ſujet. 1649. Talon.

Ils dreſſerent enſuite une requête adreſſée au Roi, laquelle étoit encore plus fiere & plus menaçante. « Il n'étoit pas permis à S. M. y diſoit-on, d'accorder à » quelques maiſons des prééminences » ſur les autres, ſans vouloir troubler » l'ordre de l'état, & l'harmonie de la » nobleſſe qui en fait la force : de pa» reilles préférences ne pouvoient man» quer de nourrir les défiances, les ja» louſies, les inimitiés qu'enfante l'a- Ibid.

1649. » mour-propre outragé, & qui seroient » aussi fatales au public qu'aux particu- » liers. D'ailleurs, sur quoi étoient fon- » dées de semblables nouveautés ? Les » rois, prédécesseurs de S. M. les avoient » toujours soigneusement évitées. Ces » fameux Montmorencis, dont l'anti- » quité étoit aussi illustrée par leurs di- » gnités que par l'éclat de leurs actions, » avoient-ils prétendu d'autres honneurs » que ceux de la pairie ? Sous Henri III, » le duc de Joyeuse, quoique son beau- » frere, n'avoit point été distingué des » autres ducs & pairs (1). Mais on avoit » des exemples plus récens. Le cardinal

---

(1) Les auteurs de la requête étoient mal instruits, ou vouloient ne point l'être ; car Henri III, en érigeant le comté de Joyeuse & la baronie d'Epernon, en duché-pairie, donna séance à ces nouveaux ducs, immédiatement après les princes du sang & les princes étrangers, & avant tous les ducs, quoique plus anciens. (*Voyez le présid. Henault ann.* 1581, & *le P. Anselme, Tom.* 2. *p.* 970).

» de Richelieu, dont l'univers atteſtoit 1649.
» le crédit & la puiſſance auprès de ſon
» maître, avoit-il jamais ſollicité aucu-
» nes diſtinctions que celles qui lui
» étoient communes avec les autres
» ducs ? Et quand on n'auroit point tous
» ces exemples, n'étoit-il pas clair que
» les nouvelles diſtinctions qu'on vou-
» loit introduire étoient capables de pro-
» duire un déſordre & un bouleverſe-
» ment général dans l'état ? Il étoit donc
» bien néceſſaire que S. M. s'occupât à
» révoquer tout ce qui avoit été fait de
» contraire dans les derniers regnes, &
» ſe réſolût à ne plus accorder déſor-
» mais aucun brevet à ce ſujet : ils ſup-
» plioient S. M. d'avoir égard à leurs
» prieres, lui proteſtant qu'alors ils con-
» tinueroient de la ſervir avec cette
» obéiſſance & cette fidélité, qui avoit
» toujours diſtingué l'attachement de la
» nobleſſe françoiſe pour ſes rois ».

Le ton de cette requête n'étoit point humble, & dans un autre temps auroit

1649. Mottev. Nemours.

pu ſeul la faire rejetter ; mais la Reine, qui n'étoit point fâchée de compromettre Condé avec la nobleſſe, la reçut avec plus d'indulgence qu'on ne devoit naturellement s'y attendre. On prétend même que le cardinal avoit excité, ſous main, pluſieurs des grands à former cette aſſemblée, autant pour ſe voir contraint à révoquer des graces extorquées, que pour couvrir de confuſion Gaſton & Condé : mais il lui fallut bientôt changer de plan, car il faillit à être la dupe de ſon propre manege.

Monglat.

Ce qui n'étoit qu'une aſſemblée de quelques gentilshommes devint bientôt celle de toute la nobleſſe : les ducs, les maréchaux, les princes étrangers s'y joignirent & y envoyerent des députés. Une foule de gentilshommes reflua des provinces à Paris pour ſigner l'aſſociation ; & la ſalle de Montglat, enſuite celle du marquis de Sourdis ne ſe trouvant pas aſſez grandes pour contenir tant de monde, le maréchal de l'Hô-

pital prêta la ſienne, & fut même choiſi pour chef de l'aſſemblée. 1649.

Ce ne fut pas tout. Les frondeurs, qui juſqu'alors n'avoient pu être abaiſſés, ni par la préſence du Roi, ni par la perſécution, s'abaiſſoient peu-à-peu par l'inaction : ils vouloient reprendre leur exiſtence en ſaiſiſſant toutes les apparences de troubles qui ſe préſentoient. Ces aſſemblées de la nobleſſe leur paroiſſant favorables pour exciter des nouveautés, ils s'y introduiſirent. Le coadjuteur même, par ſes ſuggeſtions, eut l'art de réſoudre la nobleſſe à faire une députation au clergé, pour l'engager à s'unir avec elle. Laigue & le chevalier de la Vieuville, ſe rendirent chez l'évêque d'Ambrun, la Feuillade, où dinoient cinq ou ſix prélats, entre autres Gondy. Sur leur propoſition, le lendemain la Feuillade fut député à la nobleſſe pour l'aſſurer que le clergé ſe feroit toujours un honneur d'être uni avec elle, & qu'il étoit dans la réſolu-

Nemours.

Motter.

Montglat.

1649. tion de s'aſſembler aux Auguſtins, pour délibérer ſur les moyens d'appuyer ſes prétentions.

La cour, à cette nouvelle, ſentit toute l'étendue de l'imprudence qu'elle avoit commiſe. Le clergé & la nobleſſe aſſemblés, il ne reſtoit plus que le tiers état à faire mouvoir, ce qui ne pouvoit être difficile. Le parlement, qui ne demandoit qu'une occaſion, ne manqueroit pas de s'immiſcer dans la querelle, & dans un inſtant on alloit avoir les états généraux, ſans y avoir preſque ſongé, & même beaucoup d'eſprits remuans, qui ſe trouvoient dans l'aſſemblée de la nobleſſe, les demandoient ces états généraux, ſous prétexte que la Reine, pendant le blocus de Paris, les avoit convoqués. On ne parloit que d'abus, de réformations, & de mille objets que les frondeurs avoient intérêt de réveiller. Il fallut donc ſe réſoudre à faire ceſſer ces aſſemblées, qu'on avoit d'abord crues ſi favorables. La Reine en conſéquence,

Montglat.

manda les évêques pour leur dire que son intention étant de satisfaire la noblesse, il n'y avoit pas lieu à l'assemblée méditée; que d'ailleurs elle la leur défendoit. Cette déclaration leur parut suffisante pour sauver les apparences; & trop amis de l'état pour s'opiniâtrer à soutenir une querelle qui pouvoit avoir de si dangereuses suites, ils envoyerent signifier à la noblesse la résolution où ils étoient de s'en tenir au respect dû aux ordres de S. M. On murmura, on cria contre leur obéissance, comme si réellement ils eussent eu tout pouvoir, & qu'ils n'eussent eu qu'à parler pour être satisfaits.

1649.

Ibid.

La Reine, comme elle l'avoit promis, étoit décidée à satisfaire la noblesse. Une telle condescendance paroissoit au premier coup-d'œil, s'accorder mal avec cette fermeté qu'elle faisoit éclater, quand il s'agissoit de soutenir l'autorité; mais elle n'étoit pas fâchée de plier un peu dans cette occasion pour

1649. mortifier Gaston & Condé ; & contrainte pour contrainte, elle aimoit encore mieux céder à un grand corps, qu'à deux princes qui ne manqueroient pas de la harceler encore davantage. Cependant comme elle craignoit de les blesser ouvertement, elle auroit voulu qu'ils eussent eux-mêmes contribué à contenter la noblesse, & ses desirs furent remplis. Le duc d'Orléans toujours timide craignit de s'attirer la haine de tant de gentilshommes, & se rendit aux sollicitations de la Riviere, qui dévoré des mêmes craintes, redoutant également toutes les puissances, se sentoit trop foible pour résister à tant d'ennemis. Condé se montra plus difficile : il avoit d'abord espéré qu'on n'oseroit lutter contre lui, mais voyant que ses meilleurs amis même assistoient aux assemblées, & auroient cru, malgré ses menaces, se déshonorer, en se séparant des autres, il fallut qu'il songeât à céder, s'étant déjà fait assez d'ennemis

parmi le peuple, ſans tourner encore toute la nobleſſe contre lui. Il vouloit cependant fixer des conditions, & demandoit que non-ſeulement tous les tabourets privilégiés fuſſent renverſés, mais qu'on ôtât encore aux princes légitimés ou étrangers, la prérogative dont ils jouiſſoient, de ſe couvrir devant le Roi aux audiences des ambaſſadeurs. Il n'inſiſta pas néanmoins ſur cet article, par conſidération pour Gaſton, allié de la maiſon de Lorraine, laquelle ſe trouvoit inglobée dans la proſcription. 1649. Motteville.

Les Rohans ſe trouvoient auſſi compris dans la premiere partie de ſa demande, les filles de la premiere branche de cette maiſon, ayant obtenu cette diſtinction ſous Henri IV, dont elles avoient l'honneur d'être proches parentes. La princeſſe de Guémenée ne pouvoit ſoutenir l'idée de cette privation; l'attachement du coadjuteur lui en ſauva heureuſement l'affront. Depuis la réconciliation Retz.

du prince, le prélat avoit eu la sage poli-
1649. tique de renfermer dans son cœur le profond ressentiment qu'il en conservoit. Il s'étoit même empressé d'émousser les traits que le chagrin faisoit décocher contre le prince à tous ceux de son parti. Le coadjuteur alla donc le trouver, & Condé s'étant plaint d'être sans cesse déchiré par la fronde, qui le présentoit par-tout comme un prince de mauvaise foi, à la parole duquel on ne pouvoit se fier, le prélat plaida pour lui-même & pour sa faction avec tant d'éloquence, que le héros parut désarmé: de cette conversation il resta entre eux des restes d'amitié, que Gondy se flatta de pouvoir réchauffer dans la suite. Le premier signe, qu'il en tira, fut une promesse de Condé de ne point choquer les intérêts d'une maison à laquelle le prélat étoit attaché.

Monglat. Mottev. Rien ne s'opposant plus au projet de la Reine, elle envoya à l'assemblée des nobles, les maréchaux d'Estrées, de

Schomberg, de l'Hôpital & de Villeroi, 1649.
pour les aſſurer qu'elle ne donneroit aucun rang de prince qu'à ceux qui ſeroient nés tels, qu'elle ſupprimoit ceux qu'elle venoit d'accorder, & que pour la sûreté de ſa parole, elle leur offroit un brevet. C'étoit beaucoup accorder, mais les frondeurs, de qui cet accommodement rompoit les meſures, cherchant à s'attacher à quelqu'autre choſe, demanderent une déclaration vérifiée au parlement, dans l'eſpérance qu'à la faveur de l'enrégiſtrement, on pourroit y ſuſciter des troubles. Il en falloit moins pour faire répugner la Reine à cette voie, & elle alléguoit d'ailleurs une autre raiſon qui n'étoit pas pour elle moins déciſive : *le parlement*, diſoit-elle, *n'a rien à voir dans une pareille matiere, les honneurs du louvre & le rang des grands de l'état ne dépendant abſolument que des volontés du Roi.*

Cependant dans la crainte que cette

1649. altercation ne prolongeât les assemblées dont elle vouloit se délivrer, à quelque prix que ce fût, elle y envoya tous les grands officiers de la couronne, & tous les gentilshommes attachés, soit à elle, soit à Gaston, soit à Condé. Tant de suffrages, qui devoient se trouver d'un seul côté, firent un grand poids dans la balance, & malgré les sourdes menées des frondeurs, le brevet fut accepté à la pluralité des deux tiers de voix. L'assemblée aussi-tôt fut rompue, & des députés allerent remercier la Reine & les princes. Le cardinal auroit bien voulu partager cet honneur, mais les frondeurs n'en auroient pas seulement voulu recevoir la proposition dans l'assemblée, de sorte que le maréchal de Villeroi, quand tout le monde fut séparé, de son chef, & sans mission, alla avec quatre de ses amis, remercier le ministre de la part de la noblesse, sans crainte d'être désavoué, puisqu'elle n'étoit plus assemblée. Le cardinal les re-

çut en audience, & affecta de les reconduire en cérémonie, comme s'ils eussent été de véritables députés. 1649.

CHAPITRE V.

Rappel du sur-intendant d'Emery. Mouvemens des rentiers.

Les brouilleries du prince de Condé avec le cardinal, sa feinte réconciliation avec la fronde, sa désertion soudaine, sa paix avec le ministre avoient causé plus de préjudice à la fronde & à ses chefs, que n'auroit pu faire une guerre ouverte avec le prince. Le coadjuteur, Bellievre, Beaufort & les autres, qui tous avoient formé les plus brillantes espérances sur ces mouvemens, voyant à quoi ils aboutissoient, sentoient combien ils alloient devenir méprisables, lorsqu'on les regarderoit comme les jouets d'un jeune prince qui se plaisoit à les balotter, pour les décrier ensuite

1649. Joly.

comme des gens indignes de son attachement, parce qu'ils ne lui proposoient que des barricades, des enlevemens & des guerres civiles. Peut-être se seroient-ils consolés de cet abandon & de ce dédain, si le peuple eût toujours conservé pour eux son respect & son attachement: mais la nature même du peuple s'opposoit à la durée de ces sentimens. Dès qu'il n'est pas réveillé par quelqu'événement d'éclat, sa tendresse se tourne en indifférence, & l'indifférence bientôt en haîne: pour être respectable à ses yeux, il faut parler & encore plus agir d'après ses passions, autrement la chaleur qu'on avoit su lui communiquer s'éteint faute de nourriture, & les débris de l'incendie retombent souvent sur ceux qui l'ont allumé.

Retz.

C'est ce qu'éprouvoit alors le coadjuteur. Les vacations du parlement, la défense faite aux chambres de s'assembler, bridoient son génie turbulent. Il ne pouvoit plus faire cause commune

avec un corps d'autant plus respectable, qu'il ne paroissoit occupé que des intérêts du peuple, & cependant c'étoit la seule voie qui lui restât pour suivre ses projets avec sûreté. Il falloit, comme il s'exprime lui-même, *se reprendre & se resouder, pour ainsi dire, avec le parlement*; autrement il ne devenoit plus qu'un vil séditieux, que le tribun sans aveu d'un peuple révolté, & ses menées pour fomenter les troubles, le rendoient d'autant plus coupable, qu'elles étoient éclairées par la présence du Roi. Cet abaissement, où Gondy se sentoit plongé par l'inaction, lui étoit d'autant plus cruel qu'il étoit reconnu, même dans son parti, & que ses subalternes le rendoient responsable de tout ce qu'il ne faisoit point. Comme la présence du Roi le forçoit à la circonspection sur le choix des moyens, c'étoient sans cesse de nouveaux reproches qu'il lui falloit essuyer sur son peu d'activité, & sur l'oubli où s'ensevelissoit peu-à-peu la

1649.

Ibid.

1649, faction. « Jusqu'à quand tarderoit-il à
» s'accommoder ou à pousser les choses
» aux dernieres extrêmités? Ne voyoit-
» il pas que la fronde devenoit tous les
» jours un objet de mépris pour ceux
» même du parti? Tour-à-tour le jouet
» & de la cour & de la ville, leurs amis
» même leur reprochoient aujourd'hui
» leur petit nombre; ils leur repro-
» choient sur-tout leur politique, dupe
» des intrigues d'un jeune homme sans
» expérience. Espéroit-il se soutenir
» dans l'esprit du peuple avec une con-
» duite aussi molle, aussi lâche? Tou-
» jours ardent à précéder celui qui
» l'aiguillonne, ce peuple ne s'arrête-
» t-il pas aussitôt qu'il ne sent plus la
» main qui le guidoit? Il ne s'agissoit
» pas de discuter les moyens, d'écouter
» les scrupules, de chercher les voies
» favorables; tous les moyens étoient
» bons, toutes les voies honnêtes, tous
» les scrupules ridicules, quand il s'a-
» gissoit de contenter les justes desirs
» d'une

» d'une noble ambition ; alors il n'y » avoit de honteux que l'inaction & » l'abaissement, qui en est la suite ». 1649.

Tels étoient les murmures que Gondy entendoit journellement de la part de ses amis. Pour un chef de faction, rien n'est plus dangereux que ces murmures ; il faut ou les appaiser ou les prévenir, s'il veut toujours regner sur les esprits ; il songeoit donc à satisfaire la brusque impatience des subalternes, lorsque le malheur des temps lui fournit l'occasion la plus favorable qu'il pût desirer.

On se souvient avec quels applaudissemens du public & quelle satisfaction du ministre, le sur-intendant d'Emery avoit été dépossédé de sa place. Le maréchal de la Meilleraie, qui lui avoit succédé, s'étoit rendu justice en s'en démettant. Cet événement avoit réveillé tous les ambitieux ; ceux qui y prétendoient quelque droit, avoient brigué ce poste, plus lucratif encore qu'honora-

1649. ble, avec toute l'ardeur que donne l'intérêt. Le marquis de la Vieuville qui l'avoit rempli sous Louis XIII. auroit bien voulu y rentrer sous son fils; le président de Maisons de son côté n'avoit rien épargné pour l'occuper: c'étoit même une des principales raisons, qui avoit porté Longueil, son frere, avec celles que cet esprit turbulent pouvoit trouver dans son propre penchant, à se rendre l'ame de la fronde, & à en diriger tous les mouvemens. De Maisons avoit eu des espérances assez bien fondées de voir ses desirs satisfaits; Mazarin, qui ne vouloit trouver aucune opposition, lors de son retour à Paris, lui ayant fait promettre la surintendance comme une grace certaine, s'il la méritoit en lui conciliant les esprits. Il n'auroit pas fallu connoître Mazarin, pour ignorer ce que valoient de pareilles promesses: aussi le président ne s'endormit-il pas tellement sur cette sauve-garde, qu'il ne prît d'autres me-

Motteville.

ſures. Le duc d'Orléans, à l'inſtigation du cardinal, lui avoit d'abord été contraire; mais de Maiſons, ayant ſu vaincre les dégoûts du prince, Mazarin, comme il lui arrivoit ſouvent, ſe vit ſur le point d'être dupe de ſa propre politique : car, quoique dans le public il affectât d'être pour le préſident, dans le particulier il avoit bien d'autres vues. 1649.

Dévoré du vil amour de l'or, toujours inſatiable, accablé de ſes propres beſoins, plus encore que de ceux du Roi, il lui falloit un homme qui pût rétablir le crédit de l'état, ouvrir de nouvelles routes à la circulation, trouver des reſſources, inventer des impôts, délier les bourſes, fermées autant par l'eſprit de révolte, que par le défaut de confiance, & enfin donner à la partie des finances un degré d'activité bien difficile à lui procurer dans un engorgement auſſi univerſel. Cet homme, il le trouvoit dans Emery. Mais comment le rappeller? comment oſer ſeulement

1649. en faire la proposition ? Il avoit été exilé avec l'applaudissement de toute la France ; au lieu de regrets, il n'avoit emporté dans sa retraite, que l'indignation générale, & même c'étoit à son fatal talent pour trouver des ressources, à son génie inventif pour créer des impôts, qu'on devoit attribuer la cause, ou du moins le prétexte des désordres. Mazarin cependant tenta ce rappel, & il y réussit.

Il fut servi, il est vrai, par les circonstances, autant que par l'inconstance de la nation. Les partisans, qui avoient faits de gros prêts durant l'administration de d'Emery, ne voyant point d'espoir d'être payés sous un autre, s'intéressoient vivement à son retour, & publioient par-tout, que dans la pauvreté générale où se trouvoit la cour, il n'y avoit personne qui pût trouver des ressources, rappeller la confiance & rétablir le crédit; qu'eux-mêmes ne pouvoient pas courir les risques de nouvel-

les avances, ſans les sûretés données par cet homme habile & unique. D'un autre côté le ſur-intendant étoit ſervi par la cour & par la ville. Les gens de qualité, les gens riches, les membres du parlement, qui s'étoient intéreſſés dans les prêts, ayant les mêmes intérêts que les partiſans, avoient les mêmes vues, & tenoient par conſéquent le même langage, s'imaginant que d'Emery, après avoir reçu leur argent, ſe trouveroit engagé d'honneur pour les payer, à des efforts qu'un autre ne feroit pas. 1649.

Tout concourant donc ainſi à ſon rétabliſſement, il ſe rendit ſecrétement à Paris, mit par ſes ſourdes intrigues, Gaſton & Condé dans ſes intérêts, & reparut dans ſon poſte avec une approbation plus générale encore, que lorſqu'on l'en avoit chaſſé : tant la réputation des hommes eſt appuyée ſur de frêles fondemens ! Le 13 Nov.

Il ſignala les premiers jours de ſon

rappel, par les plus brillantes opéra-
1649. tions. Toutes les bourses lui furent ouvertes sur le champ ; & profitant de la confiance du moment, il sut mettre d'abord tant d'ordre dans les finances,
Retz. qu'en assurant le remboursement des dettes de l'état, il fit un fonds de quarante millions pour les dépenses de la cour & de l'armée. Une opération encore plus utile, s'il est possible, pour le cardinal, fut l'argent qu'il sema à propos parmi le peuple ; libéralité qui en regagna une grande partie à la cour, & alloit laisser la fronde isolée & dépourvue de tout appui, sans une autre opération qui, bien que de la plus grande utilité, faillit à tout bouleverser ; je veux parler du payement des rentes sur l'hôtel-de-ville.

D'Emery, en reprenant la sur-intendance, avoit senti la nécessité de répa-
Talon. rer ce que l'injustice avoit fait jusqu'alors à cet égard. La déclaration de 1648. y avoit pourvu, mais les troubles sur-

venus depuis avoient empêché l'exécution sur ce point comme sur tant d'autres. D'Aligre & Morangis, directeurs des finances, lesquels en avoient eu le maniment avant le rappel de d'Emery, croyoient y avoir suffisamment remédié, en ordonnant qu'au 15 Septembre, on feroit un fonds pour les arrérages des rentes. Les adjudicataires, chargés de cette liquidation, & obligés de payer, par semaine, quatre-vingt quatre mille livres, s'y refuserent bientôt sous des prétextes assez plausibles. Ils alléguoient une impossibilité totale, causée par le peu de débit du sel dans Paris, & la licence où l'on vivoit dans les provinces : cette licence étoit portée au point, que les faux-sauniers alloient en troupes, & avec du canon, le long de la Loire, pour faire entrer leur denrée en contrebande à Paris, & se répandoient dans les campagnes, où le sel se vendoit à la porte des églises. 1649.

Les rentiers, peu satisfaits de toutes

1649. ces raisons, & voulant jouir de l'arrêt du conseil rendu en leur faveur, s'émurent & s'assemblerent à l'hôtel-de-ville. Le prévôt des marchands & les échevins, qui soutenoient secrétement les fermiers, voyant le peuple furieux, prêt à aller briser les portes de ces adjudicataires, retinrent les rentiers prisonniers dans une chambre de l'hôtel de ville, & ceux-ci ayant présenté requête pour sortir, à la chambre des vacations, l'affaire s'engagea ainsi insensiblement avec le parlement.

Le Coigneux, président de cette chambre devant laquelle la cause fut plaidée, condamna les adjudicataires à payer par semaine 64, au lieu de 84 mille francs. Dans tout autre temps les rentiers auroient été satisfaits, l'impuissance alléguée par les fermiers, n'étant que trop réelle : mais il s'étoit déjà mêlé parmi eux, des hommes qui avoient intérêt qu'une étincelle, si propre à allumer l'incendie, ne s'éteignît pas promptement.

Les frondeurs, charmés de trouver l'occaſion qu'ils cherchoient depuis ſi long-temps de s'incorporer avec le peuple, ne manquerent pas de jetter parmi les rentiers, cinq ou ſix perſonnes propres à fomenter le poiſon, & à diriger les aſſemblées ſelon les vues du parti. En conſéquence, les rentiers préſentent requête pour s'oppoſer à l'arrêt rendu par le préſident le Coigneux; la requête eſt appointée, mais en même temps la chambre des vacations défend les aſſemblées comme illicites & contraires au bon ordre, ainſi qu'à la tranquillité de l'état, puiſqu'elles ſont faites ſans la permiſſion du Roi. 1649. Retz.

Rien n'étoit plus juſte que ces diſpoſitions, & dans tout autre temps elles auroient été exécutées; mais on étoit accoutumé, ſous ce miniſtere, à braver toute eſpece de puiſſance. Loin d'obéir à ces défenſes, les rentiers continuent leurs aſſemblées, où ſe trouvent quelquefois juſqu'à 500 perſonnes. Ils

font plus : ſur la propoſition de Joly, 1649. lequel dans cette occaſion, ne manque pas d'exalter ſon amour pour la juſtice & le bien public, ils prennent la réſolution de ſe créer douze ſyndics, qui veilleront, diſent-ils, aux intérêts du corps, ainſi qu'aux prévarications du Talon. Joly. prévôt des marchands & des échevins. Du projet ils paſſent à l'exécution; les ſyndics ſont nommés, & entre autres, cinq ou ſix tant préſidens que conſeillers au parlement, & ce Joly, qui ſait ſi bien colorer la révolte & ériger le vice en vertu. L'eſprit des frondeurs ſe développa bientôt dans ce corps de bourgeois; ils eurent l'audace de faire imprimer & afficher des billets pour notifier la continuation des aſſemblées; on alla même juſqu'à les publier aux prônes des paroiſſes.

Dans toutes ces témérités, il n'étoit Retz. pas difficile de reconnoître le génie du coadjuteur; mais ſes menées avoient été trop ſecrettes, il voulut s'en don-

ner la gloire dans le public. Il dispose si bien les esprits, que les rentiers concluent à lui faire, ainsi qu'au duc de Beaufort, une députation solemnelle. Ils vont en corps demander à chacun d'eux une protection qu'ils étoient bien éloignés de refuser; un des députés les harangue le plus éloquemment qu'il lui est possible : le prélat & le duc répondent sur le même ton, & ne manquent pas, comme c'est l'ordinaire, de faire sonner bien haut, les grands mots de tendresse pour l'état, & d'amour pour le bien public. 1649.

On peut se figurer l'impression que fit cette scene éclatante. Gondy & Beaufort, qui commençoient par leur inaction, à déchoir dans l'esprit de la populace, y reprirent la place qu'ils y avoient occupée, & redevinrent ses héros. L'enthousiasme fut bientôt porté à son comble, lorsqu'on présenta au nom des syndics une requête, tant pour assurer leur état, que pour ménager une

assemblée générale des chambres : car
1649. Gondy ne doutoit pas que le premier président ne s'opposât à ses menées, de tout son pouvoir à la grand'chambre dont il étoit le maître, & il se persuadoit que, si l'on pouvoit une fois se procurer les chambres assemblées, la fronde reprendroit toute sa vigueur, & formeroit les délibérations à son gré. La requête fut donc dressée & signée de plus de cinq cents rentiers, entre autres de sept ou huit conseillers. Beaufort & Gondy, pour l'appuyer, afficherent leur protection : chacun d'eux, séparément, & escorté des autres gens de qualité du parti, conduisoit une troupe de ces rentiers, parcourant les rues de Paris, & sollicitant en leur faveur avec tout le faste qui pouvoit en imposer. Afin de rendre l'action plus éclatante, ils envoyoient dans les provinces des émissaires ou des lettres, pour annoncer que tout tendoit à une rupture dans la capitale, & qu'on alloit y recommencer les barricades.

Talon.

Cependant malgré cet éclat, les choses ne succéderent point comme ils l'avoient espéré. Molé, toujours ferme, & prévoyant où devoient aboutir toutes ces intrigues, crut les arrêter en cassant le syndicat, & en soutenant, par un nouvel arrêt, celui de la chambre des vacations, qui défendoit les assemblées : nouvelle chaleur dans les esprits, nouveaux procédés criminels. Les rentiers veulent soutenir la légitimité de leurs syndics ; les enquêtes joignent leurs réclamations à cette résistance, & prétendent qu'une affaire de cette conséquence ne peut être décidée qu'aux chambres assemblées. Molé, qui a ordre de la cour de s'opposer sur-tout à cette assemblée, propose un parti mitoyen. Le lendemain, les députés de la grand-chambre & des enquêtes se rendent chez lui avec une foule de rentiers ; ils avoient tous été avertis de s'y trouver, par des billets imprimés, & ils étoient très décidés à causer les plus grands dé-

1649. Le 3 Décembre.

Le 4.

sordres, plutôt que de voir casser leurs
1649. syndics.

Joly. Cependant le premier président, craignant cette cohue, n'en laisse entrer que deux avec Joly; les autres restés à la porte attendent la décision. Les premiers discours furent assez paisibles; parce que Molé fit entendre qu'on étoit disposé à rendre justice aux rentiers. Les enquêtes ajouterent qu'il falloit aussi songer à punir les prévarications du prévôt des marchands & des échevins. Cependant Joly, voyant que tous ces discours ne venoient point à son but qui étoit la confirmation du syndicat, la propose comme un préliminaire nécessaire, & sans lequel rien ne peut être conclu : il est soutenu par la foule des rentiers, qui se trouvant les plus près de la porte, & entendant une partie de la conférence, crierent d'un ton de voix effroyable, *des syndics, des syndics*. L'assemblée pouvoit devenir dangereuse; & Molé, qui ne vouloit rien

accorder du préliminaire, la remit au samedi suivant. La sortie fut tumultueuse; la cohue des rentiers apostropha ceux des membres du parlement qu'elle ne croyoit pas lui être favorables, & les traita de traîtres & de Mazarins. Il y en eut même quelques uns de poursuivis si cruellement, qu'ils furent obligés de se sauver par des escaliers dérobés. Joly, plus factieux que son maître, & c'est beaucoup dire, s'attacha à Champlatreux, fils du premier président, & l'accabla des plus grossieres injures. Joly prétend que Champlatreux fut l'agresseur, & le menaça de lui faire faire son procès : le fait est possible, mais le conseiller au châtelet étoit lui-même assez audacieux pour invectiver son ennemi, sans y être porté que par son propre penchant.

1649.

Ibid. Motteville.

Cependant la cour, voyant quelle tournure prenoit cette affaire, crut qu'elle devoit, pour l'assoupir, recourir à un coup d'autorité. C'étoit toujours

ainsi sa méthode ; elle ne montroit de
1649. la vigueur, que lorsque la plus étrange foiblesse avoit rendu le mal irréparable. Selon Joly, son projet étoit de faire arrêter cinq ou six des plus mutins de ces rentiers, avant, ou le jour même de l'assemblée indiquée par le premier président, & de les faire pendre sur le champ aux grilles de la conciergerie du palais, par des commissaires apostés. J'ai peine à me persuader la véracité de Joly en cette occasion : outre qu'il n'en manque aucune de rendre la cour odieuse, il est le seul à rapporter cette anecdote que Gondy n'auroit pas cachée, pour peu qu'il l'eût crue fondée.

Ce n'est pas qu'il n'y ait quelqu'espece de vérité dans ce qu'avance le turbulent conseiller au châtelet. En effet,
Retz. la cour envoya des archers pour se saisir d'un sécretaire du Roi nommé Des Coutures, & l'un des rentiers : mais on ne le trouva point, & les perquisitions ne furent pas poussées plus loin, peut-être

par un nouvel incident jetté dans cette scene, lequel va la rendre extrêmement intéressante. 1649.

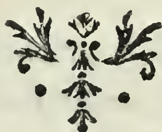
Les rentiers, s'étant assemblés sut l'acte de violence qu'on avoit voulu faire à leurs syndics, résolurent de présenter à ce sujet une requête, ne doutant point qu'elle n'amenât l'assemblée des chambres; moment, selon les frondeurs, décisif pour le parti. Cependant chez le président de Bellievre, se tenoit un conseil, où l'on prenoit bien d'autres résolutions. Gondy, Montrésor, Noirmoutiers, Fosseuse, Laigue & Joly, étoient les membres de ce conciliabule, dont le résultat manqua d'être si fatal, d'abord à eux-mêmes, ensuite à l'état. On en avoit écarté le duc de Beaufort & le marquis de la Boulaie, ainsi que plusieurs autres; le premier, parce qu'on le connoissoit incapable de secret, & trop dépendant de Mad. de Montbâson; le second, parce qu'outre le même défaut, on le soupçonnoit de

Ibid. Joly.

1649. trahir le parti & d'être ſecrétement vendu à Mazarin.

Le but de l'aſſemblée étoit de décider par quels moyens on pourroit ſe procurer l'aſſemblée des chambres. Tous, à l'exception de Gondy, ne pouvoient ſe perſuader de réuſſir, par la ſeule requête dont on vient de parler. Les avis furent différens. Les uns vouloient qu'on formât une feinte entrepriſe contre la vie de Beaufort & de Brouſſel. Gondy, à qui un pareil moyen répugnoit par mille raiſons, priſes autant dans ſa politique que dans ſa façon de penſer, en propoſoit d'autres, tous fondés ſur le crédit qu'il avoit parmi le peuple, quoique, ſi on l'en croit, ſa morale, dans cette occaſion, fut extrêmement ſévere pour un chef de parti, & qu'il revînt toujours à l'avis de s'en tenir à la requête projettée. Mais un expédient, que propoſa Joly, réunit tous les ſuffrages; il l'avoit concerté avec Argenteuil & Montréſor, & il ne s'agiſſoit de rien moins

que de faire croire à la cour, au parlement, au peuple, qu'on avoit voulu assassiner un des syndics des rentiers, événement qu'on ne manqueroit pas de mettre sur le compte du cardinal, & qui du moins procureroit l'assemblée des chambres. Joly, par un principe de vanité, & pour acquérir de la célébrité de quelque façon que ce fût, se proposa lui-même pour être le syndic assassiné. L'avis & l'offre furent acceptés, & il ne fut plus question que de préparer les secrets ressorts de la piece qu'on alloit jouer; si les acteurs ne nous en eussent conservé le détail, il seroit impossible de s'en former une idée. 1649.



CHAPITRE VI.

Prétendus assassinats de Joly & du prince de Condé.

1649. Le 10 Déc. POUR concerter leurs rôles, Argenteuil & Joly se rendirent un vendredi au soir chez Noirmoutiers, dans une maison destinée à exécuter ou à préparer de grands crimes; celle où fut tué l'amiral de Châtillon, dans la nuit effroyable de la St. Barthelemi. D'Estainville, gentilhomme attaché à Noirmoutiers, lequel s'étoit chargé de lâcher le coup de pistolet, les attendoit dans une chambre écartée. Là on ajuste, dans une attitude convenable, le manteau & l'habit de Joly, étendus sur un manequin, on remplit de foin une des manches, & d'Estainville y adresse son coup avec tant de bonheur, qu'il y fait un trou précisément dans l'endroit où

Joly.

il devoit ſe trouver, pour rendre l'aſſaſ- 1649.
ſinat vraiſemblable.

Tout étant ainſi préparé, & d'Eſtainville aſſuré d'un excellent cheval, que lui devoit prêter Foſſeuſe, pour ſe ſauver, Joly, le lendemain ſur les ſept heures & demi du matin, paroît à la rue des Bernardins dans ſon carroſſe, non loin de la maiſon du préſident Charton, l'un des ſyndics, chez lequel il alloit tous les jours. Le carroſſe étoit ſans laquais, & on avoit eu ſoin de les écarter ſous différens prétextes; d'Eſtainville avance, ajuſte & lâche ſon coup dans l'endroit indiqué du derriere du carroſſe, Joly attentif baiſſe la tête, le coup paſſe par-deſſus, & la balle, ainſi que la bourre, vont tomber à dix pas de là, pour être ramaſſés par le ſécrétaire de l'avocat-général Bignon, qui demeuroit dans le cloître des Bernardins.

Le 11.

Cependant le prétendu meurtrier ſe ſauvoit le plus promptement qu'il lui

1649. étoit possible, non sans danger, car son cheval s'étant abattu, il eut beaucoup de peine à gagner l'hôtel de Noirmoutiers; il y resta caché jusqu'à la nuit, qu'il renvoya le cheval à Fosseuse, lequel le fit partir le lendemain pour la campagne, où il fut empoisonné, afin de dérober toute connoissance de la part que son maître avoit au complot.

Pendant la fuite d'Estainville, Joly, affectant autant de douleur que d'effroi, se faisoit porter chez un chirurgien au bout de la rue des Bernardins. Comme il avoit eu soin pendant la nuit de se faire une espece de plaie avec des pierres à fusils, l'Esculape, qui n'étoit pas le plus habile de son métier, y fut trompé, & croyant reconnoître dans la blessure l'empreinte d'un coup de feu, il y mit un appareil en forme. Le malade se retira ensuite chez lui, pour achever la comédie & se jetter dans son lit.

Argenteuil cependant, courant de côté

& d'autre pour ameuter le peuple, al- 1649.
loit criant, « que la cour avoit fait af-
» faffiner celui des fyndics qui paroif-
» foit le plus affectionné au bien pu-
» blic; que ce coup préfageoit les plus
» affreux complots; que bientôt on al-
» loit voir renouveller les plus fanglan-
» tes exécutions; que le miniftere ne
» refpiroit que le carnage; que le maf-
» facre de la St. Barthelemi n'étoit rien
» en comparaifon des vengeances mé-
» ditées ».

Comme il vit qu'il ne perfuadoit per-fonne, il alla chez le préfident Charton, où il fut plus heureux. Il lui fait croire que c'étoit à lui qu'on en vouloit; qu'on a attaqué le carroffe de Joly pour le fien, qu'il a des précautions à prendre; qu'on ne manquera pas de tenter une nouvelle entreprife, où les mefures feront mieux combinées. Charton allarmé, fe met fur la défenfive; comme il étoit colonel du quartier, il fait battre la caiffe, & s'armant lui-même, il fe rend

1649. au parlement, où ſa préſence alloit offrir une ſcene bien réjouiſſante, & égayer un peu la triſteſſe qu'on avoit cherché à y répandre.

Talon. En effet, les rentiers avertis de l'aſſaſſinat de l'un de leurs ſyndics avoient couru en foule avec les frondeurs à la Tournelle, où l'on tenoit alors l'audience : ils y demandent à grands cris vengeance de l'aſſaſſinat de Joly, qu'ils croyoient ou qu'ils diſoient mort. A cette nouvelle Talon ſe leve & fait un réquiſitoire, où il demande qu'on informe contre les auteurs de cet attentat : mais à peine a-t-il fini, que les enquêtes & la tournelle ſe précipitent dans la grand-chambre, s'écriant qu'il faut délibérer : avec eux étoient entrés les rentiers & les frondeurs, qui de leur côté pouſſoient des cris effroyables. Le premier préſident eut aſſez de peine à faire retirer cette cohue ; cependant il en vint à bout, & on alloit commencer la délibération, lorſqu'on voit accourir le préſident

fident Charton, armé de pied en cap, l'épée au côté, essoufflé, haletant, & pouvant à peine faire entendre que c'est contre lui que l'entreprise a été tramée, qu'on en veut à sa vie : dans son trouble il prononce plus de cinquante fois ces mots : *je dis ça, je dis ça*, expressions qui lui étoient familieres ; & que d'ordinaire il répétoit sept ou huit fois dans un quart d'heure. 1649. Joly.

Son effroi étoit si vrai, si naturel, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la compagnie. La proposition fit rire ; & Viole Douzereau, conseiller clerc de la grand'chambre, voulant égayer l'assemblée aux dépens de Charton, dit *qu'il étoit de son avis, qu'il falloit lui donner des gardes, & envoyer chercher un charpentier pour les faire*. Broussel ajouta, mais plus sérieusement & en homme persuadé, qu'on devoit fermer les portes de la ville, pour ne pas laisser au coupable la liberté de s'évader. Il est encore incertain si ce fut, ou par stu- Motteville. Talon.

1649. pidité, ou à l'instigation de quelques frondeurs, qu'il ouvrit un avis si dangereux. Quoi qu'il en soit, il ne fut point suivi; on arrêta simplement qu'il seroit informé de l'attentat selon les voies ordinaires: mais la délibération n'étoit pas finie, que le palais fut le théâtre d'une nouvelle scene.

Ibid. Retz; Joly. Montglat.

Tout-à-coup on entend le marquis de la Boulaie, si fameux pendant la guerre de Paris, lequel suivi d'environ deux cens hommes de la plus vile canaille, le pistolet à la main, se jette comme un forcené dans la cour du palais, dans la gallerie, dans la grand-salle, criant aux armes contre la cour, aux armes contre Mazarin, & n'oubliant rien de tout ce qui pouvoit soulever les bourgeois de la cité. « La ville, » à l'entendre lui & ses dignes com» pagnons, étoit perdue; on n'avoit as» sassiné un conseiller-syndic des ren» tiers, que parce qu'il avoit trop d'a» mour pour le peuple; des massacres

» bien plus affreux alloient ſuivre cette » violence ; il falloit fermer les bouti- » ques & ſe mettre ſur la défenſive ; il » falloit ſur-tout veiller à la ſûreté du » duc de Beaufort ; c'étoit par lui que » la cour devoit commencer ſes ven- » geances, & ſa mort étoit le ſignal » convenu d'un carnage général ». 1649.

Le préſident Charton, entendant cette rumeur, ſortit non pour l'appaiſer, mais pour ſoutenir la Boulaie, & ameuter avec lui tout ce qui ſe trouvoit dans la grand'ſalle. Leurs ſoins furent inutiles, le peuple parut de glace ; & le marquis, voyant qu'il s'époumonoit en pure perte, monte à cheval, court par la cité & recommence ſes exhortations, tandis que par ſon ordre, ceux qui l'accompagnent vont les uns ſonner le tocſin au palais, les uns battre la caiſſe dans la rue St. Honoré, ceux-là exciter le peuple à de nouvelles barricades.

Le marquis ſe rend enſuite lui-même

1649. chez Brouſſel, pour lui faire goûter ſes nobles projets; le conſeiller le gourmande à ſa maniere : il revole chez le coadjuteur, qui le regarde comme un fou, & le force de ſe retirer en le menaçant de le faire jetter par les fenêtres. Rébuté de tout côté, il eut la honte de n'avoir réuſſi qu'à faire fermer quelques boutiques, & enlever ſur le champ tout le pain qui ſe trouvoit dans les marchés, au double du prix ordinaire. Il ne tint pas non plus au duc de Beaufort, avec lequel il avoit pris des meſures pour cette levée de boucliers, que les choſes ne fuſſent pouſſées plus loin. Le duc, ſur la nouvelle de la bleſſure de Joly, qu'il croyoit fermement, ſe tint toute la matinée prêt à monter à cheval, avec ſes amis, pour ſoutenir le marquis au cas que le peuple remuât.

Au premier coup-d'œil, tout ce fracas de la Boulaie paroît une ſuite du manege des frondeurs & concerté avec eux. Il n'en eſt pourtant rien, & quoi-

que les historiens ne soient point d'accord sur les motifs du marquis, cependant après les avoir comparés, & avoir réfléchi sur leurs récits, on est obligé de chercher d'autres ressorts que ceux qui se présentent naturellement à l'idée. Quoique ce soit ici un des points les plus obscurs de cette histoire, voici cependant comme on peut concilier les diverses narrations. 1649.

Il y avoit long-temps que Mazarin, fatigué également & de Condé & de la fronde, cherchoit à les anéantir; ce qui ne lui paroissoit possible qu'en commettant le prince avec la faction, & en détruisant l'un par l'autre. En effet, s'il se servoit de Condé pour écraser les frondeurs, le prince, qui parloit déjà avec tant de hauteur, ne manqueroit pas de l'accabler lui-même, sous une domination encore plus tyrannique: s'il recherchoit l'appui des frondeurs pour abattre le prince, même danger, même inconvénient; outre un succès dou-

1649. teux, il avoit à craindre un despotisme plus altier de la part de Gondy, qui étoit homme à le précipiter aussi-tôt qu'il auroit pris racine à la cour. Pour éviter ces deux extrêmes également périlleux, l'unique moyen étoit de jetter les semences de la plus irréconciliable inimitié entre Condé & le parti. Il falloit qu'ils s'attaquassent & se détruisissent peu-à-peu mutuellement, pour rester presque sans force, quand le cardinal jugeroit à propos de fondre sur l'un ou l'autre.

Il y avoit tout à parier que le prince auroit le dessus, que les frondeurs se verroient obligés ou de se taire, ou de mandier humblement l'appui de la cour, ou de quitter Paris & d'aller chercher un asyle dans les pays étrangers. Alors quelle facilité n'auroit-on point à tenir Condé dans les bornes de la modération ? S'il en sortoit, en butte à la haine de tout le peuple, dont il auroit brisé les idoles, qui empêcheroit

d'avoir recours aux voies d'autorité les plus abſolues, pour le faire rentrer dans le devoir ou enchaîner ſes prétentions? De croire, comme quelques-uns, que le cardinal eſpéroit que, ſi l'on pouvoit exciter une ſédition, le prince, hardi comme il étoit, ne manqueroit pas de ſortir pour l'appaiſer, & qu'il ſeroit facile de le tuer dans le tumulte, ſans qu'on ſoupçonnât d'où partoit le coup; c'eſt ce qui n'eſt pas propoſable, d'après le caractere connu du cardinal. Quand un homme ſort de ſon caractere, c'eſt dans l'efferveſcence de la plus violente paſſion : or tout ceci n'étoit que le réſultat des réflexions les plus mûres & les plus multipliées. Le ſeul but du cardinal étoit donc de ſuſciter une guerre ouverte entre les frondeurs & le prince, dans l'eſpérance que le temps & les circonſtances lui fourniroient l'occaſion de les ruiner les uns après les autres.

1649.

Montglat.

Ce plan une fois formé, il ne lui fut

1649. pas difficile de trouver des ministres pour l'exécuter. Tout homme qui dispense les graces a toujours une foule de bras à son service, & Mazarin en trouva jusques dans les plus emportés de ses ennemis. La Boulaie, traître à son parti, Retz. s'étoit vendu secrétement à lui; ce qui se prouve & par son attachement à Mad. de Montbâson, laquelle vendue elle-même à la cour, proposa dès le mois d'Octobre au cardinal, de la part de la Boulaie, d'arrêter Condé en plein jour, au milieu même du pont-neuf, & par les conférences secrettes que la Boulaie avoit journellement avec Mad. Dampus, maîtresse d'Oudédei, depuis évêque de Fréjus, espionne en titre de Mazarin; & par les paroles mêmes du cardinal, qui recommanda la Boulaie au Roi en mourant, comme un homme qui l'avoit toujours très bien servi, quoiqu'il fût public qu'en apparence il avoit toujours été un des plus emportés factieux. Cette intelligence du marquis

avec le cardinal étoit même dès-lors si peu secrette, que le coadjuteur en avoit des soupçons, & qu'il fit jurer le duc de Beaufort, sur l'évangile, de ne communiquer jamais à la Boulaie, rien de ce qui le concernoit, lui Gondy. 1649.

D'après ce témoignage du coadjuteur, d'autant plus croyable en ceci, que n'ayant point fait difficulté de dévoiler toute la manœuvre relative à Joly, il auroit avoué avec la même franchise, la part qu'il auroit prise à celle de la Boulaie; il n'est pas douteux que ce dernier n'eût vendu ses services au cardinal. Mais étoient-ils de concert pour l'entreprise du matin? Etoit-ce par l'ordre du ministre, que la Boulaie avoit fait cette extravagante course dans Paris & au palais? C'est ce qui n'est pas facile à décider. Montglat cependant, qui n'étoit point frondeur, est formel à ce sujet; tous les mémoires du temps sont du même sentiment: tous s'accordent à regarder cette ma-

Lénet. Gourville. Nemours. Tavannes. Talon. La Rochef.

1649. nœuvre de la Boulaie, comme une suite de ses mesures prises avec le cardinal, pour compromettre Condé & les frondeurs, sans que ceux-ci y eussent aucune part. La Rochefoucault est bien plus positif. « J'ai su, dit-il, par un » homme digne de foi, à qui la Boulaie l'a dit, que dans le moment qu'il » y eut quelqu'apparence de sédition » dans l'affaire de Joly, le cardinal lui » donna un ordre d'aller au palais, d'y » paroître emporté contre la cour, » d'entrer dans les sentimens du peuple, de se joindre à tout ce qu'il voudroit entreprendre, &, ce qui est » horrible à penser, de tuer Mr. le » prince, s'il paroissoit pour appaiser » l'émotion. Mais le désordre finit trop » tôt, pour donner lieu à la Boulaie » d'exécuter un si infâme dessein, si ce » qu'il a dit est vrai ». Mad. de Motteville seule semble les contredire, ou plutôt, elle laisse la chose indécise, en disant que c'est un secret qu'elle n'a pu percer.

Mais il eſt bien difficile de comprendre comment, en ſi peu de temps (1), Mazarin & la Boulaie avoient trouvé le moment de s'aboucher enſemble pour concerter les meſures de ce ſoulevement ; ils n'avoient pas dû prévoir l'aventure de Joly, & tout ce qu'on peut conjecturer, c'eſt qu'ils avoient tous deux l'idée de cette ſédition dans la tête, que ſans conſulter le miniſtre, la Boulaie avoit cru le moment propice pour l'exciter, ſoit dans la vue de la rejetter ſur les frondeurs, ſoit afin de remplir des vues plus profondes contre 1649.

(1) Joly fut aſſaſſiné ſur les ſept heures & demi ; la Boulaye ne parut qu'à dix au palais ; cet intervalle ne paroît pas ſuffiſant pour dreſſer toutes les machines, quoique dans la vérité, ſi le cardinal avoit déjà réellement projetté un ſoulevement avec la Boulaie, après la nouvelle de l'aventure de Joly, il ne fallût pas bien du temps pour donner l'ordre au marquis ; & tout auroit pu ſe paſſer comme le rapporte la Rochefoucault.

1649. Condé. Quoi qu'il en soit, les apparences ne sont point en faveur du cardinal, & la suite des faits prouvera que le marquis n'agissoit pas de lui même.

Rien ne pouvoit arriver de plus favorable à Mazarin, quelles que fussent ses vues, que la maniere dont tout s'étoit passé. Il n'y avoit point eu de sédition, mais on pouvoit faire croire que les frondeurs en avoient voulu exciter une: c'est ce qu'il s'efforça de répandre; il affecta de jetter des terreurs dans l'esprit de la Reine, & comme c'étoit un samedi, jour auquel elle avoit coutume de se rendre à N. D. elle n'auroit pas osé se confier au milieu de Paris, & ne seroit point sortie, si Condé, au-dessus de toutes ces petites terreurs, ne se fût offert pour l'accompagner. Afin de rendre le manege plus impénétrable; le prévôt, par des ordres secrets, vint auprès de la Reine, à son retour de la messe, pour l'assurer de la fidélité de la ville, & on prit plaisir à publier & dans

le palais royal & dans la ville, que les frondeurs avoient les plus coupables projets, dont l'exécution devoit commencer par le ſoulevement de tout Paris. Voilà déjà le parti bien noirci; Mazarin acheva de broyer les couleurs; elles furent abominables. 1649.

Par ſon ordre, la Boulaie va poſer une eſpece de corps de gardes de ſept ou huit cavaliers dans la place Dauphine, tandis que lui-même reſte en ſentinelle chez une fille de joie du voiſinage. Le guet ne manque pas de demander à ces impudentes vedettes, ce qu'elles font-là; elles répondent avec aſſurance, que c'eſt Mr. de Beaufort qui les a placées, & qu'elles ne ſortiront point ſans ſon ordre. Vous remarquerez qu'il n'étoit que trois à quatre heures après midi: ſi, comme on le prétendit enſuite, les frondeurs euſſent envoyé ces cavaliers pour aſſaſſiner, les frondeurs auroient été des ſcélérats bien extravagants & bien abſurdes, de ſe

Nemours.
Retz.
Motteville.
Nemours.

1649. découvrir ainsi eux-mêmes, & d'envoyer de si bonne heure d'autres scélérats, qui ne devoient faire leur coup qu'à minuit; car c'étoit-là le temps à-peu-près que le prince de Condé sortoit ordinairement du palais-royal pour se retirer chez lui. Il falloit donc bien que ces cavaliers fussent envoyés de si bonne heure, par des gens dont l'intérêt étoit qu'on les vît.

Le guet & les inconnus ne manquerent pas, comme on s'en doute assez, de prendre querelle entre eux, les uns voulant leur faire quitter le pavé, les autres réfusant de désemparer. Les bourgeois de la place Dauphine, voyant la dispute s'échauffer, craignirent qu'on ne pillât leurs maisons, prirent les armes & commencerent à tirer en l'air un grand nombre de coups de mousquets; quelques-uns même, baissant peut-être trop le bout de leurs armes, se mirent dans le cas de blesser quelques passans. Les cavaliers, jugeant l'action assez enga-

gée, se disperserent promptement, tandis qu'on alloit porter au palais-royal la nouvelle de cette émotion. 1649.

Condé n'y étoit plus : en sortant du conseil il s'étoit retiré chez son baigneur, où tout-à-coup il voit arriver un de ses écuyers, qui tremblant, effaré, vient l'avertir de la part du président Perraut, son intendant, que certainement il y a une entreprise formée contre sa personne, qu'on veut l'assassiner, qu'un marchand vient de l'instruire du complot : pour donner plus de poids à son récit, il ajoute qu'il a été témoin lui-même du tumulte ; qu'en passant par la place Dauphine, dans un des carrosses du prince, il a été assailli de cinq ou six coups de carabine, qui heureusement n'ont point porté. Le fait pouvoit être vrai, & l'équipage n'avoit essuyé que ce qu'auroit essuyé tout autre qui auroit passé dans le même temps. C'étoit l'effet non-seulement de la mal-adresse des bourgeois dont j'ai parlé, mais encore

1649. d'une querelle survenue entre eux & des bouchers, qui revenoient de Poissy, & qui étoient pris de vin.

Bien d'autres que Condé auroient été surpris par tant de circonstances, où le hasard sembloit se réunir aux artifices de Mazarin pour servir ses projets. Le prince étoit d'autant plus disposé à ajouter foi au récit de son écuyer, que depuis long-temps, le cardinal faisoit courir sourdement le bruit, que la vie du prince étoit dans le plus grand danger; & que les frondeurs méditoient quelqu'attentat funeste contre lui, pour se venger de sa défection. Et ces bruits & tant de circonstances qui s'y rapportoient, ne lui laissant presque plus aucun doute sur la vérité de l'entreprise, il court au palais-royal & communique à la Reine, au cardinal, à Gaston, qui s'y trouvoit, les funestes avis qu'il vient de recevoir. L'effroi saisit toute la cour; Mazarin cache sa joie secrette, sous l'apparence des plus cruelles inquiétu-

des pour la vie du prince. Condé veut aller lui-même juger de la réalité du complot ; Mazarin le prie, le presse, le conjure de ne point exposer une tête si précieuse, de ne point abandonner ainsi au fer des assassins, une vie dont la perte seroit irréparable, & entraineroit celle de la nation. Servien, confident secret du cardinal, s'offre pour aller voir si le tumulte est appaisé, & si l'on n'est point trompé par de fausses allarmes. Il court, il revient éperdu, après avoir eu cependant une assez longue conférence avec le cardinal dans la chambre grise de la Reine. Il annonce le danger le plus imminent, & par les peintures les plus effrayantes, cherche à jetter la terreur dans l'ame de Condé. 1649.

Le héros, toujours intrépide, revient à son premier avis & veut aller s'assurer de tout par lui-même ; mais de toute part on s'y oppose ; & on conclut qu'il faut renvoyer le carrosse du prince, avec un laquais dans le fond, pour

1649. juger, si on l'attaque, de ce que le prince auroit eu à craindre lui-même: le carrosse part, occupé par un laquais du comte de Duras; il passe sur le pont-neuf, environ sur les onze heures du soir; aussi-tôt il est entouré par deux cavaliers, dont l'un qui étoit la Boulaie, à ce qu'on croit, lâche son coup & s'enfuit avec son camarade. Le laquais, selon quelques-uns, fut blessé, selon d'autres, il n'eut pas le plus léger mal, & on le fit disparoître.

Il n'est pas inutile d'ajouter que la Boulaie, après l'exécution, se retira promptement à l'hôtel de Vendôme, sans doute pour jetter des soupçons encore plus odieux sur les frondeurs, & ne laisser aucun doute sur la main qui avoit porté le coup. Condé de son côté, après avoir appris cette aventure, que toute la cour peignit des couleurs convenables, s'enveloppa de plus en plus dans son erreur, par le feint désespoir de Mazarin, & les protestations qu'il

lui fit d'immoler toute la fronde à sa vengeance. Ensuite il se retira à son hôtel, accompagné de toute la cour, qui monta à cheval pour l'escorter; expédient, qu'avec des vues honnêtes, on eût proposé plutôt, & préféré à celui du laquais. Ainsi finit cette journée, signalée par tant d'événemens : mais elle n'étoit que le prélude de plus terribles encore, & Condé, sans s'en appercevoir, s'enfonçoit peu-à-peu dans un abyme dont, à la vérité, le politique le plus consommé, auroit eu peine à se douter.

1649.



CHAPITRE VII.

Condé accuse de l'assassinat le duc de Beaufort, le coadjuteur & Broussel : l'instruction du procès est commencée au parlement ; les accusés sont abandonnés de toute part.

1649. LA trame tissue pat Mazarin ne pouvoit plus désormais se rompre : servi par le hasard, aussi favorablement que par son propre génie, il voyoit l'action engagée entre ses plus cruels ennemis, tandis que lui-même, au milieu de la bataille, à portée de diriger les coups, & de favoriser les partis à son gré, pourroit sonner la retraite ou échauffer le combat, selon que son intérêt le demanderoit.

Le 12 Déc. Dès le lendemain le prétendu assassinat fut répandu comme une vérité dans tout Paris. A la cour, à la ville, chacun en parla diversement, selon les

divers ſentimens dont il étoit affecté, mais tous s'accorderent à en déteſter les auteurs. Ce fut ſur-tout au palais-royal, qu'on ſe plut à diſtiller le poiſon ſur la plaie de Condé : tout ce que la plus lâche complaiſance, la plus noire calomnie put trouver de venin, fut employé pour rendre la bleſſure incurable. 1649.
» C'étoit un coup de la fronde, il n'y » avoit pas à en douter. C'étoient ſes » chefs qui avoient formé cet affreux » complot ; c'étoient eux qui avoient » fourni les armes, eux qui avoient » payé l'aſſaſſin, eux qui avoient dirigé » le coup. Mais on ne ſe bornoit pas » au maſſacre du premier prince du » ſang ; le Roi lui-même, ne devoit pas » être épargné. On devoit enlever ſa » perſonne ſacrée, on devoit le con» duire à l'hôtel-de-ville, & là avec le » ſecours des troupes d'Eſpagne, lui » faire dicter des loix auſſi exécrables, » que les factieux dont elles ſeroient » émanées, ou commencer une révo-

1649. » lution, dont il n'étoit que trop facile
» de pressentir la fin.

Tels étoient les discours qu'on tenoit à la cour, tels ceux dont on eut soin bientôt de semer tout Paris : malheureusement pour les frondeurs, leur réputation d'audace & d'ambition étoit si bien établie, que les émissaires du ministre trouverent peu de contradicteurs, peu d'incrédules, même parmi le peuple. Tout le parti, à cette nouvelle, tomba dans des allarmes inexprimables : Beaufort vouloit aller se jetter dans Péronne, auprès du maréchal d'Hocquincourt, & sollicitoit Gondy d'en faire autant, & de se retirer à Mézieres auprès de Bussy-Lameth. Rien n'étoit plus extravagant que ce parti; c'étoit s'avouer coupable, servir Mazarin, confirmer Condé dans ses soupçons, les tourner en réalité, & se condamner soi-même pour jamais, à la haine & à l'exécration générale. Cette derniere idée sur-tout indignoit l'ame

Retz.

altiere de Gondy ; résolu à périr plutôt sur un échaffaut, qu'à justifier un instant des soupçons qui le ravaloient dans la classe des hommes les plus abjects, il prit le parti d'attendre l'événement, de s'envelopper dans son innocence, & de braver avec tranquillité, les traits les plus envenimés de la calomnie. 1649.

Cette résolution ne fut pas plutôt prise entre lui & Beaufort, qu'il fut sur le point de s'en repentir, tant ses ennemis pouvoient trouver de facilité à jouir dans l'instant, des fruits de leurs menées. En effet, l'un & l'autre étant sortis, pour juger par eux-mêmes du degré d'impression qu'avoient fait sur le peuple ces terribles accusations ; ils le trouverent froid, morne, consterné ; on les fuyoit, on évitoit leurs regards, on sembloit craindre d'être souillés de leur souffle, leur aspect seul paroissoit meurtrier. L'aliénation enfin étoit telle, que si Mazarin, dans ce moment, eût

1649. tenté de les faire arrêter & d'anéantir en un instant le parti, ils n'auroient pas trouvé un seul défenseur parmi la plus vile & la plus audacieuse populace : mais Mazarin n'avoit pas autant compté sur l'honnêteté des ames françoises, ou plutôt, il croyoit plus gagner en dirigeant absolument ses batteries contre Condé.

Malgré cet abandon général, Gondy, sûr de son innocence, ne voulut point en changeant de conduite, justifier un seul instant les soupçons. En vain tous ses amis, qui dînerent avec lui ce jour-là, voulurent-ils l'engager à se mettre sur la défensive, il resta inébranlable : au contraire, sortant encore avec le duc de Beaufort, tous deux avec un seul page derriere leur carrosse, ils se confierent ainsi de nouveau au milieu de Paris, & se rendirent chez Condé, pour y protester de leur innocence.

Condé n'y étoit pas, ou ne voulut point y être. Trompé comme toute la capitale, il ne respiroit que la plus sanglante

glante vengeance & contre les chefs & contre le parti. Accoutumé à la voie prompte des exécutions militaires, animé par les inquiétudes de ses parens, encouragé par les sollicitations de ses amis, échauffé par les perfides insinuations de Mazarin, il ne parloit que des châtimens les plus rigoureux, & demandoit justice à la Reine, du ton d'un homme disposé à se la faire lui-même, pour peu qu'on la différât. Dans tout autre temps, Mazarin ne se seroit peut-être pas empressé de modérer ses ressentimens & d'arrêter son bras prêt à frapper : mais lui abandonner ses ennemis, c'étoit perdre le fruit d'un mois d'artifices, de dissimulations, de noirceurs; c'étoit ne se délivrer d'un ennemi que pour en fortifier un autre. Loin donc d'applaudir à sa bouillante impatience, qui s'effrayoit des longueurs & des formes de la justice, il chercha à en modérer la fougue par ces discours imposans & étudiés, que l'hypo-

1649.
Léner.
Talon.

1649. crisie fait rendre plus frappans que ne le feroit la véritable vertu, parce qu'elle y jette plus de grands mots, plus d'étalage. Il parla de loix, de justice, de conscience, des préceptes sacrés de la charité chrétienne, de ce droit qu'ont tous les sujets à l'équité du monarque; droit, qui pour absoudre ou pour punir, met tout son peuple, grands & petits, de niveau devant lui. Ces exhortations étoient trop sages, trop vraies pour ne pas éclairer le prince : rendu à des principes plus doux, plus naturels, le calme revint dans son ame, & il se décida à poursuivre sa vengeance, comme l'auroit fait le plus simple particulier.

Cependant il n'en restoit pas moins irrité, quoique la réception, qu'il fit le soir même au duc de Beaufort, donnât quelqu'espérance au parti qu'il s'adouciroit. Gondy même, qui avoit déjà percé au travers de ce mystere d'iniquité, se persuada que, malgré l'art employé dans cet odieux tissu, il parvien-

droit à en ſortir & à y embarraſſer Mazarin lui-même. Voici ce qui donnoit lieu à ces eſpérances. 1649.

Retr. Monglat.

Beaufort, ayant appris que Condé ſoupoit chez le maréchal de Grammont, ne voulut pas le laiſſer plus long-temps en doute de ſon innocence, & par une hardieſſe, qui peut-être la prouve, il court chez le maréchal, & y entre dans le moment même où l'on s'alloit mettre à table; on peut ſe figurer l'étonnement des convives. Beaufort, toujours intrépide, s'approche ſans ſe déconcerter, & s'adreſſant au prince, avec autant de reſpect que de fermeté, il lui dit qu'ayant ſu l'attentat formé par quelques ſcélérats contre une vie auſſi précieuſe que la ſienne, il vient lui offrir ſes ſervices, & le prier de diſpoſer de lui. Le prince, autant peut-être par ſurpriſe, que confondu par un procédé ſi franc, lui répond poliment qu'il eſt ſenſible à ſes offres, qu'il le remercie de ſa bonne volonté, que le parlement

1649. va prendre connoiſſance de l'affaire, & que ſi l'on découvre les coupables, ils ſeront ſévérement punis ; puis changeant de propos, il invite le duc à ſe mettre à table avec eux : Beaufort, toujours audacieux, accepte avec autant d'aiſance qu'il eſt prié, & durant tout le repas ſoutient la converſation avec ſa gaieté & ſa facilité ordinaires, à l'étonnement général des convives, qui ne pouvoient ſe laſſer d'admirer qu'un homme fût en même temps ſi coupable, & gardât ſi conſtamment le ſang froid de l'innocence.

A peine Beaufort étoit-il chez le maréchal, que le cardinal en fut informé. A cette nouvelle qu'il avoit ſi peu lieu de prévoir, ſon ame devient la proie des plus vives inquiétudes. « Il eſt per» du ; c'eſt une partie concertée ; les » deux partis vont s'expliquer ; tous les » myſteres vont être dévoilés ; peut-être » même Condé a-t-il déjà des indices » du manege employé contre lui. A quel

» art désormais recourir, comment se » soustraire à la vengeance d'un prince » si justement courroucé? Où trouver » une égide pour répousser tant de traits » qui vont se réunir contre lui? 1649.

Les allarmes du cardinal ne durerent qu'autant de temps que dura le repas; Condé lui-même prit soin de les dissiper en le visitant le soir même, & en lui contant naturellement toute l'aventure. Le cardinal, craignant que ces scenes, si elles se répétoient, n'amenassent une explication, prend soin de redoubler l'éloignement du prince pour toute liaison avec ceux qu'il nomme ses assassins, d'aigrir ses blessures, de fortifier ses espérances dans l'équité du parlement: il lui promet de nouveau l'appui de la cour, & bientôt des indices si certains, que les coupables seront infailliblement reconnus.

Gondy s'apperçut le lendemain du dangereux effet de cette conversation. Toute la cour étoit chez Condé & ve- Le 13 Déc.

noit lui faire, les uns des complimens;
1649. les autres des offres de service; il étoit au milieu de cette foule, occupé à les remercier, lorsqu'on lui annonce que le coadjuteur monte son escalier : aussitôt il quitte brusquement la compagnie & s'enfonce dans son cabinet. Le chevalier de la Riviere, gentilhomme de sa chambre, fait entrer tous ces courtisans les uns après les autres, & laisse le prélat se morfondre dans les appartemens, prétextant toujours qu'il n'a point d'ordre. Gondy est inaltérable, nul mouvement d'impatience, ni dans ses gestes, ni dans ses paroles, ni sur son visage; il reste constamment pendant cinq heures, & ne quitte enfin, que lorsqu'il voit tous les appartemens vuidés, & qu'il reste exactement seul.

Retz.

Motteville. Il ne se borne point à cette démarche; il n'a pu percer jusqu'au prince, il parviendra peut-être à ses serviteurs. Il demande Toulongeon, il demande la Moussaie, il demande Perrault, tous

trois attachés au prince, tous trois dans 1649.
ſa plus intime confidence. Toulongeon, la Mouſſaie, Perrault, ont ordre de faire dire qu'ils n'y ſont pas; & Gondy, rébuté par-tout, honteux, confus, la rougeur ſur le front, le déſeſpoir dans le cœur, court enſevelir ſa honte à l'archevêché, dévorer en ſecret tant d'affronts, ſi durs, ſi humilians, ſi peu faits pour ſon ame altiere, méditer ſa vengeance, & en chercher les moyens dans les replis de ſa politique.

La Reine ſentit tout ce que cette aventure pouvoit avoir de favorable pour elle. « Elle étoit bien heureuſe, Motteville.
» diſoit-elle, à une de ſes favorites,
» de n'être point mêlée à toutes ces
» querelles, dont peut-être elle pour-
» roit profiter. Du moins elle ſe voyoit
» dans cette heureuſe ſituation, qu'il
» falloit néceſſairement que les uns ou
» les autres imploraſſent ſon ſecours ».

Il eſt ſûr qu'elle fit tout ce qui étoit en elle, pour ſervir les projets de ſon

1649. ministre. Le lendemain même du prétendu assassinat, les gens du roi furent

Talon. mandés; & en présence de la Reine, du ministre, de Gaston & de Condé, on leur ordonna d'informer promptement de tout ce qui s'étoit passé la veille. Condé, qui n'avoit pas encore de preuves, leur recommanda sur-tout de ne point faire mention, dans leur réquisitoire, de l'entreprise formée contre sa personne, mais de demander en général la permission d'informer, & de l'assassinat de Joly, & de la sédition qui l'avoit suivi.

Le surlendemain, pour marquer par une démarche publique tout l'intérêt que la cour prenoit à cette affaire, le duc d'Orléans, les princes de Condé & de Conti, les ducs de Vendôme, de Mercœur, d'Elbœuf & de St. Simon, se rendirent au parlement en grand appareil, apportant une lettre de cachet, pour travailler à l'information, comme s'il se fût agi d'une conjuration contre

l'état ; dès l'après-dinée, on commença à y travailler, & l'on entendit sept ou huit témoins, qu'on eut encore assez de peine à trouver, quoique toute cette aventure eût été assez publique. 1649.

Le 14, jour où les princes avoient promis de se retrouver au parlement, Condé présenta requête sur l'entreprise formée contre sa personne ; ensuite, d'après les conclusions des gens du Roi, on décerna un décret de prise de corps, contre la Boulaie & deux ou trois autres chargés par les informations, avec injonction aux procureurs & avocats généraux de chercher sur-tout à pénétrer quels avoient été les motifs & les projets de ceux qui avoient excité la sédition : comme un pareil travail demandoit du temps, les princes convinrent de ne revenir que le 20 au parlement.

Cependant la Boulaie, toujours caché à l'hôtel de Vendôme, apprenant que l'affaire devenoit sérieuse, & crai-

1649. gnant que le décret de priſe de corps, décerné contre lui, ne parvint à s'exécuter, exhorta le cardinal à ne pas oublier que c'étoit par ſon ordre qu'il ſe trouvoit expoſé à ce danger; que ſon azile devenoit de jour en jour moins sûr; que Beaufort, dont on l'accuſoit de n'avoir été que l'inſtrument, pouvoit prendre le parti de ſe diſculper aux yeux de toute la France, en le trahiſſant lui-même; qu'il n'y avoit par conſéquent pas un moment à perdre pour le tirer d'embarras. Il ne falloit pas employer des reſſorts bien puiſſans, pour émouvoir l'ame de Mazarin dans cette occaſion; ſon intérêt étoit aſſez éloquent, & il avoit trop à redouter que ſet artifices ne fuſſent dévoilés. Il ſe hâta donc de faire évader la Boulaie, en lui fourniſſant de l'argent & des chevaux de ſa propre écurie, & en écrivant aux gouverneurs des villes frontieres de lui laiſſer tous les paſſages libres. Ce fut de cette ſorte que Maza-

Montglat.

rin mit ſon ſecret & ſes manœuvres en ſûreté, tandis que le vil & mépriſable inſtrument de ſa politique, alloit porter ſes talens criminels dans les pays étrangers & errer chez l'ennemi de l'état, en attendant que les affaires fuſſent aſſez brouillées dans ſa patrie, pour venir la déchirer avec impunité, & vendre de nouveau ſes délations au cardinal. 1649.

Pendant que tous les indices du crime diſparoiſſoient, les informations continuoient, & les gens du roi, les avocats généraux ſur-tout, plus encore par amour de la juſtice, que par complaiſance pour la cour, les pourſuivoient avec une activité ſans égale. Parmi les témoins il s'en trouva trois, un Cantor, un Sixiaudo, un Georgibus, l'un béarnois, l'autre manceau, le dernier gaſcon, leſquels s'étant préſentés pour dépoſer, détaillerent par une eſpece de journal, tout ce qu'ils avoient oui dire chez Parrain-Découture, ſecrétaire du Talon; Retz; Joly.

1649. Roi, & l'un des syndics : ils avoient eu l'art de s'introduire chez lui, sous l'apparence d'un feint attachement aux affaires dont ce syndic étoit chargé pour les rentes. Ils étoient tous trois espions à gage de Mazarin, & pour assurer ces hommes infâmes, sur les dangers inévitables, en exerçant un aussi horrible métier, on leur avoit donné des brevets du Roi, contre-signés par le secrétaire d'état le Tellier : là on leur permettoit d'assister aux assemblées des rentiers, d'y parler & d'y agir comme ils le jugeroient convenable, pour attirer la confiance, & découvrir les plus secrets sentimens, pourvu qu'ils vinssent en faire un fidele rapport. Des manœuvres aussi odieuses firent tout le contraire de ce qu'en avoit espéré la cour ; elles indignerent d'abord les juges eux-mêmes, & révoltant toute la France, lorsqu'elles furent dévoilées, elles rendirent à la fronde la plupart des esprits qui paroissoient les plus froids & les plus aliénés.

De ſon côté, Gondy n'oublioit rien pour faire revenir le peuple & Condé des fâcheuſes impreſſions qu'on leur avoit fait prendre. Gondy, dont l'ame étoit aſſez grande pour ſentir tout le mérite de celle de Condé, ne déſeſpéroit pas encore de lui faire parvenir la vérité, & tenta mille efforts pour lui deſſiller les yeux. Il parvint à intéreſſer auprès de lui des gens qui lui étoient attachés, & qui, pour calmer le courroux du prince, n'oublierent rien de ce qui pouvoit ſe faire en faveur du parti : mais Condé inébranlable ne voulut pas entrer en négociation, & répondit avec toute ſa fierté qu'il ne ceſſeroit de les pourſuivre impitoyablement, juſqu'à ce qu'ils lui euſſent abandonné le pavé de la capitale, & que tous les chefs fuſſent ſortis de Paris. Cette réponſe prouve qu'il y avoit encore moins d'animoſité que d'orgueil dans ſes procédés ; il ambitionnoit la gloire de faire lui ſeul ce que n'avoient pu faire

1649.

Nemours.

1649. ni la Reine, ni le miniſtre, armés de toute la puiſſance royale.

En vain les frondeurs lui repréſenterent-ils qu'il n'étoit ni de ſa grandeur, ni de ſa bonne-foi, de les accuſer d'un crime, dont certainement il ne pouvoit les croire coupables; que tôt ou tard, ils trouveroient les moyens de ſe juſtifier; qu'alors il lui faudroit dévorer, à la face de toute la France, l'affront d'avoir injuſtement attaqué des gens qui méritoient des ménagemens, autant pour leur innocence, que pour le reſpectueux attachement qu'ils lui avoient voué. Ces proteſtations ne ſervirent qu'à exalter le courroux du prince : il répondit avec une hauteur plus dure & plus accablante que la premiere fois : « Innocens ou coupables, il n'a» voit pas beſoin d'éclairciſſemens; il » vouloit qu'ils ſortiſſent de Paris, & il » les trouvoit bien plaiſans de ne pas » obéir quand il commandoit ».

L'obſtination du prince étoit d'au-

tant plus cruelle pour Gondy, que les chefs mêmes de son parti mollissoient, & que tous ses amis étoient prêts à l'abandonner. Rien ne retint le maréchal de la Mothe, touché de l'honneteté de Condé, qui ne l'avoit pas rangé au nombre de ses assassins, rien ne le retint que les promesses du coadjuteur, de faire prendre bientôt une nouvelle face aux affaires. En effet, Gondy comptoit sur une seconde tentative qu'on alloit essayer pour adoucir le prince. 1649. Retz.

Il avoit député Fosseuse & Noirmoutiers auprès de la princesse douairiere, dont ils avoient l'honneur d'être parens : ces deux négociateurs espéroient qu'une femme seroit plus facile à fléchir, & que l'humeur douce & conciliante de son sexe ne tiendroit pas contre des raisons solides & de respectueuses prieres; mais la princesse étoit encore plus irritée que son fils, le sentiment des allarmes que lui avoit inspiré son prétendu danger resta pro- Nemours.

1649. fondément gravé dans son cœur ; d'ailleurs, elle n'avoit pas moins de fierté, ses réponses furent donc aussi aigres : » puisque son fils exigeoit que Beaufort » & Gondy sortissent de Paris, ils » étoient bien insolens de vouloir y » demeurer. Mais, madame, répliquerent les négociateurs, il n'appartient » qu'au Roi, à la puissance suprême, » d'user d'un pareil droit, & de chasser de la capitale des hommes tels » qu'un petit fils de Henri IV, & un » coadjuteur de Paris. Vous voyez que » la Reine jusqu'à présent les y a bien » soufferts ; les exemples des autres ne » font rien pour mon fils, répartit avec » chaleur la princesse que la contradiction avoit échauffée : il y a bien de » la différence entre un prince de Condé » & le Mazarin ; si d'autres princes ont » bien voulu oublier le soin de leur dignité, jusqu'à négliger de se faire » obéir, mon fils n'est point du tout de » cette humeur ».

Cette converſation paroiſſoit ne laiſſer aucune voie à un accommodement; 1649. cependant Gondy, ne voulant rien oublier de ce qui pouvoit mettre le bon droit de ſon côté, revint encore à la charge, & fit déclarer au prince que les frondeurs étoient diſpoſés à remplir ſes ordres, mais qu'étant de leur honneur de faire voir leur innocence, ils eſpéroient que le prince voudroit bien leur permettre de ſe juſtifier auparavant. Sourd à toutes ces avances, Condé ne répondit rien, & le coadjuteur déſeſpérant de le fléchir, ne ſongea plus qu'à intéreſſer en ſa faveur, & le peuple & le parlement.



CHAPITRE VIII.

Suite de la procédure contre les accusés, ils commencent à se rassurer; intrigues de la cour auprès du procureur-général, pour les perdre.

1649. GONDY sentoit jusqu'où pouvoient le mener les procédures : il perçoit à travers le manege de la cour, & il voyoit bien que pour peu qu'elle y trouvât jour, elle ne manqueroit pas cette occasion de le perdre. L'exemple des Guise avoit appris que toute violence est interdite aux Rois ; mais il étoit palpable que si le ministere ne pouvoit recourir à des voies sanglantes & sans formes contre lui, il saisiroit bien vîte celle qui pourroit assurer son châtiment, avec quelqu'apparence de justice. Se confier dans l'équité du parlement, ç'auroit été ne pas connoître

les hommes, capables d'oublier toutes 1649.
les loix, dès qu'on a su les intéresser à une injustice; s'assurer entiérement sur les amis qu'il avoit dans la compagnie, ç'auroit été également manquer de prudence, rien n'étant moins stable que l'attachement des factieux, parce qu'il n'est fondé que sur l'intérêt, & que l'intérêt varie tous les jours.

De quelque côté que Gondy se tournât, il ne voyoit que des périls, & la plus affreuse perspective. Le peuple seul pouvoit encore soutenir ses espérances, il commençoit à revenir à lui. La mâle assurance, que le prélat avoit affectée, en avoit imposé à la multitude, toujours disposée favorablement en faveur de celui qui semble ne rien craindre. D'ailleurs il avoit été servi par des hommes plus puissans encore sur la populace, que ne peut l'être un chef de parti, parce qu'en subjuguant les consciences, il leur est facile de dominer sur les esprits. Les curés de Paris, at-

1649. tachés à un homme qui savoit affecter tous les sentimens, aussi aimable pour le dévôt que pour l'impie, n'avoient rien épargné pour dissiper les nuages qui s'élevoient contre leur chef. Ils travaillerent avec tant de zele, qu'au bout

Retz. de 7 ou 8 jours, presque tous les esprits étoient rendus au coadjuteur; Talon, frere de l'avocat-général & curé de St. Gervais, lui écrivoit dès le cinquieme : *Vous remontez; sauvez-vous de l'assassinat; avant qu'il soit huit jours, vous serez plus fort que vos ennemis.*

Ce billet fut une espece de prédic-

Le 20 Déc. tion. La premiere fois que les princes revinrent au parlement, Gondy, Beau-

Talon. fort, Luines, Brissac, Retz, la Mothe, y étant aussi allés, ce coup d'audace, rendit la chaleur aux amis du parti dans la compagnie, étonna leurs adversaires, & suspendit du moins la défection de ceux qui se sentoient portés à changer. Il ne se passa rien de considérable

dans cette séance, ce n'étoit point encore le jour où devoient se porter les grands coups. On perdit le temps à délibérer si le président Charton opineroit ou n'opineroit pas dans l'affaire de Joly; le dernier avis fut enfin embrassé comme le plus juste, puisque le président étoit impliqué dans cette affaire, & qu'il avoit lui-même rendu plainte sur le prétendu assassinat, médité contre lui. 1649.

On mit aussi celui de Joly sur le tapis. La plus grande partie de la compagnie étoit persuadée de la fausseté de l'attentat : en effet, les membres qui tenoient pour la cour, au premier bruit de l'entreprise, ayant fait nommer des commissaires pour aller visiter Joly & voir ses blessures, lorsqu'ils s'étoient présentés chez lui, il ne voulut jamais les leur montrer, sous prétexte qu'on venoit d'y mettre un appareil, & qu'il pourroit y avoir du danger à le lever. Apparemment qu'il les croyoit plus Nemours.

1649. clairvoyant que Guenaud, ſi connu par les ſarcaſmes de Gui-Patin, & les traits que Deſpréaux a lancés contre lui. Il étoit premier médecin de la Reine, laquelle l'avoit envoyé chez Joly, pour juger par lui-même de ce qui en étoit.

Joly. Le bon homme, ſoit par la faute de ſes lumieres, ſoit par celle de ſon art, y fut trompé comme l'avoit été le premier chirurgien. Il retourna au palais-royal, & ſi l'on en croit Joly, (il faut bien prendre garde que l'anecdote eſt de lui,) il aſſura la Reine que rien n'étoit plus véritable que la bleſſure du ſyndic, qu'il lui avoit trouvé de la fievre, qu'il faudroit être le plus grand comédien, pour jouer la maladie juſqu'à ce point.

Les commiſſaires du parlement ayant été moins crédules, l'affaire de Joly, dans cette ſéance, attira de grandes conteſtations. Il avoit préſenté une requête, par laquelle il demandoit que cette affaire fût renvoyée à la tournelle,

& non aux chambres assemblées, sous prétexte qu'elle n'avoit aucun rapport avec la sédition qui l'avoit suivie. Il ne disoit pas son véritable motif; il s'imaginoit être mieux traité à la tournelle, où il avoit un plus grand nombre d'amis, & il craignoit de passer sous les yeux du premier président, trop clairvoyant pour se laisser tromper, trop attaché à la cour pour l'être par les frondeurs. Par la raison contraire, Molé vouloit que l'affaire fût jugée à la grand-chambre, & voyant que les voix ne seroient peut-être pas pour lui dans cette séance, il traina si bien les choses en longueur, qu'il n'y eut rien de décidé ni à cet égard, ni sur la sédition : mais dans l'intervalle de cette assemblée à la suivante, il y eut bien des choses nouvelles & d'odieuses manœuvres. 1649.

Gondy, Beaufort & Broussel avoient été chargés par les informations, mais si légérement, que les avocats-généraux ne crurent pas nécessaire de les impli- Talon.

1649. quer dans leur réquisitoire. Talon étoit un des plus honnêtes-hommes qui fût alors dans le parlement ; ainsi il n'est pas à croire, quoiqu'il eût beaucoup d'estime & d'amitié pour Gondy, que ces sentimens l'eussent aveuglé sur son devoir, puisque dans d'autres occasions il déplore les égaremens de ce scélérat sublime, avec toute l'amertume d'un bon citoyen. La cour, avertie par le procureur-général Méliant, lequel lui étoit tout dévoué, que ses confreres n'étoient point de son avis, & ne croyoient pas qu'il y eût lieu à aucun réquisitoire contre les chefs de la fronde, entra dans les plus vives allarmes que ces trois victimes ne lui échappassent.

Le 21 Déc. Ibid. Le chancelier en conséquence mande les gens du roi, pour voir les informations & prendre avec eux des conclusions : mais, fideles à leur devoir, ils répondent invariablement, que les informations sont entre les mains des commissaires,

commiſſaires, & quant à leurs conclu- 1649.
ſions, qu'ils les prendront quand il ſera temps : en vain le chancelier s'efforce-t-il de mille manieres de percer dans leurs ſecrets, ils ſont impénétrables, & Méliant lui même, jouant la bonne foi avec eux, dit en ſortant à ſes deux autres confreres : *du moins ils n'auront pas cet avantage d'avoir vu les informations par nos mains, ni de ſavoir nos penſées.*

Mazarin, qu'une tentative inutile ne rebutoit pas, revint à la charge, & renvoya chez Talon & Bignon, le comte de Brienne, pour les engager à demander du moins que Beaufort, Gondy & Brouſſel, fuſſent aſſignés pour être ouis. Le comte ne remporta que la honte d'avoir tenté vainement une démarche honteuſe. Ibid.

On avoit été plus heureux auprès de Méliant. Gondy ſavoit avant midi, par Retz.
l'avis d'un officier de la chancellerie, que le procureur général, après être

1649. resté deux heures enfermé avec Séguier, Chavigny & Molé, avoit promis de requérir un décret de soit ouï contre le coadjuteur & les deux autres, & de donner ses conclusions, quand même ses confreres s'y refuseroient.

A cette nouvelle Gondy & son parti se croient perdus. La fronde assemble un grand conseil chez le duc de Longueville ; la séance ne se passe pas sans contestation. Comme Longueil, Bellievre & les autres, plus entendus aux détours de la chicane, connoissoient aussi mieux que personne toutes les ruses dont elle sait se servir pour envelopper ses victimes, & comme l'abattement du peuple paroissoit tout permettre à la cour, ils craignoient qu'elle ne profitât de l'instant pour faire arrêter les accusés, sous quelques formalités de justice, coulées dans la procédure, par l'adresse du président de Mesmes, & soutenues de la hardiesse du premier président. Tous les avis, à l'exception

Ibid.

de celui du coadjuteur, furent donc violens. On vouloit tenter une soulevement, aller assiéger le palais-royal, (c'étoit l'opinion de Longueil,) renouveller les barricades, & opposant persécution à persécution, pousser les choses jusqu'où elles pourroient aller. 1649.

Gondy n'étoit pas d'une trempe d'ame à s'effrayer de complots si pervers : « mais comment, pour peu qu'on » consultât la prudence, se ranger à un » projet dont le seul commencement » paroissoit impraticable ? Car enfin, » quoique le peuple fût revenu au parti, » on n'étoit pas tellement sûr de lui, » qu'on dût se flatter de le voir céder à » toutes les impressions qu'on voudroit » lui donner ? Où trouver des forces » pour soutenir l'exécution, en supposant qu'on pût la commencer ? Où » étoient les ressources, les fonds, les ar» memens ? Si, comme il y avoit grande » apparence, on restoit au milieu de » cette exécution, comment se sauver

1649. » de la honte? comment éviter la pu-
» nition d'un si horrible attentat, le-
» quel confirmeroit & changeroit en
» réalité tous les soupçons qu'on avoit
» semés sur un crime imaginaire?

Toutes ces réflexions, Gondy les étala avec son éloquence ordinaire, & elles eurent l'effet qu'elles devoient avoir; chacun revint à l'avis du coadjuteur. On convint que le lendemain tous les chefs, qui avoient séance au parlement, s'y rendroient, mais sans appareil & avec peu de suite, pour ne point engager une action avec celle du prince, qui ne manqueroit pas d'être nombreuse. « Il est vrai qu'on pouvoit
» les massacrer au palais; mais étoit-il
» à croire qu'on se permît une telle vio-
» lence, sur-tout lorsqu'on verroit leur
» modeste cortege. Si l'on manquoit
» cette occasion, s'ils sortoient sains &
» saufs de cette séance, il y avoit tout
» à parier que le lendemain ils seroient
» maîtres du pavé. L'innocence a de

» grands droits, la vérité en a encore 1649.
» de plus forts. Le peuple abattu, le » parlement consterné, les uns de n'a- » voir pour chefs que des meurtriers, » les autres de les avoir pour amis, ras- » surés par une sécurité que le crime ne » peut affecter jusqu'à un certain point, » reviendroient bientôt totalement de » leurs premieres impressions. ».

Telles furent les raisons dont Gondy appuya son avis, & lesquelles calmerent presque toutes les allarmes : chacun se retira pour répéter le rôle qu'il devoit jouer le jour suivant; un incident faillit à dépouiller Gondy du sien.

A peine étoit-il rentré chez lui, pour l'étudier, qu'il apprit, par un billet de Mad. de Lesdiguieres, que la Reine, prévoyant qu'il ne manqueroit pas de se rendre le lendemain au parlement, avoit envoyé ordre à l'archevêque de Paris d'y aller prendre sa place, ce qui en excluoit son neveu, lequel n'y avoit séance qu'au défaut de son oncle. Ce

1649. contre-temps, qui auroit rompu toutes les mesures d'un autre, ne l'effraya point, & dès le lendemain à 4 heures du matin, il étoit avec Brissac & Retz à la porte de l'archevêque, qui cette nuit avoit couché aux capucins du fauxbourg S. Jacques.

Retz. On s'imagine peut-être qu'un oncle n'avoit pas de plus grand intérêt que celui de sauver son neveu, & qu'à la premiere sollicitation, il alloit lui céder sa place. Mais l'archevêque étoit le plus foible & le plus timide des hommes; il étoit d'ailleurs tourmenté contre son neveu, d'une jalousie qui alloit jusqu'à l'extravagance; il craignoit toujours qu'il n'empiétât sur ses droits. C'en auroit donc été assez pour le décider à un refus, quand il n'auroit pas promis à la Reine de se rendre au parlement. Ce qu'il y eut de plus cruel, c'est qu'il trouva des raisons pour motiver son refus : « Son neveu étoit un im» prudent, un étourdi qui aggraveroit

» les offenses ; il le défendroit mieux 1649.
» lui-même.

Un homme, tel que l'archevêque, ne pouvoit manquer d'avoir certaines foiblesses, appanage ordinaire des ames retrécies : son ridicule étoit celui du malade imaginaire, & il étoit rempli du plus profond respect pour les décisions de son médecin ou de son chirurgien : c'est ce qui sauva Gondy. Un de ces derniers qu'il avoit gagné, se charge de lever les difficultés : tandis que Gondy va l'attendre aux carmelites, le chirurgien entre chez l'archevêque : le prélat ne manque pas de lui conter la visite de son neveu, & l'envie qu'il a lui-même d'aller ce jour-là au parlement : le chirurgien applaudit à sa fermeté, il le loue d'avoir résisté aux importunités d'un neveu qui veut l'enterrer tout vif, il l'exhorte à se lever en diligence : l'archevêque obéit, mais à peine il est hors de son lit, que le chirurgien, d'un ton effrayé, s'écrie : *Ah! Mon-*

1649. *seigneur, qu'avez-vous? Mais je me porte bien. Cela ne se peut pas; vous avez un très mauvais visage; voyons votre poulx.... Vous avez de la fievre.* A ces mots l'archevêque, sans consulter davantage, se replonge dans son lit, & le chirurgien vient avertir son neveu qu'il peut partir, que tous les rois & toutes les reines de l'univers ne feroient pas sortir son oncle de quinze jours.

La scene, qui alloit s'ouvrir, fixoit les yeux de tout Paris. D'un côté la noirceur de l'attentat; de l'autre, le rang & la puissance des accusateurs & des accusés, tenoient tous les esprits en suspens, & dans l'impatience de voir si l'audace de Gondy, si l'inimitié de Condé, si l'équité du parlement se soutiendroient jusqu'à la fin. Jamais la capitale n'avoit porté des regards aussi curieux sur aucun jugement, jamais on n'avoit vu moins de gens indifférens, jamais plus de liberté à parler, ou de

hardiesse à soupçonner. Les salles du palais étoient remplies de plus de mille gentilshommes, attachés à Condé ou depuis long-temps ou pour le moment : toute la cour s'étoit fait un honneur de l'y accompagner, & de lui former un cortege bien différent de celui des frondeurs, qui s'y rendirent seuls, séparément, comme s'ils avoient craint de se faire remarquer. Le coadjuteur seul, en rochet & en camail, affectant une sécurité qu'il n'avoit pas, son bonnet à la main, s'efforçoit d'attirer les regards par ses saluts multipliés, en traversant la grand'salle : mais à peine feignoit-on de l'appercevoir, peu daignoient lui rendre ses civilités ; tant l'idée de son crime avoit aliéné les esprits ; tant, après un pareil attentat, on trouvoit sa hardiesse arrogante ! On s'écartoit, on fuyoit pour le laisser passer. *Où va cet audacieux*, se disoit-on ? *Ignore-t-il qu'il est perdu ? Craint-il de ne pas savoir assez tôt la nouvelle de sa*

1649.

Le 22 Déc.

1649. *condamnation? Voyez-vous cette mâle assurance qu'il affecte? A ces apparences de fermeté, on ne le croiroit pas coupable, mais son cœur tremble, ou ce premier crime n'a pas été son apprentissage.*

Gondy entendoit ces discours ou d'autres semblables; il voyoit sur les visages l'exécration qu'il inspiroit; mais il n'en étoit pas plus déconcerté. Il étoit naturellement hardi; & un homme qui d'ordinaire est coupable, est bien fort, lorsqu'une fois il se sent innocent. L'accueil favorable, qu'il reçut à la grand'chambre, contribua encore à le rassurer. Comme le duc de Beaufort n'étoit pas encore arrivé, sa présence causa de la surprise, mais une surprise mêlée de joie, qui se manifesta par un petit murmure; le coadjuteur, qui se connoissoit aux signes des assemblées, en tira un augure favorable.

Dès qu'il eut pris sa place, s'adressant à toute la compagnie, en son nom

& en celui des autres accusés : « Mes-
» sieurs, dit-il d'un ton modeste, mais 1649.
» hardi, *nous avons appris* qu'on nous
» impliquoit dans la sédition, qu'on
» nous imputoit même de plus horri-
» bles complots. Nous venons porter
» nos têtes au parlement, si nous som-
» mes coupables, mais vous demander
» justice contre les calomniateurs, si
» nous sommes innocens. Quoiqu'en
» mon particulier je puisse ne pas me
» tenir justiciable de la compagnie, je
» renonce à tous les privileges pour
» faire connoître mon innocence, à un
» corps auquel j'ai voué à jamais, autant
» d'attachement que de vénération ».

Ce petit discours, rendu encore plus adroit par le ton éloquent dont le coadjuteur le prononça, fit un effet dont il s'apperçut par un second murmure, doux, mais favorable. Condé commença à craindre de s'être trompé, ou du moins de n'être pas vengé.

A peine Gondy avoit fini, qu'un

1649. conseiller ayant voulu rapporter la requête de Joly, le président de Mesmes, dans l'impatience de servir la cour, s'écria d'un ton pénétré, qu'il y avoit bien d'autres choses plus pressées; qu'avant tout, il falloit lire les informations faites sur la conjuration publique, dont il avoit plu à Dieu de préserver l'état & la maison royale : à ces paroles il ajouta sur la conjuration d'Amboise quelques mots, que le coadjuteur ne laissa pas tomber, comme on ne tardera pas à le voir.

De Mesmes fut satisfait, & la lecture des informations commença. Outre les témoins à brevet dont j'ai parlé, il y en avoit encore d'autres, dont les noms n'étoient pas moins ridicules, ni la vie moins infâme, tels qu'un Pau, un Pichon, un la Comette, un Marcassaire, un Fillon, un Firrès; ce qui a fait dire au cardinal de Retz, qu'il n'y avoit pas dans les petites lettres de Port-royal, des noms plus barbares, *Georgi-*

Talon. Retz.

bus, valant bien Tambourin. La déposition seule de Cantot tint quatre heures de lecture. Voici ce qu'elle portoit en substance avec celle des autres. 1649.

» Ils s'étoient trouvés dans plusieurs
» assemblées des rentiers à l'hôtel de
» ville : ils y avoient oui dire que Beau-
» fort & Gondy vouloient tuer le prince
» de Condé; ils avoient vu la Boulaie
» chez Broussel avant la sédition, ils
» l'avoient vu chez le coadjuteur : le
» même jour le président Charton avoit
» crié aux armes. Joly avoit dit à Can-
» tot, à l'oreille, quoique Joly ne l'eût
» jamais ni connu ni vu que cette fois
» là, qu'il falloit tuer le prince & la
» *grand'barbe*, (le premier président,)
» le chancelier, d'Emery, le cardinal;
» tous ses partisans devoient être aussi
» massacrés, & en général, on n'avoit
» jamais formé une conjuration plus
» terrible contre l'état. C'étoient Héri-
» court, gentilhomme du duc de Beau-
» fort & la Boulaie, qui avoient tiré

1649. » dans le carrosse du prince, à onze » heures du soir. Enfin avant le coup, » on avoit vu plusieurs personnes sortir » de chez Broussel & entrer chez le » coadjuteur, on les avoit suivis, on » les avoit entendus qui convenoient » de s'assembler ce soir-là, & de pren- » dre Bourdeaux pour mot du guet ».

Cette derniere circonstance pouvoit prouver seule la fausseté des dépositions; elle sembloit y avoir été jettée exprès par la cour, pour inglober, sans qu'on s'en apperçut, les rebelles de Bourdeaux dans cette affaire. Cependant on envoya chercher les gens du roi pour prononcer leurs conclusions; mais elles donnerent lieu à un débat bien vif au parquet.

On a vu que la cour n'avoit pu parvenir à gagner les deux avocats-généraux; ils croyoient que Méliant n'avoit pas été moins incorruptible, & ils furent bien étonnés, lorsqu'ils lui virent tirer des conclusions où Beaufort, Gondy

Talon.

& Brouſſel étoient aſſignés pour être ouis. A cette vue, l'amour de la juſtice, peut-être le ſentiment de l'amour-propre bleſſé, enflamme ſes deux confreres ; ils ſe récrient contre un procédé ſi extraordinaire, ils proteſtent qu'ils ne conſentiront jamais à un pareil réquiſitoire contre trois perſonnes de ce rang. « Ni la juſtice, ni la tranquillité » publique, que cette iniquité ne peut » manquer de troubler, ne leur per- » mettant pas de ſe rendre à ſon avis. » Ignore-t-il que les preuves ſont ſi foi- » bles, les délateurs ſi vils, ſi chargés » d'infamie, qu'on ne pourroit pas, en » ſuivant les principes d'une conſcience » un peu timorée, ſoupçonner ſeule- » ment ces trois illuſtres accuſés, d'a- » voir eu la moindre part à ce qui fai- » ſoit le ſujet des informations ? Quelle » circonſpection, à plus forte raiſon, » ne devoit on pas apporter, quand il » s'agiſſoit de flétrir un petit-fils de » Henri IV, mépriſé des grands, il eſt 1649.

1649. » vrai, mais adoré du peuple; un pré-
» lat, l'ennemi déclaré de la cour, mais
» si puissant par sa dignité, par son ca-
» ractere populaire, par les ressources
» que lui suggeroit son génie; un mem-
» bre de la compagnie, regardé comme
» un boute-feu de sédition, mais si res-
» pectable à de certains yeux, par son
» grand âge, par une probité désinté-
» ressée & jamais démentie, par ce ton
» fier & républicain, intéressant pour
» ceux mêmes dont les ames sont les
» plus souples & les plus dociles.

Toutes ces représentations furent inutiles. Méliant répondit qu'il signeroit ses conclusions, malgré l'avis de ses confreres, & les signant en effet, il voulut les entrainer à la grand'chambre : mais ils refuserent de le suivre, parce qu'ils ne vouloient pas, disoient-ils, faire un éclat; que s'ils entroient avec lui, ce seroit pour soutenir la nullité de ces conclusions, puisqu'étant deux, ils avoient la préponderance. Mé-

liant, sans les écouter, entre seul à la grand'chambre, & prononce ces fatales conclusions. Les trois accusés paroissoient perdus, lorsque l'éloquence & la fermeté de Gondy, les tira, comme on va le voir, du pas le plus dangereux où ils pouvoient se trouver. 1649.

CHAPITRE IX.

Discours de Gondy, pour sa défense; il est applaudi & tourne tous les esprits en sa faveur.

GONDY avoit prévu le réquisitoire de Méliant, & avoit eu le temps de préparer ses batteries pour en détruire l'effet. Talon lui avoit envoyé à deux heures après minuit, des mémoires sur les mœurs de ses accusateurs, capables de confondre toutes leurs dépositions. Il se levoit donc & ôtoit son bonnet pour parler, lorsque Molé, qui crai- Retz.

1649. gnoit ſon éloquence, pour lui fermer la bouche, s'écrie que Gondy n'obſerve pas l'ordre ni les formes, qu'il parlera à ſon tour. La cohue des enquêtes s'éleve à ces mots contre le premier préſident, & applaudit à Gondy, qui ſaiſiſſant le moment, parla enfin en ces termes.

» Je ne crois pas, Meſſieurs, qu'il » ſe trouve dans l'hiſtoire des ſiecles » paſſés, un ſeul exemple de ce qui ar- » rive aujourd'hui. Non, jamais on ne » s'eſt permis des ajournemens perſo- » nels contre des perſonnes de notre » qualité ſur des *oui-dire* : de quelle » indignation ne doit donc pas être » ſaiſie cette illuſtre aſſemblée, lorſ- » qu'on écoute ces oui-dire de la bou- » che des plus infâmes ſcélérats, qui » ſoient jamais ſortis de l'obſcurité des » cachots? Un Cantor, échappé du gi- » bet à Pau; un Pichon, qui ne fuira » pas l'échaffaut qui l'attend au Mans, » un Sixiendo, couché ſur vos régiſtres » comme le dernier & le plus vil des

» criminels : voilà donc les témoins 1649.
» qu'on nous veut confronter, voilà
» les nobles accusateurs du petit fils de
» Henri le grand, d'un sénateur que
» son âge & sa probité avoient mis à
» l'abri de tout soupçon, d'un coadju-
» teur de Paris! Vous avez peine à vous
» persuader de semblables horreurs ; ce
» n'est cependant là qu'une petite par-
» tie de celles que la malignité suscite
» contre nous. Ces délateurs, dont le
» témoignage est si respectable, ont
» bien d'autres qualités : ils sont *té-*
» *moins à brevet.* A ce titre, je vous
» vois tous étonnés ; il est si rare, si
» extraordinaire, que vous n'avez nulle
» idée, sous le plus innocent des rois,
» d'une espece d'hommes, que les sie-
» cles les plus corrompus, n'ont pas
» connu sous les plus détestables empe-
» reurs. Je suis au désespoir que la dé-
» fense de notre honneur me force à
» rappeller des inventions que la posté-
» rité aura peine à croire, & dont no-

1649. » tre siecle aura éternellement à rougir.
» Oui, Messieurs, Cantot, Sixiendo &
» Georgibus, peuvent impunément tra-
» fiquer de nos paroles, de nos secrets,
» de nos pensées; impunément ils peu-
» vent distiller sur nous le plus noir
» poison de la plus noire calomnie;
» ils n'ont rien à craindre, ils ont des
» brevets pour nous accuser. Le nom
» de notre précieux monarque, cet au-
» guste nom, qui ne doit être employé
» qu'à consacrer les loix les plus sain-
» tes, a été prostitué au plus vil des
» usages. Pour calmer leurs allarmes,
» pour les mettre à l'abri d'un châti-
» ment qu'ils n'auroient peut-être pas
» échappé sous les Tibere & les Do-
» mitien, ces brevets, que l'on pour-
» roit nommer infâmes, si le nom de
» Louis ne s'y trouvoit pas, Monsieur
» le cardinal Mazarin, dans sa haîne
» contre les défenseurs de la liberté
» publique, les a imaginés, & a forcé
» monsieur le Tellier, secrétaire d'état,

» de les contre-ſigner. Précautions inu- 1649.
» tiles, vains ſubterfuges, pour déro-
» ber ces miſérables à l'animadverſion
» de votre courageuſe compagnie. C'eſt
» elle que nous implorons, c'eſt à elle
» que nous demandons juſtice de ces
» odieuſes manœuvres. Mais nous ne
» vous la demandons qu'après vous avoir
» ſupplié très humblement de nous la
» faire à nous mêmes, dans toute la
» ſévérité des plus rigoureuſes ordon-
» nances, ſi l'on peut prouver que nous
» ayons contribué ni directement ni
» indirectement au dernier tumulte.
» Nous! ſoupçonnés d'une ſédition où
» l'on n'a vu qu'un extravagant à la
» tête de quinze miſérables, véritable
» lie de la plus abjecte populace!...
» M'étendre ſur ce ſujet, ce ſeroit me
» déshonorer, ce ſeroit déshonorer
» meſſieurs de Beaufort & de Brouſſel,
» ce ſeroit vous déshonorer vous mê-
» mes. C'eſt trop m'occuper devant vous
» de malheureux, dont le nom ſeul

1649. » souille vos oreilles. Voilà, messieurs, » ce que je sais de la moderne conjuration d'Amboise ».

Cette chûte à laquelle on s'attendoit si peu, excita un mouvement général. Les enquêtes se répandirent en applaudissemens, & les témoins à brevet sur-tout ne furent point épargnés. Le conseiller Doujat, un des rapporteurs, ami de Gondy, voyant la fermentation qui s'élevoit à ce sujet, voulut l'échauffer encore, en feignant de l'adoucir. Il fit l'éloge de la délation; » ces brevets, Monsieur, dit-il au coadjuteur dans une feinte colere, ne sont » pas, comme vous le dites, pour vous » accuser. Il est vrai, qu'il y en a, mais » ils ne sont que pour découvrir ce qui se » passe dans les assemblées des rentiers. » Hé, comment voudriez-vous que le » Roi fût informé, s'il ne promettoit » l'impunité à ceux qui lui donnent des » avis pour son service, & qui sont » obligés, pour se procurer ces avis, de

» dire des paroles dont, par la suite, on 1649.
» pourroit leur faire des crimes? Il y a
» bien de la différence entre des brevets
» de cette façon, & des brevets pour
» vous accuser ».

Ce que Doujat avoit prévu arriva: toutes les têtes furent exaltées; la furie sur-tout des enquêtes alloit éclater, lorsque le premier président, que rien n'étonnoit, & qui se roidissoit contre les difficultés, apostrophant les prétendus coupables, *patience, messieurs*, s'écria-t-il, *allons d'ordre. Messieurs de Beaufort, coadjuteur & de Broussel, vous êtes accusés; il y a des conclusions contre vous, sortez de vos places.*

Cette formalité étoit réguliere; Beaufort & Gondy alloient se retirer, lorsque Broussel, par une infraction à l'ordre de la justice, bien peu séante dans un ancien magistrat, ne se tenant point pour accusé, & arrêtant les deux autres, *non, Messieurs*, dit-il, *nous ne devons sortir, ni vous ni moi, jusqu'à ce que la*

Retz. Talon.

compagnie ne l'ait ordonné, & si nous
1649. *sortons, monsieur le premier président, que tout le monde sait être notre partie, doit sortir aussi... Et monsieur le prince,* ajouta le coadjuteur, assez haut pour être oui de Condé, lequel s'entendant nommer, s'écria de ce ton vif & fier, qu'on lui connoissoit: *moi! moi!... Oui, monsieur*, répartit Gondy, *la justice égale tout le monde... Non, monsieur,* répliqua de Mesmes, en se mêlant de nouveau à la querelle: *vous ne devez point sortir à moins que la compagnie ne l'ordonne. Si monsieur le coadjuteur le souhaite, il faut qu'il le demande par une requête. Pour lui, il est accusé, il est de l'ordre qu'il sorte; mais puisqu'il en fait difficulté, il en faut opiner.*

On opina en effet, & par une singularité qui prouve bien que les grandes compagnies sont aussi sujettes à être menées par les passions, que peuvent l'être des particuliers isolés, il y eut plus de quatre-vingt voix à faire demeurer

meurer les accusés : quoique les formes l'emportassent à la fin d'une douzaine de voix, & qu'ils fussent obligés de se retirer, la victoire pour la cour n'en fut pas plus glorieuse, la plupart des avis n'ayant été que des panégyriques pour les accusés, des satyres contre le ministre, & des anathêmes contre les brevets. 1649.

Si le triomphe de la fronde ne fut pas complet dans ce combat, elle eut bien lieu de s'en applaudir par les suites heureuses qu'il eut. Les lanternes avoient été occupées, dès la nuit, par les amis du parti, & sur-tout par les curés & les prêtres des paroisses, lesquels ne manquoient pas de faire savoir dans les salles tout ce qui, de moment en moment, arrivoit dans la grand'chambre de favorable à la faction. Le peuple, à qui la longueur de la séance, commencée à 7 heures & à peine terminée à 4, avoit donné le temps de s'assembler, remplissoit la grand'salle, les galleries, la cour, les degrés. Impatiens de savoir à quoi s'en tenir sur

1649. leur chef, ils n'apprenoient qu'avec des transports inexprimables, & la fermeté de Gondy & sa justification, & la bonne volonté d'une partie des membres de la compagnie pour lui. Dès ce moment les soupçons s'effacerent totalement; aux sentimens de la haîne & de l'indignation, succéderent ceux de la tendresse & de la pitié. Le coadjuteur s'apperçut en sortant de ce favorable changement. Lui & les autres factieux furent plutôt portés qu'ils ne marcherent à l'archevêché; & si Gaston & Condé ne furent point insultés, ce fut du moins pour eux une humiliation bien grande, d'entendre retentir les cris de *vive Beaufort*, *vive le coadjuteur*, sans que leurs noms fussent mêlés à ces noms odieux.

Fin du livre septieme.



L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE HUITIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Suite du procès des frondeurs, jusqu'au dix-huit Janvier de l'année suivante.

LE cardinal, voyant la chaleur que l'assemblée des chambres avoit jettée dans tous les esprits de la compagnie, craignit que, si la guerre se terminoit trop promptement, il ne pût parvenir à l'entier accomplissement de ses des- 1649.

seins ; il craignit sur-tout que les fron-
1649. deurs, lavés le lendemain du crime atroce qu'on leur imputoit, ne se sentissent assez forts pour se refuser à toutes les avances qu'il méditoit auprès d'eux, & pour rejetter une union dont la fin devoit être la perte du prince. Il redoubla donc d'artifices & de dissimulations pour gagner du temps, & laisser refroidir les esprits sur ces témoins à brevet qui les avoient tant échauffés ; il persuada au prince qu'il ne falloit point aller le lendemain au parlement, & on résolut, dans un conseil tenu au palais-royal, qu'il n'y auroit point d'assemblée des chambres, jusqu'à ce qu'on eût de la conjuration des indices nouveaux, des preuves plus certaines, que promettoit le cardinal.

Mais Mazarin avoit un malheur ordinaire aux ministres qui achetent les secrets d'autrui, on achetoit les siens ; & Gondy, qui prodiguoit, peut-être encore plus que lui, l'argent aux espions,

fut averti de cette résolution, aussi-tôt qu'elle eût été prise : de son côté, il forme le dessein de la faire avorter. Dès le matin, il se rend avec Beaufort au parlement ; le duc s'empresse auprès du premier présidenr, pour demander l'assemblée des chambres ; il s'écrie que l'état & la maison royale sont en péril, que les momens sont précieux, qu'il faut faire un exemple des coupables : Broussel se joint à Beaufort, tous deux accablent le premier président des traits les plus injurieux. Ils sont soutenus par cinquante ou soixante conseillers des enquêtes, qui, cédant encore plus à l'effervescence de leurs passions & de la jeunesse, qu'aux sollicitations du coadjuteur, se disputent à qui outragera davantage leur chef. « Voilà donc à » quoi aboutissoient tant d'informations » si pompeusement étalées ! Elle s'étoit » donc évanouie cette fameuse conjura- » tion, dont la veille on vouloit pour- » suivre si vivement la punition ! Mais

1649. Retz. Le 23 Déc.

Tálon.

1649. » on ne s'y trompoit pas ; c'étoit Molé,
» c'étoit le chef de la justice, qui avoit
» inventé toute cette absurde & infâme
» procédure ; c'étoit lui qui, avec le
» procureur-général, avoit concerté les
» conclusions ; elles avoient été résolues
» chez lui : mais il ne se déshonoroit
» point ainsi par pure amitié pour la
» cour. Ce service honteux avoit été
» chérement vendu ; & trente mille
» écus de rentes en bénéfices, qu'il avoit
» obtenus pour vendre sa compagnie,
» attestoient en même temps, & l'op-
» probre de celui qui les avoit reçus,
» & l'infamie de ceux qui les avoient
» offerts pour le corrompre.

Soit que ce fût une suite de son innocence, & que sa conscience le rassurât sur ces imputations, soit qu'il puisât dans son caractere seul sa fermeté, Molé resta inébranlable, & reçut, sans s'émouvoir, tous ces traits & d'autres plus cruels encore. Il répondit avec sa sagesse ordinaire à toutes ces apostro-

phes piquantes, & trompa les espérances de ses ennemis, qui s'étoient flattés que par quelque repartie vive il fourniroit des motifs de récusation contre lui. La cour enfin fut servie à son gré, & il n'y eut pas d'assemblée des chambres. 1649.

Gondy, voyant la tournure favorable que prenoient les affaires, fier de l'appui du peuple & du parlement, du moins en partie, sentoit cependant qu'il lui manquoit encore quelque chose pour lutter avec avantage contre son illustre adversaire. Toutes les fois que Condé se rendoit au palais, on voyoit s'empresser autour de lui une foule de grands & de gentilshommes, cortege d'autant plus imposant, d'autant plus effrayant, qu'il étoit bien disparate avec celui du coadjuteur; celui-ci n'étant presque jamais accompagné que de ce que Paris avoit de plus abject. L'un ressembloit à un monarque environné de sa cour & dans tout l'appareil de sa puissance; Retz.

1649. l'autre à un misérable tribun du peuple qui ne cherchoit à sortir de son obscurité, qu'en ameutant ce que la populace offre de plus méprisable & de plus vil. Ces considérations déterminerent le prélat ainsi que Beaufort à se procurer un cortege plus brillant; comme ils prodiguoient l'argent, ils eurent bientôt trouvé une suite de plus de 300 gentilshommes, tant du Vendômois & du Vexin, que de la Brie.

Mais tous ces préparatifs n'étoient qu'éblouissans : l'appui du peuple paroissant plus solide au coadjuteur, pour dissiper absolument les fâcheuses impressions, & retenir les cœurs par des liens plus forts; il recourut à un moyen qu'il avoit déjà tenté, mais avec moins de succès, dans la guerre de Paris. Instruit par la premiere tentative, il usa dans celle-ci d'une plus grande circonspection, & en faisant intervenir la religion dans ses desseins, il ne prétendit du moins que donner une meil-

leure idée de ſon cœur, ſans y mêler les affaires publiques. Il prêcha donc le jour de Noël à S. Germain l'Auxerrois, avec une affluence de monde & un ſuccès que ſon éloquence juſtifioit. Son ſermon rouloit ſur la charité chrétienne; & il ſut tirer un ſi grand parti de ce ſujet intéreſſant, qu'il toucha tous ſes auditeurs, & les femmes principalement qui, toujours plus faciles à émouvoir, verſoient des torrens de larmes, s'indignant de l'injuſte perſécution ſuſcitée à un ſi vertueux archevêque, qui reſpiroit la plus vive tendreſſe pour ſes ennemis : ſingulier, mais peut-être trop peu rare exemple de la vanité des jugemens humains. Les pleurs ſe ſeroient peut-être changés en ris, ſi l'on eût connu l'affreux état où ſe trouvoit réduit l'artificieux orateur. Il étoit infecté de cette horrible & dégoûtante maladie, fruit en même temps & châtiment de la débauche, que l'Amérique a vomie de ſon ſein, pour punir l'Europe de ſes

1649. Retz.

Ibid.

1649. cruautés. Peu s'en fallut que, par la trahison d'un ami, à la douleur de ses maux ne se joignit la douleur de les voir dévoilés. Une dame, émue par l'éloquence de Gondy, se montroit très édifiée de son sermon, quand Noirmoutiers qui étoit à ses côtés, se baissant vers son oreille, lui dit, de ce ton méchant qui en apprend davantage souvent que les paroles : *Vous le trouveriez bien plus beau, si vous saviez qu'à l'heure qu'il est, il est si malade, qu'un autre que lui ne pourroit ouvrir la bouche.* Heureusement pour l'honneur du prélat, que cette dame fut assez prudente pour ne pas vouloir entendre, & que l'effet du sermon n'en fut pas moins incroyable.

Cependant Mazarin, quelqu'envie qu'il eût de traîner les choses en longueur, voyant qu'il ne lui seroit pas possible de contenir l'impétuosité des enquêtes qui brûloient de s'assembler, avoit consenti à ce que Gaston & Condé

allaſſent au parlement. Il faut ſans doute attribuer à une ſuite de ces mêmes vues, la déclaration que fit Gaſton, qu'il étoit néceſſaire de régler le temps de la délibération; qu'il avoit été malade pour être reſté juſqu'à quatre heures du ſoir à la derniere ſéance; & qu'il ne falloit travailler à cette affaire que depuis huit heures du matin juſqu'à onze.

1649.
Talon.

Comme on voulut enſuite commencer la délibération, les trois accuſés récuſerent verbalement le premier préſident & ſon fils Champlatreux, parce que pluſieurs témoins dépoſoient qu'on avoit voulu attenter à leurs perſonnes. Le coup étoit terrible pour Molé, & s'efforçant de le repouſſer, il s'écrie qu'il n'accuſe perſonne, qu'il ne ſe ſent point offenſé, que cette récuſation eſt l'effet de la malignité, qu'il ne ſent rien dans ſa conſcience qui l'empêche d'être juge. Cependant il ſe retire au greffe, tandis que les accuſés, pourſuivant leurs récuſations, demandent auſſi celle de

1649. Condé : « Des témoins déposent qu'on » a eu dessein de l'assassiner; tous les » hommes sont sujets à leurs passions; » cette accusation peut influer sur son » jugement : au reste, on sait bien qu'il » est maître des siennes, & on s'en » rapporte à sa générosité pour être juge » ou s'en abstenir ». Condé, à ces mots, ayant voulu s'élever, Gaston le retint; & comme le procureur-général avoit pris des conclusions contre ces récusations, en demandant qu'elles fussent du moins motivées dans une requête, on commença à délibérer à ce sujet; mais ces débats ayant fait perdre beaucoup de temps, onze heures sonnerent avant qu'on eût rien terminé, & la séance fut remise au lendemain des fêtes de Noël.

Cette assemblée devoit être encore célébre dans les fastes du parlement, & Le 29 Déc. les annales de la nation. Gondy, qui avoit eu le temps de préparer ses batteries, y parut avec une assurance singu-

liere, & un cortege presqu'aussi brillant, & certainement plus nombreux que celui de Condé. Les trois cents gentilshommes qu'il avoit rassemblés, suivis d'une foule de peuple, répandus dans les salles du palais, lui promettoient une sûre défense contre tous les attentats qu'on pouvoit méditer. Cet appui étoit d'autant plus nécessaire, que les accusés ayant intention de se trouver tous les jours au palais, dans la quatrieme des enquêtes qui répond à la grand'chambre, où le peuple ne peut pas entrer, ils étoient bien-aises de ne se pas trouver exposés aux insultes des gens de la cour, qui étoient pêle-mêle avec eux. Les deux partis en effet étoient si bien confondus ensemble, que tous les matins on les voyoit cinq ou six fois sur le point de s'égorger mutuellement; quoiqu'ils s'accablassent de politesses. La défiance des deux côtés, & l'impuissance de discerner qui étoit ami ou ennemi en vinrent à ce

1649.

Montglas, Retz.

1649. point, que de tous ceux qui se rendoient au parlement, présidens ou conseillers, ecclésiastiques ou laics, il n'y en avoit pas un qui ne cachât sous sa robe ou un poignard ou une bayonnette. Un jour entre autres, le coadjuteur, croyant que la mêlée seroit plus vive qu'à l'ordinaire, se laissa persuader, par le duc de Brissac de mettre un de ces poignards dans sa poche; mais il eut la mal-adresse de le cacher si grossiérement, qu'on en voyoit passer la garde; & le duc de Beaufort, qui l'apperçut, ne put s'empêcher de le montrer à Arnaud, la Moussaie & d'autres officiers de la suite de Condé, en leur criant: *voilà le bréviaire de Mr. le coadjuteur.* Cette plaisanterie, que Gondy entendit, perça son cœur jusqu'au vif, moins peut-être parce qu'elle venoit d'un ami, que par la honte d'être, pour ainsi dire, surpris en flagrant délit, & dans des intentions si disparates avec le caractere sacré dont il étoit revêtu.

1650.
Joly. Talon. Retz.

C'étoit chez Longueil que se tenoient tous les soirs les assemblées de la fronde, & qu'on décidoit ce qui devoit être agité le lendemain au parlement. C'étoit-là qu'il avoit été résolu que, puisqu'on demandoit une récusation en forme contre le premier président, on la présenteroit ce jour même, motivée dans une requête. On ne se contenta pas d'une seule copie de cette piece; comme elle étoit travaillée par la main de la malignité, on voulut la répandre dans Paris, & elle fut imprimée & distribuée. Molé ne soutint pas cette humiliation, avec cette fermeté qui lui étoit ordinaire. Quand il lui fallut passer au barreau, pendant qu'on délibéroit sur la requête, on vit sur son visage un abattement, dans ses gestes une consternation, dans sa voix une altération, signes infaillibles du trouble qu'éprouvoit son ame; on vit même jusqu'à des larmes prêtes à s'échapper de ses yeux. Ce qu'il y eut de plus cruel pour ce magistrat, fut

1650. que cet état de mortification dura assez long-temps, par la contrariété qui régnoit dans les opinions. Enfin, après plusieurs séances où l'on opina d'apparat, & où la matiere fut épuisée, les perplexités du premier président cesserent; & il passa, à la pluralité de quatre-vingt dix-huit voix contre soixante & deux, qu'il demeureroit juge.

1650. Le 4 Janv.

Ce point une fois discuté, il en restoit d'autres, dont la décision n'entraînoit pas moins de longueurs, & n'excita pas moins de fermentations. Je deviendrois fastidieux, si je rappellois toutes les séances; il faut courir sur les faits, & ne s'attacher qu'à ceux qui présentent quelqu'espece d'intérêt. Nous n'oublierons point, par exemple, que les frondeurs, jugeant avec raison que les nouvelles requêtes présentées pour récuser, soit Condé, soit d'autres, auroient le même sort que la premiere dressée contre Molé, voulurent se faire un mérite en prévenant l'événement:

Motteville. Le 5.

ils demanderent tout-à-coup à retirer ces requêtes, ſous prétexte de leur innocence, & en aſſurant qu'il leur importoit peu par qui ils fuſſent jugés, pourvu qu'ils le fuſſent à l'heure même. Cette action, qui parut grande & hardie, & qui ſembloit prouver cette innocence atteſtée, fit ſur les eſprits un prodigieux effet, & raffermit extraordinairement le parti. 1650.

Auſſi le préſident de Meſmes, qui étoit preſqu'auſſi animé que Condé contre les accuſés, prévoyant qu'ils l'emporteroient par leurs intrigues, & qu'innocens ou coupables ils ſauroient ſe faire laver à la face de toute la France, voulut-il engager Condé à mieux aſſurer ſa vengeance, en ſe déclarant lui-même partie des accuſés, & en les traduiſant à un autre tribunal. Rien ne paroiſſoit plus facile que l'exécution de ce projet, le parlement étant rempli des parens des accuſés : mais Condé, ou par l'inſtigation de Mazarin dont

Talon.

1650. cette démarche auroit dérangé toutes les vues, ou par sa propre impatience qui lui faisoit espérer à Paris un jugement plus prompt, ne voulut pas recourir à cette voie, qui cependant auroit pu embarrasser beaucoup les frondeurs.

Bientôt le prince s'apperçut qu'il n'auroit peut-être pas dû négliger l'avis du président de Mesmes; & qu'il se trouveroit moins appuyé dans ses idées de vengeance qu'il ne se l'étoit promis; le duc d'Orléans lui-même ne tarda pas à l'abandonner; sa défection, dont nous dirons bientôt les raisons, éclata deux jours après. Les frondeurs avoient présenté une requête, où ils étaloient avec complaisance leur innocence; ils y récusoient aussi les conclusions du procureur général comme nulles, autant par le défaut de signature de ses deux confreres, que par la qualité des témoins qui portoient leurs reproches sur le front; ils demandoient en consé-

Le 7.

quence d'être déchargés de l'accuſation. 1650.
Quelques-uns des membres de la compagnie s'écriérent qu'il falloit délibérer ſur cette requête; Molé au contraire prétendit qu'on continuât la lecture des informations, mais il ſe vit tout-à-coup arrêté par Gaſton, qui fut du premier avis. Condé ſe ſentit offenſé d'un conſentement qui ſembloit dire qu'on l'abandonnoit, & il en témoigna ſur le champ ſon mécontentement au duc, en lui diſant : *Monſieur, Monſieur, il n'eſt pas difficile d'être frondeur.* « Mon couſin, répartit le duc » qui ſentit qu'il s'étoit trop avancé, » tout ce que nous entreprenons ici » nous ſuccede; il ne faut pas avoir » peur que nous ſoyons dédits ».

Le trait étoit porté; Condé n'en reſta pas moins bleſſé; Gaſton même ne s'empreſſa pas enſuite de guérir la plaie, ni par ſes propos, ni par ſes actions. Il ſe plaignit que Condé voulût être maître par-tout, & que journellement il

1650. en donnât des preuves. Pour afficher davantage encore le peu d'intérêt qu'il prenoit à son affaire, il refusa l'après-dînée de ce même jour de retourner au palais, sous prétexte de maladie, de sorte que la lecture de ces éternelles informations fut toujours continuée, malgré les cris du coadjuteur; il ne cessoit de répéter, qu'après une aussi solemnelle protestation de leur innocence, il étoit bien étonnant qu'on ne leur rendît pas justice; qu'il falloit que Molé fût étrangement leur ennemi ou singuliéremet dur, pour la refuser à des gens de leur qualité & de leur rang; qu'ils étoient traités comme des coupeurs de bourses & les derniers des misérables. A ces plaintes il en joignoit mille autres de celles que l'indignation ou l'orgueil blessé peuvent suggérer à une ame de sa trempe.

Retz.

Cependant il se vit un peu vengé des longueurs du premier président. La

Reine, de ſon propre mouvement, avoit fait arrêter un nommé Belot, avocat au conſeil & ſyndic des rentiers. Celui-ci avoit préſenté requête contre cette violence, comme directement oppoſée à la déclaration de 1648, dont la nation, diſoit-il, étoit redevable aux généreux efforts du parlement. Molé, qui ſavoit ce que valoit cette déclaration, voulut ſoutenir la légitimité de l'empriſonnement : mais auſſi-tôt il ſe voit aſſailli d'une nuée de contradicteurs; la cohue des enquêtes s'éleve avec furie contre lui, & entre autres Daurat, conſeiller de la troiſieme, homme de peu de naiſſance, dit Talon, & qui avoit été financier autrefois; homme de beaucoup de ſens, dit Joly, & qui parloit toujours avec tant de juſteſſe & d'éloquence, que dès qu'il ouvroit la bouche, on faiſoit un ſilence général lequel ne ceſſoit que lorſqu'il avoit fini lui-même de parler. Ces deux portraits ſi contradictoires,

1650.

Le 10 Déc.

1650. & qui paroissent le fruit, l'un au moins de l'indifférence, l'autre de la plus vive amitié, prouvent la difficulté d'écrire l'histoire, dont les matériaux ne sont presque jamais ainsi qu'un amas de disparates palpables, inventées par la passion, soutenues par la crédulité, & dont le philosophe a bien de la peine à se démêler quand il veut trouver la vérité.

Quoi qu'il en soit, sans vouloir décider du mérite de ce conseiller, rapportons ses paroles; elles suffiront peut-être pour le juger. Il s'attacha avec une espece de rage au premier président, & animé par son intérêt, car il avoit beaucoup de bien dans les rentes, il s'écria, en apostrophant Molé, « qu'il » voyoit bien qu'on vouloit faire le pro» cès aux rentes & à ceux qui en avoient » du soin; que tout le crime de Belot » étoit sa qualité de syndic des rentiers; » que ce procédé étoit horrible dans un » premier président; qu'il s'étonnoit » de voir qu'un homme, pour l'exclu-

Retz; Talon.

» ſion duquel il y avoit eu ſoixante- 1650.
» deux voix, eût aſſez peu de pudeur,
» aſſez peu de ſoin de ſon honneur,
» pour ſe réſoudre à violer ainſi les for-
» mes de la juſtice, à la face du ciel &
» de la terre ».

A ces mots Molé indigné ne ſe contient plus, il veut s'élancer hors de ſon ſiege, il s'écrie qu'il n'y a plus de diſcipline, qu'il quitte ſa place à quelqu'un qui ſaura s'attirer plus de conſidération. Ce mouvement fut comme un ſignal général; la commotion de la grand-chambre paſſant dans les autres, tous ceux des deux partis qui étoient dans la quatrieme, confondus enſemble, ſe démêlant promptement les uns des autres, courent ſe réunir chacun à ſa faction, & ſe mettre, pour ainſi dire, ſur la défenſive. Heureuſement qu'il n'y eut pas une épée de tirée, des ruiſſeaux de ſang auroient coulé dans le palais, & la capitale eût été inondée. Comme il faut être juſte, n'oublions pas de dire

1650. que Daurat alla faire ses excuses au premier président.

Ces scenes se répétoient souvent, & cet état d'incertitude & de guerre, se soutint toujours ainsi jusqu'au dix-huit Janvier. Les frondeurs poursuivoient sans cesse leur jugement, & sans cesse leurs ennemis le reculoient, sentant qu'ils ne pouvoient manquer d'être absous, & les témoins à brevet sévérement punis. Tantôt on annonçoit un certain Martineau, arrêté en Normandie, lequel devoit donner de grands indices de la conjuration; tantôt on incidentoit sur la maniere de juger les accusés : les uns vouloient qu'on séparât leur cause des autres impliqués avec eux dans les informations, indignés qu'on confondît de si grands noms avec les noms d'un tas de misérables, les autres vouloient qu'ils fussent tous jugés ensemble. Ces longeurs impatientoient encore moins les frondeurs, (ils avoient pris d'autres mesures;) que

Condé,

Condé, lequel ſe voyoit à la veille de perdre le plaiſir de la vengeance. Non ſeulement la cour, pour des raiſons que nous ſaurons bientôt, molliſſoit & ne preſſoit plus ſi vivement ſon parti; mais Gaſton, qui juſqu'alors encore avoit gardé quelques meſures, ne ſe contraignoit plus. Ses prétextes de maladie ſe multiplioient, & il diſoit hautement que cette affaire l'ennuyoit; qu'elle duroit trop long-temps. Il avoit été le premier à propoſer que les trois accuſés fuſſent jugés ſéparément; & un jour, fatigué des inſtances de Condé, il y céda enfin, & ſe rendit au parlement; mais à peine étoit-il dans la chapelle, que feignant une grande colique, il s'en retourna ſur le champ au luxembourg. Coigneux, député pour le recevoir, lui ayant dit qu'il falloit que les accuſés remiſſent leurs intérêts entre ſes mains, & qu'il les accommodât; *que ferai-je de cet hom-*

1650.

Motteville. Le 16.

Talon.

1650. *me*, répondit le duc, *en montrant Condé*?

Cette mauvaiſe volonté étoit trop viſible pour échapper au prince; ſans avoir préciſément deviné, il ne pouvoit comprendre d'où pouvoit venir un pareil changement. On le vit alors dans les inquiétudes les plus déchirantes; il ſe plaignoit de la Reine, qui à ſon gré ne le ſervoit pas aſſez vivement; il ſe plaignoit de Gaſton & de ſes maladies; il ſe plaignoit de Mazarin qui, après avoir paru tout de feu dans les commencemens de cette affaire, paroiſſoit tout de glace dans le moment où ces indices, qu'il lui avoit tant promis, pouvoient lui être d'une ſi grande utilité : il ſe prenoit de ſon malheur à tout ce qui l'entouroit; le reſſentiment, l'humeur, le chagrin perçoient dans ſes moindres actions; toujours inquiet, toujours agité, ſes nuits ſe paſſoient dans le

trouble & l'insomnie; il se promenoit, il écrivoit, il se parloit, il cherchoit à sortir du labyrinthe, où les artifices les plus noirs, le manege le plus séduisant l'avoient si malheureusement jetté; mais en vain l'arrêt étoit signé; & ses ennemis, qui l'avoient prévenu, jouissoient déjà en secret de sa perte, alors même qu'il méditoit la leur. Il faut avouer qu'il sembloit l'avoir jurée lui-même, tant il mit d'imprudeuce dans sa conduite; l'homme le plus ordinaire auroit peut-être évité tant d'écueils semés secrétement sur sa route. 1650.



CHAPITRE II.

Amour extravagant de Jarsay pour la Reine. Mariage du jeune duc de Richelieu. Anne d'Autriche se résout à punir Condé.

1650. CE n'étoit point assez pour Mazarin, d'avoir rendu Condé irréconciliable avec les frondeurs : il perdoit tout le fruit de sa politique, s'il ne parvenoit à le rendre absolument odieux à la Reine ; non que cette princesse eût conservé beaucoup d'attachement pour un homme, qui affectoit une domination si tyrannique : il avoit trop peu ménagé cette délicatesse qui dans une ame fiere, revêtue de la puissance suprême, se blesse des moindres entreprises attentatoires à son autorité ; mais Anne d'Autriche étoit prudente, elle sentoit tous les dangers d'une punition

éclatante, & il lui falloit de grands motifs pour la décider à les braver. Condé, par sa conduite, sembla prendre soin de lui fournir ces motifs, & de servir le cardinal mieux qu'il n'auroit osé l'espérer lui-même.

1650.

Il avoit indisposé tout Paris par ses manieres dures & hautaines; & la cour & la ville, tout le monde se plaignoit également de lui & de sa famille qui l'imitoit dans ses hauteurs, & avoit aliéné tous les cœurs. Comme il vouloit que tout lui cédât, il s'emporta un jour jusqu'à présenter le poing au chancelier, parce que celui-ci refusoit de lui signer quelques lettres: mais ce qui le rendoit plus suspect à la cour, étoit l'imprudence qu'il avoit eue de faire venir cinq cents gentilshommes de différentes provinces; cortege effrayant pour la Reine & son ministre, imposant pour le peuple, dangereux pour le prince lui-même, par le ton d'autorité qu'il en prenoit. Cet esprit de domi-

Nemours; Montglat;

Talon.

1650. nation éclata dans ce temps, d'une maniere à réveiller tous les courages.

Le marquis de Jarsay, dont nous avons rapporté les extravagances dans le dernier volume, fier d'avoir ses entrées chez la Reine que ses saillies amusoient; orgueilleux de la protection de Mazarin, auquel il avoit eu l'art de persuader le dévouement le plus entier; plus superbe encore de la correspondance secrette qu'il entretenoit avec Condé, s'imagina qu'avec tant d'appuis il pouvoit tout hasarder & parvenir à tout. Il s'étoit mis dans la tête que la Reine lui étoit attachée par des liens plus forts que ceux de la bienveillance ordinaire; & comme la princesse s'amusoit de ses folies, il crut qu'il ne seroit pas difficile de lui faire agréer des sentimens plus tendres, que ceux du respect & de l'attachement. Séduit par ces visions, il se persuade déjà qu'il occupe une place considérable dans le cœur de la Reine, & il n'oublie rien pour

Motteville. Monglat.

1650.

rendre plus vif le goût naissant qu'il se figure appercevoir en elle pour sa personne ; il redouble de soins & d'assiduités auprès d'elle, il soigne sa parure & son maintien, il laisse percer ses sentimens audacieux dans ses gestes, dans ses paroles, dans ses actions ; il accable d'éloges l'objet de ses vœux secrets ; il ne lui parle que du ton de l'attendrissement, de l'affection la plus vive, du zele le plus épuré ; enfin il n'oublie rien de ce qui peut déceler sa passion, sans oser cependant tenter une déclaration en forme. Il étoit soutenu dans ses chimeres par Mad. de Beauvais, premiere femme-de-chambre de la Reine : vieille, laide & d'humeur complaisante, elle étoit bien-aise de se faire des amis, & se trouvoit trop honorée des complaisances où un jeune-homme, fait comme le marquis, descendoit pour se la rendre favorable. Elle lui avoit donc promis ses bons offices auprès de la Reine : d'assurer,

1650. comme Monglat, que peu ennemie des plaisirs, elle se fût offerte à être la confidente des amours du marquis, c'est ce qui n'est pas possible; & il est plus probable que, par ses bons services, elle n'entendoit que l'obliger dans les intérêts de sa fortune.

Quoi qu'il en soit, Jarsay, qui, avec toute la présomption de la jeunesse, ne l'entendoit point ainsi, voulant se faire un appui plus solide encore que celui de Mad. de Beauvais, avoit profité de la mésintelligence survenue entre Condé & Mazarin, au sujet du Pont-de-l'Arche, & avoit fait prier le prince de lui envoyer un de ses confidens pour négocier avec lui. Condé y envoya secrétement Lénet, lequel fut bien surpris de toutes les chimeres qui troubloient la tête de ce jeune fou. Jarsay prioit le prince de n'être point étonné, si dans cette occasion il n'alloit pas s'offrir à lui, comme faisoit toute la cour; « il » avoit un moyen de lui être bien plus

Lénet.

» utile ; en s'offrant au cardinal, il ne » manqueroit pas d'être de son petit » coucher, ainsi que de celui de la » Reine ; là il tiendroit régistre exact » de tout ce qui se passeroit de contraire » aux intérêts du prince, & tous les » matins il l'en instruiroit. Au reste, » il ne lui seroit pas difficile de culbu- » ter absolument Mazarin ; il avoit fait » déjà assez de progrès dans le cœur de » la Reine, pour oser se flatter qu'elle » ne le haïssoit point ; pour peu qu'il fût » soutenu de Condé, & que ce prince » ne se raccommodât point avec le mi- » nistre, certainement il seroit bientôt » si avant dans les bonnes graces de » la Princesse, que la faveur du cardi- » nal seroit entiérement ruinée ». 1650.

Toutes ces folies n'étoient pas goû- tées de Lénet, qui en sentoit l'absur- dité ; cependant, comme on pouvoit par la suite en tirer quelqu'avantage, il ne manqua pas de remercier Jarsay au nom du prince, mais mêlant les

1650. sarcasmes aux remerciemens, il pria le marquis, en le quittant, de ne point l'oublier quand il seroit dans son royaume. Condé ne fut pas moins surpris que son négociateur de l'impudence & de la témérité du marquis; mais comme elle pouvoit lui être utile, en lui dévoilant tous les secrets de la cour contre lui, il se résolut de la flatter & de profiter du moins de la trahison. Peut-être aussi espéroit-il, par ce moyen, pouvoir renverser la fortune du cardinal; il n'est point de projet chimérique pour la vengeance.

Cependant cette menée ne put être si sourde que le cardinal n'en fût averti. Quoiqu'il connût la sagesse de la Reine, il craignit néanmoins que cette folle & feinte passion ne se tournât peu-à-peu en réalité, & ne devînt fatale à sa grandeur. L'amour se glisse sous tant de formes, le cœur humain est si capricieux, la vertu sujette à tant de vicissitudes, que ces craintes, à ne

les regarder que comme une ſuite de la connoiſſance profonde qu'il avoit du cœur humain, ne préſentoient rien de ridicule; auſſi ſe hâta-t-il de s'en délivrer en éloignant le marquis. 1650.

Celui-ci avoit affiché encore plus publiquement ſa paſſion, & même l'avoit preſque déclarée. Comme il alla paſſer quelques jours en Brie chez le premier écuyer Bérighen, pendant les quatre ou cinq jours qu'il y demeura, il écrivit pluſieurs lettres à Mad. de Beauvais, dans l'intention qu'elles fuſſent montrées à la Reine. C'étoit l'expreſſion cachée de tous ſes ſentimens; & quoique ſa feinte paſſion ne s'y dévoilât pas entiérement, on perçoit à travers l'enveloppe. Bien qu'il fût, diſoit-il, dans le plus beau lieu du monde & dans la meilleure compagnie, il périſſoit d'ennui & de langueur, ne pouvant vivre ſéparé de ce qu'il aimoit, & n'ayant pas un moment de joie, loin de l'objet de ſa tendreſſe; & tous les ter- Montglat.

1650. mes étoient tellement arrangés, qu'on voyoit bien que cet objet étoit la Reine.

La princesse n'en fit que plaisanter: Mottev. mais le cardinal, traitant la chose plus sévérement, entreprit de lui persuader qu'elle devoit éloigner & Jarsay & sa femme-de-chambre. La princesse, qui aimoit Mad. de Beauvais, résista, sous prétexte qu'elle étoit au-dessus de pareilles témérités; elle ajouta qu'il lui paroissoit plus grand de les punir par le mépris que par toute autre voie; que d'ailleurs elle n'avoit point trouvé de mal dans ces lettres, & qu'elles étoient si peu dangereuses, qu'elle avoit perdu le souvenir de ce qu'elles contenoient. Plus la Reine se refusoit au sacrifice exigé par le cardinal, plus les craintes & les soupçons de celui-ci redoubloient: il croyoit voir, dans cette molle condescendance, les déguisemens de l'amour qui se cache à soi-même: ses instances devinrent donc plus vives; l'honneur, la religion, la dignité roya-

le, tout fut employé, & Anne d'Autriche, cédant enfin à tant de considérations respectables, consentit à l'éloignement de sa femme-de-chambre : elle eut ordre de se retirer, & ne fut rappellée qu'un an après. Quant à Jarsay, la scene fut un peu plus mortifiante pour lui. 1650.

Il étoit venu au palais-royal avec sa présomption ordinaire, & ce ton suffisant que lui donnoient ses chimériques prétentions; la Reine ne l'eut pas plutôt apperçu, que l'apostrophant brusquement & de ce ton aigre qui lui étoit familier : *vraiment*, lui dit-elle, *monsieur de Jarsay, vous êtes bien ridicule; on m'a dit que vous faites l'amoureux : voyez un peu le joli galant! Je ne vous avois jamais cru trop sage, mais je n'aurois jamais imaginé que vous extravagassiez jusqu'à ce point. Allez, sortez de ma présence, & ne vous y remontrez jamais. Vous me faites pitié, mais il ne faut pas s'étonner de votre folie;* Ibid. Montglat.

1650. *vous tenez de race.* C'eſt que le grand-pere maternel du marquis, le maréchal de Lavardin, avoit eu en effet l'audace de porter ſes vœux juſqu'à Marie de Médicis.

Cette accablante mercuriale fut un coup de foudre pour Jarſay; ſon impudence, qui ne s'étonnoit de rien, fut à ce coup déconcertée. Anéanti, plein de trouble, pâle & défait, il ſortit du cabinet en bégayant quelques mots d'excuſe, & courut enſevelir ſa honte à l'hôtel de Condé; mais le prince eut bientôt rappellé ſon audace, en le prenant hautement ſous ſa protection. Deux jours après, pour braver l'éclat qu'avoit fait la Reine, (laquelle peut-être en effet, on avoit forcée à bleſſer la dignité de la couronne, en exigeant d'elle une pareille explication), Condé emmena publiquement Jarſay à Saint-Maur, en proteſtant que le marquis étoit ſon ami. Il ne s'en tint point là; à ſon retour, il ſe plaignit amérement

1650.

du procédé de la Reine, demandant avec hauteur au cardinal que la princeſſe revît Jarſay & qu'elle lui pardonnât. En vain Mazarin lui repréſenta-t il qu'après une ſemblable témérité, il n'y avoit pas la plus ſimple demoiſelle qu'on pût forcer à une telle condeſcendance : Condé inſiſtant, s'écria qu'il vouloit que la Reine vît Jarſay le même jour, qu'il ne s'embarraſſoit pas de toutes ces bienſéances, & qu'il le falloit puiſqu'il le vouloit. Il le voulut en effet ſi bien, que la Reine y conſentit, & qu'on eut à la cour le ſpectacle de la plus étrange dépendance d'un côté, & de la plus étrange tyrannie de l'autre. Mais Condé étoit dans l'âge de faire des fautes, & il ne tarda pas à ſe rendre preſqu'impardonnable en les multipliant.

Richelieu avoit laiſſé un neveu héritier de ſon nom & de ſa fortune, mais qui jeune encore, étoit ſous la tutelle de la ducheſſe d'Aiguillon ſa

Motteville. Monglat. Nemours.

1650. tante ; il en ſupportoit d'autant plus impatiemment le joug, que l'amour lui avoit inſpiré des vues toutes contraires à celles que formoit la ducheſſe pour ſon établiſſement. Elle avoit une grande intimité avec Mad. de Pons, née du Vigean, & veuve du marquis de Pons. Cette dame, qui n'étoit ni jeune, ni belle, ni riche, ſuppléoit à toutes ces qualités par les graces de l'eſprit & la douceur du caractere. Elle s'apperçut qu'elle faiſoit des progrès dans le cœur du jeune duc; & loin d'étouffer ces dangereuſes étincelles, elle ſe plut à les allumer, moins peut-être par le ſentiment de l'amour, que par celui de l'intérêt : c'étoit en effet une très belle fortune pour elle que d'épouſer l'héritier d'une maiſon ſi puiſſante. Elle n'oublia donc rien de tous les artifices qu'une femme vertueuſe, mais qui a des vues, ſait mettre en uſage dans de pareilles occaſions. Cependant comment oſer eſpérer une

telle alliance, du consentement de la duchesse d'Aiguillon qui méditoit un établissement bien plus brillant pour son fils, & qui lui destinoit Mlle. de Chevreuse? D'autres intérêts vinrent à l'appui de Mad. de Pons. La duchesse de Longueville n'auroit pas été fâchée de mettre entre les mains de son mari le Havre-de-grace, dont le jeune Richelieu avoit le gouvernement; mais sous la dépendance de sa tante qui, comme tutrice, y commandoit jusqu'à ce qu'il fût en âge. La duchesse servit donc de tout son pouvoir, Mad. de Pons, son amie. Condé, qu'elle avoit gagné par les mêmes raisons d'ambition, se joignit à elle; & tous deux ne trouvant pas d'autre moyen de réussir qu'un hymen clandestin, menerent les amans à Trie, maison de campagne de Mad. de Longueville, où ils leur servirent de pere & de mere, & firent célébrer devant eux la cérémonie. 1650.

Dès le lendemain ils piquent d'hon-

1650. neur le nouvel époux ; ils lui font entendre qu'il est honteux à son âge de rester ainsi sous la dépendance d'une femme, & l'engagent à partir pour le Havre, dans l'intention d'en prendre possession : mais de Bar, qui y commandoit à la place de la duchesse, ferme dans son devoir, au lieu de livrer la citadelle au duc, sut si bien tourner cet esprit tendre & facile, qu'il lui persuada de la conserver au Roi, de se détacher des intérêts du prince & d'en écrire à la Reine. Richelieu suivit ce conseil, & envoya, pour s'excuser, un gentilhomme à la Princesse, laquelle lui répondit que son action étoit bien hardie, bien peu respectueuse, mais qu'il n'étoit pas impossible d'en obtenir le pardon, par une conduite contraire & une fidélité à toute épreuve.

Cependant Condé étoit revenu à la cour avec cet air de triomphe & d'orgueil, que depuis quelque-temps il ne

quittoit jamais. Feignant d'ignorer le mécontentement que la Reine avoit témoigné de cette témérité, il affecta d'en parler avec une gaieté & une hauteur qui seules auroient déplu. Il régala la Reine de toutes les aventures de la nôce, en jettant sur ses récits un agrément, un sel qui contrastoit parfaitement avec l'idée qu'en avoit la princesse. Quoiqu'elle déguisât sa colere, elle ne put cependant s'empêcher de lui faire entendre que la duchesse d'Aiguillon prétendoit faire rompre ce mariage, son neveu n'étant point en âge de disposer de sa main, sans son aveu; mais il répondit fiérement *qu'une chose de cette nature ne se rompoit jamais, quand elle avoit été faite devant des témoins tels que lui.* 1650.

Ces paroles, plus outrageantes encore que l'action qu'elles défendoient, firent une impression sensible dans le cœur de la Reine, qui en resta profondément blessée: Mazarin, contribuant

1650. à rendre la plaie incurable, ne vit pas plutôt Condé éloigné, que dépouillant la dissimulation qu'il avoit affectée devant lui, il n'oublia rien de ce qui pouvoit rendre la princesse irréconciliable, & lui déguiser les dangers de la vengeance. « En étoit-ce assez, & » falloit-il encore délibérer? Si la pro» tection éclatante, que le prince avoit » accordée à Jarsay, & par laquelle » il avoit voulu la réduire au plus hu» miliant esclavage, avoit pu se dissi» muler, pourroit-elle aujourd'hui dis» simuler, & les loix du royaume ou» bliées, & la puissance de la nature » dédaignée, & les droits du trône » outragés? Un duc & pair façonné » par les mains de Condé à la révolte, » marié sans le consentement de ses » parens, sans l'agrément du Roi, tan» dis que jusqu'alors il avoit été re» connu que l'attache du monarque » étoit indispensable, pour les engage» mens que contractent des personnes

» de cette qualité ! Vouloit-elle donc 1650.
» voir son autorité en tout & généra-
» lement méprisée ? Bientôt tous les or-
» dres de l'état, appuyés de l'exemple
» d'un jeune audacieux, se formeroient
» des régles à leur vœu, se permet-
» troient les plus téméraires préten-
» tions, & ne prendroient pour gui-
» des que leurs caprices, leurs intérêts,
» leurs passions. La tyrannie avoit trop
» duré ; sans rappeller tant d'autres su-
» jets de mécontentement si graves,
» si nombreux, si humilians pour la
» puissance suprême, en falloit-il d'au-
» tres que ces deux aventures pour
» l'engager à punir ? Vouloit-elle res-
» ter dans une perpétuelle dépendan-
» ce, & condamner son fils à vieillir
» dans une éternelle minorité ? Atten-
» doit-elle qu'il eût érigé en souve-
» raineté son gouvernement de Bour-
» gogne, où il se cantonnoit déjà ?
» qu'il se fût rendu maître de toutes
» les places fortes du royaume ? il y en

1650. Nemours.

» avoit déjà si peu où il ne fût aussi » maître que le Roi, & où il n'eût » placé une foule de ses créatures ! Il étoit » temps d'arrêter ses entreprises auda- » cieuses ; on ne risquoit rien de le » tenter : mais dût-on ne pas réussir, un » généreux effort valoit mieux que la » lâche contrainte d'un si honteux es- » clavage ».

Ces raisons auroient enflammé la femmelette la plus timide : quels effets ne durent-elles pas avoir sur un cœur qui bondissoit au seul nom d'attentats contre l'autorité royale ? Anne d'Autriche décidée, autant par ses propres principes que par les exhortations de son ministre, perdit donc toute idée des dangers ; ne conserva que le souvenir des outrages ; & permit au cardinal de tout tenter pour en assurer la vengeance. Mazarin put à peine contenir sa joie, quand il eût arraché un aveu si précieux pour son inimitié, & qui alloit lui faire recueillir le fruit de

tant d'artifices, & de trames ſi artiſte- 1650.
ment tiſſues. Ce qui le flattoit le plus, c'eſt qu'en ſecouant le joug dont on vouloit l'accabler, il paroiſſoit ne venger que ſa bienfaitrice, que ſervir l'autorité royale; on ne pouvoit l'accuſer, la juſtice paroiſſoit entiérement de ſon côté, & Condé s'étoit rendu réellement coupable. Mais ce n'étoit pas aſſez pour le miniſtre de l'aveu de la Reine; s'il n'avoit celui de Gaſton & l'appui de la fronde, ſes deſſeins avortoient. Heureuſement les circonſtances étoient ſi bien préparées, qu'il avoit tout à eſpérer de ces deux côtés.



CHAPITRE III.

Mazarin se raccommode avec les frondeurs ; le duc d'Orléans découvre les perfidies de la Riviere, & consent à la perte de Condé. Le coadjuteur prend des mesures avec la Reine.

1650. QUELQUE haine que les frondeurs eussent jusqu'alors témoignée pour Mazarin ; quelque profond que fût en effet ce sentiment dans leur cœur, & particuliérement dans celui de Gondy, ils en étoient réduits à un tel point, que le ministre devoit tout se promettre d'eux. Malgré l'état brillant où ils reparoissoient, ils avoient encore tout à craindre des longueurs & des formalités de la justice. D'ailleurs, que n'avoient-ils point à redouter d'un prince, jeune, puissant, entreprenant & entouré de flatteurs, qui sans cesse aigrissoient

soient son ressentiment ; d'un prince qui, au lieu de consulter des avocats & des jurisconsultes, lesquels l'auroient peut-être empêché d'envelopper dans son accusation tant d'hommes puissans & dangereux, avoit pris l'avis d'une foule de courtisans, la plupart militaires & hardis, auxquels rien ne paroissoit trop violent? L'effroi des frondeurs étoit d'autant mieux fondé que Condé, bien qu'à moitié détrompé, ne pouvoit se résoudre à se désister de son accusation. Il avoit découvert une partie des intrigues du ministre ; il lui paroissoit déjà clair que, si la cour l'avoit poussé à tant de démarches, ç'avoit été dans l'intention de le perdre, & cependant il ne vouloit point céder, ou prétendoit du moins avoir tout l'honneur de l'affaire. Les frondeurs négocioient encore sourdement avec lui, protestant toujours de leur innocence, & apportant en preuve la froideur du duc d'Orléans, ainsi que la conduite équivoque

1650. Retz.

Lénet.

1650. de la Reine & de son ministre; mais le prince ne vouloit pas qu'il fût dit qu'il s'étoit rétracté, & il ne consentoit à laisser tomber l'accusation que sous les conditions que Gondy iroit dans un honnête exil, remplir l'ambassade de Rome ou d'Allemagne. Engagé à l'égard du public & de la cour, c'étoit le seul tempérament qu'il offrît pour sauver sa gloire; mais le coadjuteur, trop fier pour plier, quand il auroit été sûr de sa ruine, l'étoit bien davantage avec les forces qu'il avoit reprises, & refusa absolument, pour sauver l'honneur du prince, de flétrir le sien.

Toute voie d'accommodement étant donc fermée à la fronde de ce côté, il étoit clair qu'autant par esprit de vengeance que par amour de sa propre défense, elle seroit prête aux premieres avances à se jetter dans les bras de la cour. Cependant le cardinal, quelle que fût son inimitié pour le prince, ne savoit pas trop comment lui en faire sen-

tir le poids ; & si le moyen lui en étoit venu dans l'idée, ou il en avoit été effrayé, ou il avoit craint qu'il n'effrayât la Reine : une femme vint à son secours ; ce fut la duchesse d'Aiguillon. 1650.

Furieuse de la protection éclatante que Condé avoit donnée à l'espece de révolte de son neveu, elle vint en demander vengeance à la Reine ; selon quelques auteurs, elle faisoit cause commune avec le cardinal, lequel vouloit faire épouser une de ses nieces au jeune duc. Elle se plaignit à la princesse avec toute l'indignation d'une femme outragée ; & comme Anne d'Autriche lui représentoit que, non moins courroucée qu'elle, la seule impuissance de se venger pouvoit la retenir, la duchesse lui répondit que S. M. ne connoissoit pas ses forces ; & que, lorsqu'elle daigneroit les employer, il y avoit un beau coup à faire. Ces expressions obscures piquant la curiosité de la Reine, la duchesse détailla sa pensée, en l'as-

Tavannes. Nemours. Montglat. Motteville.

1650. ſurant que le ſeul moyen de reprendre ſon autorité étoit de tenter un de ces coups d'état, dont il y avoit plus d'un exemple dans la monarchie, & de tenir ſon tyran étroitement renfermé. Anne d'Autriche ne vit d'abord dans ce projet que le langage de la paſſion, qui trouve tout poſſible pour ſe ſatisfaire; mais le cardinal, dès qu'elle lui en eût parlé, eut bientôt levé toutes ſe craintes, en lui montrant la facilité qu'il y avoit à réuſſir, pourvu qu'on pût s'aſſurer des frondeurs; & rien ne lui paroiſſoit moins impoſſible, en ſe ſervant de la ducheſſe de Chevreuſe.

Cette dame, depuis ſon retour de Bruxelles, avoit non ſeulement, comme nous l'avons dit, contracté des liaiſons aſſez étroites avec le cardinal, mais elle avoit encore repris une partie de ſon aſcendant ſur l'eſprit de la Reine, par les chaines de ces vieilles habitudes, que ſouvent on s'efforce de rompre entiérement ſans en avoir la force. Elle

étoit d'ordinaire au palais-royal, & y parloit avec cette liberté à laquelle donnent droit de grands services, quand on n'en a pas entiérement abjuré le souvenir. Un jour qu'elle venoit faire sa cour à la Reine, le cardinal, la tirant à part; *est-il possible*, lui dit-il, de ce ton de voix insinuant qui lui gagnoit les cœurs, *est-il possible que vous ne puissiez donner vos avis à la Reine?* *Le moyen?* répondit la duchesse; *la Reine n'est plus Reine, elle est la très humble servante de monsieur le prince.* *Mon Dieu!* répartit le cardinal, en se frottant le front, *si l'on pouvoit compter sur certaines gens, on feroit bien des choses; mais Mr. de Beaufort & sa Mad. de Montbâson.... Mad. de Montbâson est à Vigneul.... Et le coadjuteur*, reprit Mazarin en riant: *Je vous entends*, (le coadjuteur étoit à Mlle. de Chevreuse) *je vous réponds d'elle & de lui.* Un signe de tête, que fit alors le cardinal à la Reine, apprit à la du-

1650.

Le 1 Janv.

Retr.

1650. cheſſe que cette ouverture avoit été concertée ; & en effet dès le ſoir même la converſation fut pouſſée bien plus loin avec la princeſſe, laquelle donna à la ducheſſe ce billet pour le coadjuteur :

» Je ne puis croire, non-obſtant le » paſſé & le préſent, que Mr. le coad- » juteur ne ſoit à moi. Je le prie que je » le puiſſe voir ſans que perſonne le ſa- » che, que Mad. & Mlle. de Chevreu- » ſe : ce nom ſera ſa ſûreté,

ANNE.

Quelque ſûreté que pût promettre ce nom d'Anne, plus d'un homme, auſſi coupable que le coadjuteur, auroit balancé. Ce n'auroit pas été la premiere fois qu'on auroit couvert les plus horribles violences des ſauvegardes les plus reſpectables. Mais Gondy avoit une ame aſſez grande pour affronter un péril, quand il l'auroit cru certain ; & dans

cette occasion, le péril étoit plus que problématique. Quelque criminel qu'il fût, il n'ignoroit pas que Condé l'étoit encore davantage aux yeux de la Reine. 1650.
» Sans doute elle le conserveroit, ne » fut-ce que pour l'opposer à ce qu'elle » appelloit son tyran. D'ailleurs, quand » il y auroit eu quelqu'espece de danger » à craindre, n'en couroit-il pas un plus » certain, en s'obstinant à lutter contre » Condé sans l'assistance de la cour? » De moment en moment, ne pouvoit-» il pas être noirci par les formes d'une » injuste procédure, comme il l'avoit » été par la plus imprudente des accu-» sations? Condé, si cette ressource lui » manquoit, ne pouvoit-il pas se livrer » aux conseils violens que ses courtisans » s'empressoient de lui suggérer? un » guet-à-pens, le fer, le poison, mille » moyens ne pouvoient-ils pas être em-» ployés pour le punir, sinon de son » crime prétendu, du moins de son opi-» niâtreté à défendre son innocence?

1650.
Motteville.

» En offrant à la Reine les services » de la fronde contre le prince, il s'ac- » quéroit sur la cour, des droits à une » reconnoissance feinte tout au moins; » sans risquer de déplaire par-là au peu- » ple, lequel étoit trop ulcéré contre » Condé pour ne pas voir, avec la plus » vive satisfaction, ses idoles liées avec » les Dieux de l'état, dans l'intention » de punir le prince. Une fois admis » à la cour, ne pouvoit-il pas se pré- » senter mille occasions de ruiner le » cardinal auprès de la Reine, ou du » moins d'élever autel contre autel, & » de ménager tellement les circonstan- » ces, que lui-même se vît toujours re- » doutable ou recherché ? Mais, en se » prêtant aux avances de la Reine, cé- » deroit-il aux cris de l'orgueil & de l'am- » bition, qui le sollicitoient sans cesse » à tout faire pour obtenir le chapeau? » Il étoit clair que dans une occasion » où il pouvoit être si utile, c'étoit le » moindre prix qu'on pût mettre à ses

» ſervices ; il ne falloit néanmoins ni » s'en flatter encore ni le tenter : feroit- 1650.
» il d'abord aſſez puiſſant pour obtenir » à Rome ce chapeau, quand on lui » accorderoit la nomination de la France? » Pouvoit-il ſe promettre de détruire » bien efficacement les obſtacles ſecrets, » immanquablement ſuſcités par Maza- » rin, qui jamais ne ſe réconcilieroit » ſincérement avec lui? Le peuple, le » voyant ainſi payé par la pourpre de » ſon dévouement à la cour, ne per- » droit-il pas auſſi-tôt toute confiance » en lui? ne le regarderoit-il pas com- » me un de ces ambitieux qui, ſous » les beaux noms de peres & de pro- » tecteurs du peuple, ne cherchent qu'à » maſquer leurs intérêts particuliers, » prêts à tous les ſacrifices pour ſatiſ- » faire leurs prétentions? Si, comme il y » avoit grande apparence, l'accommo- » dement étoit de courte durée, à qui au- » roit-il recours? où trouveroit-il des » appuis? qui pourroit le ſauver des ini-

1650. » mitiés secrettes, ou des vengeances » éclatantes de la cour ? Il n'étoit donc » pas de la prudence de rien demander » pour lui-même ; il falloit attendre des » circonstances plus favorables, le mo- » ment où il pourroit, avec quelqu'ap- » parence de succès, briguer le minis- » tere en même temps que la pourpre ; » mais il falloit aussi tirer de cette oc- » casion deux mérites, qui ne pouvoient » qu'ajouter extrêmement à sa réputa- » tion & à sa puissance ; celui de la mo- » dération aux yeux du public, & ce- » lui du plus grand attachement pour » son parti, dont les chefs alloient lui » être plus dévoués que jamais, lors- » qu'ils le verroient tout demander » pour eux & tout refuser pour lui- » même ».

Gondy, décidé par toutes ces ré- flexions, résolut, malgré les allarmes de ses amis, & principalement de Mlle. de Chevreuse, de s'en tenir à ce parti, & de se confier à la Reine ; il lui fi

rendre en conséquence ce billet, par le canal de la duchesse : 1650. Retz.

» Il n'y a jamais eu de moment en » ma vie où je n'aie été également à » Votre Majesté ; je serois trop heureux » de mourir pour son service, pour son- » ger à ma sûreté ; je me rendrai où » elle me commandera ».

Gondy ne se contenta pas de ces assurances ; pour montrer à la princesse toute la confiance qu'il avoit dans sa générosité, il lui renvoya son billet enveloppé dans le sien. La noblesse seule de ces procédés des deux parts auroit dû rapprocher ces deux ames, bien plus faites pour s'entendre, que celles d'Anne d'Autriche & de Mazarin. Aussi cette réponse fut-elle reçue avec transport ; & dès le lendemain à minuit, Gondy se trouva dans le cloître de St. Honoré, où Gaboury, porte manteau de la Reine, vint le prendre, & le conduisit, par une maison qui traver- Ibid. Choisy.

soit de la rue des petits champs dans
1650. celle des bons enfans, & de-là, par un escalier dérobé, au petit oratoire de la Reine, qui y étoit enfermée seule. Cette entrevue, qui figureroit aussi bien dans un roman que dans une histoire, me paroit trop intéressante & par les personnages & par les suites qu'elle eut, pour en dérober au lecteur le plus léger détail.

Le ressentiment d'Anne d'Autriche contre Condé, son attachement pour Mazarin, étoient alors deux puissans motifs pour témoigner beaucoup de bonne volonté au coadjuteur. Aussi n'épargna-t-elle rien de ce qui pouvoit ou le rassurer ou l'attacher à ses intérêts, ainsi qu'à ceux du cardinal, en vantant l'amitié de ce ministre pour Gondy, & en répétant sans cesse son mot favori, *ce pauvre Mr. le cardinal*. Mazarin un demi-quart d'heure après vint la relayer. Il se jetta en entrant au cou de Gondy, & supplia la Reine de permettre

qu'il manquât au respect dû à S. M. pour embrasser un homme qu'il aimoit si tendrement. Peut-être en effet avoit-il besoin de pardon plus qu'il ne l'imaginoit, en descendant à de si viles dissimulations avec un homme qu'il auroit fallu soupçonner d'une étrange stupidité, pour espérer de le décevoir par de si grossieres apparences. Il ne s'en tint point à ces feintes démonstrations d'amitié; tout ce que la parole a de séduisant fut employé pour leur prêter un air de réalité. « Il étoit au désespoir » qu'il ne pût donner sur l'heure à » Gondy son bonnet; mais toutes les » graces, tous les bienfaits, toutes les » récompenses étoient à lui; il n'avoit » qu'à parler, il n'avoit qu'à choisir, » rien ne lui seroit refusé ». Le coadjuteur lui ayant répondu qu'il vouloit servir la Reine pour elle-même, qu'il ne demandoit pas d'autre récompense, il reprit la parole, & supplia la princesse de commander à Mr. le coadjuteur de 1650.

1650. recevoir ſa nomination au cardinalat ; que la Riviere, ajoutoit-il, avoit arrachée avec inſolence, & qu'il reconnoiſſoit par des perfidies. Sur un refus encore plus formel de la part de Gondy, de conſentir jamais à être cardinal par aucun moyen qui eût trait aux guerres civiles, Mazarin le pria de ſouffrir que du moins la Reine payât ſes dettes, & lui accordât, ou l'abbaye de Fécamp, ou la charge de grand aumônier ; S. M. diſoit-il, ne pouvant s'empêcher de faire quelque choſe de conſidérable pour lui, après le ſervice qu'il étoit ſur le point de lui rendre. Si l'on en croit Joly, ſon maître ſe laiſſa entamer ſur l'article du chapeau ; mais quoi qu'il en ait dit, le maître, bien que dans ſa propre cauſe, eſt ici plus à croire que le valet détracteur : il eſt certain que le coadjuteur fut inébranlable, & n'oppoſant qu'un refus conſtant aux flagorneries de l'italien, ne parla qu'en faveur de ſes amis.

Ibid. Montglat. Nemours.

Le ſervice, que la Reine attendoit de Gondy, étoit de la ſoutenir dans le projet formé d'arrêter le prince de Condé; mais elle craignoit l'indiſcrétion du duc de Beaufort, qui ne cachoit rien à Mad. de Montbâſon elle craignoit Vigneul qui, attaché à la maiſon de Condé, étoit encore mieux avec Mad. de Montbâſon, que n'y étoit le duc; elle exigea donc du coadjuteur ſa parole qu'il ne diroit rien à Beaufort de ce projet qu'après l'exécution. Gondy le promit, mais à condition que pour dédommager ſon ami & l'adoucir, après un ſilence qui ne manqueroit pas de lui paroître injurieux & de l'indiſpoſer, on lui accorderoit la ſur-intendance des mers, promiſe depuis le commencement de la régence à ſa maiſon. S'il n'arracha pas le conſentement à cette premiere entrevue, il fut plus heureux dans une ſeconde qu'il eut avec la Reine au même lieu & à la même heure, & dans trois autres qu'il ſe procura

1650.

1650. avec le cardinal, où fut conclu tout ce qui avoit été ébauché précédemment. Laigues & Noirmoutiers assisterent à celles-ci, car ils étoient les principaux moteurs de toute cette entreprise. Ces deux gentilshommes, qui en tout autre temps seroient restés confondus dans la foule, animés par le ressentiment des outrages qu'ils avoient reçus de Condé, n'étoient pas ceux qui lui portoient alors de moindres coups.

Retz. Mottev. Joly.

Il fut donc conclu que le duc de Vendôme auroit l'amirauté, & Beaufort la survivance; on promit à Noirmoutiers le gouvernement de Charleroi & du Montolimpe, avec un brevet de duc, ainsi qu'un autre pour Vitry; les sceaux à Château-neuf; à Laigues la charge de capitaine des gardes de Monsieur; au duc de Brissac, le gouvernement d'Anjou; au chevalier de Sévigny, vingt mille livres en argent, & quelques autres sommes à d'autres subalternes.

Telles furent les conditions ſous leſquelles les frondeurs permirent à la Reine le libre exercice de ſa puiſſance ; eux qui ſans doute devoient ſe trouver très heureux de ſe voir délivrés par la priſon de Condé, des allarmes que pouvoient leur donner ſes pourſuites, tout injuſtes qu'elles étoient ! Il falloit que la fronde & Condé fuſſent bien redoutables & à la Reine & à ſon miniſtre, pour acheter ſi chérement le ſilence des uns & la punition de l'autre, pour dégrader ainſi d'un côté la majeſté royale, afin de la relever de l'autre. 1649.

Cette protection de la fronde, qu'on payoit ſi généreuſement, avoit pourtant coûté un ſacrifice à Gondy ; il avoit été réſolu non ſeulement d'arrêter Condé, mais de s'aſſurer encore du prince de Conty & du duc de Longueville, non qu'on les regardât comme redoutables par eux-mêmes, mais par la crainte où l'on étoit qu'ils ne

1650. voulussent venger la prison de leur frere; & pour le tirer de ses fers, exciter sous son nom la plus dangereuse révolte : d'ailleurs, ni la Reine, ni Mazarin, n'avoient pas oublié la part qu'ils avoient prise aux derniers troubles. Il semble que cette derniere raison auroit dû les sauver auprès du coadjuteur ; mais on se souvient que, même avant la fin de la guerre, la bonne intelligence avoit cessé entre lui & la duchesse de Longueville, qui gouvernoit Conty. Le coadjuteur ne plaida donc qu'en faveur du duc, se faisant fort même, de l'attirer au parti de la cour : mais il cessa d'insister, quand Mazarin lui eut montré un billet écrit à Flamarin par la Riviere, lequel avoit aussi ses intrigues, & qui disoit : « Je vous remer-
Retz. » cie de votre avis, mais je suis aussi » assuré de Mr. le duc de Longueville, » que vous l'êtes de Mr. de la Roche- » foucault ; les paroles sacramentales » sont dites ». A cette lecture Gondy

abandonna le duc, & les deux freres
furent enveloppés comme l'autre dans 1650.
la proſcription.

Mazarin triomphant & aſſuré de la fronde, ne voyoit plus d'obſtacles à craindre que dans le duc d'Orléans. Ce prince pouvoit ne pas goûter un projet, qui, en aſſurant la fortune du cardinal, alloit le rendre plus inſolent: d'ailleurs, l'exemple de Condé priſonnier devoit être effrayant pour lui-même, & lui donner de terribles allarmes ſur ſa propre liberté, ſi jamais il oſoit lutter contre un miniſtre aſſez hardi pour venger ſes inimitiés par des extrémités auſſi rigoureuſes. Il y avoit plus; la Riviere, l'ame de ſon maître, aimoit Condé & lui étoit ſecrétement vendu; il ne manqueroit pas de lui découvrir tout le projet, s'il en étoit inſtruit. Le miniſtre vint à bout d'applanir toutes ces difficultés; ce fut encore à la ducheſſe de Chevreuſe qu'il dût ce ſuccès.

1650. On se souvient que dans le dernier accommodement de Condé avec la cour, la Riviere en avoit eu tout l'honneur; l'idée de sa puissance sur le duc d'Orléans étoit même si bien établie, que le prince, ayant dès-lors des craintes sur sa liberté, & se figurant qu'on ne pourroit rien entreprendre contre lui sans l'avéu de Gaston, exigea que son favori lui déclarât tout ce qui se trameroit à la cour contre lui : c'étoit en termes plus honnêtes demander qu'il trahît son maître à la premiere occasion. Aussi la Riviere, sentant tout le danger de donner une telle parole, ne voulut-il la donner que du consentement de la Reine & du duc d'Orléans; l'accommodement fut ménagé à condition que l'abbé seroit dispensé de tout secret à l'égard de Condé, & pourroit lui déclarer tout ce qui le regarderoit ou directement ou indirectement, soit de la part de la Reine, soit de la part de Gaston. Quelques historiens prétendent

Lénet. Mottev.

que cette parole fut donnée ſans l'aveu de la cour & du duc : peut-être y a-t-il plus de paſſion que de vérité dans cette aſſertion ; un favori de l'extraction de la Riviere, quand il s'oublie, & qu'il joint à une ame vile l'orgueil & l'impudence, a toujours une foule d'ennemis qui s'empreſſent de le noircir & de le trouver coupable. 1650.

Nemours.

S'il ne l'étoit pas dans cette occaſion, il le fut bientôt après. Pour avoir le chapeau de cardinal & s'attacher à Condé, lequel l'avoit aſſuré que ſa protection ne tiendroit qu'à la maniere dont ſon maître en agiroit avec lui, il ſe livra tellement à ce prince, qu'il paroiſſoit plutôt ſa créature que celle du duc. Il n'oublioit rien pour rendre le premier cher au ſecond, & pour lui faire des partiſans ; il étoit entré dans l'intrigue du mariage de Mad. de Pons ; & lorſque Condé vit que le duc d'Orléans ſe réfroidiſſoit pour l'affaire de l'accuſation, la Riviere n'avoit rien ou-

1650. blié pour rappeller son maître à sa premiere ardeur. Tant de manege n'étoit pas si secret que Gaston n'en eût quelques soupçons, ce qui ne pouvoit manquer de lui inspirer de l'éloignement pour un serviteur, qui, s'il ne le trahissoit pas, se mettoit du moins dans le cas de le trahir. Bientôt une nouvelle aventure acheva de dessiller les yeux du duc.

Montpens. Montglat. Nemours.

Le duc d'Orléans avoit pris pour Mlle. de Saujeon, fille d'honneur de sa femme, une passion qui pouvoit n'être point criminelle, puisqu'on en avoit eu l'exemple d'une pareille dans Louis XIII. pour Mlle. de Hautefort. Cependant, soit que cette demoiselle eût quelques remords, soit, ce qui est plus à croire, qu'elle voulût se rendre plus précieuse, elle s'étoit tout-à-coup jettée aux carmélites, dans l'intention, disoit-elle, d'y prendre le voile. Le désespoir de son amant fut aussi vif que public; il se laissa emporter aux plus

grandes marques de désolation, & chercha par-tout du soulagement à sa douleur, particuliérement auprès de la Riviere; mais celui-ci, charmé de se voir débarrassé d'une concurrente aussi dangereuse dans la faveur que pouvoit l'être une maîtresse, au lieu de flatter sa passion, eut la maladresse de chercher à lui en rendre l'objet indifférent. On prétend même que la jalousie du pouvoir lui avoit fait donner, à Mlle. de Saujeon, des désagrémens, qui n'avoient pas peu contribué à sa retraite. La mauvaise politique de l'abbé, dans cette occasion, tourna, comme on s'en doute assez contre lui, dans l'esprit d'un prince, vif, ardent, d'autant plus impétueux qu'il n'avoit peut-être rien obtenu, & qui alla au point d'employer & un arrêt du parlement & l'autorité de la cour, pour tirer sa maîtresse du couvent. Il fallut que sa fille ainée se mêlât elle-même de cette négociation, allât trouver Mlle. de Saujeon, & la

1650.

1650. décidât à quitter sa retraite. Son confesseur, le pere Léon, carme, qui avoit encore plus d'ambition que de piété, ne rougit pas non plus d'employer les plus captieux argumens, pour arracher du cloître sa pénitente, en lui représentant qu'avec la faveur de Monsieur, & la place de dame d'atour de Madame, elle pourroit faire plus de bien dans le monde que dans un couvent.

Gaston, tranquille alors du côté de sa maîtresse, ne l'étoit pas autant du côté de son favori, & laissa assez éclater son indisposition, pour que ceux qui approchoient de sa personne, crussent ne rien risquer en continuant à l'aigrir. La duchesse d'Aiguillon, qui ne pouvoit pardonner à la Riviere, la part qu'il avoit prise au mariage de son neveu, fut la premiere à lever l'étendart contre lui. Elle insinua à Gaston que c'étoit par les intrigues de son favori, que sa maîtresse avoit été forcée de se jetter dans un couvent; qu'il n'étoit pas

étonnant

étonnant qu'il eût traité sa passion non seulement avec indifférence, mais même avec mépris, puisqu'il la regardoit comme un obstacle à ses vastes desseins, & à l'envie dont il étoit dévoré de gouverner seul un si grand prince. Mlle. de Saujeon à son retour parla dans les mêmes termes, soit qu'il y eût réellement de la vérité dans l'accusation, comme il est assez probable; soit que, malgré ses affectations de dévotion, elle fût aussi travaillée que la Riviere de la dangereuse maladie du pouvoir. Madame, qui n'avoit jamais aimé l'abbé, profita aussi de cette occasion pour lui lancer avec vigueur des traits qu'elle n'avoit jusqu'alors décochés qu'en tremblant; mais celle qui porta les plus grands coups, fut Mad. de Chevreuse.

1650.

Le duc d'Orléans voyoit les restes de sa beauté avec les mêmes yeux qu'il en avoit vu la fleur dans sa jeunesse; & elle avoit conservé sur lui l'ascendant, qu'a naturellement sur un carac-

1650. tere foible une femme d'esprit & intrigante. Elle lui parloit avec liberté, & elle en profita dans cette occasion, pour accabler la Riviere & Condé. » Jusqu'à quand se laisseroit-il gouverner par un vil pédant, qui n'avoit de » recommandable, que la faveur dont » il daignoit l'honorer ? N'y avoit-il pas » assez de temps qu'il sacrifioit au dernier des hommes ses meilleurs amis? » Il ne voyoit, il n'entendoit que par » lui, de sorte qu'on ne pouvoit pas » lui confier un secret, dans la crainte » qu'il ne le lui rendît sur le champ. » Encore, s'il étoit digne d'un pareil » attachement; mais Gaston étoit donc » le seul de tout Paris à savoir que » jamais confident n'avoit été plus lâche & plus perfide ? Elle pouvoit » l'assurer que personne ne connoissoit » mieux ce que valoit son altesse, per- » sonne ne l'ayant vendu plus souvent. » Qu'il ne s'imaginât pas au reste, » qu'on lui prêtât des trahisons. Sans

1650.

Retz. Les mêmes.

» rappeller ici mille aventures qui prou- » voient l'ame la plus noire & la plus » perfide, cette union intime de l'abbé » avec Mr. le prince; quel nom falloit- » il lui donner? Ce prince se montre- » roit-il si fier, si exigeant, si tyranni- » que, s'il ne se sentoit fort des con- » fidences de la Riviere? C'étoit à cette » honteuse connivence qu'il falloit at- » tribuer toutes ces prétentions hau- » taines, dont Condé fatiguoit la cour » depuis si long-temps; sûr désormais » que l'abbé seroit plus à la maison de » Condé qu'à celle d'Orléans, il n'al- » loit plus mettre de bornes à ces pré- » tentions. Ce ne seroit plus au minis- » tre, ce ne seroit plus à la Reine qu'il » s'attaqueroit, ce ne seroit plus cette » princesse qu'il feroit outrager par » des déclarations d'amour aussi inju- » rieuses que révoltantes, par des » mariages clandestins contraires à tou- » tes les loix; ce seroit Gaston lui- » même qu'il choisiroit pour sa victi-

1650. » me. Déjà n'avoit-il pas prétendu à la » dignité de connétable, pour s'élever » sur les débris de sa puissance, & ne » lui laisser que le vain titre de lieute- » nant-général du royaume ? Et ce se- » roit un tel prince que son altesse s'em- » presseroit de soutenir ! ce seroit pour un » jeune ambitieux, pour un favori perfi- » de, qu'il oublieroit le soin de sa gloire, » de l'autorité royale, du bonheur de la » nation ! Ce seroit pour servir ses plus » cruels ennemis qu'il s'exposeroit tous » les jours au palais, à être égorgé par » une multitude furieuse, prête à inon- » der de sang tout Paris, & qui dans » sa férocité pouvoit ne rien respecter ! » Ah ! certes il étoit trop éclairé pour » exposer la capitale à un pareil boule- » versement, la Reine à la honte de » rester sans vengeance, & lui-même » à l'affront de ne passer que pour l'ins- » trument d'un indigne favori. Il n'a- » voit qu'à parler, la régente, qui ne » pouvoit être décidée que par lui à un

» coup d'éclat, feroit prête à tout dès » qu'il se seroit expliqué. Les frondeurs 1650. » qui l'avoient toujours aimé, dès qu'ils » verroient jour à lui faire recevoir leurs » avances, ne manqueroient pas de se » rapprocher de lui. Quelle gloire alors » ne tireroit-il pas du service rendu à » la cour, en lui ramenant une faction » si puissante, qui pouvoit être aussi » utile, dirigée par lui, que dange- » reuse, abandonnée à elle-même & » se croyant méprisée ».

Le duc d'Orléans, ainsi attaqué de tous côtés, ne put résister. La Riviere lui parut aussi odieux qu'il lui avoit été cher jusqu'alors, & il ne vit plus dans Condé, qu'un rival orgueilleux dont il falloit prévenir les coups : dès-lors, il ne respira plus que la prison de ce prince, & on lui laissa croire qu'il en avoit eu le premier l'idée. Il donna donc son consentement à la Reine, & promit solemnellement de n'en pas dire un mot à la Riviere.

CHAPITRE IV.

Les princes sont arrêtés.

1650. ON croiroit naturellement que Mazarin ne devoit avoir rien de plus pressé que de courir au dénouement, dès que ses arrangemens furent pris avec Gaston & les frondeurs. Cependant après tous les accords, il resta encore cinq ou six jours dans l'inaction, au grand étonnement de la fronde, qu'une pareille

Retz. apathie irritoit autant qu'elle l'inquiétoit; le secret étoit déjà entre dix-sept personnes, & pouvoit à chaque instant s'échapper. Il paroît assez difficile de donner la raison de cette inaction (1).

---

(1) » Ceux, dit Montagne, qui s'exercent » à controller les actions humaines, ne se trou- » vent en aucune partie si empêchés qu'à les » rapiécer & mettre à même lustre : car elles » se contredisent communément de si étrange

Peut-être ici ne faut-il consulter que l'indécision & la défiance naturelle du ministre ; peut-être vouloit-il encore attendre le bénéfice du temps, & voir si Condé & la fronde ne se détruiroient pas mutuellement, sans qu'il fût obligé de se montrer dans leurs débats ; peut- 1650.

» façon, qu'il semble impossible qu'elles soient » parties de même boutique... Le pape Boni» face huitieme, entra, dit-on, en sa charge » comme un renard, s'y comporta comme un » lion & mourut comme un chien... Il y a quel» qu'apparence de faire jugement d'un homme, » par les plus communs traits de sa vie; mais » vu la naturelle instabilité de nos mœurs & » opinions, il m'a semblé souvent que les bons » auteurs mêmes ont tort de s'opiniâtrer à for» mer de nous une constante & solide contextu» re. Ils choisissent un air universel, & suivent » cette image, vont rangeant & interprêtant » toutes les actions d'un personnage; & s'ils ne » les peuvent assez tordre, les renvoient à la » dissimulation ». (*Liv. 2, Chap. prem. de l'inconstance de nos actions*).

1650. être aussi étoient-ce les réflexions seules qui l'arrêtoient, & étoit-il effrayé des suites funestes que pouvoit avoir ce coup d'état. Je croirois volontiers que ce fut là la véritable raison qui le tint si long-temps en suspens. Richelieu lui même auroit été épouvanté d'un pareil moment; & cette démarche paroissoit si téméraire, que le succès seul pouvoit la justifier.

» Mais sur quoi fonder l'espoir de » ce succès? Dans une entreprise de » cette nature, le plus léger obstacle » pouvoit tout faire avorter. Condé » pouvoit-il être facilement trompé? » Quand il le seroit, quand il ne se » trouveroit point de traître qui lui dé» voilât le projet, qui voudroit se char» ger du dangereux emploi, de con» duire dans une prison royale trois » princes, qui avoient pour eux, les uns » leur naissance, leurs exploits, l'atta» chement de la noblesse, les autres » des gouvernemens considérables, des

» amis remuans, la tendreſſe du peu- 1650.
» ple; des princes qui tous trois alloient
» recueillir la compaſſion qu'inſpirent
» des malheureux? A ſuppoſer que l'en-
» trepriſe réuſsît, qu'on pût en ſûreté
» leur donner des fers, de quelles cou-
» leurs revêtir une entrepriſe haſardée
» contre toutes les formes, contre la
» derniere déclaration? Que diroit le
» parlement, engagé par honneur à dé-
» fendre des prérogatives qu'il avoit ar-
» rachées à main armée? Que diroit le
» duc d'Orléans, ſi par la ſuite, ce
» qui n'étoit pas difficile, on lui faiſoit
» ſentir qu'en acquieſçant à une pareille
» violence, il avoit fourni lui-même
» des armes contre lui & contre ſes en-
» fans, ſi jamais il prenoit envie à un
» miniſtre de s'en ſervir? D'ailleurs,
» le cardinal n'alloit-il pas ſe rendre
» dépendant de ce même duc, & pour
» prix de ſa condeſcendance, celui-ci
» ne voudroit-il pas impoſer un autre
» joug à la place de celui qu'il auroit

1650. » aidé à briſer ? Les frondeurs alors ne
» manqueroient pas de ſe liguer avec
» lui pour l'appeſantir. Ils ſe diſoient
» ſes amis ; mais quels fonds pouvoit-on
» faire ſur l'attachement d'une multi-
» tude d'ambitieux, dont les ſervices
» ne ſeroient jamais qu'en raiſon des
» bienfaits ? Quelle foule d'hommes
» vains & avides à ſatisfaire ! Heureux
» encore s'ils ſe contentoient de tenir
» les graces de ſa main, & s'ils ne pré-
» tendoient pas en être les uniques diſ-
» penſateurs ! Mais qu'il trouvât aſſez
» de reſſources dans ſa politique pour
» éluder leurs demandes & être ingrat
» impunément, où en trouveroit-il pour
» réſiſter à cette foule d'amis & de ſer-
» viteurs que la reconnoiſſance, l'ad-
» miration ou l'intérêt attachoient à
» Condé ? N'alloient-ils pas agiter tou-
» tes les provinces, remuer toute la
» France, implorer toutes les puiſſan-
» ces, pour briſer les fers de ce héros ?
» Comment alors lutter contre la fron-

» de, contre les princes du ſang, contre » toute la nation réunie ? La Reine con- » ſerveroit-elle toujours la même bien- » veillance pour lui, braveroit-elle tou- » jours le cri univerſel ? Le caprice, la » ſéduction, la force, ne parvien- » droient-ils pas à changer ſes ſenti- » mens ? à faire ſuccéder l'indifférence » à l'attachement, la foibleſſe à la fer- » meté, à cette complaiſance pour ſon » choix, qu'elle avoit juſqu'alors af- » fectée, une inimitié bien juſtifiée par » une improbation auſſi générale ? 1650.

Telles furent les réflexions qui arrê- terent ſans doute Mazarin, au moment de l'exécution. Elles avoient pu précé- der ſes projets, mais elles ne durent être vivement ſenties que lorſque tous les obſtacles levés ne lui laiſſerent plus appercevoir que l'avenir ; ſemblable à ces conjurés auxquels tout paroît poſſi- ble dans la perſpective, & qui ſont tout étonnés eux-mêmes de ſentir tremblet leur bras quand il eſt prêt à frapper.

1650. Les frondeurs, dont les intérêts n'étoient pas à beaucoup près les mêmes que ceux du cardinal, ne le laisserent pas long-temps en proie à ses perplexités. Laigues sur-tout & Noirmoutiers, qui ne respiroient que la vengeance, allarmés de son inaction, solliciterent sa lenteur par tous les moyens que peut suggérer un profond ressentiment. Ils le menacerent de l'abandonner totalement, de rompre le traité & de tout découvrir à Condé s'il ne se hâtoit de remplir les conditions. Ils prirent même dans le parlement des mesures secrettes contre le cardinal, bien résolus de les employer, s'il traînoit encore les affaires en longueur.

Retz. Joly.

Ce n'étoit pas sans raison qu'ils mettoient tout en œuvre pour accélerer le dénouement. A chaque instant leur secret pouvoit être révélé, & il est même étonnant qu'il ne l'ait point été entre dix-sept personnes. D'ailleurs le duc d'Orléans pouvoit se lasser de le cacher

à la Riviere ; il eſt bien vrai qu'il étoit fatigué de ſon favori, & réſolu de s'en défaire après l'exécution, pour ſe laiſſer conduire alors par le coadjuteur, auquel il avoit fait promettre de le ſervir & de ſe livrer tout entier à lui ; mais il lui falloit néceſſairement un confident, & on le connoiſſoit d'une trempe à ſe fatiguer encore plus facilement d'un ſecret que d'un favori, & à s'en décharger ſur le premier venu. Il agiſſoit avec ſi peu de politique, que par ſa conduite & ſes diſcours il donnoit matiere aux plus violens ſoupçons ; & quoique la Riviere ni Condé ne puſſent deviner, ils voyoient bien l'un & l'autre qu'il ſe paſſoit quelque choſe d'extraordinaire. L'abbé cherchoit à raſſurer le prince ſur le déclin de ſa faveur, qui n'étoit pas ſi voilé qu'il ne pût l'appercevoir ; le prince, quoique toujours perſuadé de cette faveur, n'étoit pourtant pas ſans inquiétudes : & ſi d'un côté, il ne pouvoit croire qu'on

1650.

tramât rien de sinistre contre lui à la
1650. cour, sans qu'il en fût averti par la Riviere, de l'autre la froideur de Gaston, les divers mouvemens qui se faisoient, (mouvemens dont en pareille occasion il transpire toujours quelque chose,) quoique pour lui autant d'énigmes impénétrables, n'en étoient pas moins effrayans.

Ajoutez qu'il se sentoit coupable, & qu'il ne pouvoit se déguiser tellement la tyrannie de tant de démarches, qu'il ne crût que sous un gouvernement ferme, on chercheroit à y mettre des bornes, & il savoit que le gouvernement le plus foible a toujours des momens de fermeté. Ainsi, pour n'a-
Nemours. voir rien à se reprocher, que les bruits qui couroient alors fussent vrais ou faux, s'imaginant bien que si on l'arrêtoit, ce ne seroit qu'avec son frere & son beau-frere, il leur communiqua ses soupçons, & ils convinrent de ne se rendre jamais tous trois ensemble au

palais-royal, afin que si l'un d'eux éprouvoit quelque violence, il lui restât des vengeurs. Pour mieux ménager sa sûreté, Condé commença dès-lors à n'aller chez la Reine qu'accompagné de quelques-uns de ses amis & de ces braves guerriers qui, l'ayant tant de fois aidé à terrasser les ennemis de l'état, sauroient encore bien le défendre des attentats de ses propres ennemis.

1650.

Tavannes.

Il crut encore mieux parer à tous les dangers dont on le disoit menacé, en sondant Mazarin lui-même. Quoique le secret ne fût point divulgué, il s'en échappoit toujours quelque parcelle; un mot, dans ces sortes d'occasions, en fait deviner mille, & Noirmoutiers, naturellement indiscret, ne croyoit point trahir son parti par un mot. Peut-être donc avoit-il parlé, peut-être étoient-ce d'autres qu'il falloit accuser. Quoi qu'il en soit, Condé avoit été averti des entrevues secrettes du coadjuteur avec le ministre, & on le lui dépeignit dans

Retz.

1650. l'habit de cavalier, que Gondy empruntoit d'ordinaire pour ces sortes de visites. Le prince avoit peine à ajouter foi à des bruits, qui auroient très-bien pu n'être que le fruit de la méchanceté pour tourner le prélat en ridicule; il étoit d'autant plus disposé à l'incrédulité, qu'il ne voyoit pas trop comment accorder ces entretiens nocturnes, avec les propositions que lui faisoient faire journellement les frondeurs. En effet, ceux-ci, pour le mieux tromper, par l'organe du duc de Retz & de Noirmoutiers, qui déguisoit son ressentiment, descendoient auprès de lui à mille avances, & négocioient avec Chavigny & le prince de Marsillac. Cependant le prince, voulant s'assurer de la vérité, résolut d'épier si bien Mazarin, qu'il ne lui échappât point. Il lui demanda un jour, comme en plaisantant, ce qu'il devoit croire de ces visites nocturnes, qu'il avoit, disoit-on, avec le coadjuteur, déguisé en ca-

Joly. Lénet. Choisy.

valier ; & pendant ces paroles, il interrogeoit tous les traits de son visage, mais aucun ne trahit le ministre. Plus habile que le prince dans l'art de dissimuler, sans se déconcerter par l'avidité des regards que jettoit sur lui le héros, il n'en contrefit que mieux son maintien & son front. Il renchérit encore sur le ton de plaisanterie qu'avoit pris le prince, & pour mieux mettre en défaut toute sa pénétration, il lui dit, d'un air libre & riant, *que ce seroit sans doute un plaisant spectacle à voir que le coadjuteur ayant sur le corps, un habit de velours verd, galonné en or, une épée à son côté, un plumet sur son chapeau, avec sa taille gauche & ses jambes tortues ; que si jamais il prenoit envie au prélat de le visiter dans cet équipage, il ne manqueroit pas d'en donner le plaisir à son altesse.* Condé rit encore plus que le peintre de la carricature, & le quitta délivré de toutes ses terreurs, & persuadé qu'il avoit toujours bien jugé du

1650.

1650. ministre, quand il ne l'avoit regardé que comme un être méprisable.

Cependant cette scene fit sentir à Mazarin qu'il étoit temps de se hâter, & cédant enfin aux sollicitations de

Le lundi 18 Janvier. Laigues, il se résolut à signer l'ordre de sa détention; mais au moment qu'il en étoit occupé, la fortune sembla vouloir se jouer de ses projets, en les dévoilant à celui qui en devoit être la victime. La veille il avoit redoublé de

Joly. Mottev. marques de respect & d'affection pour lui, la Reine avoit accablé le prince de protestations de tendresse & de confiance, en l'appellant son troisieme fils, & en lui disant qu'elle le regarderoit toujours sur ce pied, pourvu qu'il voulût se lier à elle sans réserve. Condé, loin d'avoir aucun soupçon, reçut tous ces témoignages comme devoit les recevoir une ame grande, qui connoissoit peu toutes les voies obliques. Il y

Montpens. Lénet. répondit par d'autres protestations d'amour, de respect & de fidélité, &

pour n'en laiſſer aucun doute, il ne fut pas plutôt rendu à ſon hôtel, qu'il renvoya à Mazarin Perrault, ſon intendant, pour les renouveller. Le cardinal, s'enfonçant dans les profondeurs de la diſſimulation, ſut affecter tant de joie, parler du prince avec tant d'intérêt, afficher tant de franchiſe & de cordialité, que Perrault, qui cependant n'étoit pas facile à tromper, fut la dupe de ces apparences. Il rapporta à Condé à ſon retour, que c'étoit faire injure au cardinal de le regarder comme ſon ennemi, que le prince n'avoit pas de ſerviteur plus devoué, & qu'après ce qu'il venoit de voir, il y auroit de la cruauté à conſerver des défiances. 1650.

Sur ces aſſurances le prince ſe rendit le lendemain matin chez le miniſtre, qui pour lors étoit occupé à donner audience à Priolo, homme de confiance du duc de Longueville. Ce duc étoit alors à Chaillot, où il prenoit les eaux, & il envoyoit demander la lieutenance Ibid.

1650. de Roi de Normandie, pour le fils du marquis de Beuvron. Le cardinal, qui ne cherchoit qu'à l'attirer au palais-royal, se montroit de la plus obligeante composition, & promettoit au duc que s'il venoit ce jour-là au conseil, il trouveroit auprès de la Reine toutes sortes de facilités. La princesse d'ailleurs, ajoutoit-il, seroit bien-aise de le consulter sur un grand courier qu'elle venoit de recevoir d'Allemagne; comme il y avoit été plénipotentiaire, il pourroit mieux que personne, lui donner de sages avis sur les affaires de cette contrée.

Tandis que le ministre entretenoit ainsi Priolo, Condé entra, & ne voulant pas troubler la conversation, le pria de la continuer, tandis qu'il s'approcheroit du feu. Il y trouva de Lyonne, qui accoudé sur un petit bureau, écrivoit les ordres pour la prison du prince. On peut aisément imaginer & la surprise & l'embarras du secré-

taire ; il pâlit, il rougit, & si le prince eût alors examiné son maintien, il n'est pas douteux que c'en eût été assez pour le sauver. Cependant de Lyonne eut le temps de cacher ce qu'il écrivoit sous un tas de papier ; & alors affectant beaucoup de sérénité, il soutint la conversation avec un air d'aisance, qui auroit détruit tous les soupçons, si le prince avoit pu en former. 1650.

Lorsque Mazarin eut expédié Priolo, & lui eut fait promettre d'amener ce jour-là son maître au conseil, pour obtenir la grace qu'il sollicitoit, il s'approcha de Condé avec ces manieres engageantes & affectueuses, dont il l'aveugloit depuis quelque temps. Par une dissimulation plus horrible que toutes celles qu'il avoit employées jusqu'alors, puisqu'il mêla à la perfidie, l'amertume du sarcasme & de l'ironie ; il voulut que le prince donnât lui-même les ordres pour sa prison, dans la crainte qu'il ne formât des soupçons, s'il ap-

1650. Nemours.

prenoit que les troupes fussent employées sans savoir leur destination. Depuis long-temps, il le berçoit de la prise de ce Découture, dont nous avons déjà parlé : « cet homme, à en croire le » cardinal, connoissoit tout le mystere » de l'entreprise formée contre la per» sonne du prince, & devoit donner » les plus forts indices contre les fron» deurs, mais il avoit été jusqu'alors in» trouvable, & le ministre venoit de » découvrir qu'il étoit caché dans une » maison de la rue Montmartre : il se» roit facile de l'enlever, pourvu toute» fois qu'on pût s'opposer au duc de » Beaufort, lequel, selon des avis cer» tains, se préparoit à l'arracher aux » poursuites de la justice, dans la crainte » que ses dépositions ne perdissent tout » le parti. Il falloit que le prince assu» rât lui-même sa vengeance, en faisant » enlever & escorter son ennemi jus» qu'à la prison, par un corps de trou» pes à ses ordres. La Reine ne pouvoit

» pas toujours paroître dans cette affai- 1650.
» re ; le défendre par une protection
» si marquée, ce seroit donner des
» soupçons sur la validité des pour-
» suites ».

Condé ajouta d'autant plutôt foi à ce roman, qu'il étoit personnellement offensé par ce Découture, lequel l'outrageoit incessamment par les discours les plus injurieux. L'envie de l'avoir en son pouvoir pour punir la témérité de ses propos, l'aveugla autant que l'éloquence artificieuse de Mazarin. Il ne trouva donc rien à reprendre dans son projet, que l'article de ses propres troupes, dont on vouloit se servir. Cette acception, dit il, lui paroissoit injurieuse ; il sembloit que la Reine voulût l'abandonner, & pour marque de la parfaite réconciliation qui s'étoit faite entre eux, il falloit que ce fût un détachement de gendarmes & de chevaux-légers, qui escortât le prisonnier. Mazarin, qui auroit été bien fâché que le

1650. prince eût demandé autre chose, feignit de ne se rendre que par complaisance à sa proposition, & eut encore le talent de se faire un mérite de cette condescendance. Condé, que tout contribuoit à aveugler dans cette fatale journée, donna lui-même l'ordre aux gendarmes & aux chevaux-légers de se trouver, à l'entrée de la nuit, dans la rue de Richelieu.

En quittant Mazarin, il alla dîner chez sa mere, à laquelle son air de triomphe n'en imposa pas tellement, que soit sur des avis, soit sur des pressentimens, elle ne lui témoignât beaucoup d'inquiétudes : mais le prince, persuadé qu'il avoit seul le secret, rejetta bien loin toutes les défiances de

La Rochef. sa mere; il n'en crut pas davantage aux sages conseils de Marsillac, qui s'efforça de leur persuader, à lui & au prince de Conty, qu'il falloit que la Riviere fût gagné par la cour, ou brouillé avec son maître, & que les princes

princes n'avoient pas un inſtant à perdre pour ſe mettre ſur la défenſive. 1650.
Condé rejetta de même différens avis, tous plus ſiniſtres les uns que les autres, qu'on lui fit paſſer dans la journée; & fatigué de voir tant de gens qui croyoient en ſavoir plus que lui, il répondit à la fin : *voilà la dix-ſeptieme ſottiſe que j'entends aujourd'hui*; tant la confidence ſur Découture avoit jetté de nuages dans ſon eſprit. En vain Vigneul, lorſque le prince, preſque malgré ſa mere, ſe rendit au conſeil avec Conty, le fit-il avertir qu'il ſavoit de bonne part qu'il alloit être arrêté. Il regarda ſon billet comme le fruit d'une imagination effrayée, par les mouvemens qui ſe faiſoient pour la priſe de Découture, & entra ainſi que ſon frere avec aſſurance au palais-royal. Le duc de Longueville les avoit précédés ſans qu'ils en fuſſent rien, étant venu de Chaillot à la cour, ſans deſcendre à l'hôtel de Condé.

Nemours.

Choiſy.

1650. Mottev. Cependant le changement, qui s'étoit fait au palais-royal, auroit dû ſeul leur inſpirer des ſoupçons. La Reine en effet avoit fait fermer toutes les portes, avec ordre ſecret de ne les ouvrir qu'à ceux qui devoient entrer au conſeil. Pour colorer un peu ces précautions, elle feignit une indiſpoſition & ſe jetta toute habillée ſur ſon lit, autant pour cacher l'altération de ſon ame, peinte ſur ſon viſage, que pour ſe délaſſer un peu des contentions de ſon eſprit, qui avoient pu en effet influer ſur l'habitude de ſon corps. Mais à peine commençoit-elle à goûter en cet état un peu de repos, qu'il fut troublé par l'arrivée de la princeſſe douairiere de Condé, laquelle avoit droit d'entrer lors même que la Reine n'étoit pas viſible. Elle ſe rendoit chez la régente, moins encore dans l'envie de lui faire ſa cour, que d'éclaircir ſes ſoupçons. Cette entrevue devoit être d'autant plus fatiguante pour la Reine, qu'outre la néceſſité

où elle étoit d'affecter une tranquillité 1650.
qu'elle n'avoit point, la présence seule de la princesse devoit lui inspirer une foule de remords; elle alloit faire saigner le cœur d'une mere, laquelle l'avoit toujours tendrement aimée, & à laquelle elle devoit au moins de la reconnoissance, pour les services sans nombre dont elle lui étoit redevable, lorsque Richelieu l'avoit persécutée. Sa douleur & son trouble, sa honte même, (car un front honnête rougit de tout ce qui a l'air d'ingratitude,) étoient encore augmentés par les questions pleines d'intérêt que lui faisoit la princesse sur sa santé, & par les inquiétudes tendres & obligeantes qu'elle lui témoignoit en la voyant sur son lit. Jamais le cœur de la régente n'avoit éprouvé un tel combat, & ne s'étoit vu déchiré par des sentimens si différens; l'amitié d'un côté qui plaidoit en faveur de la princesse, & l'orgueil du pouvoir outragé qui de l'autre crioit vengeance.

1650. De nouveaux troubles l'assaillirent à l'aspect de Condé, qui vint la saluer & se mêler à la conservation. Heureusement pour le repos de la Reine, que le prince ne la soutint pas long-temps; dévoré lui-même d'inquiétudes, & ne pouvant rester dans la même place, il sortit pour se rendre au conseil, laissant la régente & sa mere s'entretenir ensemble: il ne prévoyoit pas qu'il disoit à celle-ci un éternel adieu.

Cependant, il entre dans un petit cabinet qui servoit de passage à la galerie, où d'ordinaire se tenoit le conseil: il y trouve Mazarin qui se rend chez la Reine; il l'arrête, & ils commencent ensemble un entretien, où le cœur du prince s'ouvre tout entier. La protection que le parlement accorde à ses ennemis, la froideur du duc d'Orléans, la trahison de la Riviere qu'il commence à soupçonner, sont autant de sujets qu'il épuise avec amertume, non moins peut-être pour sonder la

cardinal que pour se soulager. Pendant 1650.
que celui-ci s'efforce de dissiper ses soupçons, la Riviere sort de l'appartement du duc de Villeroy, & vient annoncer que son maître ne se rendra pas au conseil : il ne vouloit point être témoin de cette scene, peut-être par un sentiment honnête de commisération, peut-être dans la crainte qu'elle ne fût trop sanglante. Dès que Condé apperçoit la Riviere, il court à lui, & reprenant avec l'abbé, le discours qui avoit fait l'instant d'auparavant le sujet de sa conversation avec le cardinal, il lui reproche sa perfidie, & le gourmande avec tant d'impétuosité, que la Reine, entendant de son lit ses cris & ses menaces, crut que c'étoit toute autre chose, que le coup étoit porté, & que le prince faisoit quelque résistance. Cependant Conty & Longueville, qui arrivent font cesser cette dispute, & le cardinal les voyant tous trois rassemblés, envoie dire à la Reine que tout est prêt

1650. pour le conseil : c'étoit le signal convenu pour donner les derniers ordres. Aussi-tôt la Reine congédie la princesse, instruit Guitaud de ce qu'il a

Ibid. à faire, prend son fils par la main, le conduit dans son oratoire, & là, s'enfermant avec lui, elle lui déclare ce qui va s'exécuter, dont elle ne lui avoit pas jusqu'alors dit un seul mot. Elle le fait mettre à genoux avec elle, pour demander au Roi des rois, le succès d'une entreprise qui doit affermir son autorité, & le rendre un véritable monarque ; le jeune Prince obéit avec un trouble, une altération, des battemens de cœur, qui n'étoient pas différens de ce qu'éprouvoit alors sa mere.

Condé, Conty & Longueville étoient entrés dans la galerie, suivis des ministres. La Riviere en alloit faire autant, lorsque le cardinal l'arrêtant : » Venez, lui dit-il tout bas ; repassons dans ma chambre, j'ai quelque » chose de conséquence à vous dire ».

Le ton dont ces paroles furent prononcées, l'air de myſtere que la Riviere avoit vu regner dans tout le palais, les gardes qu'il avoit trouvées aux différentes portes, & qui avoient même été ſur le point de les lui refuſer, ſa conſcience qui ne ſe ſentoit pas bien nette, ſa faveur qu'il voyoit baiſſée dans l'eſprit de ſon maître, tout contribuoit à lui donner des ſoupçons, tout l'effrayoit. Ses allarmes redoublerent lorſqu'en ſe rendant à la chambre du cardinal, il lui fallut paſſer au travers d'une haie de gardes, qui tous avoient la carabine haute, & la mine meurtriere. « Eſt-ce » pour moi, ce que je vois, dit-il au » cardinal d'une voix altérée ? » Le miniſtre eut bien de la peine à contenir les éclats de rire que lui cauſoient & ſa frayeur & ſa fatuité; car il y en avoit ſans doute à ſe croire un être aſſez important, pour qu'on s'aſſurât de lui avec tant de précautions.

1650.

Montpenſ.

Condé, en attendant la Reine, s'a-

1650. Motteville. Choisy. Retz.

musoit à converser avec le comte d'Avaux, sur quelques affaires de finance qui regardoient ses amis, lorsque tout-à-coup il voit entrer Guitaud capitaine des gardes de la Reine, Cominges, son neveu & son lieutenant, & Croissy enseigne. Condé, appercevant Guitaud qu'il aimoit, s'avance auprès de lui, croyant qu'il vient lui demander quelque grace; celui-ci lui dit qu'il a ordre de l'arrêter de la part de la Reine, & les deux autres font le même compliment, le premier à Conty, l'enseigne à Longueville. *Moi, moi, monsieur de Guitaut*, s'écrie Condé, à cette nouvelle accablante! *Ah! mon frere*, dit le prince de Conty, non moins étonné, *Dieu m'exauce! Je lui avois toujours demandé la grace de partager vos malheurs.* Le duc de Longueville, tourmenté par la goutte, resta pétrifié, & ne rompit point le silence, autant accablé de ce coup que de sa maladie. Le chancelier, qui se trouvoit dans la galerie, mais

Mém. de Brienne.

qui n'étoit point du ſecret, ne pouvant ſe perſuader la vérité de ce qu'il entendoit, prétendit que ce ne pouvoit être qu'une plaiſanterie de Guitaud. *Allez donc trouver la Reine*, dit Condé à Séguier, *& faites lui part de la plaiſanterie, pour moi, je ne me regarde que trop comme priſonnier.* Le chancelier alla & ne revint point; Servien, que Condé avoit prié de paſſer de même chez le cardinal, pour le conjurer de lui accorder un moment d'audience, ne revint pas non plus, & reſta chez le miniſtre; de ſorte que Condé, qui ne pouvoit ſe décider à ſuivre Guitaud, ſans avoir fait un dernier effort ſur l'eſprit de la Reine, pria Guitaud lui-même de ſe rendre auprès d'elle: *ſans doute cette démarche ſera inutile*, répondit celui-ci, *mais pour vous ſatisfaire, j'y vais.* Il ne s'étoit pas trompé; il revint triſte & confus, annoncer que la Reine ne vouloit point voir le prince, & lui avoit réitéré l'ordre d'exé-

1650.

Motteville.

cuter ses volontés. Condé voyant que
1650. toute résistance devenoit inutile, après
Mottev. avoir tenté de s'échapper par une des portes de la galerie, où Guitaud l'avertit qu'il y avoit douze gardes, ce qui le contint. *Eh bien, obéissons donc*, dit-il, *mais où vas-tu me mener? Que ce soit, je te prie, dans un endroit chaud. C'est au bois de Vincennes*, répartit Guitaud. *Eh bien, allons donc*, répliqua le prince, en se tournant vers la compagnie; *adieu messieurs, souvenez-vous de moi, je vous prie, & ne laissez pas ignorer au Roi que j'ai toujours été son serviteur, & que je n'ai jamais cessé de le servir avec zele. Pour vous*, ajouta-t-il, en s'adressant au comte de Brienne & en l'embrassant,
Brienne. *je ne vous recommande rien; vous êtes mon parent.*

Pendant ce colloque, Conty, qui étoit toujours resté assis sur un petit lit de repos, lequel se trouvoit dans la galerie, & Longueville, qui n'avoit pas

rompu le ſilence, ſe préparoient à ſuivre les gardes, entrés par différentes portes : il en fallut donner deux à ce dernier pour le ſoutenir, tant il avoit de peine à marcher à cauſe de ſa goutte. On paſſa par un eſcalier dérobé, qui ſe trouvoit au bout de la galerie, pour ſe rendre dans le jardin; ce réduit ſombre & étroit, garni de gardes, ſans épouvanter Condé, lui donna cependant quelques allarmes. *Guitaud*, s'écria-t-il, *voilà qui ſent bien les états de Blois? Non, non, monſeigneur*, répondit vivement celui-ci, *je ſuis homme d'honneur; ſi cela étoit je ne m'en mêlerois pas.* En traverſant le jardin, & en paſſant au milieu d'une double haie de gendarmes & de gardes du corps, le prince, qui avoit repris toute ſa fermeté, *amis*, leur cria-t-il, *ce n'eſt point ici la bataille de Lens.* Tous pénétrés d'abattement, baiſſerent la tête & n'oſerent répon-

1650.

Choiſy. Mottev. Montglat.

1650. dre. Cependant ils arriverent à cette porte du jardin, qui donne sur la rue Vivienne : là, seize gendarmes & chevaux-légers, les attendoient avec un carrosse, dans lequel ils monterent avec Cominges, tandis que Miossens, qui commandoit l'escorte, leur faisoit prendre la route de la porte de Richelieu, & les conduisoit par les dehors de la ville. Tandis qu'ils gagnent leur prison, voyons ce qui se passoit au palais-royal.



1650.

CHAPITRE V.

Triomphe des frondeurs ; modération de la Reine ; les princes arrivent à Vincennes ; joie des Parisiens ; Mad. de Longueville se sauve, ainsi que quelques amis du prince ; d'autres sont arrêtés.

NOUS avons laissé la Riviere dans la chambre de Mazarin, occupé à dissiper ses terreurs, & la Reine dans son oratoire avec son fils, implorant l'assistance du Ciel. Dès que le ministre se vit seul, il annonça à l'abbé que s'il ne l'avoit pas laissé entrer dans la chambre du conseil, c'est qu'au lieu de le tenir, on arrêtoit alors même les princes de Condé & de Conty, ainsi que leur beau-frere. Cette nouvelle, si la Riviere l'avoit crue véritable, l'auroit attéré ; mais il ne la regarda d'abord Mottev.

1650. que comme un roman, inventé par le cardinal, pour jouir de son embarras & de ses inquiétudes; il y répondit long-temps sur le ton plaisant, protestant qu'il croyoit un pareil événement impossible, & s'emportant aux plus vifs éclats de rire sur l'imagination du ministre, qui se plaisoit à forger de pareils contes pour s'amuser. L'incrédulité de l'abbé produisit sur le cardinal le même effet que produisoit sa prétendue imagination, & il rit beaucoup de son côté de ce pirrhonisme. Cependant ne voulant pas laisser plus long-temps la Riviere dans sa douce illusion, il lui déclara si sérieusement la vérité, que l'abbé commença à en croire quelque chose, & à le prouver par l'altération de son visage. Son premier mouvement alors fut de s'informer si son maître étoit participant du mystere, & sur la réponse affirmative de Mazarin: *Ah, je suis perdu*, s'écria-t-il; *jamais Mon-*

sieur ne m'auroit caché un pareil secret, s'il m'aimoit toujours! 1650.

Mazarin s'efforça de le rassurer, & le conduisit auprès de la Reine, qui étoit encore dans son oratoire! Elle n'oublia rien de son côté, mais en vain, pour calmer ses inquiétudes : il eut beau protester qu'on avoit eu tort de lui faire un mystere de cette entreprise, assurer qu'il n'avoit aucune liaison avec le prince de Condé, que s'il en eût eu, il auroit été capable de les sacrifier au bien de l'état & aux sentimens de son maître, il vit bien que son apologie ne prenoit pas, que l'intérêt qu'on affectoit encore pour lui, étoit feint, & courut ensevelir son désespoir au Luxembourg, où la froide réception de Gaston, malgré les protestations qu'il renouvella, ne lui fit pas perdre ses terreurs.

La Reine, croyant Condé en sûreté, fit ouvrir le palais-Royal; aussitôt on le vit inondé de frondeurs, dont Joly. Motteville.

1650. les flots grossirent bientôt au point que tous les appartemens s'en trouverent remplis. On voyoit sur tout briller à leur tête Laigues & Noirmoutiers, qui s'étoient tenus cachés dans l'appartement de Mazarin, comme s'ils eussent voulu repaître leurs yeux du spectacle de leur vengeance; démarche imprudente & dictée par la plus aveugle passion, puisque leur apparition, s'ils eussent été apperçus, pouvoit donner des soupçons, & faire avorter l'entreprise. On les voyoit alors triomphans, former un cercle autour de la Reine, faire éclater leur joie dans leurs gestes & dans leurs regards, & tous l'épée à la main, mais dans le fourreau, protester d'un ton de capitans, qu'ils étoient bons serviteurs du Roi, & prêts à verser pour son service, jusqu'à la derniere goutte de leur sang. C'étoit un spectacle assez curieux pour des yeux indifférens, comme ceux du philosophe, que cette multitude orgueil-

leuse, nourrie dans les cabales & la faction, parlant de fidélité, & se répandant en fanfaronnades, la Reine, au milieu d'eux, recevant leurs complimens avec un air de mépris déguisé, un sang-froid qui les accusoit, & conservant pour Condé cette modération qui marque une ame également noble & sensible. Il ne lui échappa pas un mot contre le prince, quoique les discours qu'on se permettoit autour d'elle dussent la mettre assez à son aise à cet égard; au contraire, elle plaignit Condé, elle se plaignit elle-même d'avoir été réduite à en venir à ces extrémités, contre un prince qui avoit rendu tant de services à l'état, & digne de tant d'estime, de tant d'admiration, si l'ambition & l'orgueil n'eussent terni une partie de ses bonnes qualités. C'est qu'Anne d'Autriche, en même temps qu'elle ne pouvoit se dissimuler le mérite de ce grand homme, sentoit aussi qu'elle n'avoit fait que changer d'es-

1650.

1650. clavage, & que voulant se délivrer d'un tyran, elle ne réussissoit peut-être qu'à s'en procurer une innombrable multitude.

Cependant, au milieu de cette foule, on ne voyoit ni Beaufort ni Gondy; tous deux chargés d'une accusation grave, & pour ainsi dire, dans les liens de la justice, ils ne pouvoient paroître chez la Reine; mais ils n'en étoient pas moins actifs, & ne servoient pas moins puissamment la princesse, ou plutôt eux-mêmes. Beaufort avoit été enfin initié ce jour-là même dans le secret, qu'on lui avoit caché si long-temps: ce fut la duchesse de Chevreuse qui l'en instruisit & le lui découvrit, ainsi qu'à Gondy avec lequel il s'étoit rendu chez elle, comme un grand mystere que la Reine, en sortant de la messe, lui avoit commandé de leur communiquer (1). Après cette

Retz.

(1) Il est bon de remarquer que Mad. de

explication le coadjuteur conduisit chez lui Beaufort, où il le retint à dîner, & l'amusa en jouant aux échecs, dans 1650.

Nemours & l'abbé de Choisy ne sont pas d'accord avec Retz sur la maniere dont le secret fut révélé au duc. Si l'on en croit la premiere, Gondy, le jour même de la détention des princes, ayant pris Beaufort dans son carrosse, alla se promener par la ville avec lui, & fit tomber la conversation sur Condé & sur l'état où ils pouvoient être réduits par ses poursuites, lui proposant sa prison comme le seul moyen qui pût les en délivrer, moyen qui lui tomboit, disoit-il, à l'instant même dans l'esprit, mais qu'il ne trouveroit bon, que lorsque lui, Beaufort, l'auroit approuvé. Celui-ci, comme on s'en doute bien, ne manqua pas de donner dans le panneau; Gondy l'assure qu'il va y travailler sur le champ, & le quittant en effet, le met entre les mains de Laigues, qui affecte de le faire promener par toutes les rues de Paris, & de ne le laisser parler à qui que ce soit. Gondy, quelque temps après revient, assurant qu'il a si bien réussi, que Condé sera arrêté dans une heure.

Il auroit fallu étrangement compter sur la

1650. la crainte qu'il ne vît madame de Montbâson & ne lui découvrît tout.

Joly. Ils se rendirent ensuite chez la duchesse de Chevreuse, où l'on ferma les portes & où l'on s'occupa à écrire des billets aux curés de Paris, pour les avertir

---

stupidité du duc, pour se flatter de l'abuser par un si grossier roman. Le récit de l'abbé de Choisy, plus animé, plus naïf, avec le mérite d'être un peu plus vraisemblable, quoiqu'il ne soit pas plus vrai, a encore celui d'être plus amusant. Selon lui, ce fut en dînant chez Mad. de Chevreuse, qu'on fit à Beaufort les premières ouvertures du projet. Il y étoit avec le coadjuteur, & on avoit fermé toutes les portes pour se délivrer des fâcheux. Au moment que la duchesse prévit que les princes alloient être arrêtés : « Monsieur, dit-elle à Beaufort, vous » voyez comme monsieur le prince nous traite ; si le cardinal le mettoit dans le même » gîte qu'il vous a donné autrefois, le lui pardonneriez-vous ? Ah ! je l'aimerois de tout » mon cœur. Oh ! bien, monsieur, interrompit » Gondy, aimez-le donc ; monsieur le prince est » sur le chemin de Vincennes, & vous êtes » amiral ».

de la détention des princes, & leur indiquer la maniere de faire prendre cette nouvelle au peuple. Ces billets se firent avec si peu de précaution, que plusieurs personnes qui se trouvoient-là & qui n'étoient point du secret, auroient pu les lire & avertir les princes encore assez à temps; s'il n'étoit pas des circonstances où la fortune semble prendre plaisir à réparer les fautes de l'imprudence, & à servir des projets que l'étourderie de leurs auteurs feroit avorter elle-même. Au reste, Beaufort ne put pardonner au coadjuteur sa méfiance, & s'il fut ébloui d'abord des couleurs que la duchesse de Chevreuse avoit prêtées au secret de l'entreprise, quand les clauses du traité eurent été rendues publiques, le mystere affecté pour lui seul l'indigna, & lui inspira pour la fronde & son chef, une haine qu'il sut mal déguiser. Plus vain encore qu'intéressé, le présent de l'amirauté ne put pallier à ses yeux ce qu'il y avoit 1650.

d'humiliant pour lui dans cette réserve ; 1650. & il cessa pour lors, avec les instigations cependant de Mad. de Montbâson, d'autant plus piquée qu'à tous ces arrangemens elle n'avoit rien gagné, d'être pour la faction ce qu'il avoit été jusqu'alors.

Dès que Brillet, écuyer du duc, qu'on avoit envoyé au palais-royal pour ne revenir que lorsque Laigues le lui ordonneroit, fut de retour & eut apporté la nouvelle que les princes étoient à Vincennes, Beaufort & Gondy sortirent pour se rendre chez le duc d'Orléans, où ils trouverent la Reine. Cette Retz. princesse s'étoit rendue au Luxembourg, autant pour se débarrasser de la foule des frondeurs, que pour voir Monsieur, qui prétextoit une maladie. Les deux chefs rencheririent encore sur les protestations des subalternes ; si la Reine n'avoit pas pour eux plus d'estime que pour les autres, elle fut du moins obligée d'en feindre, & d'affecter une bien-

veillance que ſon cœur étoit bien loin de ſentir. Elle n'en fut pas quitte pour ces importunités, elle fut toute la ſoirée harcelée de ſes nouveaux ſerviteurs; le hardi & impudent Laigues ne la quitta, que lorſqu'après l'avoir entretenue encore une heure dans ſon lit, elle lui ordonna de fermer ſes rideaux. Elle dut trouver du repos, ſi le ſuccès ſeul de l'entrepriſe lui avoit cauſé des inquiétudes. Mioſſens étoit revenu de Vincennes, sûr déſormais du bâton de maréchal de France, qu'on lui avoit promis pour cette exécution, & qu'il n'eut cependant que quelques années après, ſous le nom de maréchal d'Albret. 1650. Mottev.

Ce bâton avoit failli lui échapper, & il n'étoit pas arrivé à Vincennes, ſans éprouver de grandes allarmes. Nous avons dit que l'eſcorte n'étoit que de 16 hommes, ſelon tous les auteurs qui s'accordent ſur ce point, excepté Joly, qui en compte 50. C'étoit une imprudence impardonnable, ſi la néceſſité où

1650. l'on étoit de ne point causer d'inquiétudes ne l'eût justifiée. Si le secret n'eût pas été fidélement gardé, si les amis de Condé eussent été avertis, Miossens auroit vu fondre sur lui, une foule de serviteurs du prince, avec lesquels le combat n'auroit pas été égal. Un incident qui survint lui donna de bien plus vives terreurs. Les chemins étoient si mauvais, & le carrosse enfonça tellement dans la fange qu'il versa & se rompit. Condé fut plutôt hors des portieres qu'on ne s'en apperçut, & tel qu'un oiseau qui recouvre sa liberté, il voloit déjà pour franchir un fossé, qui étoit proche, lorsqu'un des gardes, accourant un pistolet à la main, le força de suspendre sa course pour sauver sa vie. Ainsi, il se vit contraint d'attendre sur ses pieds, dans l'eau, dans la boue, au milieu d'une nuit fort noire, que le carrosse fût en état de le recevoir, & il ne le fut que deux heures après. Pendant ce temps, il ne lui échappa

Léret. Motglat. Joly. Nemours. Choisy.

échappa aucune plainte ; on voyoit ſeulement, au travers de l'obſcurité de la nuit, qu'il brûloit de s'évader ; par-tout il portoit des regards inquiets, comme pour reconnoître ſi perſonne ne venoit à ſon ſecours. Ayant entendu Mioſſens qui, moins frappé encore de ſa détention que de l'état humiliant & fâcheux où le prince ſe trouvoit alors réduit, plaignoit ſa deſtinée, il prouva encore plus clairement l'envie qu'il avoit de s'échapper. *Ah! Mioſſens*, lui dit-il, en ſe baiſſant près de ſon oreille, *ſi tu vouloit! La belle occaſion pour un cadet de Gaſcogne! Mais, monſeigneur, mon devoir? Fais-le donc & ne t'amuſes pas à me plaindre.* 1650.

Ce dialogue ne ſe prononça pas ſi bas que Comminges n'entendit quelques mots, qui lui firent deviner le reſte. Ces avances pouvant devenir dangereuſes : « mon prince, dit-il, en s'ap» prochant de Condé, je ſuis votre » très humble ſerviteur, mais je le ſuis

1650. » encore plus de mon Roi : j'ai promis » de vous rendre à Vincennes, & je le » ferai. S'il vous venoit du secours, je » vous poignarderois tous trois, plutôt » que de vous laisser échapper de mes » mains, & de ne pas rendre bon compte » à S. M. du dépôt qu'elle m'a confié ». Cette déclaration effrayante, mêlange de grandeur & de férocité, étoit moins une suite du caractere de Comminges, que des ordres secrets qu'on disoit lui avoir été donnés : il est certain qu'en se confiant à une si foible escorte, il falloit qu'on eût prévu d'autres moyens plus sûrs & plus violens, si celui-ci devenoit impraticable.

Le prince remonté dans le carrosse continua enfin son chemin, & Comminges ayant ordonné au cocher d'avancer promptement : *ne crains rien*, lui dit le prince en riant, *je n'ai pris aucune précaution contre ce voyage*; puis liant conversation avec lui, il lui demanda s'il n'étoit pas bien étonné de

ſa détention, & s'il n'en connoiſſoit 1650.
pas les cauſes. *Ma foi, monſeigneur,* répondit Comminges, *je n'en vois pas d'autres que celles qui perdirent Germanicus, vous êtes trop aimé, vous êtes trop grand.* Cette réponſe ayant inſpiré quelques réflexions à Condé, & lui ſuggérant un retour ſur tout ce qui avoit précédé cette fatale aventure; *à l'heure qu'il eſt*, s'écria-t-il avec amertume, *Monſieur eſt bien content, il jouit de ſon triomphe avec ſon perfide favori; car c'eſt lui ſans doute qui eſt l'artiſan de toute cette horrible trame.* Il ignoroit que la Riviere avoit été le premier trahi, & alloit payer chérement l'intimité de ſes liaiſons avec lui.

De tous ſes diſcours, ce furent les ſeules paroles qui marquerent un peu de ſenſibilité ſur ſon malheur. Dès qu'il fut entré dans le donjon de Vincennes où l'on n'arriva que tard, il parut ſe croire à ſon hôtel, & reprit toute ſa gaieté. Il en avoit beſoin pour égayer

le chagrin de ſon frere, & tirer le duc de Longueville de ſa taciturnité; celui-ci n'avoit pas dit un ſeul mot durant toute la route, & jamais le malheur n'avoit fait des impreſſions ſi profondes ſur un eſprit. Leur chagrin redoubla à la vue du triſte ſéjour où on les confinoit : comme on avoit craint de donner des ſoupçons en faiſant quelques préparatifs, on ne leur avoit apprêté ni meubles, ni ſouper, ni lits. Selon quelques-uns, le maréchal de Rantzau, qui étoit depuis long-temps priſonnier, fut obligé de leur faire partager ſa table; Condé n'oublia rien pour rendre le repas amuſant, accablant ſes deux compagnons de plaiſanteries. Il leur fit paſſer la nuit à jouer aux cartes, entamant lui-même de temps en temps de grandes diſputes avec Comminges ſur l'aſtrologie. Selon d'autres, il paſſa la nuit differément, mais d'une maniere qui n'indiquoit pas moins de fermeté; il prit une

1650.

Tavannes. Motteville.

Lénet.

couple d'œufs pour toute nourriture, & se jetta tout habillé sur une botte de paille, étendue dans une grande chambre, où on les avoit mis tous trois; là il renouvella la scene qu'il avoit donnée avant l'une de ses batailles, & il dormit douze heures sans s'éveiller. 1650.

Pendant qu'il témoignoit tant de tranquillité sur son sort, il mettoit la capitale dans une situation bien différente. Une nouvelle telle que celle de sa détention & aussi peu prévue, ne pouvoit manquer d'exciter de grands mouvemens, du moins parmi ses créatures & ses amis. La détention de son pere, sous l'administration du maréchal d'Ancre, avoit failli à perdre ce ministre : le peuple révolté de ce coup d'autorité avoit recouru à la violence; on le vit se jetter avec fureur sur la maison du maréchal, la piller, la dévaster, & ne conserver de regret dans sa rage, que de ne pouvoir ensevelir le maître sous ses débris. Cet exemple étoit effrayant pour Mazarin;

1650. mais il avoit prévu que les circonstances n'étant pas les mêmes, le péril aussi ne pouvoit être le même. Quelque différence qu'il y eût entre le pere & le fils, le dernier étoit si complettement haï, qu'il n'y avoit rien à craindre que de la part de ses créatures; & encore quels efforts se permettroient une foule de courtisans, avides, accoutumés à abandonner le soleil couchant pour se tourner au levant, & n'aimant dans Condé que la source d'où les graces pouvoient couler jusqu'à eux? Ce manege ordinaire à la cour ne se démentit point en cette occasion : le jour même que ce grand coup fut porté, & les suivants, parmi la foule qui ne cessa de se répandre dans les appartemens du palais-royal, on compta presqu'autant de ces feints amis du prince que de frondeurs. Si leur attachement à leur Roi avoit été le seul sentiment qui les eût guidés, s'ils n'avoient désavoué leur protecteur que pour rester fideles à leur devoir, il

Tacite.

faudroit applaudir à leur désertion; mais il est bien difficile de leur prêter des motifs aussi nobles. 1650. Pavannes.

Cependant tous ne furent pas infideles, tous ne furent pas lâches. Condé, si rien peut consoler de la perte de la liberté, eut la douce satisfaction d'apprendre que ceux de ses amis qu'il distinguoit le plus, n'avoient point trompé son espoir; & Bouteville sur-tout se distingua, sitôt qu'il apprit cette fâcheuse nouvelle. Il étoit dans le jardin de l'hôtel de Condé, avec une centaine d'officiers, qui avoient tous partagé les lauriers du prince, & s'étoient tous montrés dignes de servir sous lui. Bouteville leur propose d'aller enlever, au Val-de-grace, les nieces du cardinal que ce ministre y avoit renfermées depuis que Condé avoit empêché le mariage de l'une d'elles avec le duc de Mercœur, & qu'elles ne pouvoient plus se marier sans son consentement. Une pareille capture auroit été un coup de Ibid. Bussy.

1650. partie dans cette occaſion, & avec de ſemblables otages, on pouvoit répondre & de la prompte liberté du prince & même de ſa vie, ſur laquelle on avoit quelques allarmes. Mazarin, preſſentant les repréſailles, avoit pris ſes précautions; & au moment même qu'on arrêtoit Condé, il avoit fait venir ſes nieces au palais-royal. Toute la troupe, ayant été avertie que le projet ne pouvoit plus avoir lieu, ne ſongea plus alors qu'à ſa ſûreté, & ſe ſépara pour aller, les uns dans les places fortes, les autres dans leurs gouvernemens.

Boutteville ſeul croit que l'artifice peut encore ſauver le prince, & qu'il n'eſt pas impoſſible d'exciter parmi le peuple des mouvemens favorables à ſa liberté; les barricades avoient rompu Retz; Joly. les fers de Brouſſel. Il monte à cheval, il parcourt les rues de Paris, criant qu'on vient d'arrêter le duc de Beaufort au palais-royal, que c'eſt une trahiſon de Mazarin, qu'il faut prendre

les armes. A ce nom de Beaufort, les bourgeois des halles & de la porte dauphine s'arment effectivement; de proche en proche la nouvelle se communique, la fermentation gagne, bientôt tout Paris va renouveller les barricades, lorsque le coadjuteur averti du tumulte se montre au peuple, précédé de cinq ou six flambeaux, détruit l'erreur, apprend le nom du véritable prisonnier, & pour effacer totalement ces fâcheuses impressions, fait promener le duc de Beaufort à cheval avec le plus nombreux cortege, & le montre à tout Paris. Cette vue ayant rassuré les esprits, des allarmes & de la douleur le peuple passa aux transports de la joie la plus effrénée; quand je dis le peuple, les meilleurs bourgeois ne se montrerent guere plus sages. Paris fut rempli en un instant de feux allumés, pour célébrer la détention des princes & principalement de Condé, & l'on voyoit la populace dansant autour comme dans un

1650.

Montglat. Retz. La Rochef.

1650. jour de réjouiſſance, inſulter brutalement à ſon malheur; triſte, mais utile leçon pour le prince qui, du fond du donjon de Vincennes, entendoit retentir les coups d'arquebuſes tirés en ſigne d'allégreſſe, & dont ſon cœur dut être bien douloureuſement navré quand on lui en apprit la cauſe. Le ſpectacle fut bien plus cruel pour la ducheſſe de Longueville. Elle s'étoit retirée dans une maiſon particuliere pour éviter les pourſuites de la cour, comme nous ne tarderons pas à le raconter, & voyoit de ſa fenêtre ces feux allumés, & entendoit les chanſons outrageantes dont cette populace accabloit ſon frere. La vue de ces hordes de ſauvages qui danſent autour du bucher où va brûler leur priſonnier, & qui, dans des chants auſſi barbares qu'eux, inſultent à ſon trépas, n'auroit rien offert à ſes yeux de plus horrible que cette ſcene.

Boutteville qui en fut auſſi témoin,

voyant son projet avorté, vouloit du moins tenter de faire repentir de cette brutale joie & ce peuple insolent & ses chefs audacieux qui l'inspiroient. Il propose aux amis de Condé d'aller fondre sur Beaufort tandis qu'il se repaît tranquillement des acclamations de cette imbécille populace, d'éteindre dans son sang & dans celui de ses odieux satellites, des feux si outrageans pour leur ami : mais il les trouve tous froids, inactifs, soit que le nombre les épouvantât, soit qu'ils craignissent, s'ils l'affrontoient, de partager le sort du héros. Boutteville indigné est contraint de les imiter, mais il se promet d'avoir seul bientôt l'honneur de la vengeance ; quelques jours après, rappellant à Beaufort, l'aventure du jardin de Regnard, il lui envoie un cartel. Le duc trop sage pour se battre dans un moment où ses ennemis avoient tout à perdre, & lui tout à gagner, ne crut pas se deshonorer en refusant un défi, fruit

1650. Joly.

Motteville.

plutôt du désespoir que du véritable
1650. honneur. Ainsi Boutteville eut la douleur de laisser son ami sans vengeance, mais avec la réputation d'une fidélité, d'une générosité qui auroit été bien plus louable, si elle avoit eu une autre cause; si au titre d'ami, il n'eût pas sacrifié celui de sujet & de citoyen : souvenons-nous, pour ne pas pousser plus loin les réflexions, que ce Boutteville fut le maréchal de Luxembourg.

Pendant tous ces mouvemens, l'hôtel de Condé étoit rempli de larmes & de gémissemens. La princesse douairiere avoit été la derniere à savoir le malheur de son fils, & son affliction étoit d'autant plus vive, qu'elle étoit plus récente. Il semble d'abord qu'un ministre, qui, ainsi que Mazarin, s'étoit résolu à un coup d'autorité semblable à celui qu'il venoit de porter, ne devoit garder aucun ménagement & envelopper dans la proscription, toute la famille, tous les amis, toutes les créa-

tures du prince. C'étoit du moins le plus ſage parti, & certes, Richelieu, ſon devancier, n'auroit pas commis la faute qu'il fit dans cette occaſion; il n'auroit pas compromis ni ſa fortune ni celle de l'état, par une pitié mal entendue & de frivoles égards. La Reine, touchée des ſervices qu'elle avoit reçus de la princeſſe douairiere, ne voulut pas permettre, quoiqu'on l'eût agité au conſeil, qu'elle partageât le ſort de ſon fils; cette réſiſtance fait honneur au cœur de la régente : mais ce fut bien imprudemment que le miniſtre ſuivit les mêmes principes. Il s'imagina que ce ſeroit bleſſer la mémoire du cardinal de Richelieu, auquel il devoit tant, s'il ſe portoit à la plus légere violence contre la jeune princeſſe de Condé, niece du feu cardinal. Il crut d'ailleurs n'avoir rien à craindre d'une femme jeune, timide, ſans crédit, ſans partiſans, ſans expérience. S'aſſurer du prince ſon fils, c'étoit à ſon gré vouloir révol-

1650.

Lénet.

ter toute la France ; emprisonner un
1650. enfant de sept ans lui paroissoit encore plus atroce, & une action que ni son siecle, ni la postérité, ne lui pardonneroit, & qui le placeroit à côté des plus exécrables tyrans. Aussi n'étoit-ce
Retz. point le conseil qu'on lui donnoit ; Servien lui suggéroit de s'emparer du jeune prince pour le faire élever auprès du Roi, mais il n'en voulut rien faire. C'étoit la plus mauvaise politique qu'il pût suivre dans les circonstances ; quand on s'est permis un acte d'autorité, qui à certains regards peut paroître un acte de tyrannie, il vaut encore mieux être sévere qu'absurde ; & le cardinal, qui méprisoit tant, & cette jeune femme & ce jeune enfant, auroit dû se souvenir qu'il n'avoit lui-même pour appuis, qu'une femme & qu'un enfant ; & que faisant tout à l'abri de leurs noms, il pourroit de même se trouver des gens qui se permettroient tout au nom des autres : il lui en coûta cher pour

n'avoir osé être méchant qu'à demi. 1650.

La cour avoit donc résolu que les deux princesses & le jeune duc d'Enguien seroient simplement confinés dans quelques-unes de leurs terres; & le comte de Brienne, après la détention des princes, fut dépêché pour leur en porter l'ordre. La commission étoit si disgracieuse, qu'il resta long-temps à l'hôtel de Condé, sans pouvoir porter un coup si cruel au cœur d'une mere & d'une épouse; une main plus chere devoit enfoncer le poignard; c'étoit celle de la duchesse de Longueville. Cette duchesse avoit passé toute l'après-dinée chez la princesse palatine, qui bientôt doit figurer si glorieusement dans cette histoire, lorsque tout-à-coup l'affreuse nouvelle parvient à ses oreilles. Eperdue, éplorée, elle tombe sans sentiment dans les bras de son amie, puis revenue de son évanouissement, à force de secours, elle court à l'hôtel de Condé... *Ah! madame*, s'écrie-t-elle,

Motteville.

1650. dès qu'elle apperçoit sa mere, *mes freres*... Elle ne put prononcer que ces mots, ni parler de son mari; la douleur lui ferma la bouche, mais son saisissement en disoit assez.... *Hélas*, s'écrie douloureusement la princesse douairiere, *mes enfans, mes chers enfans, qu'en a-t-on fait? sont-ils morts?*... Cette cruelle idée alloit la jetter dans l'état où étoit sa fille, si le comte de Brienne ne se fût empressé de la dissiper, en lui apprenant qu'ils étoient prisonniers, mais qu'on ne leur feroit aucune violence, & que la Reine lui ordonnoit simplement de se retirer à Chantilly, elle, sa belle fille & son petit-fils.

Dans le même moment entra le secrétaire d'état la Vrilliere, chargé de porter à la duchesse de Longueville l'ordre de se rendre sur le champ au palais-royal, où la Reine vouloit lui parler. Il n'étoit pas difficile de percer au travers de ce grossier artifice, & de

voir qu'on vouloit arrêter la ducheſſe. 1650.
Auſſi ce meſſage l'ayant rendue à tous ſes ſens, après s'être conſultée un inſtant avec ſa mere, elle feignit de ſortir comme diſpoſée à obéir, elle entra dans le carroſſe de la princeſſe palatine, & au lieu de ſe rendre au palais-royal, ſe fit conduire dans une petite maiſon du fauxbourg St. Germain, où vint la joindre Mlle. de Longueville ſa belle-fille. Là après avoir tenu conſeil avec le prince de Marſillac, celui-ci la décida à partir pour la Normandie, dans l'eſpérance qu'on pourroit engager la province & le parlement au parti des princes, & s'aſſurer des amis & des places du duc de Longueville, ainſi que du Havre-de-grace. Marſillac, qui l'accompagna de même que ſa belle-fille, la fit partir ſur le champ, & dès le lendemain ils arriverent aux portes de Rouen, mais ils n'y furent pas reçus comme ils l'avoient imaginé.

Nemours. La Rochef.

Cependant, tandis qu'on tâchoit de

1650. s'assurer de la duchesse, on arrêtoit le président Perraut, intendant du prince, lequel fut aussi conduit à Vincennes, & la duchesse de Bouillon, qui après avoir échappé à la vigilance de Carnavalet, par des artifices très ingénieux, fut reprise & enfermée à la bastille (1).

Mottev. Retz. Choisy.

(1) Cette histoire est trop amusante dans l'abbé de Choisy, pour ne pas lui donner ici au moins une note. On envoya Carnavalet, lieutenant des gardes du corps, pour se saisir de la duchesse prête d'accoucher. Dès que ses gens virent entrer les gardes, ils songerent à sauver les enfans, qui étoient au nombre de 4; entr'autres, le petit chevalier de Bouillon, depuis cardinal. Pendant que les gardes se postoient sur l'escalier, on fit atteler un équipage, & un valet-de-chambre conduisant les quatre enfans, passa hardiment au milieu des gardes, en feignant que c'étoient des enfans du quartier qui étoient venus s'amuser avec ceux de la maison, & en leur disant; *allez, allez vous en; messieurs nos petits princes ont bien d'autres affaires qu'à jouer; les voilà prisonniers.* On les conduisit chez le maréchal de

On auroit bien desiré aussi arrêter Bouillon & son frere ; mais le premier averti à temps, se sauva dans le vicomté de 1650.

Goesbriant, ami de la maison, & de-là, déguisés en filles, dans une maison auprès de Belle-chasse, où ils demeurerent près de deux mois. Cependant la duchesse ne pouvant être transportée dans l'état où elle étoit à la bastille, Carnavalet, avec ses gardes, fut obligé d'attendre qu'elle fut relevée de ses couches. Dès qu'elle se sentit mieux, elle songea à rejoindre son mari à Bordeaux. Elle & Mlle. de Bouillon, sa belle-sœur, & sa fille aînée, depuis duchesse d'Elbœuf, jouoient toute la journée avec Carnavalet. La duchesse profita de cette circonstance pour préparer son évasion ; elle quittoit souvent le jeu, pour aller, disoit-elle, écrire ou prier Dieu ; le soir elle se cachoit dans quelque coin pour inquiéter Carnavalet, qui la trouvant toujours, s'accoutuma si bien à ses plaisanteries, que ses absences ne l'étonnerent plus. Quand elle lui eut ainsi long-temps inspiré de la sécurité, elle saisit son temps une nuit, & se sauva par le soupirail d'une cave avec sa fille aînée, tandis que Carnavalet

1650. Turenne en Limousin, & le second trouva le moyen de parvenir jusqu'à Stenay, place forte qu'on avoit accor-

---

faisoit une partie de Reversi. Retirée dans la maison de Bartet depuis secrétaire du cabinet, lequel peut-être la trahit, elle se préparoit à partir en poste pour Bourdeaux, lorsque la cour avertie du lieu de sa retraite, la fit enlever & conduire à la bastille, où Carnavalet la suivit pour prix de sa négligence. Ses enfans furent plus heureux, trois passerent la Loire & se mirent à couvert. Le seul chevalier de Bouillon, étant tombé malade auprès de Blois, chez Mad. de Fléchine, cette dame eut si peur, quand la cour fit le voyage de Guienne, qu'on ne trouvât chez elle qu'un fils du duc de Bouillon, qu'elle prit une résolution si romanesque, qu'elle a peut-être fourni à l'abbé Prévôt l'idée d'une de ses situations dans Cléveland. Elle avoit dans son parc un bois fort touffu, où elle avoit remarqué un buisson qui s'élevoit en forme de voûte, & dans lequel on ne pouvoit pénétrer qu'en rampant sous des ronces & des épines. Ce fut là qu'elle résolut de soustraire le chevalier à

dée à Condé, où commandoit la Mousſaie, qui alla s'y jetter de même. Turenne avoit quelque ſujet de plaintes 1650.

---

tous les regards. Elle l'y fit entrer avec ſon valet-de-chambre, nommé Defargues, & leur donna du pain, de l'eau, du vin, un pâté, un paraſol de toile pour les garantir de la pluie; & un couſſin. Le ſoir Defargues ſortoit pour aller faire ſa ronde dans le parc, & recevoir les petites proviſions que Mde. de Fléchine lui apportoit elle-même. Pendant une de ces courſes, il ſurvint, une nuit, un orage furieux accompagné de pluie & de tonnere, & qui donna bien des allarmes au petit chevalier, qui à peine avoit ſept ans. Un ver-luiſant qu'il apperçut au travers de l'obſcurité, devint pour lui le tonnere & quand ſon valet-de-chambre voulut rentrer dans le buiſſon, il n'oublia rien pour l'en empêcher, en lui criant de toutes ſes forces qu'il prît garde à lui, que s'il venoit, la foudre alloit l'écraſer. Une autre fois leur pâté ſe remplit de fourmis, & comme la proviſion ne devoit venir que le ſoir, il fallut bien ſe contenter de celle-ci & la manger. Enfin, la cour étant partie de Blois, on les fit ſortir de leur tanniere,

1650. contre le prince, il s'en étoit même expliqué avec lui huit jours avant sa prison, mais leur liaison ayant été publique, & leur mésintelligence n'étant que secrette, il se crut engagé d'honneur à ne point abandonner dans la disgrace un ancien ami, qui s'étoit autrefois déclaré si hautement en sa faveur. Le maréchal de Grammont, qu'on avoit voulu arrêter, fut sauvé par Laigues qui répondit pour lui de sa fidélité; & le maréchal de Brézé, beau-pere du prince, n'évita le même sort qu'en se sauvant à Saumur. Une foule d'autres gentilshommes attachés à Condé eut le même bonheur, & se répandit dans les provinces pour les faire soulever en faveur de Condé; tels étoient Tavannes, Chavagnac, Guitaud, Per-

Tavannes. Chavagnac.

& on les plaça dans une petite tour au bout du parc, d'où ils ne sortoient que la nuit, s'occupant la journée à faire des paniers d'osier, ou à lire la vie des Saints.

ſan, St. Ibald, Mailly, Rochefort, Duras, Coligny. 1650.

Le comte de Marſin, vice-roi de Catalogne, fut moins heureux, & la cour avoit trop d'intérêt à s'aſſurer de lui pour prendre de fauſſes meſures. Il devoit tout à Condé, qui de ſimple ſoldat l'avoit élevé aux premiers emplois militaires : comme ce prince lui avoit confié le gouvernement de Bellegarde, une de ſes places de ſûreté en Bourgogne, & qu'il commandoit alors l'armée de Catalogne, on craignit que la reconnoiſſance ne le rendît trop dangereux. L'évêque de Couſerans, Marca, viſiteur de Catalogne, l'intendant de la province Beſons, & le gouverneur, Dom Joſeph Marguerit, eurent ordre de l'arrêter à Barcelone, où il étoit alors. Ils réuſſirent & l'envoyerent à la citadelle de Perpignan, où ſa priſon ne finit qu'avec celle de Condé; il tenta de ſe ſauver pour aller joindre les rebelles à Bourdeaux, mais s'étant caſſé Motteville.

1650. Lénet. une jambe en franchissant une fenêtre; il fut repris & resserré plus étroitement. Les frondeurs tout puissans alors, n'eurent pas de peine à faire nommer à sa place le duc de Mercœur pour vice-roi.

CHAPITRE VI.

La Reine envoie une déclaration contre les princes, au parlement. Les frondeurs sont déchargés de leur accusation & deviennent tout puissans.

UN acte tel que celui de la détention des princes avoit besoin de fortes couleurs de la part de la cour, pour n'être point regardé comme un acte de violence, & pour ôter à leurs partisans tout pouvoir de revendiquer à ce titre leur liberté les armes à la main. Le premier devoir d'un ministre, lorsqu'il s'est permis de pareils coups d'é-

tat

tat eſt de les juſtifier; & ſelon Naudé, qui a donné aux princes de ſi terribles maximes pour regner (1), le plus 1650.

(1) Il n'eſt pas inutile de remarquer que, lorſque les princes furent arrêtés, Mazarin avoit pour bibliothécaire Gabriel Naudé qui, ſous le miniſtere de Richelieu, avoit fait un livre intitulé, *Science des princes*, ou *Conſidérations ſur les coups d'état.* On ne peut preſque pas douter que cet ouvrage fait pour juſtifier le cardinal de Richelieu, dédié au cardinal Bagny, n'ait encouragé le cardinal Mazarin à aſſurer ſon repos par le coup hardi qu'il tenta contre Condé. Le livre de Naudé étoit bien propre à lui inſpirer cette audace, car il n'y a preſque point de crime qu'il ne juſtifie; il y fait entr'autres l'apologie la plus cruelle en même temps & la plus abſurde de la Saint Barthélemi; & ſi l'on a appellé avec raiſon le prince de Machiavel, *le bréviaire des ambitieux*, on peut appeller avec autant de juſtice les conſidérations ſur les coups d'état, *le bréviaire des tyrans;* car il eſt bien plus abominable que le premier. Nous avons encore de Naudé, relativement à la fronde, un ouvrage un peu moins dange-

1650. sûr moyen de les justifier est de répandre dans le public des écrits en leur faveur.

Mais ici il n'étoit pas absolument facile de prêter des couleurs favorables à la conduite de la cour. Il est certain que Condé étoit coupable; que si l'on n'eût pas mis un frein à ses prétentions, il auroit gouverné en despote la Reine & son ministre : mais tout cela prouvoit-il autre chose que la foiblesse du ministere, & devoit-on employer contre lui des violences qu'un gouverne-

---

reux, c'est celui qu'on nomme *le mascurat*, du nom d'un des interlocuteurs d'un dialogue, où il examine les libelles que la fronde vomissoit contre Mazarin. On sent bien qu'il n'étoit pas payé pour y faire la satyre du ministre; cependant ses jugemens sont assez fideles & l'on peut s'y fier, si toutefois on a le courage de dévorer sa pesante & prolixe érudition, & si l'on n'est pas dégoûté par les pointes plates, les quolibets, les turlupinades des interlocuteurs.

ment ſage ne ſe permet d'ordinaire que contre des hommes coupables de haute trahiſon ? Condé avoit été ſans doute avide d'honneurs & de biens, il avoit été mauvais courtiſan, ſa conduite avoit été imprudente, inégale; mais il étoit bien difficile de prouver qu'il eût attenté directement à l'autorité royale, ni qu'il ſe fût rendu criminel de leze-majeſté: c'eſt cependant ce que Mazarin tenta. 1650.

Dès le lendemain de la détention, tous les grands du royaume, les officiers de la couronne, & les compagnies ſupérieures, par députés, furent mandés au palais royal, & l'on s'efforça de lire devant eux une longue lettre en forme de manifeſte contre Condé, où les couleurs étoient broyées de mains de maître pour le noircir. Je dis qu'on s'efforça, car il arriva à cette occaſion un incident aſſez plaiſant. Les quatre ſecrétaires d'état prirent l'écrit l'un après l'autre, ſans pouvoir le déchiffrer, tant l'écriture étoit mauvaiſe, comme Talon. Ibid. Montpenſ.

1650. fut obligé de l'avouer Lyonne, qui l'avoit écrit à la hâte sous la dictée du cardinal, & qui eut bien de la peine à en faire lui-même la lecture. Le jour suivant on l'envoya au parlement en forme de déclaration; elle y fut lue & reçue sans éprouver la moindre contradiction, & avec une attention, un silence, qui prouvoient bien que Condé n'étoit pas aimé. Car quelque soin que le cardinal eut pris de noircir le prince, les faits qui y étoient articulés ne paroissoient point sans réplique; ses fautes y étoient trop augmentées, & ses services trop dissimulés. On alloit rechercher sa conduite depuis son enfance jusqu'au moment de sa prison, & on le trouvoit toujours presqu'également coupable. On lui reprochoit toutes les graces qu'on avoit accordées, soit au prince son pere, soit à lui-même; ses nombreuses prétentions pour lui & pour ses amis; les divers emplois qu'il n'avoit, disoit-on, desiré que pour se procurer une autorité

Voyez les recueils du temps.

ſans bornes ; la tyrannie qu'il avoit exercée en mille manieres ſur la Reine & ſur le cardinal ; la dépendance où il vouloit les tenir juſques dans le conſeil, où il prétendoit que tout paſsât à ſon mot. On l'accuſoit de n'avoir gagné des batailles que pour ſe rendre plus grand lui-même, & d'avoir répété pluſieurs fois *qu'on pouvoit tout faire pour regner.* On finiſſoit par aſſurer qu'il avoit formé les plus dangereux projets avec les deux autres priſonniers, & que le Roi n'avoit pu trouver de moyen plus efficace d'en arrêter l'exécution, que de les arrêter eux-mêmes. 1650.

Telles étoient en ſubſtance les raiſons dont Mazarin prétendoit couvrir ſes intrigues & juſtifier ſa conduite : *elles ne furent ni fortes, ni bien colorées*, dit le cardinal de Retz. *Elles furent mal digérées*, ajoute Joly, *& elles n'auroient pas produit un effet conforme à ſes deſirs, ſi les réponſes qui furent faites par les partiſans des princes n'avoient en-*

1650. *core été plus mauvaises.* Il faut convenir que Retz & Joly ont raison; mais comme un historien est un rapporteur qui cite également les informations à charge & à décharge, il faut avouer aussi que Mazarin pouvoit être secrétement instruit des projets des princes, & que ce n'étoit peut-être pas sans raison qu'il leur supposoit dans sa déclaration, le dessein de se retirer dans leurs gouvernemens pour y parler & agir en maîtres. C'est du moins ce qu'on peut inférer d'un discours de Motteville. Chavigny, qui étoit dans leur confidence; il n'eut pas plutôt appris leur détention, qu'il s'écria : *voilà un grand malheur pour monsieur le prince & ses amis; mais il faut avouer le vrai; le cardinal a bien fait, sans ce coup il étoit perdu.*

Il n'en fut pas moins imprudent d'envoyer au parlement cette espece de manifeste contre Condé. Il est des mysteres qu'il faut couvrir du voile de l'au-

torité royale, & des occasions où il faut bien se garder de prendre des sujets pour juges, en leur offrant des éclaircissemens si particuliers. Une lettre courte, vive, où rien n'auroit été spécifié qu'en termes généraux, auroit eu un bien plus grand effet dans le public. Mais Mazarin avoit un défaut ridicule dans un auteur, & absurde dans un ministre; il étoit amoureux de ses ouvrages; tout ce qu'il avoit voulu prouver ou de vive voix ou par écrit, il croyoit l'avoir persuadé, & c'étoit lui précisément qui avoit dicté la déclaration.

1650. Talon. Ibid.

Quand le cardinal & les frondeurs crurent avoir assez noirci le prince, ceux-ci songerent à se faire décharger de l'accusation intentée contre eux. Ils n'y trouverent pas de grandes difficultés, & prirent si bien leur temps, que le plus grand nombre des voix fut pour eux. On oublia dans cette occasion toutes les formes de la justice, *parce que*, dit un des membres du parlement dans

Ibid.

1650. ſon avis, *il eſt des circonſtances où les loix doivent ſe taire, & qu'il eſt difficile de s'attacher aux formalités lorſque l'état eſt dans une ſituation critique.* Ces formalités furent ici tellement dédaignées, que pendant qu'on opinoit dans la grand'ſalle ſur le ſort de Gondy, Beaufort & Brouſſel, ils étoient eux-mêmes dans la quatrieme des enquêtes avec leurs avocats, & à meſure qu'un avis ſe formoit, on alloit leur demander leurs ſentimens, les avocats peſant ſcrupuleuſement chaque parole, chaque ſyllabe, & dictant même la maniere dont ces avis devoient être prononcés. Ils furent donc déclarés innocens, ainſi que le préſident Charton, qui pourtant étoit coupable, puiſqu'il avoit appellé le peuple à la ſédition. Ce ne fut pas ſans de vifs regrets, que le premier préſident vit les choſes ſe paſſer ainſi; il prouva ſon mécontentement quand les accuſés vinrent reprendre leurs places à la grand'chambre; il ſe leva ſans

Le 29 Janv.

leur avoir prononcé l'arrêt ni dit un seul mot, & le lendemain s'il leur parla, ce fut pour leur dire *que la prison des princes étoit une assez bonne preuve de leur innocence.* 1650. Nemours.

Joly, qui étoit du nombre des accusés, fut aussi deux jours après déclaré innocent, & on lui permit de continuer à la tournelle les informations contre le prétendu assassinat. Si l'on veut l'en croire, Champlatreux lui fit offrir, par Noirmoutiers, deux mille écus pour cesser ses poursuites, dans la crainte qu'elles ne le compromissent, par la déposition de deux témoins, qui l'accusoient de quelque dessein violent contre Joly. Cet incident étoit assez extraordinaire, s'il étoit véritable, & par une circonstance bien bisarre, il auroit prouvé le projet d'un vrai assassinat, tandis que les frondeurs eux-mêmes avoient travaillé à en produire un faux. Mais il est plus probable que Joly ici, selon sa coutume, toujours par le prin- Joly.

1650. cipe de ſon inſupportable vanité, a controuvé l'hiſtoire, ainſi que la réponſe qu'il fit, ajoute-t-il, aux propoſitions de Champlatreux, en lui diſant qu'il accepteroit volontiers les deux mille écus, ſi Champlatreux vouloit en conſigner la donation par un acte par-devant notaires. On ſe doute bien qu'il n'a pas l'impudence d'ajouter que la propoſition fut acceptée. Que les dépoſitions fuſſent vraies, ou, ce qui eſt plus probable, que les témoins euſſent été ſubornés, Joly ne put en faire aucun uſage; car l'affaire fut aſſoupie par une amniſtie que la cour envoya, tant ſur ſon prétendu aſſaſſinat, que ſur la ſédition excitée par la Boulaie; forte préſomption que ce gentilhomme n'avoit été que l'inſtrument de Mazarin.

Lorſque Beaufort & le coadjuteur eurent été lavés du crime dont on les accuſoit, ils purent paroître avec décence à la cour, & ils y allerent en effet rendre leurs devoirs à la Reine;

Retz. Motteville.

comme des hommes alors tout puiſ- 1650.
ſans, étayés de la faveur du duc d'Orléans, qui les préſenta. Rien n'étoit égal à l'audace qu'ils montrerent dans cette entrevue, que le lâche empreſſement des courtiſans pour leur former un cortege; ſerviles adorateurs de la faveur, moins encore pour voir que pour être vus, ils coururent en foule à cette audience, ſe diſputant à qui occuperoit des bancs, qu'on avoit placés dans les appartemens comme à un ſermon.

C'étoit ſans doute un ſpectacle bien doux pour l'ambitieux Gondy, que ce nombreux concours, & la maniere gracieuſe dont la Reine & le cardinal le reçurent; mais ſon raviſſement étoit bien augmenté par les eſpérances flatteuſes, que lui promettoit la faveur de Gaſton. Après l'état d'abaiſſement où l'accuſation de Condé l'avoit jetté, il n'auroit jamais cru ſe voir ſur le point de gouverner, comme il y étoit en effet

1650. sous le nom du duc d'Orléans, qui avoit desiré, comme nous l'avons dit, l'avoir à son service, & de l'esprit duquel il étoit déjà aussi maître que l'eût jamais été la Riviere. Cet abbé n'étoit plus ; car peut-on appeller existence celle d'un ambitieux qui ne respire que les honneurs, & qui, déchu de ses prétentions, se voit obligé d'aller au fond d'un château, languir de la triste maladie des ministres disgraciés ? C'étoit l'état où étoit alors réduit la Riviere. Après avoir quelque temps attendu, il avoit pris enfin le parti, quand il vit sa disgrace complette, de demander, selon quelques-uns, son congé à Gaston, & d'aller végéter dans sa maison de Petit-bourg. Selon d'autres, ce fut Gaston lui-même qui le congédia. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut obligé de se retirer, & qu'on lui ôta les sceaux de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il avoit achetés de Châteauneuf 300000 liv. Gaston ensuite, craignant qu'il ne sen-

Mottev.

tît pas assez sa disgrace, lui ordonna de se retirer dans une de ses abbayes, & de-là le confina à Aurillac au fond de l'Auvergne. 1650.

Il n'avoit pas tenu à Mazarin que les choses ne se passassent plus agréablement pour l'abbé. Il commençoit à sentir la bévue qu'il avoit faite, en sacrifiant un homme qu'il auroit pu gouverner, à un rival dangereux qui depuis si long-temps dévoroit des yeux sa place, & alloit mettre une barriere impénétrable entre le duc d'Orléans & lui. Il s'efforça donc de réparer sa faute & de persuader à Gondy, que pour son propre bien, il falloit que la Riviere restât : mais il avoit affaire à un homme trop éclairé sur ses véritables intérêts pour prendre aisément le change : Gondy pulvérisa tous ses captieux argumens, & son antagoniste fut éloigné. Cependant cette tentative du ministre apprit au coadjuteur jusqu'à quel point il devoit compter sur cette

1650. paix ſimulée, il ſentit qu'il falloit ſans ceſſe être ſur ſes gardes, & le cardinal ne tarda point à lui fournir les occaſions d'exercer ſon génie intriguant. Mais avant de paſſer au développement de ces nouvelles manœuvres, courons à d'autres acteurs qui nous appellent, & voyons l'état des provinces. La ſcene, qui depuis long-temps n'a été que celle de l'intrigue, va devenir celle du mouvement, & quoiqu'un des principaux perſonnages nous manque, d'autres vont lui ſuccéder, qui n'y jetteront pas moins d'action, de variété & d'intérêt.



CHAPITRE VII.

Etat des provinces. Mad. de Longueville se retire à Dieppe, & de-là à Stenai auprès du maréchal de Turenne. Toute la Normandie plie devant le Roi.

NOUS avons laissé Mad. de Longueville, aux portes de Rouen, se flattant de pouvoir en appeller les habitans à la révolte. Elle ne doutoit pas qu'une province, qui l'année précédente s'étoit déclarée si hautement pour son mari, qui étoit remplie de ses partisans & de ses créatures, ne signalât bien plus hautement son attachement, alors qu'il languissoit dans une injuste prison. Mais soit qu'on doive reconnoître ici l'inconstance naturelle des peuples, soit que la cour eût pris les devans, la duchesse trouva tous ses anciens amis 1650.

1650. froids & peu diſpoſés à ſe perdre pour elle. Quelques-uns ſeuls en petit nombre parurent un peu mieux diſpoſés, entre autres le marquis de Beuvron, qui devant tout à ſon mari, ne put honnêtement ſe diſpenſer de prendre ſes intérêts & de la loger dans le vieux palais. Le lendemain, après avoir arrêté les couriers que la cour envoyoit, avec l'aide du préſident d'Amfreville, qui fit aſſembler les chambres, ſans la participation du procureur-général Courtin, attaché à la cour, il prétendit obtenir du parlement pour la ducheſſe, le titre de gouvernante pendant la priſon de ſon mari, avec permiſſion d'armer la bourgeoiſie, & de fouiller dans les recettes du Roi pour lever des troupes réglées. A peine achevoit-il ſa harangue que Courtin averti parut, & lui ayant reproché ſa rébellion, fit ſur le champ un réquiſitoire ſur lequel on rendit un arrêt, lequel défendoit de reconnoître, non ſeulement la ducheſſe,

Nemours.

Vie de Mad. de Longuev.

mais Beuvron lui-même, & ordonnoit une députation du parlement, pour assurer S. M. de la fidélité de la compagnie, enjoignant en outre aux capitaines de la ville de prendre les armes, pour la tenir dans l'obéissance, sous l'inspection immédiate du parlement. Beuvron, voyant le tour sérieux que prenoit l'affaire, envoya lui-même des députés pour protester de sa fidélité, & la duchesse se retira au château de Dieppe, où elle crut être plus heureuse. 1650.

Il parut d'abord qu'elle ne s'étoit pas trompée; plusieurs gentilshommes, vinrent lui offrir leurs services, lui amenerent quelques soldats, & lui prêterent de l'argent; mais Montigny qui y commandoit, au moment même où il la reçut, envoya assurer le Roi de sa fidélité, & Marsillac qui la crut suffisamment en sûreté, la quitta pour aller exciter quelque mouvement dans la Touraine & le Poitou, se flattant de Mottevi

1650. lui être plus utile dans fon gouvernement que par-tout ailleurs.

Cependant la cour, qui favoit que le meilleur moyen de diffiper les révoltes eft de les prévenir, & d'empêcher qu'elles ne prennent de la confiftance, craignit qu'en tardant la ducheffe ne trouvât le moyen de fe cantonner dans la Normandie & de s'y rendre formidable.
Le 1 Fév. Elle partit donc pour cette province, précédée d'un petit corps de troupes, commandé par le comte d'Harcourt, auquel on avoit donné le gouvernement du duc de Longueville par commiffion, & qui alla mettre le fiege devant le Pont-de-l'arche. Le Roi de fon côté, pendant ce temps-là entroit dans Rouen, chaffoit Beuvron du vieux palais, le réléguoit dans une de fes terres, & donnoit fa place à Fourille, lieutenant des gardes, qui venoit lui fuccéder avec quelques compagnies de fon régiment. Chamboi, qui commandoit dans le Pont-de-l'arche pour le duc

de Longueville, quoique l'armée du comte d'Harcourt ne fût pas bien formidable, lui rendit auſſi bientôt ſa place, moyennant une ſomme dont on convint pour l'indemniſer des dépenſes des fortifications. Caen, où commandoit la Croiſette, ſe rendit de même à la premiere ſommation & fut donné au jeune Beaumont, de même que le Pont-de-l'Arche l'avoit été au comte de Quincey. Matignon, maître de St. Lô, ne ſe montra pas plus difficile.

1650. Le 7. Montglat.

Il ne reſtoit plus que le Havre & Dieppe qui puſſent faire quelque réſiſtance. Le jeune duc de Richelieu, qui étoit dans la premiere de ces places, voyant que la réſiſtance ſeroit inutile, envoya l'abbé de Richelieu, ſon frere, pour aſſurer le Roi de ſa fidélité; mais Mazarin craignant que ſa nouvelle épouſe, qui devoit tout à la ducheſſe de Longueville, ne la reçût dans la ville, voulût qu'elle vint à la cour avec ſon mari, pour y ſervir d'otages. Le

Mottev.

1650. duc avoit peur d'être arrêté, ſa femme de voir ſon mariage caſſé; cependant après quelques négociations, la Reine ayant promis le tabouret à la ducheſſe, ils ſe résolurent à éprouver la bonne foi

Le 13. de la cour, & ſe rendirent à Rouen, laiſſant le Havre à la ducheſſe d'Aiguillon, laquelle y mit pour commandant Ste. Maure, créature du jeune duc, mais qui avoit beaucoup contribué à lui inſpirer des penſées de paix.

La ducheſſe de Longueville, voyant que tout plioit devant le Roi, ſentit qu'il ne lui reſtoit, du moins pour le moment, que le parti de la ſoumiſſion. Elle envoya en conſéquence demander à la Reine permiſſion de reſter à Dieppe, promettant d'y vivre tranquillement, & de ne point ſortir du cercle étroit de la plus ſcrupuleuſe obéiſſance. Il auroit fallu ne pas connoître ſon génie intriguant pour ſe fier à de pareilles pro-

Montpenſ. teſtations; d'ailleurs, tant de ſuccès mettoit la Reine en état de dicter des

loix à sa volonté : elle lui fit donc répondre qu'elle consentoit volontiers à oublier sa démarche inconsidérée, & sa désobéissance aux ordres qu'elle lui avoit envoyés, pourvu qu'elle se retirât à sa maison de Coulomiers, pour y vivre tranquillement avec sa belle-fille ; ajoutant qu'absolument elle ne la souffriroit point à Dieppe. C'est qu'en effet Mlle. de Longueville, qui n'avoit pas un grand attachement pour sa belle-mere, lasse de courir avec elle le monde, comme deux aventurieres, l'avoit quittée, après avoir obtenu de la Reine la permission de se retirer à Coulomiers, où elle se livra à son indolence naturelle, qui ne pouvoit être divertie que par la lecture & la culture des lettres.

1650.

Nemours. Mottev.

La duchesse étoit bien loin de se résoudre à une pareille retraite ; croyant au contraire, que le plus grand service qu'elle pût rendre aux princes, étoit de leur conserver la Normandie, elle s'ef-

1650. força de persuader à Montigny de la protéger contre Dupleſſis-Belliere, qui s'avançoit avec un corps de troupes du côté de Dieppe. Montigny, qui ne ſe ſentoit pas aſſez fort, lui ayant conſeillé de ſe ſauver en Hollande, elle voulut eſſayer ſi elle ne ſeroit pas plus heureuſe du côté du peuple, & ſe rendit à l'aſ-
Nemours. ſemblée de l'hôtel-de-ville, où elle n'oublia rien pour émouvoir les bourgeois en ſa faveur. Son éloquence fut inutile contre des hommes dont les intérêts étoient autres que les ſiens, & qui ayant de grands privileges, craignoient de les perdre. Si l'on en croit les mémoires ſecrets de la fronde, après avoir employé les ſupplications & les prieres, la réſiſtance du maire, nommé Taquet, & des échevins, irrita tellement la ducheſſe, qu'après les avoir tous accablés d'injures, elle porta au premier un coup dans l'eſtomac, de la pointe de ſa canne, & ſortit comme une furieuſe de l'hôtel-de-ville. Mais il paroit

qu'on peut mettre cette anecdote avec celle de l'amour de la duchesse pour Mazarin, rapportée par le même auteur : une femme, à quelque point qu'on suppose son ame exaltée, ne dépouille jamais jusques-là la timidité & les bienséances de son sexe, pour se livrer à de pareils excès. Il vaut bien mieux en croire le récit de Mad. de Motteville, laquelle assure que la duchesse, perdant tout espoir d'exciter une révolte dans Dieppe, prit la résolution de passer en Hollande, & pour se prémunir contre tous les dangers de cette pénible course, fit une confession générale : bizarre effet de la foiblesse d'un sexe, qui dans la dévotion allie tous les contrastes, & dont le cœur peut s'échauffer en même temps des feux de la sédition & de ceux de la piété.

1650.

Après cet acte, qu'il faut s'abstenir de qualifier, la duchesse voyant Duplessis-Belliere reçu dans la ville, qui

Montglat. Mottev. Lénet.

1650. s'étoit barricardée contre le château, dont on commença à former le siege, voulut gagner un vaisseau que depuis long-temps elle faisoit tenir à la rade.

La uuit du 8 au 9.

Elle sortit de nuit par une porte de derriere, suivie de quelques-unes de ses femmes & de quelques gentilshommes, tels qu'Hibani, Saint-Romain, Frassy, la Rocque, Sarrasin, & marcha pendant deux lieues à pied, dans les plus obscures ténebres, & dans les chemins les plus difficiles, pour se rendre à un petit port, où elle ne trouva que deux barques de pêcheurs. Rien ne fut capable de l'arrêter, & voulant absolument gagner le vaisseau qui l'attendoit, il fallut que les pêcheurs cédassent à son empressement, & qu'un d'eux la prit entre ses bras pour la porter à la chalouppe ; mais également repoussé par le vent & par la marée, & ne pouvant lutter contre la violence de l'une & de l'autre, son fardeau lui échappa, & il laissa tomber la duchesse dans

dans la mer. La profondeur des eaux, l'obſcurité de la nuit, l'embarras ordinaire dans de ſi triſtes accidens, tout concouroit à rendre ſa mort certaine : mais la ducheſſe trouva dans ſon courage, des forces qu'on n'auroit pas attendues de ſon ſexe, & moitié en nageant, ou plutôt en ſe débattant dans l'eau, moitié par le ſecours des pêcheurs, elle parvint à ſortir hors de la mer; il ſembloit qu'elle eût puiſé une nouvelle fermeté dans ſon malheur, par les nouveaux efforts qu'elle fit pour gagner la chaloupe, mais le vent redoublant de violence la ſervit contre ſon gré, & elle ſe vit obligée de prendre des chevaux & de cotoyer la mer pour chercher un azyle dans la maiſon d'un gentilhomme du canton, qui la reçut avec autant d'humanité, qu'il la garda avec fidélité. 1650.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que j'ai dit que le vent la ſervit contre ſon gré. En effet, ſi elle eût pu gagner le vaiſ- Nemours.

1650. ſeau où elle ſouhaitoit ſi impatiemment de parvenir, elle étoit perdue & tomboit entre les mains de Mazarin, qui avoit corrompu le patron, & l'avoit engagé à la lui livrer. On prétend même que la ducheſſe n'étoit reſtée ſi long-temps à Dieppe, qu'à l'inſtigation de quelques créatures du miniſtre, qui s'étoient emparées de ſa confiance, ſous de beaux dehors. Quoi qu'il en ſoit, la ducheſſe ayant appris la trahiſon du capitaine, n'eut garde de ſe confier ſur ſon bord; elle reſta pendant une quinzaine de jours à errer ſur la côte, changeant à chaque inſtant de retraite, & dans de continuelles allarmes de tomber entre les mains de quelques partis royaliſtes. Enfin un capitaine anglois, qui ſe trouva au Havre, offrit de la recevoir ſur ſon vaiſſeau, ſous l'habit & le nom d'un jeune gentilhomme qui s'étoit battu en duel. Moyennant une groſſe ſomme d'argent, il vint la prendre & la conduiſit en Hollande. De Rotter-

dam, elle se rendit dans les Pays-bas, où n'ayant pu réussir à séduire la Tour, pensionnaire de son mari, qui commandoit dans Arras & lui offrit sa personne, en lui refusant sa place, elle alla se réfugier à Stenay; c'étoit là que l'attendoit Turenne, attaché à la défense des princes, plus encore peut-être par les charmes de la duchesse que par sa reconnoissance & par sa tendresse pour Condé. 1650. Retz.

Tandis que la cour faisoit ainsi respecter son autorité dans toute la Normandie, elle n'étoit pas moins heureuse ailleurs, & on s'assuroit pour elle de Clermont, Jamets & Damvilliers; où le parti des princes auroit pu devenir formidable, si on ne l'y eût anéanti dès les commencemens. Le prince de Conty, auquel on avoit accordé cette derniere ville, comme place de sûreté, en avoit confié le commandement au chevalier de la Rochefoucault, après en avoir fait sortir Becherelles, qui y Montglat.

1650. éroit lieutenant de roi. Le chevalier, jeune & sans expérience, avoit conservé dans la place la même garnison, en changeant seulement les officiers. Becherelles, à la premiere nouvelle de la détention des princes, croit le moment favorable pour recouvrer son autorité, s'approche de Damvilliers, instruit de son arrivée les vieux sergens & les soldats de la garnison, pratique avec eux des intelligences, leur fait entendre qu'on va les mettre sous la dépendance des Espagnols, auxquels on veut livrer la place, les avertit que le régiment de Turenne est en marche pour s'en emparer, leur rappelle & la fidélité qu'ils doivent au Roi, & la dureté de leurs nouveaux officiers, & la douceur avec laquelle il les a traités lui-même, enfin n'oublie rien de ce qui peut les toucher; il réussit, ils prennent feu à ses propositions, ils s'animent mutuellement; la Rochefoucault est arrêté, Bécherelles introduit dans la place, le ré-

Le 6 Fév.

giment de Turenne qui s'avance sur ces entrefaites, reçu à coups de canons, & obligé de se retirer en désordre. La cour avertie de ce bon succès, envoie une commission à Becherelles pour justifier le choix des soldats qui avoient prévenu ses dispositions, & s'étoient entiérement soumis à lui. La même faute qu'avoit commise dans Damvilliers la Rochefoucault, la Moussaie la fit dans Clermont, où il commandoit ainsi qu'à Stenay, & elle eut les mêmes résultats. Il avoit gardé les soldats, & même quelques officiers de l'ancienne garnison, entre autres un capitaine nommé la Plante, attaché de tout temps à la Ferté-Senneterre, gouverneur de Lorraine, & qui l'avoit été de Clermont. La Plante, saisissant le moment, comme avoit fait Becherelles, gagne la plus grande partie des soldats, & écrit à Senneterre de s'avancer; ce qu'il fait, précédé d'un détachement de quinze cents hommes de pied, com-

1650.

Ibid.

1650. Le 12 Fév.

mandés par Dutôt, & ſuivant lui-même avec quelque cavalerie. La Plante, averti de ſon approche, trouve le moyen de l'introduire dans la citadelle; on crie vive le Roi, & tout ce qui n'eſt pas du complot, voyant l'inutilité de la défenſe, ſe rend priſonnier de guerre.

Jamets fut encore moins difficile à réduire; comme la place ne paroiſſoit pas tenable, les gens du prince l'abandonnerent à la Ferté, qui la croyant moins mauvaiſe, y mit une garniſon, de ſorte que ſur toute cette frontiere, il ne reſtoit aux princes que Stenai, dont la ducheſſe de Longueville & Turenne firent leur place d'armes, en attendant qu'ils euſſent pris des meſures plus efficaces avec les Eſpagnols. Mouzon, dans le même temps, ſignaloit ſa fidélité pour le Roi, en chaſſant le comte de Grand-Pré, ſon gouverneur, lequel lui propoſoit de ſe déclarer pour les princes. Ainſi de tous côtés la cour

avoit des succès; mais pour les assurer plus invariablement, elle nommoit d'autres gouverneurs dans les provinces qu'avoient tenues les princes ou leurs partisans; & comme Harcourt remplaçoit Longueville en Normandie; le duc de Mercœur, Marsin en Catalogne; de même on donnoit la Champagne au comte de l'Hôpital, le Berry à St. Aignan, la Bourgogne enfin au duc de Vendôme. C'étoit cette derniere province principalement qui demandoit à être éclairée de près; les partisans des princes commençoient à y exciter des mouvemens qui pouvoient devenir extrêmement dangereux; c'est de la maniere dont fut conjuré l'orage qu'il faut actuellement nous occuper. Ce sujet sera d'autant plus intéressant qu'il est moins connu. 1650.



CHAPITRE VIII.

Les partisans du prince de Condé veulent faire révolter la Bourgogne en sa faveur. Mouvemens à Dijon, fomentés par le premier président Bouchu, & étouffés par la sagesse de l'avocat-général Millotet.

1650. ON a vu que Condé, dans le dernier voyage qu'il fit en Bourgogne, prévoyant que sa conduite avec la cour lui rendroit bientôt nécessaires les habitans de cette province, n'avoit rien oublié pour s'y faire des partisans, & établir entre les principaux ordres un concert & une union dont il pût lui seul tirer tout le fruit. Mais ses mesures avoient été mal prises. Millotet, qu'il s'imaginoit avoir gagné, n'étoit disposé à rester son ami qu'autant que son attachement ne demanderoit nul

ſacrifice de ſon devoir; le prince n'a- 1650.
voit pu d'ailleurs diſſiper entiérement l'eſpece d'inimitié qui regnoit depuis long-temps entre cet avocat-général & le premier préſident Bouchu. Il ſeroit aſſez difficile d'aſſigner la véritable cauſe de cette inimitié. Millotet, dans ſes mémoires, n'en donne point d'autres que ſon véritable attachement aux intérêts du Roi, qui contraſtoit avec la reconnoiſſance que le préſident Bou- Léner.
chu s'efforçoit de témoigner au prince de Condé, pour tous les bienfaits dont il étoit redevable au feu prince ſon pere, à la protection duquel il devoit ſa charge autant qu'à ſon argent & à ſes propres lumieres. Cette raiſon de Millotet paroît aſſez plauſible, mais il faut remarquer qu'aux temps dont nous parlons, ces deux rivaux n'avoient pas encore eu occaſion de déployer leurs divers ſentimens, & qu'il faut par conſéquent recourir à un autre principe. Je crois l'avoir trouvé dans l'orgueil

1650. de l'un & de l'autre. Celui de Millotet perce à chaque page dans ses mémoires, par la complaisance avec laquelle il s'étend sur tous les événemens qui peuvent lui faire honneur, à lui ou à sa famille. Le président Bouchu avoit peut être blessé cet amour-propre trop sensible, & de-là dans tous deux les sentimens secrets d'une haine qui n'attendoit que l'occasion pour se développer. Quant à l'orgueil du premier président, il étoit encore plus public par une aventure éclatante qui mérite d'être rapportée, pour prouver jusqu'à quel point de démence la vanité étend ses prétentions dans certains caracteres.

Mémoire mss. de Millotet.

Le marquis de Roncherolles, lieutenant-général, se trouvoit précisément dans ce temps à Dijon. Il étoit très affectionné au Roi, & principalement au cardinal, raison de plus pour le mettre mal dans l'esprit du président Bouchu. Un jour que celui-ci se ren-

doit au palais à pied, il apperçoit de loin le marquis venant à ſa rencontre de même à pied. Ils s'approchent à dix pas l'un de l'autre, ils ſe regardent, ils ſe meſurent des yeux, ils héſitent à qui ſaluera le premier, enfin auſſi vains l'un que l'autre, ils paſſent fiérement ſans ſe découvrir, ſans ſe baiſſer. Le procédé étant égal, il ſemble qu'ils n'avoient pas à ſe plaindre ni l'un ni l'autre. Cependant, à peine Bouchu eſt-il arrivé au palais, qu'il ſe plaint du mépris que le marquis vient d'affecter pour lui, & a aſſez de crédit pour obtenir contre lui un décret d'ajournement perſonnel; & cette incroyable décret auroit été mis à exécution, ſi la cour, qui s'en mêla, n'eût envoyé des défenſes de pourſuivre cette affaire. 1650.

Le marquis, quelque temps après, ſe vengea pleinement par la ſcene la plus humiliante que pût eſſuyer un caractere altier. Bouchu & Millotet s'étoient tous deux rendus à Paris, pour

1650. prévenir le cardinal chacun de ſon côté, ſur un de ces différens qui naiſſoient journellement entre eux; Roncherolles les rencontre dans les appartemens du miniſtre, & dès qu'il apperçoit Bouchu, il ne manque pas de régaler de cette aventure les courtiſans, & de faire ſentir au préſident qu'il eſt au palais-royal. Il fait placer Millotet & quatre ou cinq autres perſonnes devant lui, & l'écartant lui-même, il le montre à la foule d'eſclaves qui attendoit là le miniſtre, en leur diſant : *vous voyez bien cet homme-là? il a fait donner un ajournement perſonnel contre moi, parce que je ne lui ai pas levé mon chapeau en paſſant dans la rue.* Bouchu, alors expoſé à tous les brocards des courtiſans, auroit voulu que le parquet du palais ſe fût abymé pour dérober ſa honte à tous les regards, & il ne put échapper aux ſarcaſmes qui de tous côtés fondoient ſur lui, qu'en ſe confondant dans la foule, & en s'éclipſant promptement.

Ces détails étoient néceſſaires pour préparer à ceux qu'on va lire, & rendre raiſon de cette guerre inteſtine qui s'étoit élevée entre ces deux hommes, & qui ſauva Dijon & la province de troubles plus dangereux. La premiere nouvelle, qui y parvint de la détention des princes, fut au château de Dijon, où le feu prince avoit établi Buſſiere & Comeau pour commander alternativement & par ſemeſtre : c'étoit le tour du dernier depuis huit jours. Ils ne s'attendoient à rien moins, lorſque Girard, ſecretaire du prince, leur en avoit apporté la nouvelle en paſſant par le château pour aller mettre à couvert quelqu'argent de Perrault, ſon beau-frere. Lénet, dont nous avons les mémoires, & dont j'ai rapporté l'attachement pour la maiſon de Condé, étant prêt à partir pour Paris, ſans rien ſoupçonner de ce qui s'étoit paſſé, en allant prendre congé des deux gouverneurs, s'apperçut à la triſteſſe peinte ſur leur viſage, qu'il leur

1650.

Le 21 Janv.

1650. étoit survenu quelque chose de fâcheux. Après quelques difficultés, il parvient à leur arracher leur secret, & aussi-tôt son amour pour la maison de Condé, son génie intriguant, & avouons-le plus factieux encore que citoyen, lui suggere des moyens de défense bien faciles dans une province remplie des créatures de son maître : il croit déjà voir la ville révoltée en sa faveur, & se propose du moins d'y travailler avec ardeur. Il demande aux gouverneurs l'état de leur place, de leurs munitions, de leur garnison, il apprend avec autant de douleur que de surprise, que tout est dans le plus mauvais ordre; il les exhorte à se fortifier en diligence, il releve leur courage abattu en leur rendant tout facile, & sort en promettant bientôt de ses nouvelles, & en les assurant qu'il va travailler dans la ville à leur procurer des secours.

Comeau, un peu rassuré par ces promesses, songe à se fortifier; il n'avoit

que ſept ou huit ſoldats & quelques domeſtiques ; en attendant qu'il puiſſe les renforcer, il ſupplée au petit nombre par quelques payſans des environs qu'il jette dans le château ; il fait paſſer les canons qui dominent la campagne, & les pointe contre la ville, tandis que de tous côtés il amaſſe des proviſions de toute eſpece, ſans être rebuté par le prix & en les payant au double de leur valeur ; il tranſporte toutes les armes qui ſont dans le logis du Roi, fait entrer un nombre infini de chariots par la porte du ſecours, & retire auprès de lui ſes enfans, qui étudioient dans la ville & demeuroient chez ſa mere. Tant de préparatifs étoient trop publics pour échapper à Millotet ; dès qu'il en eſt inſtruit, il entre au parlement, il demande l'aſſemblée des chambres, il inſtruit la compagnie de ces mouvemens extraordinaires, & finit par requérir que Comeau & Buſſiere ſoient mandés pour en rendre raiſon. Le pre-

1650.

Millotet.

1650. mier président traite ces conclusions de ridicules, & prétend que ce n'est pas au parlement de se mêler des provisions que peut faire un gouverneur de place, des canons qu'il transporte d'un lieu à un autre, du nombre des soldats qu'il augmente ou diminue; que si Comeau & Bussiere sont mandés, ils se tiront avec justice de pareils ordres, & répondront qu'ils ne peuvent désemparer de leur place; il ajoute qu'il se charge de leur demander lui-même la raison de ces mouvemens, avis auquel la compagnie se rendit.

Si Bouchu avoit voulu dire ce qu'il savoit, il n'auroit pas tenu si longtemps les esprits en suspens; il n'avoit pas besoin d'aller voir les gouverneurs, il étoit aussi instruit qu'eux de la détention des princes. C'étoit Lénet qui la lui avoit apprise. En quittant les gouverneurs, celui-ci n'avoit pas perdu de temps & s'étoit rendu chez Guillon, procureur-général, lequel s'étoit

Lénet.

offert de demander dès le lendemain l'aſſemblée des chambres, pour y requérir contre le cardinal l'exécution de l'arrêt de 1617, qui excluoit du miniſtere les étrangers : Bouchu, qui ſe trouvoit à l'entretien, ne fut pas du même avis. La nouvelle de la détention des princes le fit d'abord ſoupirer, gémir, puis regardant la propoſition du procureur-général comme une folie, il avoua qu'il ne ſe trouveroit pas dans le parlement une voix pour appuyer ſes concluſions; qu'il n'étoit pas même à propos de faire aucun mouvement public en faveur des princes, que le cardinal ne demanderoit peut-être pas mieux qu'une raiſon auſſi plauſible pour les faire égorger dans leur priſon, qu'il falloit attendre les lettres que la cour écriroit à ce ſujet, & le tour que prendroit l'affaire à Paris, pour régler les mouvemens des provinces ſur ceux de la capitale. Montjai, ancien conſeiller, & pour lors maire de la ville, après 1650.

1650. avoir proposé de faire armer les bourgeois, revint à l'avis de Bouchu, ainsi que le président Fyot, lequel, bien qu'il fût oncle de Lénet, ne put s'empêcher de blâmer son zele comme inconsidéré.

Lénet, voyant qu'il n'avoit rien à attendre de ce côté, crut être plus heureux auprès des ecclésiastiques. Mais le sage Baillet, doyen de la Ste. Chapelle, quoique parent du président Perrault, aussi emprisonné, lui répondit que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de prier Dieu, qu'il protégeât l'innocence du prince; que ne pouvant le servir qu'avec des armes spirituelles, à la moindre apparence de vigueur qu'il appercevroit dans les puissances profanes, il feroit parler les prédicateurs & agir les confesseurs : étranges effets de la prévention, qui peut faire penser à de tels moyens pour soulever les esprits; plus étranges encore dans Lénet, qui traite de foiblesse & d'ingratitude, le

peu de dispositions qu'il trouva dans tous les ordres à trahir leur devoir pour servir ses passions. 1650.

Cependant un bruit sourd se répandit à Dijon que les princes étoient arrêtés, qu'un courier la nuit précédente étoit passé portant des ordres à St. Point, gouverneur de St. Jean de Lône, ainsi qu'à ceux de Bellegarde & de Verdun, que Comeau avoit fait venir des soldats de Pouilly, où il avoit du bien, & que pour être maître de la place, il en avoit refusé que Bussiere vouloit y faire entrer. Sur ces nouvelles, Millotet demande de nouveau l'assemblée des chambres, toujours avec les mêmes conclusions que les précédentes; mais elles furent encore éludées par le premier président, sous prétexte qu'on n'avoit aucune certitude de ce que Millotet avançoit, & qu'il falloit attendre les lettres de la cour. Comme Bouchu avoit un grand pouvoir sur la plupart des membres de sa compagnie, Le 22.

1650. leur indécision resta la même, les uns étant attachés au prince, & le plus grand nombre craignant de lui déplaire, s'ils prenoient des résolutions contraires à ce qu'il attendoit de la province.

Le 23. Mais le lendemain l'arrivée du comte de Tavannes leva tous les doutes. Il avoit été du nombre de ces officiers qui vouloient enlever les nieces de Mazarin au Val-de-grace, & voyant ce projet avorté, il avoit cru être plus utile au prince dans la Bourgogne. Il y avoit du crédit; car outre le lustre qu'il tiroit de sa naissance & de son courage, il étoit encore capitaine de la compagnie d'ordonnance du prince, & élu de la province. Son premier soin en arrivant fut de se rendre au château pour s'emparer du commandement; mais Comeau & Bussiere ne lui laisserent que le simple passage, en lui faisant entendre qu'ils vouloient rester les maîtres. Il leur proposa du moins de se laisser renforcer par soixante

Lénet. Tavannes.

mousquetaires ; d'abord ils les accepterent, puis quand il les eut fait venir, ils refuserent de les recevoir. Tavannes, croyant être plus heureux dans la ville, n'oublia rien pour la faire soulever ; il sollicita en secret les grands, qui ne lui répondirent qu'en gémissant sur la prison des princes, mais sans entrer dans aucun des moyens qu'il leur proposoit pour la terminer. Le peuple, qu'il voulut émouvoir encore plus publiquement, resta de-même inébranlable. Il alloit audacieusement avec Lénet, parcourant toutes les rues de Dijon, & criant à tous les bourgeois : *Quoi, messieurs, vos boutiques ne sont pas fermées, & monsieur le prince est arrêté par le Mazarin ! souffrirez-vous qu'on le retienne dans une prison, quand Paris & toute la France le redemandent !*

1650.

Millotet.

Millotet n'étoit pas d'un caractere à voir de telles démarches sans s'y opposer. Il demande une nouvelle assemblée des chambres, & après avoir rapporté

Ibid.

1650. & les actions & les paroles séditieuses de Tavannes, il conclut à ce qu'on ordonne au maire de faire prendre les armes aux bourgeois pour s'assurer de sa personne. Cette proposition excita les plus vives altercations entre lui & le premier président; tous deux leverent enfin le masque, & le dernier s'écriant *que prendre les armes sans les ordres du Roi, c'étoit être séditieux. Si le feu*, répartit Millotet, *étoit dans votre maison & que vous fussiez absent, faudroit-il que vos domestiques & vos voisins attendissent vos ordres pour l'éteindre? D'ailleurs, votre avis ne doit plus être compté pour rien dès qu'il s'agit de Mr. le prince, dont vous êtes la créature: il vous a élevé d'une médiocre condition pour vous placer dans le rang que vous occupez; il a fait votre frere abbé de Citeaux, votre fils, abbé de Sept-fonds, un autre de vos freres, doyen d'Autun; il a procuré aux deux autres des compagnies dans les régimens de Picardie*

& de Champagne ; enfin vous lui devez de la reconnoiſſance à tant de titres, qu'il ſeroit bien étonnant que vous lui en manquaſſiez en pareille occaſion : je conclus donc à ce que vous ſoyez recuſé dans tout ce qui concernera monſieur le prince, & à ce qu'il ſoit informé contre le comte de Tavannes. 1650.

Ce diſcours ferme, & peut-être dicté un peu trop par la paſſion, ne demeura pas ſans réplique. Bouchu, qui avoit ſes vues, ſut ſi bien employer le temps à y répondre par des récriminations & d'autres injures, que la délibération ne put être achevée. Mais Milloret n'en reſta point là ; en ſortant du palais, il rencontre une foule de bourgeois qu'il excite au devoir & à la fidélité, du ton dont Tavannes les avoit appellés à la ſédition : « la ville étoit perdue s'ils ne » ſe mettoient ſur la défenſive ; la » province qui fourmilloit de ſoldats, Ibid. » alloit les faire réfluer dans la capita- » le ; alors ils ſeroient expoſés à toutes

1650. » les avanies, à toutes les violences » que d'ordinaire les bourgeois essuient » d'une soldatesque effrénée, leurs » femmes, leurs filles, alloient deve- » nir la proie de la lubricité : eux-mê- » mes employés aux fortifications, se- » roient exposés aux caprices & aux » insolences d'une foule de maîtres durs » & barbares. Pour lui, il ne vouloit » pas partager ces désastres, son cœur » saigneroit trop à la vue des infortu- » nes de ses concitoyens; son parti étoit » pris, il alloit quitter la ville & l'aban- » donner à sa léthargie, à moins qu'il » ne se trouvât des hommes assez cou- » rageux pour vouloir jouir d'une hon- » nête liberté sous la protection de leur » monarque, & en commencer l'essai » par la détention du comte de Ta- » vannes ».

A ce discours les plus lâches se sentent animés : Millotet se voit suivi d'une multitude innombrable, dont les flots grossissent sur le chemin; mais en vain

il

il ſe rend au logis du comte pour l'arrêter, il n'y étoit plus. Averti des propoſitions faites contre lui au parlement, il avoit cru prudent de s'y ſouſtraire en gagnant le château & de-là Belle garde, où il ſe jetta pour défendre cette place. Tout le fruit que Millotet retira de ce grand éclat, qui ſeroit peut être blâmable, ſi la cauſe n'en étoit ſi reſpectable, fut de former un nombreux parti à la tête duquel il ſe mit. Sa maiſon devint le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit à Dijon de fidele au Roi, & principalement du peuple. Comme la ville ſe diviſa entre lui & Bouchu, ſon parti fut appellé celui des *frondeurs*, parce qu'en effet, il ſoutenoit la cauſe que ſoutenoient les frondeurs de Paris; & on nomma celui de Bouchu le parti des *albions* ou *principions*. 1650.

Ce qui faiſoit la principale force de Millotet, étoit moins la bonté de ſa cauſe & les retranchemens dont il avoit fortifié la ville contre les entrepriſes du

1650. château, que la mésintelligence des deux gouverneurs de ce même château, divisés par la jalousie du commandement. Bussiere, qui n'étoit rien alors, auroit voulu devenir quelque chose; Comeau, qui jouissoit de son droit, l'excluoit de tout partage, de sorte qu'à chaque instant il survenoit entre eux des dissentions qui les empêchoient de munir leur place & qui sauverent la ville.

Ce n'étoit pas assez d'avoir pourvu à la sûreté de la capitale, il falloit songer à celle des autres ville de la province, Elles paroissoient d'autant plus menacées, qu'elles étoient la plupart remplies de troupes disposées à servir un prince, sous les ordres duquel elles avoient servi & vaincu. Tavannes n'oublioit rien pour les attacher à ses intérêts; un courier, dépêché de Paris, avoit apporté à St. Point & aux autres gouverneurs, de la part des amis des princes, l'ordre de se saisir des places

où ils se trouveroient les plus forts. 1650.
St. Micaut en conséquence s'étoit jetté promptement dans Bellegarde, dont il avoit le commandement, & y avoit amené avec lui ce qu'il avoit pu ramasser des garnisons de Mâcon, Châlons & autres villes. Millotet, averti de ces préparatifs, commença par assurer Verdun au Roi ; il s'y rendit une nuit, & affermit si bien le courage & la fidélité des habitans, qu'il les décida à se rendre maîtres de leur garnison : ils y réussirent si heureusement, que chacun d'eux désarma ses hôtes & les fit sortir deux à deux de la ville, sans qu'il y eût une seule goutte de sang répandue. De Bar, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne infanterie & cousin-germain de Lénet, fut obligé, quels que fussent ses sentimens, de feindre, & d'applaudir au zele des habitans, pour n'être point chassé de cette ville dont il avoit le gouvernement.

Millotet auroit bien voulu de même

1650. fauver Bellegarde, dont les habitans, fideles au Roi, & voyant le bon fuccès de ceux de Verdun, s'étoient adreffés à lui pour qu'il les aidât à fe délivrer de leur garnifon ; ils lui faifoient entendre que rien ne feroit plus facile, la garnifon n'étant compofée que de foixante foldats, la plupart mariés, & par conféquent difpofés à fuivre les volontés du Roi, s'ils fe voyoient feulement appuyés d'un commiffaire du parlement & de Millotet. Mais Bouchu s'oppofa encore ici aux vues de l'avocat-général, & ne voulut pas qu'on rendît arrêt fur fa propofition, *arrêt de mort*, difoit-il, *qu'on auroit fans ceffe à lui reprocher, & qui d'ailleurs étoit contraire à toutes les formes de la juftice, puifque le parlement n'avoit pas le pouvoir de s'emparer de villes, & fur-tout de villes qui appartenoient en propre au prince de Condé.* Cette propofition étant ainfi éludée, St. Micaut eut le temps de fe fortifier dans Bellegarde,

qui au reste étoit dans un état pitoyable. Il n'y avoit aucune espece de munitions ni d'armes, & le peu de canons qui s'y trouva étoit démonté & sans affuts. Tavannes, à l'aspect de ce délabrement, crut qu'on ne pouvoit jamais tenir dans une pareille bicoque, & prit la résolution de se rendre à Stenay auprès de Turenne, où il croyoit être plus utile au parti des princes. Comme il avoit déjà envoyé devant lui les deux compagnies de gendarmes & de chevaux-légers du prince, ainsi que deux autres du régiment de Meille, il les alla joindre à Paillé, l'une de ses maisons à quelques lieues de Langres. St. Micault, sans s'étonner de son départ, qui au contraire servoit son amour-propre, puisqu'il alloit rester seul commandant, redoubla d'effort pour fortifier sa place.

1650.

Tavannes.

Cependant Lénet ne restoit pas dans l'inaction. Il s'étoit abouché avec Baas, d'Alegre & Argoulin, officiers accrédi-

Lénet.

1650. tés dans le régiment de Persan, vieux corps répandu dans la province en différentes garnisons, & d'autant plus redoutable pour la cour, que le marquis de Persan, qui en étoit colonel, étoit fort attaché à Condé. Lénet craignant que cette affection, qui étoit connue, ne fît prendre des mesures à la cour, dressa une lettre que Baas envoya à le Tellier, pour l'assurer que le régiment resteroit fidele au Roi. Sous ces apparences, ils convinrent que les deux autres iroient rejoindre leur garnison pour confirmer secrétement les officiers & les soldats dans l'ancienne amitié que le corps avoit pour Condé, tandis que Baas offriroit à Comeau deux cents hommes de ce régiment pour renforcer la garnison du château. Comeau ayant accepté d'abord la proposition, cette facilité fit germer d'autres idées dans la tête de Lénet, qui forma bientôt un projet plus grand, dont le plan étoit ainsi combiné. « Quand les deux cents

» hommes de Persan seroient intro-
» duits dans le château, on en devoit 1650.
» chasser Bussiere, Comeau, ainsi que
» leur foible garnison, & écrire à la
» cour que le régiment étoit maître du
» château, ce qui ne manqueroit pas
» d'inspirer beaucoup de confiance à
» Mazarin, ainsi qu'au duc de Vendô-
» me, lequel, quoique nommé gouver-
» neur de la province, hésitoit de s'y
» rendre par sa timidité naturelle. Ras-
» suré par ce succès, il viendroit sans
» doute en diligence, & se rendroit
» d'abord au château, où Baas redou-
» blant ses allarmes sur les cabales des
» amis du prince dans le parlement &
» dans la ville, lui feroit aisément en-
» tendre qu'avec deux cents hommes
» on ne pouvoit être maître de Dijon,
» & qu'il falloit faire entrer dans la
» place le régiment entier composé de
» 1600 hommes, de même que les
» munitions de toute espece, nécessai-
» res pour une pareille garnison. Alors

1650. » on arrêteroit le duc prisonnier, on » pointeroit les canons contre la ville, » & on la feroit révolter en faveur des » princes ou de gré ou de force ». Ce plan étoit assez ingénieux, mais il fut déconcerté comme nous ne tarderons pas à le voir.

Cependant les deux autres capitaines du régiment de Persan, qui étoient retournés à leurs compagnies, avoient si bien travaillé, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis, qu'ils avoient engagé la plus grande partie du régiment à se déclarer dans l'occasion pour Condé. Un grand nombre des principaux officiers s'étant même assemblés à Beaune, à l'auberge du lion d'or, là dans une partie de débauche, où les santés de Condé ne furent point oubliées, ils tirerent de leur sang, les uns du bras, les autres d'autres parties du corps, & l'ayant mêlé dans un verre avec du vin, ils tremperent dedans chacun la pointe de leurs épées, en ju-

Millotet.

rant de vivre & de mourir au ſervice du prince. Ils ſe promirent le ſecret ſur ce ſerment ſingulier, mais un capitaine du même régiment, nommé Villemeureux, le découvrit à Millotet. 1650.

Cet avocat-général étoit alors bien occupé à détruire les menées du préſident Bouchu & de l'intendant de la province. Machault, qui ſe trouvoit tous les jours aux aſſemblées des chambres, quoique dans une place où d'ordinaire on eſt tout entier à la Cour, ſe déclaroit cependant aſſez ouvertement pour Condé. Il propoſoit de demander ſon élargiſſement, & d'envoyer à cet effet une députation, comme avoient fait les parlemens de Normandie & de Provence. Millotet s'empreſſa de le prévenir, & de répondre que ce ſeroit demander compte au Souverain de ſa conduite; qu'il n'appartenoit point à des ſujets de pénétrer dans les ſecrets de leur maître; qu'infailliblement la Cour recevroit fort mal les députés; que cet

1650. affront réjailliroit sur tout le corps; que ce seroit fournir aux mécontens des prétextes de remuer contre le Roi, sous le nom du ministre, ou donner à entendre que le parlement étoit dans les intérêts du prince; ce qui n'étoit point vrai, & ce qu'il ne souffriroit jamais quand il s'agiroit du service du Roi. Millotet l'emporta, & Bouchu ayant mis l'affaire en délibération, Machault eut la plus grande partie des avis contre lui.

Cependant, comme pour s'assurer un état de défense respectable, il falloit non seulement faire rendre des arrêts par le parlement en faveur du Roi, mais les appuyer par des forces supérieures, Millotet engagea la compagnie à mander le Marquis de Tavannes, l'un des lieutenans-généraux de la province, d'autant mieux disposé en faveur du Roi, qu'il avoit toujours été en mésintelligence avec le feu prince de Condé & son fils; mais il sembla ne l'avoir

attiré que pour lui faire recevoir un échec. 1650.

Lénet.

En effet on se souvient du projet de Lénet & de Baas. Ils n'avoient pu le mettre à exécution, parce que Comeau, soit qu'il fût averti, soit que la seule jalousie du commandement lui inspirât des allarmes, après avoir promis de recevoir les deux cens hommes de leur régiment, les avoit refusés. Les conseils que prit Comeau, de sa famille établie dans la ville, ne contribuerent pas peu à lui inspirer des défiances, & à le disposer à conserver sa place au Roi. Ce projet étant avorté, les capitaines tâcherent de se rejetter sur la ville, & firent proposer à Machault, de les recevoir pour garder Dijon, sous prétexte des gens de guerre qui rodoient sans cesse autour, & qui pouvoient, à chaque instant, le surprendre. Machault, d'intelligence avec eux, selon Millotet, en fit la proposition au parlement : mais l'avocat-général rendit inutile son insidieuse élo-

1650. quence en découvrant le complot formé à Beaune.

Les capitaines, qui avoient rassemblé la plus grande partie du régiment à Talant, qui n'est qu'à une demie lieue de la ville, voyant ce nouveau projet déconcerté, ne leverent point encore le masque, mais résolurent de pousser la dissimulation jusqu'au moment où ils la croiroient inutile. Ils convinrent de feindre un grand attachement pour le Roi, jusqu'à ce qu'ils trouvassent le moment de s'emparer ou d'un passage ou d'un pont important, ou d'un général d'armée, dont la prise pût rendre leur défection utile à Condé ; alors se déclarant ouvertement, ils iroient se jetter ou dans Bellegarde, ou dans Stenai, ou dans telle autre place qui seroit attaquée. Heureusement cette résolution fut encore aussi mal exécutée que la premiere.

Pendant toutes ces menées, Turenne qui étoit à Stenai, auroit voulu rassembler dans cette place tout ce qui favori-

ſoit le parti des princes, & rendre ſes forces d'autant plus formidables, qu'elles ſeroient plus réunies. Il avoit en conſéquence écrit deux lettres, l'une à Bouchu, l'autre à Tavannes, que j'appellerai toujours ainſi quand il s'agira du comte. Il les inſtruiſoit des meſures qu'il prenoit pour la défenſe, & des troupes qu'il avoit déja autour de lui, tels que les régimens de Turenne, la Couronne, du Paſſage. Il invitoit le premier à n'oublier rien de ce qu'il pourroit pour le ſervice du prince, & l'autre à venir le joindre, ou du moins à lui donner promptement de ſes nouvelles. Il finiſſoit en les priant tous deux de ne rien croire des bruits que l'on pouvoit répandre de ſon accommodement avec la Cour, parce qu'il avoit déja rejetté toute négociation de ce côté, réſolu de n'y point entendre que les princes ne fuſſent en liberté.

1650.

Ces lettres furent ſurpriſes par Millotet, lues devant toutes les chambres aſ-

1650. semblées, à la confusion de Bouchu, dont elles démasquoient l'intelligence avec les ennemis de la Cour, & envoyées à Mazarin, qui en profita pour empêcher la jonction des forces de Bourgogne ou de Champagne avec celles de Stenai. Il envoya à cet effet des troupes entre Langres & Chaumont, & le régiment de Stef à Gemeaux entre Langres & Dijon. Ces utiles précautions sauverent la province, comme l'avis donné de la trahison de Persan, avoit déja sauvé la capitale, double service dont la postérité ne peut trop tenir compte à Millotet.

S'il en eût été cru, il auroit encore épargné un échec aux troupes du Roi, & un affront à la Bourgogne. Le Marquis de Tavannes, qui brûloit de se signaler pour le Roi, avoit ramassé promptement tout ce qu'il avoit cru affectionné au parti royaliste, des volontaires, de la noblesse, les milices du pays & même les archers & prévôts, ainsi que la plus

grande partie du régiment de Persan, dont il ne put se résoudre à soupçonner la fidélité, malgré les avis que lui donnoit Millotet. Cette petite armée lui paroissoit d'autant plus nécessaire, que la garnison de Bellegarde grossissoit tous les jours. Coligny étoit venu du fonds du Limousin avec le régiment d'Enghuien cavalerie, & quelques autres troupes qu'il avoit ramassées en chemin, ce qui pouvoit former 500 chevaux. Guitaut s'y étoit aussi rendu avec la compagnie des chevaux-légers du prince qu'il commandoit, de même que du Passage, & le comte de Meille, avec ce qu'ils avoient pu rassembler de leur régiment. Tavannes qui étoit à Palhié, dans l'intention d'aller à Stenai, ayant appris leur arrivée, leur écrivit qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'ils se joignissent à lui pour aller auprès de Turenne, puisqu'en effet la garnison devenoit trop forte pour une bicoque telle que Bellegarde, où le nombre ne feroit qu'em-

1650.

Lénet. Tavannes. Millotet.

barrasser. Du Passage, bien aise de rester
1650. le maître dans la place, contribua aussi à les décider ; mais comme ils prirent quelques jours de repos, Tavannes trouvant qu'ils tardoient trop à son gré, se mit en marche pour venir les joindre : il les rencontra qui s'avançoient entre Genlis & Arc-sur-Tille, où se fit la jonction, avec toutes les marques du plus vif attachement pour Condé. Tous les officiers & les soldats s'embrasserent & jurerent de mourir au service du Roi & du prince contre le cardinal Mazarin.

Pendant ce temps là le Marquis de Tavannes ignorant & la marche des troupes de Bellegarde, & leur jonction avec celles de son neveu, & croyant celui-ci toujours à Paillé, avec ses deux compagnies du régiment de Meilles, avoit
Février. pris la résolution d'aller l'y attaquer, & donna rendez-vous à ses troupes & à celles de Persan, pour se trouver le 8 à Arc-sur-Tille. Elles s'y rendirent en effet, mais en assez mauvais ordre, la

plûpart des soldats de Persan n'ayant ni poudre ni plomb. Le hasard, qui fait tant de choses dans la guerre, voulut que l'oncle & le neveu se trouvassent ainsi proches l'un de l'autre sans s'en douter. Tavannes, avant de poursuivre sa route, avoit voulu aller présenter ses respects à sa mere, qui étoit alors à Arc-sur-Tille; mais indignée de voir son fils à la tête d'une troupe de rebelles, cette dame avoit rejetté ses complimens, & refusé absolument de le voir. Obligé de continuer sa route, il n'avoit pas fait une demi-lieue hors du village, que ses coureurs vinrent l'avertir qu'on voyoit devant eux de la cavalerie & de l'infanterie sur la route. Le comte pouvoit se détourner, & le Marquis qui, l'auroit vu le plus fort, ne l'auroit nullement inquiété. Cette conduite auroit été d'autant plus sage, qu'outre la nécessité de conduire des troupes en bon état à Stenai, la plus grande partie du corps de son oncle étoit composée du régiment

1650.

Le 5.

1650. de Persan, dont il n'ignoroit pas les mesures prises avec Lénet : Baas même l'avoit fait avertir sous main de se garder bien d'attaquer, parce qu'ils ne pourroient combattre contre lui, qu'ils seroient obligés de se rendre, & par conséquent de déconcerter tous leurs projets, qui ne devoient pas se borner à une jonction aussi inutile pour le moment au parti des princes. Mais Tavannes, jeune & bouillant de se signaler, en jugea autrement; il crut que le plus beau coup à faire étoit de dissiper ce petit corps, de joindre Persan à ses troupes, & de le conduire à Stenay; il espéra sur-tout de rehausser merveilleusement les espérances du parti, s'il pouvoit battre son oncle & le faire prisonnier. Il forma donc la résolution de l'attaquer, & de renouveller une scene que leurs ancêtres avoient donnée du temps de la ligue, où l'on voyoit Guillaume de Saulx à la tête des royalistes, & le vicomte de Tavannes à la tête

des ligueurs, offrir le plus horrible spectacle des guerres civiles, le frere armé contre le frere, & tous deux se poursuivant impitoyablement. 1650.

Aussitôt que le marquis s'apperçut de l'approche de son neveu, il commença ses dispositions. Il fit couler son infanterie derriere une haie, proche du village de Baire, dans un petit vallon non loin de la riviere de Tille, tandis que lui-même, posté sur une éminence avec la noblesse & les prévôts, étoit appuyé sur deux ailes, formées de deux escadrons du régiment d'Egbi, & de deux compagnies de Meille. Ce fut dans cette situation qu'il reçut un trompette de son neveu, qui, selon Milloter, lui envoyoit demander passage, & selon Lénet, étoit chargé de sommer le commandant de Persan de déclarer s'il vouloit prendre parti avec lui ou non. Baas & les autres initiés dans le complot, répondirent avec fermeté qu'ils étoient serviteurs du Roi encore plus que de

1650. monsieur le prince, & qu'ils donneroient en tout temps des marques de leur fidélité.

Quoi qu'il en soit de ces deux récits si différens, ce qu'il y a de certain, c'est que le comte ne tarda pas à fondre sur les troupes de son oncle. A la premiere décharge une partie du régiment de Persan se rangea de son côté, l'autre qui ménageoit sa désertion pour une meilleure occasion, ne s'étant battue que foiblement, excepté Villemeureux, qui seul fit son devoir, fut obligée de mettre bas les armes & de se rendre prisonniere. Ce désordre fut l'affaire d'un quart-d'heure; faire prêter serment de fidélité aux uns, renvoyer les autres sur leur parole, mettre en fuite le reste de la troupe du marquis; toutes ces opérations se firent avec une rapidité extraordinaire, & le marquis se répentant, mais trop tard, de n'en avoir pas crû aux avis de Millotet, voyant les cavaliers d'Egbi passer la

riviere, & les compagnies de Meille 1650.
se sauver à Beaune, fut obligé de suivre
le mouvement général. Cette défaite
fut plus honteuse que sanglante; à
peine y eut il sept hommes tant tués
que blessés, mais le marquis y perdit
ses équipages. Son neveu fit tout ce
qu'il put pour les rassembler, & racheta même de ses soldats une grande
partie des chevaux de son oncle, auquel
il les renvoya : celui-ci furieux de cet
échec, ne voulut rien recevoir d'un
neveu qu'il appelloit un traitre, & jetta
sur le champ au feu, un testament qu'il
avoit depuis long-temps fait en sa Tavannes.
faveur.

Après ce succès, Tavannes crut que
toute la province & principalement
Dijon, alloit se déclarer pour les princes : perdant donc de vue le projet
de se rendre à Stenay, projet qu'il
crut peut-être impraticable à cause des
troupes que le cardinal avoit envoyées

1650. pour empêcher la jonction, il tourne sur le champ du côté de la capitale, & s'approchant du château, il envoie signifier à Comeau de lui ouvrir les portes; Comeau, qui avoit pris son parti, fit tirer sur l'officier qu'il envoyoit, & ne lui permit pas d'approcher. Le comte n'en campa pas moins pendant deux jours autour de la ville, dans l'espérance qu'il trouveroit une occasion favorable pour y entrer. Sa victoire en effet avoit ranimé le parti des princes, & désespéré celui de la cour : quelques jeunes gens de la premiere qualité s'étoient répandues dans les rues, en criant *vive Condé*, & avoient déclaré assez ouvertement, que si Tavannes étoit reçu dans le château, il faudroit l'introduire dans la ville par le petit Clairvaulx, où il seroit facile de se retrancher. Ces nouvelles firent prendre les armes à tous les ordres, tout le monde devint sol-

Millotet.

ftat pour le moment, & les capucins même ſe préparerent comme les autres à la défenſe commune, ſous les ordres du marquis de Tavannes, qui après ſa défaite avoit regagné Dijon. Ces mouvemens ayant indiqué au comte qu'il trouveroit plus de réſiſtance qu'il ne l'avoit cru, il prit le parti de retourner à Bellegarde, ſe confiant aux munitions de toute eſpece qu'on lui avoit fait eſpérer de la Franche-comté. 1650. Tavannes.



CHAPITRE IX.

Sage conduite du duc de Vendôme. Le Roi vient en Bourgogne. Siege de Bellegarde. Toute la province est pacifiée.

1650. Il étoit temps que le duc de Vendôme vint dans la province : Millotet seul ne pouvoit contenir les esprits, que la tranquillité de la cour sur les mouvemens de la Bourgogne rendoit plus audacieux. Il sembloit que cette province eût été totalement oubliée ; on fut très long-temps avant d'envoyer au parlement la déclaration contre Condé, & quand elle fut enfin arrivée, les raisons en parurent si foibles, que loin de faire tomber les armes des mains, le nombre des partisans du prince s'en accrut, parce qu'on craignoit qu'à chaque instant il ne sortît de prison,

ſon, & ne fît repentir ceux qui ſe ſeroient déclarés contre lui. Des lettres, que Mazarin eut la lâcheté d'écrire à Bouchu & à l'abbé de Cîteaux ſon frere, ne contribuerent pas peu à tenir toutes les volontés en ſuſpens. Le miniſtre y diſoit qu'il étoit auſſi bon ſerviteur qu'ils pouvoient l'être du prince de Condé; qu'il n'avoit nullement contribué à ſa priſon; qu'elle étoit une pure ſuite des volontés de la Reine, auxquelles il s'étoit oppoſé autant que pouvoit le permettre l'obéiſſance qu'il lui devoit. Si l'on ne connoiſſoit le miniſtre, l'on auroit peine à croire qu'il eût pu deſcendre à un manége auſſi vil, d'autant plus indigne de ſa place, qu'il pouvoit allumer le feu de la ſédition dans toute la province: car les partiſans de Condé, forts de ces proteſtations, les montroient à tout le monde, & on s'imagine bien qu'appuyé de l'exemple du miniſtre, pour peu qu'on ſe ſentît diſpoſé à la révolte, on n'avoit pas de peine à la juſti-

1650.

Millotet.

fier à ses propres yeux. Les serviteurs du
1650. Roi se seroient consolés de la lenteur de la cour à leur envoyer des secours, s'ils n'avoient pas éprouvé toutes les horreurs des discordes civiles. Tavannes entr'autres, pour se rendre formidable, oublioit dans cette occasion les droits que l'humanité réclame, même entre des hommes qui ne reconnoissent plus d'autres droits. Il permettoit à ses troupes le pillage le plus complet ; & pour se venger de Comeau, qui n'avoit pas voulu lui livrer le château, il fit mettre le feu à une maison que ce gouverneur avoit à Long-Vic, & une partie du village en fut consumée. Enfin le duc de
Le 16 Fév. Vendôme vint faire cesser ces atrocités.

Dès qu'il parut, le calme fut rétabli dans la ville : tous les partis se tûrent, ou du moins celui de la cour se fit seul entendre hautement. Naturellement bon & doux, le duc sçut se concilier les esprits, à l'exception cependant de celui de Bouchu, avec lequel il ne lui fut pas

possible de s'accorder. Cette union auroit peut-être été moins difficile, sans Millotet qui s'étoit emparé de l'oreille du duc, & qui, bien que vertueux, étoit homme, par conséquent sujet à ne pas oublier une injure & à ne point épargner un ennemi. La guerre resta donc publiquement déclarée entre le premier président & le gouverneur; mais celui-ci fut plus heureux auprès de la plus grande partie des membres du parlement, qu'il s'attacha, les uns par de petits présens *de bottines fourrées & de menu gris*; les autres par la confiance qu'il leur témoigna; ceux-là par des promesses de pension; tous enfin en faisant valoir à propos l'autorité royale. Il réussit également auprès des militaires, & sçut en détacher une partie du service du prince, les uns par des carresses, les autres par des menaces; le plus grand nombre par les places qu'il leur accorda dans les régimens de Vendôme & de Bourgogne, levés à son arrivée. Il ne se fit pas moins

1650.

Ibid.

1650. de créatures parmi le peuple qui, s'attachant toujours à l'extérieur, fut frappé de sa figure intéressante, & l'adora autant à cause de son affabilité qu'à cause des espérances flatteuses qu'il se formoit de son gouvernement, d'après les impressions de Millotet & de ses partisans.

Le premier fruit de son arrivée fut de tranquilliser la ville, en lui ôtant la crainte du château, dont la vue inspiroit de continuelles allarmes. Le duc négocia avec Comeau, lequel avoit trop tardé à se fortifier pour ne pas rester fidele au Roi : il rendit sa place & il ne lui fut donné *apparemment* que dix mille livres pour l'indemniser des frais qu'il avoit faits. Ce terme d'*apparemment* semble indiquer que Comeau en reçut davantage, & que l'auteur ou le sçavoit ou le soupçonnoit, mais ne vouloit pas avouer que le gouverneur eût fait payer trop chèrement son devoir.

Millotet.

Après avoir assuré le sort de la capitale, le duc songea à nettoyer la pro-

vince de tout ce qui pouvoit l'incommoder. St. Point, colonel du régiment de Bourgogne infanterie, & gouverneur de St. Jean-de-Lône, avoit été forcé, comme celui de Verdun, par les habitans, de se déclarer en faveur du Roi, & on pouvoit compter sur cette place, destinée à donner à la patrie de grands exemples de courage, de dévoûment & de fidélité (1). Il n'en étoit pas de même

1650.

Lénet.

(1) Il étoit digne de ces braves citoyens de forcer leur gouverneur à se déclarer pour le Roi, eux dont la généreuse défense contre Galas en 1636, sauva la Bourgogne & peut-être la France entiere. Ce trait de notre histoire, qui leur fait tant d'honneur, n'est pas assez connu : les historiens généraux ont glissé assez légérement sur cette époque. Elle avoit eu un historien particulier, mais dont l'ouvrage fut presqu'entiérement brûlé en sortant de dessous la presse; heureusement que le mss. de l'auteur fut conservé. Il en est tombé une copie entre les mains du sieur Béguillet, &c. lequel s'est empressé de nous redonner cette

1650. de Bletterans, petite ville alors assez forte, & dont le château est actuellement ruiné. Serville, qui y commandoit, étoit suspect avec raison. Le duc, par le conseil de Millotet, alla le surprendre au moment qu'il s'y attendoit le moins: Millotet, qui l'avoit précédé, ayant prouvé à Serville l'impossibilité de résister, il fut obligé de recevoir la loi & de céder sa place au capitaine des gardes du duc (1).

édition que le feu nous avoit enviée. C'est-là, qu'en attendant mieux, on peut puiser une idée du courage vraiment patriotique, des habitans de St. Jean-de-Lône, si toutefois on n'aime mieux recourir aux Essais historiques de Mr. de St. Foi, qui dans deux pages, aussi intéressantes que tout ce qu'il écrit, a dit tout ce qu'on pouvoit dire de curieux sur cet événement.

(1) Serville se nommoit Guillaume de Prisque, seigneur de la Tour-de-Vere & de Serville. Il se retira à Bellegarde, où il commanda la cavalerie du prince. Il épousa depuis Mar-

Le marquis d'Uxelles, gouverneur de Châlons, n'étoit pas moins suspect. D'abord après la prison des princes, il étoit venu se jetter dans la citadelle, très ma disposé en apparence pour la cour. Ces apparences étoient si peu trompeuses, 1650.

---

guerite de Thiard-de-Bissy, dont il avoit été fort amoureux, & que le comte de Bissy, frere & tuteur de cette demoiselle, lui accorda après la lui avoir long-temps refusée. Ce fut un événement relatif à la fronde qui l'y décida. Boutteville, qui commandoit dans Bellegarde pendant la seconde guerre civile de Bourgogne, ordonna un jour à sa garnison d'aller brûler le château de Pierre. Serville, présent à cet ordre, s'y opposa en s'écriant : *si l'on brûle Pierre, je sors avec ma cavalerie, & je vais à Dijon me jetter dans le parti du Roi.* Cette résistance obligea Boutteville à révoquer l'ordre, & le comte de Bissy, par reconnoissance, accorda après la paix sa sœur à Serville. Cette anecdote n'est pas écrite, mais nous la savons par tradition dans la famille.

(*Cette note m'a été fournie, par Mr. le marquis de Thiard*).

1650. qu'il avoit écrit à Lénet de compter sur lui, comme sur un homme prêt à tout pour le service des prisonniers. Ni le duc, ni Millotet, n'avoient aucune connoissance de ces protestations; ils le soupçonnoient simplement de vaciller & d'attendre pour se déclarer qu'il eut vu le plus fort : dans cette supposition, ne désespérant point de le gagner, Millotet se chargea de la négociation, & se rendit à Châlons sous d'autres prétextes. Il flatta la vanité du marquis, il lui promit que le duc le feroit nommer l'un des lieutenans-généraux qui commanderoient l'armée pour le siege de Bellegarde; cette perspective entama d'Uxelles, qui vint sur le champ à Dijon assurer le gouverneur de sa fidélité.

Il ne restoit donc plus que Bellegarde, dont les habitans étoient au Roi & les murs aux partisans des princes. Le duc de Vendôme auroit bien voulu avoir la gloire de réduire cette place,

ſans que la cour fût obligée de venir en Bourgogne ; mais il ne lui paroiſſoit pas poſſible de réuſſir par la force. Quoique la place fut à peu de choſe près démantelée, quoi qu'il n'y eût rien de tout ce que les Comtois avoient promis à Tavannes, quoi qu'il y eut à peine une piece de canon en état de tirer, la garniſon étoit formidable, moins cependant par le nombre que par la qualité des troupes. C'étoient tous de vieux ſoldats, commandés par une foule de jeunes gens de la premiere diſtinction, braves, entreprenans & accoutumés à vaincre ſous Condé. Le duc, ne pouvant donc eſpérer la prise de cette ville que par une intelligence, jetta à cet effet les yeux ſur la ſœur de St. Micault, laquelle demeuroit à Dijon, & alla trouver ſon frere à Bellegarde. Mais elle ne put réuſſir, moins encore par l'opiniâtreté de St. Micault à défendre Condé, que par l'impuiſſance où il étoit de faire ſes volontés, Tavannes,

1650.

Tavannes.

1650. depuis qu'il s'étoit renfermé dans la place, ayant attiré à lui tout le pouvoir.

Ainsi il fallut recourir à la force, & la cour se décida au voyage de Bourgogne. L'armée, qui la précéda & qui alla investir Bellegarde, étoit aux ordres du duc de Vendôme, dont le courage & la science militaire n'étoient pas la partie brillante. Il avoit sous lui, pour lieutenans-généraux, le marquis d'Uxelles, comme on le lui avoit promis, & le comte de Palluau. Si les assiégés étoient embarrassés pour se défendre, les assiégeans n'éprouvoient pas de moindres difficultés pour attaquer. La Saône étoit extrêmement débordée, & l'armée du Roi manquoit de la plupart des choses nécessaires pour ouvrir la tranchée. Les allarmes du duc de Vendôme redoubloient par la résolution où sembloient être les assiégés de se défendre vaillamment. Dès qu'ils avoient vu s'avancer les troupes du Roi, ils avoient arboré pavillon semé de têtes

Montpens. Navailles. Lénet. Tavannes. Mottev. Montglat. Millotet. Journ. mss. de Gaudelet.

de mort, & avoient fait courir le bruit qu'ils vouloient s'ensevelir sous les ruines. Cependant le Roi fit son entrée à Dijon; & le cardinal, qui ne se fioit pas beaucoup aux lumieres du duc de Vendôme, & qui comptoit davantage sur les siennes, alla demeurer à St. Jean-de-Lône, pour diriger de-là les opérations du siege.

1650.

Le 16 Mars.

Il faillit à devenir, dans cette ville, la victime d'une trahison, qui, si elle eût réussi, seroit devenue bien favorable au parti des princes. Le génie malfaisant qui tramoit sa ruine étoit toujours Lénet, lequel, quoiqu'éloigné de la Bourgogne, dont l'approche du duc de Vendôme l'avoit fait fuir à Paris, n'en travailloit pas moins sourdement dans les deux capitales à venger Condé. Les capitaines du régiment de Persan, qui s'étoient rendus prisonniers à la rencontre du marquis & du comte de Tavannes, avoient si bien joué leur rôle, qu'on les croyoit fideles au Roi,

Lénet.

1650. ou que du moins si on avoit des soupçons, leur conduite sembloit les détruire. Mazarin avoit destiné ce qui restoit de ce régiment aux travaux du siege, & pour les envoyer au camp devoit les faire passer sur un pont qui est à St. Jean-de-Lône, de façon qu'au moment où la tête du régiment seroit à la porte de France, la queue devoit être à la porte de la Franche-Comté. C'étoit cet instant que les capitaines & Lénet avoient marqué pour attenter à la liberté du cardinal. « On devoit se » saisir des deux portes; les compa» gnies, qui se trouveroient dans la vil» le, iroient investir la maison du mi» nistre; on l'arrêteroit, mais en l'a» vertissant que la durée de sa prison » dépendroit absolument de ses volon» tés, & qu'il seroit libre aussitôt que » les princes le seroient eux-mêmes. » Au bout de cinq ou six jours, si l'on » n'apprenoit pas leur sortie, on le » conduiroit à Dôle, & soit que les

» Espagnols ne voulussent pas le rece- 1650.
» voir, soit que dans la route on ten-
» tât de l'enlever, on s'en délivreroit
» en le massacrant. Si l'on trouvoit trop
» de difficulté à la réussite de ce projet,
» par la fidélité d'une partie des offi-
» ciers, dont on n'étoit pas trop sûr, on
» l'enleveroit quand il iroit visiter la
» tranchée, & on se jetteroit avec lui
» dans Bellegarde; si l'on ne pouvoit
» encore réussir de ce côté, on raseroit
» en une nuit tous les travaux, on iroit
» se joindre aux assiégés, en entraînant
» ceux des officiers généraux qui se trou-
» veroient de jour à la tranchée ».

Tout cet affreux complot avorta par les remords de Du bout-Dubois, lieutenant-colonel de ce régiment, lequel dans sa délation, conserva cependant le caractere d'honnête-homme. Sans dévoiler entiérement au cardinal cette odieuse manœuvre, il l'engagea à se tenir sur ses gardes, en lui faisant entendre que ses soldats commençant à

1650. se partialiser, il ne pouvoit lui répondre que d'une partie du régiment. Mazarin alors auroit pu se saisir de Baas & des autres capitaines soupçonnés; mais il crut plus prudent de les envoyer en Italie; puis après y avoir plus mûrement réfléchi, craignant que malgré la route qu'il leur donnoit, ils n'en prissent une autre & n'allassent joindre Turenne à Stenay, il aima mieux les garder auprès de lui, se réservant de les observer, & de s'assurer d'eux, moins encore sur leurs protestations de fidélité, que sur les précautions qui lui seroient suggérées par sa méfiance.

Cependant les travaux autour de la place avançoient, & le duc de Vendôme étoit parvenu à former une ligne de circonvallation : mais comme les assiégeans n'étoient guere plus nombreux que les assiégés, & que le seul avantage de ceux-ci étoit d'être un peu mieux servis par le canon, on crut qu'il falloit tenter la voie de la négociation.

La Reine envoya La Tivoliere, lieutenant de ses gardes, pour engager les assiégés à ne pas tenir contre une armée royale. Ils répondirent qu'ils devoient conserver à Condé une place que Condé leur avoit confiée, & qu'ils étoient résolus de s'ensevelir sous les débris. Sur ces assurances qui furent bientôt démenties, on prit la résolution d'amener le Roi au camp. Comme les assiégés s'étoient procurés quelques canons, ils affecterent de le faire jouer, & le comte de St. Mathieu, en eut un bras emporté. Tavannes & St. Micault, sentant tout ce que cette audace avoit de punissable, envoyerent faire des excuses au Roi, prétendant qu'ils ignoroient la venue de S. M. au camp. Cette ignorance n'étoit guere croyable, puisque les soldats de la ville ayant entendu les cris de *vive le Roi*, qu'on poussoit dans le camp, sentirent réveiller en eux pour leur monarque ce sentiment qui, dans les cœurs françois,

1650. Le 19 Mars.

1650. est un besoin. Tour-à-tour déchirés par les remords & la tendresse, ils commencerent à marquer leur penchant à la défection en criant aussi vive le Roi, & en faisant sauter leur chapeau dans l'air; puis détestant bientôt hautement leur révolte, ils se mutinerent, & firent entendre qu'ils ne vouloient plus servir contre le Roi; que si leurs officiers ne capituloient pas, ils s'assureroient de leurs personnes, & acheteroient leur grace en les livrant.

La sévérité auroit été dangereuse, & il fallut se résoudre à prévenir des hommes qui pouvoient être d'autant plus hardis, que la justice étoit pour eux.
Le 9 Avril. Ainsi le jour même que la tranchée devoit être ouverte, ils saisirent l'occasion qui se présenta d'entrer en négociation avec Navailles, qui faisoit à ce siege les fonctions de maréchal-de-camp. Ils demanderent d'abord un mois de treve, ensuite trois semaines, enfin dix jours, au bout desquels ils

promettoient de rendre la place s'ils n'étoient ſecourus. Navailles alla porter ces paroles au duc de Vendôme & au cardinal. Le premier, qui manquoit de tout pour faire un ſiege en regle, & qui craignoit de recevoir un affront devant cette place, étoit très ſatisfait de s'en tirer ainſi. Il ſemble que le cardinal auroit dû être moins diſpoſé à accepter des propoſitions qui marquoient plus d'impuiſſance pour la révolte, que de penchant à la fidélité, ſachant d'ailleurs le mauvais état de la place, & la déſunion de toute cette nobleſſe diviſée par la jalouſie du commandement: on auroit crû que dès-lors il ſe feroit opiniâtré à prendre la garniſon priſonniere de guerre; mais les intrigues des frondeurs à Paris, les troubles de Bourdeaux, les mouvemens de Turenne ſur la frontiere, tout l'appelloit ailleurs, & il ne deſiroit guere moins que les aſſiégés la concluſion du traité. Leurs propoſitions furent donc acceptées; on

1650.

convint que dix jours après la garnison sortiroit avec tous les honneurs de la guerre, qu'elle seroit licentiée, qu'il y auroit une amnistie générale enrégistrée au parlement de Dijon, que tous les officiers seroient conservés dans leurs rangs & leurs prérogatives, & se retireroient où bon leur sembleroit, pourvu qu'ils vécussent en bon françois & en fideles serviteurs du Roi. Ces conditions, signées le 18, furent exécutées deux jours après; mais tous les officiers en sortant, jurerent de se retrouver à Stenay ou à Montrond, & la cour établit dans Bellegarde le marquis de Roncherolles pour gouverneur.

1650.

Le 21.

Ainsi fut pacifiée la Bourgogne, & se dissiperent tous les mouvemens qui avoient tant causé d'allarmes aux véritables serviteurs du Roi. La cour ne se contenta pas de terminer cette guerre, elle voulut aussi détruire les germes de dissention qui éloignoient Bouchu & le duc de Vendôme, mais elle n'y réussit

qu'en facrifiant le gouverneur au premier préfident. Bouchu, plein d'efprit & d'intrigues, n'eut pas de peine à réuffir auprès du cardinal, lequel dès-lors commençoit à ménager les partifans du prince. Le premier préfident lui facrifia deux lettres qu'il avoit reçues de la princeffe douairiere de Condé, & mit ainfi le fceau à leur réconciliation, dont le duc de Vendôme fut la victime (1). Mazarin affecta depuis ce mo-

1650.

Millotet.

(1) Jamais gouverneur ne fe vit auffi étrangement contrarié que le fut le duc de Vendôme. Souvent, quand il affiftoit aux chambres affemblées, le premier préfident affectoit de ne point prendre fon avis. Un jour même Bauchu pouffa l'abfurdité de la haîne jufqu'à déclarer au parlement, *qu'il étoit très humble ferviteur du duc, qu'il fe fentoit très bien difpofé à vivre en bonne intelligence avec lui, s'il vouloit écarter Millotet, lequel s'étoit emparé de fon efprit; qu'il prenoit la compagnie à témoin de fa proteftation, qu'il la prioit d'en être garant, ainfi que de la demande qu'il faifoit au*

1650. ment d'oppoſer le préſident au gouverneur, juſqu'à ce qu'il eût obtenu de celui-ci ſa ſignature pour le mariage

---

duc de ſon amitié, ſous la promeſſe de le ſervir avec autant & plus d'affection qu'il n'avoit ſervi Mrs. les princes, pourvu cependant qu'il éloignât Millotet. Ce qu'il y eut de plus ſingulier, c'eſt qu'on députa le doyen & deux conſeillers pour aller faire ces étranges propoſitions au duc. Millotet étant avec lui quand ils entrerent, ils demanderent d'abord qu'il ſe retirât, mais le duc ayant ſu qu'il s'agiſſoit de lui, ne le permit pas; il fallut que l'avocat-général entendît toute cette ridicule diatribe contre lui; mais il ſe vit pleinement vengé, & le duc répondit avec une fermeté & une nobleſſe, qui ſeules donnent une belle idée de ſon ame. « Je » ne croyois pas, dit-il au doyen, qu'un hom- » me de votre âge & de votre mérite pût ſe » charger d'une pareille harangue. Je vous prie » de croire qu'à mon âge, & après avoir vieilli » à la cour, comme j'ai fait, on n'a pas be- » ſoin de tuteur. Vous faites plus d'honneur à » Mr. de Millotet qu'il ne lui appartient : ap- » prenez qu'on ne s'empare pas ſi facilement de

du duc de Mercœur avec sa niece. A cette conduite le ministre trouvoit un double avantage, Bouchu balançant 1650.

» mon esprit. Si Mr, le premier président est » mal avec moi, c'est sa mauvaise conduite » qui l'y a mis... J'ai peine à croire qu'il pense » à me servir avec plus d'affection qu'il n'a fait » Mrs. les princes; il seroit le plus ingrat des » hommes. Si j'avois à lui donner des charges » de premier président, des abbayes telles que » Citeaux, ou tels autres bénéfices pour ses fre- » res & ses enfans, comme il en a reçus de » Mr. le prince, je pourrois me flatter qu'il ai- » meroit peut-être & ma personne & mes bien- » faits. Mais qu'il ait de l'affection pour moi, » qui lui ai fait ôter les contributions qu'il ti- » roit de la Franche-Comté, qui ai fait mille » plaintes de lui à S. M., qui écris sans cesse à » la cour contre ses déportemens, c'est ce que » vous ne me persuaderez jamais. Au reste, » dites-lui cependant que s'il change de con- » duire, je suis disposé à vivre avec lui, aussi- » bien que le service du Roi le demande ».

Loin d'être corrigé par cette verte réprimande, Bouchu ne devint que plus furieux de voir

1650. l'autorité du duc, & lui découvrant en même temps les projets du prince de Condé; ce qui mit le président mieux

---

ses avances rebutées; mais ce fut sur-tout contre Millotet qu'il fit éclater son ressentiment. Il s'opposa de tout son pouvoir à son élection, & comme c'étoit alors sur les suffrages du peuple qu'étoit nommé le maire, il voulut en acheter une partie; l'argent du duc fut le plus fort. Ce prince étoit alors à Paris, d'où il écrivit à Bossuet, homme de condition & très intelligent, de prendre dans la recette autant d'argent qu'il seroit nécessaire pour contrebalancer les menées de Bouchu, ajoutant *qu'il vaudroit mieux que le Roi perdît cent mille écus que Millotet ne fût point maire.* Le premier président, n'ayant pu empêcher son élection, voulut du moins la faire casser; n'y ayant pas mieux réussi, il se vengea par toutes les contestations qu'il put lui susciter: il poussa l'indécence jusqu'à le faire outrager ainsi que le duc dans des plaidoyers; un jour entre autres, un avocat plaidant une affaire contre la chambre de ville, s'écria *que tout y étoit renversé; qu'on gémissoit sous la tyrannie d'un étrange triumvirat,*

que jamais avec la cour, qui lui augmenta ses pensions. Ce manege, digne de Mazarin, laissa dans la ville un levain de discorde qui fermentoit & se développoit à chaque instant; le duc & Millotet, sans cesse aigris par les procédés de Bouchu, cherchoient sans cesse aussi à lui rendre ses mortifications. Il regnoit ainsi dans Dijon deux partis & une division qui ne devint que plus furieuse, lorsque le duc, pour opposer à Bouchu un adversaire plus puissant, fit nommer Millotet, maire de la ville. Mais nous ne pouvons nous arrêter 1650.

formé entre un César, un Marc-Antoine & un Néron. Le César étoit Vendôme, le Marc-Antoine étoit Millotet, & on ne pouvoit s'y méprendre, puisque c'étoit leurs noms de baptême. Le Néron n'étoit pas si facile à deviner, & il falloit avoir le genre d'esprit de l'avocat, pour reconnoître que par une déteſtable allusion, bien digne de l'éloquence de ce temps-là, ce misérable plaisant vouloit désigner l'intendant, qui en effet avoit le nez rond,

1650. sur toutes ces dissentions ; de pareils détails figureroient mal ici ; il faut les laisser se perdre dans la masse des évé-

Le 25 Avril. nemens, & nous hâter de suivre la cour à Paris, où elle se rendit en quittant la Bourgogne.

---

(1) Il ne faut pas oublier de faire mention d'un danger affreux que courut le Roi avant de quitter Dijon. Il y a dans cette ville, un endroit qu'on nomme le petit Clairvaulx, autrefois logement des abbés de Clairvaulx quand ils venoient à la cour des ducs de Bourgogne, & qui sert aujourd'hui d'arsenal. On y avoit déposé dans un des souterrains, plus de 150 tonneaux de poudre, qui avoient été pris à la déroute de Galas. Pendant que le Roi étoit à Dijon, des malheureux y mirent le feu, soit par esprit de parti, soit par ce sentiment de méchanceté qui anime certains caracteres, & leur fait commettre le crime pour le crime. Heureusement que près de ce souterrain coule un torrent nommé Suzon, lequel s'étant débordé avoit tellement rempli la cave d'eau, qu'elle avoit pénétré toute la poudre. La mêche dont on avoit voulu mettre le feu, ne s'attacha qu'à un

un tonneau, & comme la poudre étoit absolument détrempée, loin de s'enflammer, elle n'eut que l'effet d'une paille mouillée, & fit une prodigieuse fumée, qui en se débordant par les ouvertures, avertit du péril. Il ne fut pas difficile de se prémunir, mais on ne put jamais découvrir les auteurs de cet horrible complot. Toutes les informations aboutirent à prouver qu'on avoit vu trois hommes, dont deux avoient des plumes noires à leur chapeau, lesquels avoient forcé & arraché deux gros cadenats qui fermoient la porte de l'arsenal. Il n'en resta pas moins vrai que, si leur projet eût réussi, la ville & le logis du Roi, qui est sur un des endroits les plus élevés, auroient couru le plus grand danger, & que l'explosion d'une si grande quantité de poudre, n'auroit pu se faire sans bouleverser tout Dijon.

1650.

Fin du livre huitieme.



L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Les frondeurs commencent à se brouiller avec le cardinal. Les sceaux sont ôtés à Séguier & rendus à Châteauneuf.

1650. L'Union des frondeurs avec Mazarin ne pouvoit être de longue durée : mille raisons s'y opposoient ; l'intérêt même des chefs de la faction ne le permettoit pas, puisque Gondy & les autres tenant tout du peuple, il falloit

soutenir aux yeux de ce peuple la conduite qui l'avoit d'abord séduit ; rôle incompatible avec une liaison intime du coadjuteur & du cardinal. D'ailleurs les subalternes de la cour, qui craignoient que si Mazarin se raccommodoit sincérement avec les frondeurs, ils n'en fussent eux-mêmes les victimes, & ne se vissent privés de toutes les graces, n'oublioient rien pour empêcher cet accord parfait entre eux, & leur susciter des motifs de discorde. Ils travailloient aussi de tout leur pouvoir à rendre Gondy odieux au peuple, en interprêtant de la maniere la plus maligne sa liaison avec le ministre, & en répandant de l'argent parmi la populace, tandis que d'un autre côté, ils interprêtoient aussi méchamment les ménagemens que le coadjuteur, dans sa plus grande intimité avec Mazarin, étoit obligé de garder vis-à-vis du même peuple, pour ne pas se décréditer totalement, & perdre sur lui tout pou-

1650.

Retz.

voir. Mais toutes ces menées étoient
1650. assez inutiles entre deux hommes auxquels l'intérêt ne pouvoit jamais permettre de se rapprocher jusqu'à un certain point ; d'un côté la faveur, où Gondy commençoit à entrer auprès du duc d'Orléans, blessoit les yeux du ministre ; de l'autre, Gondy n'étoit pas moins blessé de l'empire que le cardinal continuoit à avoir sur l'esprit de la Reine. C'étoient donc deux rivaux sans cesse dans la défiance l'un de l'autre, attentifs à s'observer, & prêts à saisir le moment de foiblesse de l'un, qui pouvoit faire la force de l'autre.

La premiere occasion, où se manifesta leur peu d'intelligence, fut à propos de l'amnistie qu'il s'agissoit de donner à tous ceux qui avoient trempé dans les désordres précédens, sur les rentes & les assemblées de l'hôtel de-ville. Gondy avoit sollicité cette amnistie ; & dans les premiers jours de la prison, le cardinal y paroissoit si disposé, qu'en mon-

trant le cordon de son chapeau, qui étoit *à la fronde*, *oh*, dit-il, *je serai moi-même compris dans cette amnistie.* Malgré ces belles apparences, il reculoit cependant toujours, la pacification de la Normandie le rendant audacieux; quand il fut de retour, s'il consentit à cette amnistie, ce ne fut que d'une maniere qui auroit laissé des taches humiliantes sur cinq ou six officiers du parlement, lesquels avoient été syndics, & excité les cris des plus notables bourgeois de Paris. L'heureuse fin des troubles de la Bourgogne ne contribua point à donner plus de condescendance au ministre pour les vues du coadjuteur; & si celui-ci l'emporta enfin, ce ne fut qu'après l'avoir attaqué vivement & menacé de faire revivre les accusations contre les témoins à brévet; la crainte de la flétrissure qui devoit rejaillir sur le ministre, le décida; & l'abolition fut enfin publiée & enrégistrée. 1650.

Bientôt un nouveau sujet de discorde

s'éleva, & c'étoient encore ces rentes
1650. sur l'hôtel-de-ville qui le suscitoient; il sembloit que ce fût un levain préparé pour jetter la fermentation dans les esprits. D'Emeri, chargé de les acquitter, faisoit naître de temps en temps au remboursement des obstacles, qui ne pouvoient manquer d'indisposer les rentiers, en leur faisant croire qu'ils étoient totalement abandonnés de leur protecteur, depuis qu'il s'étoit raccommodé avec la cour. Ce manege, qui n'échapoit point au coadjuteur, le désespéroit, & il cherchoit sans cesse le moment d'en tirer vengeance: il crut l'avoir
Talon. trouvé & il le saisit. On avoit nommé dix-huit bourgeois pour veiller aux paiemens; parmi eux étoient quelques conseillers frondeurs, qui ne profitoient de leur place que pour s'attirer de plus en plus la bienveillance du peuple. Ils rendirent ces directeurs d'autant plus dangereux pour le cardinal, que s'étant élevé quelque dissention au sujet du lieu

des assemblées, ainsi que pour savoir si elles se tiendroient en la présence du prévôt des marchands, l'affaire, par les soins de Gondy, fut portée au parlement, & faillit à y exciter de nouveaux troubles, qui furent cependant appaisés par la modération du duc d'Orléans. 1650.

Mazarin étoit d'autant moins disposé à pardonner au coadjuteur cette protection éclatante, que Beaufort & Gondy lui étoient à son gré extrêmement redevables. A l'entendre, ils devoient le regarder comme un homme qui les avoit tirés du gibet, & sans lequel ils auroient été au moins privés de la liberté : trop heureux qu'il voulût bien encore acheter leur soumission en les protégeant! Ces pensées altieres prenoient encore un nouveau degré d'activité dans son imagination, lorsqu'il considéroit la situation actuelle de sa fortune, & le bonheur qui avoit accompagné toutes ses entreprises depuis Ibid.

1650. la détention des princes. La fronde seule pouvoit troubler cette félicité, mais ses mouvemens pouvoient-ils être à craindre tant qu'il tiendroit Condé en prison, & qu'il pourroit s'en faire un ami en lui rendant sa liberté ?

Tandis qu'il s'enorgueillissoit dans ses pensées, Beaufort & Gondy en formoient de toutes contraires. « Sans eux, » disoient-ils, comment le cardinal au- » roit-il secoué le joug de Condé ? Au- » roit-il jamais osé lutter contre ce prin- » ce, & encore moins attenter à sa li- » berté, s'il n'eût été fortifié de leur » appui ? Une action si hardie ne l'au- » roit-elle pas précipité, si les frondeurs » ne se fussent présentés pour lui faire » un rempart de tout le parti ».

A ces raisons les deux chefs joignant le mépris qu'ils avoient pour la personne du cardinal, & la haine du peuple pour un étranger; ils se persuadoient qu'ils parviendroient à le faire parler plus bas. En conséquence, redoublant d'assiduité

auprès du duc d'Orléans, Gondy flattoit ſon ambition, lui ſuggéroit des projets, & lui mettoit dans l'eſprit des vues que Gaſton n'auroit jamais eues de lui-même. Sans pouvoir le décider à ſe déclarer hautement contre la cour, il le forçoit, pour ainſi dire, à laiſſer tranſpirer quelques ſentimens d'averſion aſſez effrayans pour le miniſtre, & des prétentions encore plus accablantes pour lui. 1650.

Ce fut ſur-tout avec le plus grand chagrin que le cardinal entendit la propoſition que Gaſton lui fit dès les commencemens, de ſe charger de la garde des princes, ou du moins de fournir la moitié de ſa garniſon qu'on mettoit auprès d'eux. Comme il n'importoit pas moins au coadjuteur de ſoutenir ſon crédit dans Paris & de ſe conſerver l'attachement du peuple, il avoit recours à ſes moyens ordinaires, & à des ſermons où le tribun ſéditieux ſe développoit encore plus que l'orateur élo-

1650. quent & chrétien, & où il tâchoit de dissiper les fâcheuses impressions qu'on avoit prises de son union avec le ministre ; ce qui éloignoit de lui des gens au point que quelques-uns le traitoient publiquement de Mazarin. Beaufort dans les mêmes vues recouroit aux mêmes artifices, assistant à toutes les processions, à toutes les cérémonies religieuses, & affectant au-dehors une piété qu'il étoit bien loin d'avoir dans le cœur.

Mais le coup le plus dangereux que Gondy porta au ministre, furent ces écrits qui lui étoient si familiers & qui faisoient d'ordinaire tant d'effet sur les esprits. Il se surpassa dans cette occasion par deux pieces, l'une imprimée, & ayant pour titre *Apologie des frondeurs*, l'autre manuscrite, & intitulée *Avis important & nécessaire à Mr. le duc de Beaufort & à Mr. le coadjuteur.* Jamais l'art & le génie de l'intrigue n'avoient rien inventé de plus méchant contre un ennemi. Ces deux écrits pa-

roissoient faits contre la fronde, & ils étoient réellement la satyre la plus sanglante & la plus outrageante du cardinal. Le but de ces deux ouvrages ne paroissoit pas au premier coup-d'œil, tant ils étoient travaillés finement & avec artifice ; mais pour peu qu'on y réflechît, il étoit aisé de percer à travers le voile, en voyant l'affectation qu'on apportoit à diminuer les torts de Condé, & à aggraver ceux du cardinal sous le nom de la fronde.

1650.

Voyez Talon & les pieces du temps.

» Si le prince s'étoit déclaré contre le » parti, ç'avoit été par les intrigues du » cardinal, qui l'y avoit excité sous le » prétexte du bien public ; si les fron- » deurs s'étoient déclarés contre le prin- » ce, ç'avoit encore été par les mêmes » intrigues du cardinal, qui avoit su se- » mer entre eux la division & la haine. » Les frondeurs ne devoient pas se con- » fier au ministre, puisqu'après avoir » chargé les princes de fer, ne trou- » vant plus rien qui pût balancer son

1650. » pouvoir, il alloit accabler tous ceux
» qui s'opposeroient à son agrandisse-
» ment & à sa tyrannie. Ce seroit par-
» ticuliérement à leur abaissement qu'il
» alloit s'attacher, leur parti lui étant
» d'autant plus redoutable, qu'il les
» connoissoit animés du plus pur amour
» pour le bien public. Qu'ils se gardas-
» sent donc bien de conserver plus long-
» temps avec lui une bonne intelligence
» qui n'avoit que trop duré. Ils seroient
» comptables au peuple des fausses dé-
» marches que l'intérêt particulier leur
» faisoit commettre à l'égard d'un mi-
» nistre odieux, dont la mauvaise vo-
» lonté & l'incapacité étoient recon-
» nues : il falloit travailler à son ex-
» pulsion, & se joindre au parlement
» pour demander la liberté des princes ».

Ces idées, que le coadjuteur faisoit jetter dans le public, allarmerent le cardinal & ses créatures. Ils sentirent qu'ils n'étoient pas encore assez forts, pour se passer de l'appui de la fronde,

& qu'il étoit prudent de la retenir encore. D'Estrées & Senneterre s'empresserent de resserrer des liens qui se relâchoient de jour en jour. Le coadjuteur s'y prêta par les mêmes raisons, & dans la crainte que cette division ne grossît le parti de Condé. Les négociateurs leur procurerent donc une entrevue, qui n'étoit pas bien difficile à ménager, puisque les deux rivaux n'avoient pas rompu publiquement. *Le cardinal*, dit Retz, *m'embrassa avec tendresse; il mit son cœur sur la table*, (*c'étoit son terme*) *il m'assura qu'il me parleroit comme à son fils, je n'en crus rien. Je l'assurai que je lui parlerois comme à mon pere, & je lui tins parole.*

1650.

Retz.

Il ne faut pas entiérement s'en fier à ce récit du coadjuteur : il ne fut pas moins faux que Mazarin, il affecta de grands sentimens, il fit retentir des mots pômpeux, il parla de son amour pour la patrie, de son désintéressement, de la médiocrité de ses talens, & tout

1650. cela de ce ton persuasif qui lui gagnoit ceux qui avoient l'imprudence de l'écouter, & qui séduisit le cardinal lui-même, au point qu'il avoua après cette conversation, que jusqu'alors il avoit mal jugé du coadjuteur : *dans le fond*, dit-il à d'Estrées & à Senneterre, *ce garçon veut le bien de l'état.* Il est difficile de se persuader qu'il n'y eût pas aussi de la fausseté dans cet éloge, autrement le cardinal n'eût pas connu les hommes aussi parfaitement qu'on se l'est figuré.

Quoi qu'il en soit, il est sûr que cette entrevue les rapprocha pour quelque temps l'un & l'autre. Les subalternes même en profiterent pour leur proposer de rendre ces nouveaux liens indissolubles, en mariant Mlle. de Retz, niece du coadjuteur, avec l'ainé des Mancini, neveu du cardinal. Celui-ci ne ferma point l'oreille à la proposition, Retz s'y montra plus difficile & ne crut pas devoir l'accepter, *ne pouvant se*

résoudre, dit-il, *à ensevelir sa maison dans celle de Mazarin, & n'estimant pas assez la grandeur pour l'acheter par la haine publique.* Voilà encore de ces circonstances où il ne faut pas s'en rapporter entiérement à la bonne-foi du coadjuteur. Il auroit été bien plus véridique, s'il eût avoué que le vrai motif de son refus étoit son mépris pour le cardinal : il ne croyoit pas que celui-ci pût se soutenir dans la place glissante qu'il occupoit ; ballotté sans cesse comme il le voyoit par la fortune, il s'imaginoit le remplacer, & ne pensoit pas qu'il fût de la bonne politique de donner les mains à une alliance, laquelle, quelque faveur qu'elle pût lui procurer, ne lui laisseroit toujours que la seconde place en perspective. C'étoit le même principe qui faisoit agir le duc de Vendôme ; ce prince avoit d'abord reçu avec transports, les propositions faites pour le mariage de son fils avec la niece du cardinal, puis s'étoit réfroidi

1650.

1650. tout-à-coup quand il eut vu la fortune du cardinal chancelante sous les efforts que faisoit Condé pour la renverser.

Le cardinal, qui n'avoit peut-être consenti qu'on fît cette proposition au coadjuteur, que pour l'amuser, ne parut point se formaliser d'un refus que celui-ci avoit eu soin de colorer de prétextes honnêtes. Au contraire, il consentit enfin à ce qui jusqu'alors lui avoit paru le plus dangereux, & avoit été l'objet de tous les vœux des frondeurs, au rappel de Châteauneuf, & à son rétablissement dans la place de garde des sceaux. C'étoit, pour le cardinal, jouer aussi gros jeu que s'il eût consenti à donner à Gondy une existence à la cour. Peut-être fut-il décidé à cette démarche, moins encote par les sollicitations des frondeurs, que pour s'en faire un mérite dans le public, par la dégradation du chancelier, dont la foiblesse obscurcissoit les talens, & qui étoit tombé dans un assez grand mé-

pris. Le miniſtre étoit bien-aiſe d'ailleurs d'oppoſer au coadjuteur un rival pour le cardinalat, ſur lequel Châteauneuf avoit des vues : peut-être auſſi ſon grand âge raſſuroit-il le cardinal ; il étoit à croire qu'un homme ſur le bord de ſa tombe, ne ſeroit pas aſſez dévoré de la ſoif de l'ambition pour ſacrifier le certain à l'incertain ; content de la ſeconde place, l'impoſſibilité de parvenir à la premiere, le forceroit pour s'y ſoutenir à s'appuyer de la protection de Mazarin, dût-il même ſe tourner contre les frondeurs.

1650.

Retz. Motteville.

Ces motifs ayant décidé au changement le cardinal, & après lui la Reine, on envoya demander les ſceaux à Séguier, qui, content du titre de duc de Villemon, qu'il avoit obtenu deux mois auparavant, les remit avec une indifférence philoſophique, d'autant plus louable, qu'on ne l'auroit pas attendu d'un homme qui ſembloit tout ſacrifier à la faveur. Le lendemain ils

Le 2 Mars.

1650. furent rendus à Châteauneuf, dix-sept ans après qu'on les lui avoit ôtés. Dès qu'il parut à Paris, il eut une cour qui dût faire repentir le cardinal de sa complaisance ; tous ses appartemens furent déserts, & chacun se tourna du côté du nouveau ministre. Mais Mazarin, sûr de l'esprit de la Reine, feignit de ne rien voir, affecta la plus grande assurance, flatta, caressa, loua son rival, le logea même chez lui, & le réduisit au point d'avoir de la reconnoissance,
Ibid. & de s'avouer hautement son ami. Les frondeurs eurent encore bien lieu de se louer du cardinal, lorsque la Reine confirma le fils de Broussel dans le gouvernement de la bastille, qu'il avoit usurpé durant les troubles. Elle ne se contenta pas de cette grace à l'égard du fils, elle la rendit encore plus précieuse, en faisant venir le pere dans son cercle pour la lui annoncer, & en l'honorant de l'accueil le plus gracieux, quoiqu'elle lui dût de si mauvais momens.

Cette faveur apparente des frondeurs ne gazoit que bien foiblement la désunion véritable qui subsistoit entre eux & la cour. Ils étoient dans des méfiances continuelles les uns des autres, au point que lorsque le cardinal partit pour la Bourgogne, car tout ceci se passa avant son voyage, le bruit couroit qu'on vouloit l'assassiner, & il en feignit du moins tout l'effroi. Comme il laissoit Paris en proie au garde des sceaux & à la cabale des frondeurs, il y fit rester le Tellier & Servien pour contrebalancer leur puissance. Il eut même l'artificieuse attention de témoigner avant son départ beaucoup de bonne volonté aux serviteurs des princes, & de louer publiquement Condé, sans doute pour intimider les frondeurs, & les avertir qu'il ne se croyoit pas tellement brouillé avec les prisonniers, qu'il n'espérât de les regagner quand il voudroit briser leurs fers. C'est à cette conduite que le président Bouchu dut la facilité

1650.

qu'il trouva en Bourgogne à ſe rac-
1650. commoder avec le miniſtre. Cependant rien de ce que craignoit Mazarin n'arriva : quoique maîtres de Paris, les frondeurs ne penſerent qu'à affermir leur puiſſance, ſans ſonger à détruire directement la ſienne. Ils le ſervirent même de tout leur pouvoir dans une occaſion, où ils prouverent qu'ils ne vouloient pas ſéparer leurs intérêts des ſiens. Pour raconter cet événement avec quelqu'intérêt, il faut revenir ſur nos pas & en détailler les cauſes.



CHAPITRE II.

Intrigues de Lénet à Chantilly. La princesse de Condé s'enfuit à Montrond, & la princesse douairiere vient se cacher dans Paris pour y présenter requête au parlement.

PENDANT que Mazarin alloit conquérir la Bourgogne, sans savoir s'il conserveroit Paris, un autre homme lui préparoit des sujets de terreur; c'étoit Lénet, qui après être resté quelque temps à Paris, pour cabaler en faveur du prince de Condé, s'étoit retiré à Chantilly, laissant dans Paris la duchesse de Châtillon concerter des projets pour la délivrance des princes avec le duc de Nemours son amant, & par conséquent rival de Condé, mais réduit par la duchesse même à le servir. Lénet trouva à Chantilly les deux prin- 1650.

1650. cesses de Condé avec les enfans du duc de Longueville. Ce Lénet, qu'on pourroit surnommer le petit coadjuteur, avoit beaucoup de ses qualités, peut-être dans un degré moins brillant, mais certainement tout aussi dangereuses. Hardi, entreprenant, souple, il connoissoit tous les détours de l'intrigue & savoit s'y prêter; pourvu qu'il fût quelque chose dans un parti, il s'embarrassoit peu

Lénet. quel rang il y occupoit. Personne ne se montroit plus ardent à venger Condé; par quel principe? c'est ce qu'il est assez difficile de démêler. A l'entendre, il n'en avoit point d'autre que sa tendresse pour le prince, & son indignation contre l'odieuse trame tissue pour perdre ce héros : mais c'est se parer de beaux dehors, & faire honneur à la sensibilité de son cœur, de ce qui n'étoit peut-être qu'une suite de son caractere, & de ce qui paroît en grande partie le résultat d'un esprit remuant, factieux & porté à l'amour des nouveautés.

Les princesses avoient besoin qu'un tel homme vint les tirer de leur létargie : leur cour, qui formoit aussi leur conseil, n'étoit pas capable de leur inspirer des sentimens bien hardis. Elle n'étoit composée que de femmes timides ou d'abbés hypocrites, tels que ce Roquette, depuis évêque d'Autun, qui a fourni le modele du tartuffe. Il n'y avoit auprès d'elles que la comtesse de Tourville, dame d'honneur de la princesse, & le médecin Bourdelot, homme estimable par ses talens & ses sentimens nobles & généreux, qui pussent leur inspirer quelques résolutions mâles & vigoureuses. En proie aux différens conseils qu'on leur suggéroit, les deux princesses étoient dans une incertitude redoublée par leur foiblesse naturelle. La princesse douairiere se contentoit la plus grande partie du temps, de gémir sur le sort de ses enfans & de pleurer leur prison, aussi incapable pour les délivrer, par la nature de son caractere

1650.

Choisy.

Lénet.

pusillanime, que par l'avarice qui la
1650. dominoit, de recourir à des moyens prompts, hardis, mais couteux. L'espoir de la vengeance, le courage qu'on lui inspiroit, le desir naturel de sauver ses fils, étoient sans cesse étouffés par ses allarmes & sa passion pour l'argent. Tantôt elle redoutoit pour sa propre personne, tantôt elle se figuroit qu'on les empoisonneroit au moindre mouvement qu'elle se permettroit en leur faveur; aujourd'hui craignant que leur prison ne durât plus que sa vie si elle demeuroit en repos, elle formoit des projets courageux; le lendemain tous ses projets s'évanouissoient par l'effroi où la jettoit l'idée seule des préparatifs & des dépenses immenses que ne manqueroit pas d'entrainer la guerre.

La jeune princesse étoit encore dans une situation plus accablante, puisqu'elle gémissoit sous le poids du mépris. A peine daignoit-on la compter pour quelque chose à Chantilly, & la consulter

sur

ſur les affaires les plus générales. On 1650.
la menaçoit même de lui ôter ſon fils; tous ces affronts elle les ſentoit vivement & comme femme & comme épouſe & comme mere. Ils étoient une ſuite du peu de cas que Condé avoit fait juſqu'alors de ſon génie & de ſon mérite : il avoit conçu pour elle une indifférence qui alloit preſqu'au mépris. Elle s'en étoit apperçue; & cette connoiſſance, échauffant ſon courage, exaltoit ſon ame, & lui inſpiroit des ſentimens au deſſus d'elle-même. Cette fatale circonſtance lui ayant paru favorable pour regagner l'eſtime de ſon mari, dès qu'elle trouva un homme avec lequel elle put s'ouvrir, tel que Lénet, elle montra les diſpoſitions les plus généreuſes. Elle lui dit « qu'elle n'oublie» roit rien de ce qu'elle devoit à l'hon» neur d'avoir épouſé un premier prince » du ſang, d'un mérite auſſi extraordi» naire que ſon mari; que s'il étoit » avantageux pour ſa liberté de tirer

1650. » son fils de Chantilly, pour le mettre » dans quelque place forte, elle se sen» toit le courage de le suivre par-tout, » fût-ce même à la tête d'une armée ».

Lénet applaudit à des sentimens qu'on ne peut trouver que génereux, si l'on se souvient que c'est une femme, & une femme qui veut procurer la liberté à son époux. Sûr désormais de donner à la jeune princesse, tous les sentimens qu'il voudroit lui communiquer, il ne songea plus qu'à inspirer à sa belle-mere autant de courage & d'activité. Enfin il vint à bout de la persuader qu'il falloit braver la cour, & travailler à la liberté de ses enfans, en s'unissant, soit avec les frondeurs, soit avec Mazarin, ou du moins en brouillant, par leurs négociations & leurs intrigues, les deux partis pour profiter de leur division & renforcer celui du prince, tandis que sur la frontiere on susciteroit une guerre qui faciliteroit encore leurs résolutions. On trouva en

conſéquence plus prudent que la princeſſe commençât ſes avances auprès des frondeurs : « Elle chercheroit à renouer » ſourdement avec Châteauneuf, ſon » ennemi irréconciliable, depuis qu'il » avoit préſidé à la condamnation du » duc de Montmorency ; on lui propoſeroit le mariage de Mlle. de Che» vreuſe avec le prince de Conty ; on » offriroit au coadjuteur, & le cha» peau promis à ce prince, & la plu» part de ſes bénéfices, & le mariage » de ſa mere avec le jeune duc de Lon» gueville ; au duc de Beaufort, la » main de Mlle. de Longueville ; au » premier préſident les ſceaux, tandis » que Châteauneuf s'empareroit de la » place de premier miniſtre ; à la du» cheſſe de Montbâſon, de l'argent & » des abbayes ; à Noirmoutiers, à Lai» gues & aux autres ſubalternes, la » réuſſite de leurs prétentions ». D'un autre côté, on propoſeroit à Mazarin, par l'organe du duc de Rohan, le ma-

1650.

riage d'une de ses nieces avec le prince
1650. de Conty, lequel lui remettroit tous
ses bénéfices. Il étoit à croire que les uns
ou les autres ouvriroient l'oreille à des
propositions aussi avantageuses : alors on
pourroit leur inspirer des jalousies mutuelles, & des défiances dont il seroit
facile de profiter. Mais le projet dont
la réussite auroit été la plus flatteuse,
étoit l'union avec les frondeurs, parce
que joints aux amis du prince dans le
parlement, ils auroient mis Mazarin
dans la nécessité absolue de rompre
leurs fers; sauf alors à prendre d'autres
mesures, & d'abandonner de nouveau
les frondeurs pour ne rien tenir de ce
qu'on leur auroit promis.

Mais, ni Mazarin, ni les frondeurs
n'étoient dans une situation à écouter
ces propositions. La défiance où ils
étoient les uns des autres, leur foiblesse
mutuelle, les engageoient à se tenir
encore unis, jusqu'à ce qu'ils fussent
devenus assez forts pour s'entredétruire,

Lénet, qui s'étoit chargé de conduire ces intrigues, comme il les avoit imaginées, voyant qu'elles avançoient lentement, fut donc obligé de recourir à d'autres & de se rejetter du côté du duc de Bouillon & du prince de Marsillac, que nous appellerons désormais duc de la Rochefoucault, parce que la mort de son pere, arrivée dans le mois de Février, venoit de lui laisser la liberté de prendre ce titre. Le duc de Bouillon, réfugié dans la vicomté de Turenne, fit assurer Lénet qu'il travailloit à former un parti parmi les seigneurs du voisinage, qu'il ne désespéroit pas même de faire déclarer Bourdeaux dans quelque temps, qu'il étoit en commerce avec le duc de la Force, Sauvebœuf & Lusignan, & qu'il y avoit tout à espérer de ses intrigues. Gourville, dépêché à Lénet par la Rochefoucault, lui apporta des nouvelles encore plus favorables, & qui prouvoient la résolution inébranlable où étoit le

1650.

Lénet. Gourville.

1650. duc de tout tenter pour mettre les princes en liberté : voici donc ce qui fut convenu entre eux, après plusieurs allées & venues de couriers respectifs : » Bouillon & la Rochefoucault réunis » assembleroient tous leurs amis ; ils y » joindroient, s'il étoit possible, les » maisons de la Force & de la Trémouille, le duc de St. Simon, Arpajon, » Lusignan, Sauvebœuf & tous les gens » de qualité du Poitou, d'Angoumois, » de Xaintonge & de Guyenne. Ils formeroient à Loudun une assemblée » semblable à celle qui y fut tenue pendant la régence de Marie de Médicis ; là on ne parleroit que du bien public, de la réformation de l'état, & de » tous ces grands mots dont on berce » la crédulité des peuples ; pour se procurer des fonds & pouvoir rester sous » les armes, chacun s'empareroit, dans » sa généralité, des deniers du Roi ; » on ne parleroit de la liberté des princes que comme d'un accessoire ; on

» n'oublieroit rien pour faire révolter 1650.
» Bordeaux, & lui faire ouvrir ses portes à la princesse & au jeune duc, lequel seroit mis à la tête du parti, qui revendiqueroit en son nom la liberté de son pere ; en attendant on les conduiroit à Montrond, tandis que la princesse douairiere iroit se jetter dans Paris pour y présenter une requête au parlement ; cependant comme la mort du maréchal de Brésé dérangeoit les vues qu'on avoit formées sur son gouvernement, on tâcheroit de s'assurer de Saumur, en mandant à Dumont, qui y commandoit & qui étoit ancien serviteur de la famille, d'y tenir bon en faveur de la princesse, jusqu'à ce que la Rochefoucault pût aller le fortifier ».

Ces projets ne furent pas plutôt concertés, que Lénet songea à les exécuter dans la partie qui le regardoit. Il dressa lui-même une requête que la princesse devoit présenter au parlement, & par

1650. laqueile elle se rendoit dénonciatrice de plusieurs crimes commis par le cardinal Mazarin, notamment de l'attentat formé contre la liberté de ses enfans. En même temps il préparoit tout ce qui étoit nécessaire pour conduire secrétement la jeune princesse & son fils à Montrond. Mais tous ces préparatifs ne purent être si secrets que la cour n'en fût avertie, & ne résolût de déconcerter tous les projets en resserrant les princesses plus étroitement qu'elles ne l'étoient. Six compagnies des gardes suisses eurent ordre de partir de St. Denis, & deux autres du régiment de Mespas de quitter Soissons pour venir occuper les passages de la riviere d'Oise, le Pessi, Creil, Pont-Saint-Maixance, Senlis & Lusarche; elles devoient ensuite s'approcher insensiblement de Chantilly, tant pour l'investir que pour empêcher la communication & les intelligences des princesses avec le duc de Bouillon ou la duchesse de Longue-

Le 11 Avril.

ville. Les allarmes, que cette nouvelle causa aux princesses & à leurs confidens, furent bien redoublées par l'arrivée de du Vouldi, gentilhomme ordinaire du Roi, que la cour dépêchoit de Bourgogne pour ordonner aux princesses de se retirer avec toute leur famille dans le Berry. A son arrivée la princesse douairiere feignit une maladie, & répondit qu'à son âge & avec sa foible santé, elle ne pouvoit entreprendre un si long voyage; qu'au reste elle alloit écrire au duc d'Orléans, pour obtenir du temps, & pouvoir faire ses équipages. 1650.

Quant à la jeune princesse, elle ne parut point; Mlle. Gerbier, jeune angloise, & l'une de ses filles d'honneur, fut mise à sa place dans son lit; elle feignit aussi une maladie, & fut si bien jouer le rôle de sa maîtresse, & contrefaire son ton de voix, ses plaintes, ses larmes, ses reproches sur la prison de son mari, que du Vouldy y fut trompé,

1650. non ſeulement ce jour là, mais une ſemaine entiere, au point que ſur quelque bruit répandu à Paris de l'évaſion de la jeune princeſſe, il écrivit & dans la capitale & dans la province, que rien n'étoit plus faux & plus ridicule que tous ces bruits, & qu'il pouvoit répondre de la perſonne de la princeſſe, comme de lui-même, puiſqu'il la voyoit & lui parloit à toute heure. Il ne fut pas trompé moins artificieuſement à l'égard du jeune prince, auquel on avoit preſtement ſubſtitué le fils du jardinier, âgé comme lui de 7 ans. On lui avoit donné les habits du prince, ſon ajuſtement, ſes gens; & du Vouldy, trouvant le petit payſan au milieu de la gouvernante, des femmes & des autres domeſtiques attachés au ſervice du duc d'Enguien, ne forma pas un inſtant le plus léger ſoupçon.

Cependant cette bruſque arrivée avoit totalement décidé les princeſſes, & particuliérement la douairiere, à laquelle

jusqu'alors on avoit eu bien de la peine de persuader la nécessité qu'il y avoit pour elle de se jetter dans Paris. Si elle consentit enfin à se séparer de sa bru & de son petit fils, ce ne fut pas sans répandre bien des larmes. En les confiant à Lénet, elle lui dit *qu'elle lui remettoit ce qu'elle avoit de plus cher, mais qu'elle le prioit sur tout, de ne point perdre de vue ce précieux dépôt, & de ne le donner en garde, ni aux Espagnols, ni aux protestans, ni encore moins au duc de Bouillon; s'il falloit absolument le mettre entre les mains de quelqu'un, que ce fût entre les mains du duc de St. Simon, son cousin, lequel lui avoit offert une retraite dans son gouvernement de Blaye.* Vaines précautions d'une mere sensible & pieuse, puisque le sort du jeune prince alloit plus dépendre désormais du hasard des circonstances, que de la fidélité & des intentions de son conducteur. 1650.

Enfin la cruelle séparation se fit; la

1650. princesse & son fils déguisé en fille ; étant sortis à 11 heures du soir, accompagnés de leurs plus fideles serviteurs & principalement de Lénet, après avoir traversé tout Paris, & essuyé les fatigues & les longueurs d'une marche embarrassée, pénible & dangereuse,
Le 14. arriverent enfin à Montrond, tandis que du Vouldi, toujours trompé par leurs simulacres, les croyoit encore à Chantilly.

La princesse douairiere ne tarda guere à profiter de sa sécurité pour s'échapper elle même ; ayant usé des mêmes précautions, suivie de la duchesse de Châtillon & d'une seule femme, elle eut le bonheur de se dérober de Chantilly, la
La nuit du 16 au 17. veille de Pâques, & d'échapper aux troupes qui en gardoient les avenues. Paris étoit encore un lieu moins sûr pour elle que Chantilly, & elle fut obligée de s'y tenir durant dix jours entiers dans des maisons particulieres, changeant souvent de retraite, dans la crainte

d'être décelée, mais se confiant plus particuliérement au Machault, seigneur de Fleury, conseiller aux requêtes du palais & attaché aux princes. 1650.

Ce fut le jour des mercuriales qu'elle choisit pour présenter sa requête au parlement. Le duc d'Orléans, informé de son projet, avoit envoyé demander que les mercuriales fussent remises à huitaine, mais le premier président, entiérement dans les intérêts de la princesse, s'étoit refusé aux sollicitations de Gaston, sous le prétexte ordinaire des formes. Molé avoit plus d'une raison pour s'immiscer dans cette affaire: comme ami de Condé, il auroit voulu le voir en liberté; comme bon citoyen, il auroit desiré la réunion de la maison royale; comme ennemi des frondeurs, il n'auroit pas été fâché de les voir punis par la liberté des princes: comme chef du parlement enfin, il lui paroissoit aussi glorieux pour lui que pour sa compagnie, qu'elle devînt l'arbitre entre le Roi &

Le 27 Avril.
Retz.
Montglat.
Joly.
Mottev.
Nemours.
Talon.
Lénet.

1650. les princes, & sur-tout qu'elle fît exécuter un des principaux articles de cette fameuse déclaration de 1648, arrachée à la foiblesse du ministere, article pour lequel on avoit si long-temps combattu, & que Condé, après l'avoir vivement sollicité lui-même, avoit vu le premier blessé en sa personne. Toutes ces considérations entraînant Molé, il n'avoit donc pas balancé à entrer dans les vues de la princesse. Il lui avoit même dressé une autre requête que celle de Lénet, parce que Mazarin y étant personnellement attaqué, il craignoit que la fureur ne se tournât totalement contre lui au parlement, qu'on ne parvînt à le chasser, à mettre le garde des sceaux à sa place, & à procurer ainsi le triomphe de la fronde, & l'anéantissement total du parti des princes, que la faction s'empresseroit peu de ménager quand elle se verroit à la tête des affaires. Dans la requête de Molé, la princesse en se plaignant simplement de Maza-

rin, & non avec le ſtyle véhément & fougueux de Lénet, demandoit au parlement ſûreté pour ſa perſonne, & la permiſſion de reſter dans Paris, afin de travailler à la liberté de ſes enfans. 1650.

Armée de cette piece, elle parut à ſix heures du matin dans le parquet des huiſſiers, accompagnée de la ducheſſe de Châtillon, du marquis & de la marquiſe de St. Simon, de du Vigeant, de la Force, & d'une vingtaine d'autres perſonnes de qualité, hommes & femmes. Elle attendoit au paſſage tous les conſeillers de la grand-chambre pour leur préſenter ſa requête, tâchant de les émouvoir par ſes ſupplications, ſes larmes, ſes ſoupirs & ſes plaintes : mais la plupart furent inflexibles, & répondirent que dans une affaire de cette nature, il falloit pour rapporter ſa requête, que la compagnie, ou du moins le premier préſident le leur ordonnât. Des-Landes Payen, ou plus ami des princes, ou plus hardi, ou plus ſenſible,

1650. s'en chargea cependant, & lorsqu'il la présenta aux trois chambres, le premier président n'eut garde d'en interdire la lecture. Comme, malgré sa bonne volonté, il ne pouvoit sans imprudence, se charger seul des suites d'une telle affaire, & qu'il avoit besoin de l'attache du duc d'Orléans, il fut arrêté que le rapporteur, accompagné de Ménardeau, iroit trouver le duc, & lui demander la conduite qu'il falloit tenir dans cette occasion; que cependant on surseoiroit sur la requête de la princesse jusqu'à l'arrivée de la cour; & quant à la sûreté qu'elle demandoit sous la protection de la compagnie, qu'elle pourroit demeurer dans la maison du président de Némonds, ou de Viole, ou de la Grange maître des comptes; elle choisit cette derniere comme plus immédiatement sous la protection du parlement, puisqu'elle étoit située dans la cour du palais. Pendant ce temps là la princesse n'oublioit rien de tout ce que

le malheur peut mettre en usage pour émouvoir, courant de chambre en chambre, tantôt s'adressant aux requêtes, tantôt suppliant les enquêtes avec toutes les marques de la plus profonde douleur : « On usoit contre elle d'une rigueur, » qu'on n'avoit jamais employée contre » la femme du plus simple particulier; on » vouloit l'obliger d'aller à cent lieues de » Paris, & la confiner dans une prison à » un âge & avec une santé qui seuls mé» ritoient d'être respectés, si son rang » ne l'étoit pas. Quel crime cependant » avoit-elle commis ? Que pouvoit-on » lui reprocher, sinon d'être la mere » de deux princes, & belle-mere du » duc de Longueville ? Y avoit-il de » plus détestable tyrannie que celle qui » s'efforçoit d'étouffer les sentimens de » la nature ? Avoit-il jamais été dé» fendu à une mere de prendre la dé» fense de ses enfans ? Où trouveroient» ils donc du secours, s'ils n'en trou» voient pas dans une mere ? Pouvoit-

1650.

1650. Mém. de Montpens. » elle même réclamer une protection » moins honteuse que celle d'une com- » pagnie dont ses enfans étoient mem- » bres ? Nés princes du sang, ils étoient » nés aussi conseillers, & avoient quel- » que raison d'espérer qu'ils trouve- » roient des défenseurs dans leurs con- » freres ».

Ces raisons, où tous les artifices de l'éloquence d'une femme étoient employés, auroient peut-être produit un résultat fâcheux pour la cour, si le duc d'Orléans, à l'instigation du coadjuteur, ne se fût montré plus ferme qu'on ne l'attendoit de sa bonté, ou plutôt de sa foiblesse naturelle. Il répondit aux députés du parlement qu'il étoit étonnant que la compagnie eût pris seulement connoissance d'une affaire où la cour avoit parlé & devoit être seule écoutée ; qu'il n'y avoit ni protection, ni sûreté à accorder à la princesse ; que la Reine lui avoit ordonné de se rendre à Bourges, & qu'elle devoit obéir. Il s'ex-

pliqua encore plus vivement avec le premier président, qu'il manda à cette occasion. Il le gourmanda sur sa partialité pour les princes; il lui reprocha & les graces multipliées qu'il avoit reçues de la cour, & la maniere dont il les payoit dans cette circonstance, & l'affront dont il l'avoit lui-même garanti, lors de sa récusation dans l'affaire de l'assassinat; affront qui, s'il l'eût reçu, l'auroit déshonoré non seulement dans sa compagnie, mais à la face de toute la France. Molé, sans s'épouvanter, sans songer à se justifier, n'en fut que plus ardent à plaider la cause d'une mere infortunée. Il témoigna même à Gaston que, s'il ne vouloit pas voir le parlement prendre un parti contraire aux intentions de la cour, il falloit qu'il s'y rendît lui-même le lendemain pour expliquer nettement ses intentions, persuadé que son altesse, toujours guidée par sa compassion ordinaire pour les malheureux, auroit égard à la douloureuse situa-

1650.

Talon.

1650. tion d'une mere tendre, & qu'elle adouciroit autant qu'il seroit en elle la sévérité des ordres de la cour. Molé espéroit, & c'étoit le motif qu'il ne disoit point, que le cœur du prince ne pourroit pas résister aux derniers efforts médités par la princesse pour l'émouvoir.

Sur les assurances que la princesse décidée par le premier président obéiroit, pourvu qu'on la laissât assez près de la cour pour pouvoir solliciter la délivrance de ses fils, Gaston se rendit
Le 29. au parlement accompagné des ducs de Beaufort & d'Elbœuf, du coadjuteur & du maréchal de l'Hopital. La princesse les attendoit au parquet des huissiers; & là, s'abaissant aux plus humbles supplications, elle pria Gaston de lui être favorable, & de se souvenir que ses enfans portoient le même nom que lui. Le prince répondit qu'il falloit obéir aux ordres de la Reine; qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'y rien chan-

ger ; qu'en ſon particulier, il la ſerviroit de tout ſon pouvôir, lorſqu'elle auroit acquieſcé aux volontés de S. M. Elle s'adreſſa enſuite au duc de Beaufort & au coadjuteur, en demandant au premier ſa protection, & en diſant au second qu'elle avoit l'honneur d'être ſa parente. *Mr. de Beaufort*, dit Gondy, *fut fort embarraſſé ; pour moi je faillis à mourir de honte.* Si l'on en croit Joly, elle s'abaiſſa juſqu'à embraſſer ſes genoux ; *elle leur dit*, ſelon Mad. de Nemours, *que puiſqu'ils faiſoient l'honneur à ſes enfans de les avouer pour parens, ils euſſent pitié d'eux.* Certainement de toutes ces leçons, celle du coadjuteur eſt la plus recevable. 1650.

Ce n'eſt pas que l'abaiſſement ne fût peut-être encore trop indigne de ſon rang & de ſa fierté ; & c'étoit d'autant plus mal à-propos ravaler ſa dignité, que toutes ſes ſoumiſſions furent preſqu'inutiles. Gaſton parla éloquemment à ce ſujet devant la compagnie ; il rap-

1650. pella en peu de mots la conduite des princes & les motifs de celle de la Reine ; il fit entendre que cette princesse ne s'étoit résolue à tirer leur famille de Chantilly & à la confiner dans le Berry, qu'après avoir trouvé un de leurs valets de pied, chargé d'une lettre pour le gouverneur de Saumur ; qu'il ne pouvoit souffrir la princesse dans Paris, puisqu'elle y étoit contre les ordres du Roi ; qu'elle en devoit sortir, ne fût-ce que pour témoigner son obéissance ; qu'elle pouvoit choisir quelque lieu peu éloigné sur la route du Berry, pour y attendre le retour de la cour, & jusqu'à ce qu'on eût autrement ordonné de son sort ; qu'enfin il lui donnoit sa parole qu'elle seroit en sûreté dans ce lieu pendant trois jours, même après l'arrivée de la cour, mais qu'alors aussi, lorsque la Reine se seroit expliquée, il ne répondoit plus de rien, si elle n'obéissoit. Après cette déclaration, la princesse, obligée de sortir de

la capitale, ſe retira, ſelon les uns, au Bourg-la-Reine, ſelon d'autres, à Berny. 1650.

Il n'y a perſonne qui ne croie que le duc d'Orléans avoit agi avec la prudence néceſſaire dans cette occaſion, & qu'il avoit ſagement accordé ce qu'il devoit à la pitié & au maintien de l'autorité royale. Cependant le cardinal à ſon retour ſe plaignit beaucoup qu'il n'eût pas uſé d'une plus grande ſévérité. Il dit au duc de Beaufort & à Gondy, que c'étoit dans cette circonſtance qu'ils auroient dû ſignaler leur grand pouvoir ſur le peuple. Le coadjuteur regarde ces reproches comme une ſuite du naturel vétilleur & grondeur du cardinal; mais ſa ſagacité paroît être ici en défaut, & il ſemble n'avoir pas ſaiſi la marche de Mazarin. Ce n'étoit pas un principe de miſantropie qui le faiſoit gronder; c'étoit ſa politique; il étoit fâché que les frondeurs n'euſſent pas uſé d'une aſſez grande ſévérité, parce

1650. que cette févérité n'auroit pu que les rendre odieux, & qu'il en auroit profité pour les accabler plus sûrement en s'unissant avec les princes, & en se donnant dans le public & auprès d'eux le mérite de la douceur. Quoi qu'il en soit, la princesse usa de ces trois jours de sûreté pour faire changer le lieu de son exil; tout ce qu'elle pût obtenir, fut d'aller à Vallery au lieu de Châteauroux, où l'on vouloit l'envoyer : mais étant tombée malade à Angerville, elle eut la permission de se retirer à Châtillon sur Loing, auprès de la duchesse de Châtillon; là, minée insensiblement par la fievre & la mélancholie, elle
Le 2 Déc. mourut sur la fin de l'année, sans avoir la consolation de jouir des derniers embrassemens de ses enfans.

CHA-

CHAPITRE III.

Séjour de la princesse de Condé à Montrond ; elle en sort pour se rendre à Bourdeaux. Portrait du duc de la Rochefoucault. Soulevement qu'il excite dans la Guienne, de concert avec le duc de Bouillon.

TANDIS que la princesse douairiere voyoit échouer ses projets par les menées des frondeurs, sa bru, plus heureuse retirée à Montrond, s'y fortifioit en secret avec les conseils de Lénet, amassoit des armes & des munitions, recevoit les débris des troupes de Bellegarde, faisoit passer de l'argent aux officiers qui pouvoient soutenir son parti, distribuoit à d'autres, pour lever des troupes, des commissions qu'on auroit à plus juste titre appellées des libelles contre Mazarin, & enfin forçoit la cour

1650.

Lénet. Mém. de Bussy.

1650. même à respecter sa retraite : car la Reine avoit été obligée de lui écrire qu'elle approuvoit son séjour dans cette place, & qu'elle étoit disposée à l'y laisser tranquille, pourvu qu'elle n'y tramât rien qui eut l'apparence de révolte.

Tous les détails de ses préparatifs peuvent intéresser dans Lénet; mais ils deviendroient fastidieux dans une histoire générale, parce qu'ils ne présentent que de petits artifices, de petites intrigues, & tous ces palliatifs auxquels la foiblesse a recours pour voiler ses projets que le grand jour déconcerteroit.

D'ailleurs, ce n'étoit pas pour rester à Montrond que la princesse s'y étoit retirée, elle devoit paroître sur un plus grand théâtre. Quoique ce château, par sa situation sur les confins du Berry, du Bourbonnois, du Nivernois, de la Marche, du Limousin & du Poitou, Lénet. parut très propre au séjour de quiconque voudroit fomenter les divers mouvemens qu'on se proposoit d'exciter

dans ces provinces; quoiqu'on pût de-là les tenir en échec, & en tirer de grandes contributions, cependant il ne paroiſſoit ni aſſez fortifié ni aſſez muni de troupes pour réſiſter à une armée, ſi Mazarin avoit la prudence d'y en envoyer une. D'ailleurs le comte de St. Aignan avec le peu de troupes qu'il avoit trouvées dans la province, éclairoit de près la garniſon de Montrond, & gênoit ſes préparatifs. Il ſe tenoit dans Bourges, après s'être emparé de la groſſe tour de cette ville, & de-là veilloit aux divers mouvemens de la province. 1650.

La princeſſe & Lénet ſoupiroient donc après le moment où leurs intelligences, avec les ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, leur permettroient de quitter ce ſéjour pour aller jouer un plus beau rôle dans la Guienne. Mais ces ducs avoient eux-mêmes trouvé dans leurs projets des difficultés dont leur marche avoit été retardée, & n'a-

voient pu remplir leurs desirs aussi
1650. promptement qu'ils l'auroient voulu.
Mais avant de passer au récit de leur entreprise, faisons connoître plus particuliérement le second de ces ducs, puisque nous avons déjà esquissé le portrait de son compagnon.

François VI, duc de la Rochefoucault, étoit encore un de ces hommes extraordinaires que la nature prodigua au siecle de Louis le grand, pour faire la honte des âges passés, & le désespoir des âges à venir. De quelque côté qu'on l'envisage, soit comme guerrier, soit comme courtisan, soit comme homme de lettres, il ne se montre que sous une face lumineuse : heureux si pendant long-temps il eût pu encore y joindre le titre plus flatteur de bon citoyen ! Il avoit du courage, mais de ce courage que modere la raison, & qui vient moins encore du tempérament que de la crainte du mépris & d'une forte passion pour la gloire : de

ſorte qu'en de certaines occaſions, des yeux prévenus n'auroient vu en lui que de la timidité. Un caractere liant & ſocial, un eſprit ſouple & inſinuant, une facilité de mœurs peu commune, ſembloient l'avoir deſtiné à la vie de la cour; ſi une ambition plus grande encore ne l'en eut éloigné. Cette paſſion régnoit en tyran dans ſon cœur, & c'eſt à elle ſeule qu'il dût tous ſes écarts, quoiqu'il cherchât à les rejetter ſur l'amour, quoiqu'il tâchât de perſuader à la ducheſſe de Longueville, qu'elle étoit l'unique principe de tous ſes égaremens; quoiqu'il s'appliquât ſans ceſſe devant elle ces vers de la tragédie d'Alcione: 1650.

Pour mériter ſon cœur, pour plaire à ſes beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux Rois, je l'aurois fait aux Dieux (1).

(1) On ſait que lorſqu'ils furent brouillés,

1650. Nemours. Mottev. Monglat.

Ses contemporains s'obstinerent à ne trouver ce principe que dans une passion plus noble à de certains yeux, moins excusable à d'autres regards. Il sembloit même en rougir secrétement lui-même, & lutter contre son propre penchant; ce qui donnoit à sa conduite un air d'indécision qu'il étoit impossible d'expliquer sans recourir à des motifs ou invraisemblables ou honteux pour lui-même. Cette irrésolution rendit sa probité problématique, & on ne le recevoit qu'avec peine dans un parti, parce que d'ordinaire, il n'y étoit pas plutôt admis, qu'il avoit autant d'impatience d'en sortir, qu'il en avoit eu d'y entrer. Mais parmi tant de vicissitudes, l'homme moral se formoit, le limon des pas-

---

il parodia ainsi ces vers:

» Pour ce cœur inconstant, qu'enfin je con-
» nois mieux,
» J'ai fait la guerre aux rois, j'en ai perdu les
» yeux.

ſions ſe dépoſoit, & lorſque le ferment de la ſédition eut été entiérement calmé, on vit avec étonnement ſortir des mains d'un homme qu'on avoit cru juſqu'alors uniquement occupé d'intrigues & de petits intérêts de cabale, un des premiers livres que la philoſophie eût encore oſé riſquer en France, un des premiers qui fût penſé & qui fît penſer ſes lecteurs. En deſcendant dans les profondeurs du cœur de l'homme, en lui dévoilant le mobile ſecret de ſes actions, il donna le mot de l'énigme de ſa conduite, & il n'en parut que plus eſtimable; ſes amis ſur-tout, plus à portée de goûter les charmes de ſa converſation, de ſentir les graces de ſon eſprit, d'admirer l'honnêteté de ſon ame, virent auſſi de plus près, que ſi juſqu'alors il n'avoit pas été parfait, il falloit moins en accuſer ſon cœur, que le foible cœur humain dont il venoit de faire la ſatyre, après en avoir été ſi long-

1650.

Let. de Mad. de Sévigné.

1650. temps l'esclave (1). Ils lui pardonnerent d'autant plus facilement ses erreurs, que le remords est le plus grand vengeur des crimes, & sa conduite lui en avoit inspiré : car on lui entendit souvent donner une grande leçon aux mécontens & aux ambitieux, en disant : *que si l'on savoit les tourmens & les périls qu'il faut essuyer dans les guerres civiles, sur-tout lorsqu'on a l'autorité royale contre soi, on aimeroit mieux essuyer les plus criantes injustices, que de s'armer contre son Roi.*

La Fare ; discours sur la vie du duc de Bouillon.

Tel étoit l'homme qui, avec le duc de Bouillon, espéroit relever le parti du prince, & briser ses fers, en inspirant aux peuples & de la pitié pour lui & de l'indignation contre ses persécuteurs. Bouillon, dans la vicomté de Tu-

(1) Je ne sais où j'ai lu que Mad. de la Fayette disoit : *Mr. de la Rochefoucault m'a donné de l'esprit ; mais, moi, j'ai réformé son cœur.*

tenne, levoit des troupes parmi ses vassaux, & transformoit ses paysans en soldats. 1650. Lénet.

La Rochefoucault, moins puissant que lui, parce qu'il n'avoit ni troupes, ni places dans son gouvernement de Poitou, y possédoit pourtant cette considération qu'attirent la naissance, le rang, les richesses & même l'esprit, & se servoit de ce crédit pour exciter à la guerre ses amis & ses créatures. Le duc de la Force, retiré dans sa terre de ce nom, lui avoit promis d'unir ses troupes aux siennes, & le duc de St. Simon ne lui avoit pas promis des démarches moins vigoureuses dans son gouvernement de Blayes; mais tous deux lui manquerent au moment de l'exécution. Le premier vouloit faire acheter ses secours; le duc qui manquoit d'argent, & auquel pour toutes ressources restoient vingt mille livres arrachées à l'avarice de la princesse douairiere, se trouvoit dans l'impossibilité de

1650. payer ses services. Il arriva de là, que durant toute la guerre de Guienne, la Force tergiversa, négociant tantôt avec la cour, tantôt avec les ducs & le parlement de Bourdeaux, & promettant à ceux-ci le secours des protestans, à ceux-là leur inaction. Les ducs, quelque force qu'eut donné à leur parti l'union des réformés, ne pouvoient se décider à l'acheter, autant à cause de l'énorme prix qu'y mettoit le duc, que de l'égalité du rang qu'ils prétendoient & qu'il ne vouloit pas leur accorder. Le second avoit donné des espérances de fournir plus noblement ses secours; outre qu'il étoit parent de la princesse douairiere, on l'avoit vu pleurer à la premiere nouvelle du sort de son fils:
Montglat. mais dans les commencemens il ne crut pas le parti assez fort, ni les mesures assez bien prises pour s'y soutenir avec honneur; ensuite la prise de Bellegarde
Lénet. l'étonna; puis le comte de la Vauguion, que la cour détacha auprès de lui, lui

ayant repréſenté qu'ayant été favori du feu Roi, il y auroit plus que de l'indécence à s'armer contre ſon fils, il ſe détermina à reſter fidele. 1650.

La Rochefoucault, réduit aux ſeules reſſources de ſon génie, ne ſe rebuta point par ces défections. Il continua ſes intelligences avec les gentilshommes de Poitou & des provinces voiſines, & parvint à en raſſembler dans ſon château deux mille, & cinq ou ſix cents hommes de pied levés dans ſes terres. Il les avoit fait venir ſous prétexte de la cérémonie de l'enterrement de ſon pere, dont il vouloit conduire le corps à Vertueil, ſépulture ordinaire de ſes ancêtres. Son véritable motif étoit de s'approcher de Saumur, où Dumont lui avoit promis de tenir pour les princes, juſqu'à ce qu'il fût venu le renforcer. Jarſay, qui depuis l'aventure de ſes extravagantes amours avoit été obligé de ſe retirer dans ſes terres, & qui dans la ſuite fut pris par les troupes du Roi, Lénet. La Rochef. Gourville.

1650. comme il alloit négocier chez les Espagnols, Jarsay, avoit aussi promis de se jetter dans la place à la moindre apparence de siege. Sur ces assurances des deux parts, la Rochefoucault, après la cérémonie du convoi, proposa aux gentilshommes qui l'accompagnoient, de se porter avec les gens de pied du côté de Saumur : ils y consentirent, mais il n'étoit plus temps. Comminges, à qui la cour avoit donné le gouvernement de cette place, s'étoit hâté de venir l'investir, & Dumont avoit été forcé de capituler, quoi qu'il eût promis au duc de tenir huit jours de plus. Jarsay, de son côté s'étoit tenu tranquille, de sorte que lorsque la Rochefoucault s'avança, il trouva tous les passages fermés & si bien gardés par les troupes de Comminges, que vouloir les forcer auroit été mener toute cette noblesse à la boucherie. Il ne passa donc pas Lusignan, & se contenta d'envoyer à Dumont Gourville, qui ne lui apporta que de tristes

certitudes de ſon malheur. Alors ayant ſondé tous les gentilshommes qui l'accompagnoient, & les voyant peu diſpoſés à ſervir ſes projets, il fut obligé de les congédier d'autant plus promptement, que le maréchal de la Meilleraie approchoit avec une armée. Quant aux ſoldats qui lui reſtoient, il les envoya à Montrond, au nombre de cinq cents hommes de pied & de cent chevaux, tandis que lui-même s'enfuyoit preſque ſeul dans le vicomté de Turenne, pour s'aboucher avec le duc de Bouillon. 1650.

Leur projet de faire de la Guienne le théâtre de la guerre n'étoit point impraticable, puiſque les affaires dans cette province étoient plus brouillées que jamais. La derniere déclaration que le Roi avoit accordée, en éteignant les troubles, n'avoit point éteint les haines, & les eſprits étoient toujours dans le même degré de fermentation. Le duc d'Epernon, toujours bouffi de ſa ſotte vanité,

1650. ſe perdoit en prétentions ridicules, & les Bourdelois s'obſtinoient à les mortifier (1). Le parlement, dont, ſi l'on en croit le coadjuteur, le plus ſage & le plus vicieux, en ce temps-là jouoit gaiement tout ſon bien en un ſoir, ſans faire tort à ſa réputation, le parlement étoit encore plus profondément bleſſé contre le duc que ne l'étoient le peuple

(1) St. Evremont l'a bien peint quand il a dit de lui (*couvert avec le duc de Candale*). Dans le reſpect qu'il exige, dans les devoirs qu'on lui rend, il oubliera ce qu'on doit au gouverneur & au colonel, pourvu qu'on rende à Mr. d'Epernon ce qu'on ne lui doit pas. Il étoit ſi engoué de ſa grandeur, qu'il obligeoit ceux qui ſe préſentoient pour entrer dans ſes gardes à faire les mêmes preuves de nobleſſe que doivent faire les chevaliers de Malthe. Tout ce qu'il recueillit de cette bouffiſſure, fut le ſobriquet *de prince des Vandales*, que lui donnerent les Bourdelois, & qui quadroit parfaitement avec ſes armes, qu'il écarteloit d'Eſpagne.

& la nobleſſe, & exigeoit abſolument qu'on leur donnât un autre gouverneur. Guionnet, leur député à la cour, choiſi exprès comme le plus furieux contre le duc, ne ceſſoit de ſolliciter ce changement & le demandoit d'un ton inſolent, qui ſeul eut mérité qu'on leur eût laiſſé leur tyran. Il alla un jour juſqu'à dire, dans une rue où le Roi paſſoit, & où l'on s'entretenoit de la priſe du Catelet, *que ce n'étoit là qu'une bagatelle, qu'on en verroit bien d'autres, & que les Eſpagnols* (en montrant le Roi) *ne lui feroient jamais autant de mal que les Gaſcons ſe préparoient à lui en faire.*

1650. Montglat. Retz. Motteville.

Le 11.

D'autres députés étant venus joindre cet audacieux, ils ſuivirent la cour en Bourgogne, & obtinrent leur audience à Dijon, où le Roi les reçut plus favorablement qu'ils ne le méritoient; l'intention du cardinal n'étoit pas cependant d'acquieſcer à leur demande, moins parce qu'elle bleſſoit l'autorité royale, qu'à cauſe de ſon attachement

1650. pour le duc, & la passion qu'il avoit pour le mariage d'une de ses nieces avec le duc de Candale. Mais les frondeurs, dont les intérêts étoient bien différens, & pour qui au contraire, tout ce qui portoit l'empreinte de la révolte avoit quelque chose de sacré, se plaisoient à contrarier les idées du cardinal dans cette occasion, & vouloient que d'Epernon fût sacrifié. Le ministre, pour concilier les deux sentimens, proposa un tempérament, & offrit de donner le gouvernement au duc de Candale, mais d'Epernon rejetta fi rement la proposition (1), de sorte que tout tendant

Retz. Montglat.

(1) On ne doit pas être étonné qu'il ne voulût pas être sacrifié même à son fils; il étoit dans la maniere d'être des seigneurs de cette maison, de pousser l'absurdité de l'orgueil jusqu'à ne pas se céder les uns aux autres. Amelot de la Houssaie en rapporte un bel exemple. La promotion du cardinal de la Valette fit naître un différent entre lui & son pere, qui ne vouloit pas lui céder la main. Après une longue

à une rupture éclatante, Bouillon & la Rochefoucault ne pouvoient choisir un moment plus propice pour négocier avec les Bourdelois. 1650.

Le premier envoya secrétement à Bourdeaux Langlade, son secrétaire, pour s'aboucher avec les Sauvebœuf, les Lusignan & les autres chefs des mécontens. Comme leurs intérêts les rapprochoient & se concentroient dans un seul qui étoit la vengeance, les mesures furent bientôt prises, & on conclut que si la princesse se présentoit devant Bourdeaux, on leveroit le masque, & l'on feroit déclarer la ville en faveur des princes. Lénet & la princesse, avertis

Motteville.

contestation, le pere obligé de souscrire à l'usage, s'avisa d'un singulier stratagême pour s'y soustraire en partie; en recevant son fils chez lui, il lui donna la main, dans une chaise à dos seulement, & s'assit, lui, dans une chaise à bras, pour conserver du moins dans cette visite publique, une marque de la puissance paternelle.

qu'il étoit temps, se préparerent secré-
1650. tement au départ, après avoir pourvu à la défense de Montrond, en y laissant pour gouverneur Persan, & pour garnison les troupes de la Rochefoucault & une foule d'officiers qui s'y étoient rendus des différentes parties du royaume.

Le 9 Mai. Alors la princesse s'échappa pendant une nuit avec une suite de cinquante chevaux, & accompagnée entre autres de Coligny & de Chavagnac; sa plus grande crainte étoit d'être surprise par le comte de St. Aignan, dont les troupes bloquoient Montrond & les environs; elle échappa à ce danger, ainsi qu'à tous les autres d'une marche longue, périlleuse, à travers différentes provinces remplies de forces ennemies. Elle fût obligée de faire une partie du chemin en croupe derriere Coligny, tandis que son fils étoit sur une petite selle, qu'on lui avoit fait faire exprès pour être porté entre les bras de Via-

las, ſon écuyer. Ils marcherent jour & nuit, ſans prendre preſqu'aucun repos, évitant les bourgs & les villes, & reſtant le plus ſouvent dans la campagne, expoſés à toutes les intempéries de l'air : exemple frappant de la force du ſexe le plus foible, lorſqu'il eſt guidé par un grand intérêt. 1650.

Enfin après cinq jours de marche, ils arriverent au rendez-vous où devoient ſe trouver Bouillon & la Rochefoucault. Ils y étoient; le premier avec 500 hommes, ramaſſés dans ſes terres, & la plûpart gentilshommes; & le ſecond avec 300, que lui avoit amenés le marquis de Sillery. La jonction ſe fit dans une plaine proche du bourg de Saint-Céré. La princeſſe accabla de politeſſes & de careſſes toute cette nobleſſe, qui venoit ſi généreuſement ſe ſacrifier pour elle. Le jeune prince, qu'on avoit inſtruit, dit aux deux ducs, avec une grace enfantine, rendue encore plus intéreſſante par la circonſtance : « je n'ai » en vérité plus peur du Mazarin, puiſ- Le 14.

Mém. d'Auberi, ſur la vie du duc de Bouillon.

1650. » que je vous trouve ici avec tant de » braves gens, & je n'espere la liberté » de mon bon papa, que de leur va» leur & de la vôtre ». On peut se figurer avec quelles acclamations fut reçu ce compliment; mais elles redoublerent bientôt lorsqu'il passa avec sa mere à travers les rangs de huit escadrons, rangés à cent pas de là en bataille, & lorsque le chapeau à la main, il salua chacun des maîtres avec toutes les graces & la franchise de son âge. Au milieu des salves & des protestations de mourir au service des princes, on n'entendoit contre Mazarin qu'un cri énergique, qui devoit même blesser les oreilles de la princesse, mêlé à ceux de *vive le Roi, vivent les princes!*

Cependant il falloit songer à la conservation d'un dépôt si précieux, & le duc de Bouillon crut qu'il ne pourroit être mieux en sûreté qu'à Turenne. Pendant que la princesse & son fils s'y reposoient, en attendant qu'on eût levé tous les obstacles qui pouvoient encore

s'oppoſer à leur entrée dans Bourdeaux, les ducs ne reſtoient pas oiſifs. Ils avoient appris que le cardinal vouloit faire occuper Brive-la-gaillarde, qui n'eſt qu'à deux lieues de Turenne, par la compagnie des gendarmes du prince Thomas de Savoye. Auſſi tôt ils font ſonner le tocſin, & les communes de cinq ou ſix villages qui forment le vicomté de Turenne, accoutumées à ce ſignal, ſe rendent en moins de deux heures à un rendez-vous connu depuis long-temps, & où chacun ſavoit qu'il devoit ſe trouver au ſon de la cloche, qui ſe répétoit de paroiſſe en paroiſſe. La nobleſſe ſe met à la tête des communes, & tous enſemble, ils marchent vers Brive, mais ils arrivoient trop tard, & depuis une heure la ville étoit déjà occupée par la compagnie. A cette nouvelle, les ducs détachent quarante maîtres à chacune des portes, avec une grande quantité de fagots pour y mettre le feu, ſi les magiſtrats ne veulent

1650.

Le 17.

Lénet.

1650. point ouvrir, ou ne chassent point la compagnie. Le peuple allarmé, fait bientôt cesser l'indécision des magistrats, & force les commandans de la compagnie à recourir à une capitulation. Sauvebœuf entre dans la ville, reçoit les paroles, & leur permet de sortir avec armes & bagages; mais Bouillon le désavoue, comme ayant agi sans ordre, enfin on accorde au nom du duc d'Enguien, aux officiers de sortir chacun avec un cheval, mais sans valet & sans bagages, & le reste est obligé de se rendre à discrétion. Les vainqueurs emmenent cent cinquante chevaux à Turenne, & la plupart des prisonniers prennent parti avec eux.

La princesse cependant alloit quitter Turenne pour se rapprocher de Bourdeaux, non qu'elle ne fût mieux dans les terres du duc, qu'elle ne pouvoit espérer d'être dans la capitale de la Guienne, Bouillon, pour la recevoir dignement, ayant fait des dépenses effroya-

bles. On auroit peine à comprendre comment, dans le délabrement de sa fortune, il pouvoit y suffire, si l'on ne savoit combien de ressources ont encore les grands dans la confiance ou l'avidité des petits, lors même que leurs affaires sont le plus désespérées. C'étoient tous les jours à Turenne des festins plutôt que des repas, qui commençoient & finissoient par les santés, que l'on portoit pour Condé; on les buvoit tantôt debout, tantôt à genoux, mais toujours le chapeau bas & l'épée nue à la main. Bouillon les commençoit par des protestations de mourir au service des princes, & de ne remettre l'épée dans le foureau qu'il ne les vît en liberté; & ces santés, il les portoit tantôt de deux, tantôt de trois rasades, dans des gobelets à l'allemande. Chacun, jusqu'aux valets, l'imitoient, de sorte que bientôt tout le monde se trouvoit dans une gaieté qui approchoit beaucoup de l'ivresse. 1650.

1650. Malgré cette réception & ces marques d'attachement que je ne rapporte, que parce qu'elles ne ſont plus dans nos mœurs, la princeſſe étoit impatiente de ſe montrer aux portes de Bourdeaux, & on réſolut de la conduire à Limeuil, qui n'en eſt pas éloigné. Mais on ne pouvoit le faire ſans danger; le chevalier de la Valette, étant dans les environs avec une petite armée, réſolu d'obſerver ſa marche & de l'enlever s'il étoit poſſible. Heureuſement la princeſſe pouvoit alors ſe montrer avec aſſurance, & non comme elle avoit fait juſqu'alors, fugitive & dans les ténebres. Quand elle ſortit de Turenne, elle étoit accompagnée de ſeize eſcadrons, de quatre cents gentilshommes & de deux cents dragons, leſquels avec l'infanterie, pouvoient former un corps de deux mille quatre cents hommes. Ils couvrirent ſi habilement ſa marche, que la Valette n'oſa rien tenter contre elle, & qu'elle arriva à Limeuil, ſaine & ſauve,

ſauve, après avoir fait une partie du chemin par eau. 1650.

Cependant les épernoniſtes, c'étoit ainſi qu'on appelloit les troupes de la Valette, après avoir fortifié le pont de Terraſſon, l'avoient quitté pour marcher du côté de Bergerac. Les ducs, avertis de ſon deſſein, voulurent rendre au chevalier plus que les allarmes qu'il leur avoit données, & voyant la princeſſe en ſûreté, réſolurent de le combattre, malgré la laſſitude de leur infanterie, fatiguée de la longue courſe qu'elle venoit de faire. Ils quittent Limeuil ſur le ſoir, & pendant les ténébres d'une nuit fort obſcure, ils avancent & trouvent les ennemis poſtés à Clermont & à Montclard, villages ſitués dans des lieux montueux, couverts de bois & de difficile accès. Le chevalier étoit en outre défendu par un ruiſſeau bourbeux & profond, qui formant une eſpece de marais, le ſéparoit des ducs, & les empêcha d'enlever ſes quartiers

Le 24.

1650. pendant la nuit, comme ils se l'étoient promis.

A la pointe du jour les épernonistes, ayant apperçu la moitié de la cavalerie ennemie, l'autre s'étant égarée par la faute des guides, prennent l'allarme, & cherchent leur salut dans la fuite. Mais tandis qu'ils s'empressent de se retirer du côté de Bergerac, à la faveur d'un grand bois qui les couvre, les ducs passent le ruisseau, fondent sur le bagage avec 300 mousquetaires & 100 chevaux. Coligny, à la tête des volontaires, & Sauvebœuf font des prodiges de valeur; l'escorte du bagage est écrasée; cent cinquante soldats restent sur la place, avec deux capitaines & d'autres officiers; tout le bagage, mulets, chariots, équipages, argent, vaisselle du général & des officiers, tout devient la proie du vainqueur. Le butin fut estimé trois cents mille livres, & il se trouva tel cavalier qui eut douze cents louis d'or pour sa part. Les ennemis, loin de profiter du

désordre qu'entraîne le pillage, pour se retourner contre les vainqueurs, ne s'en servirent que pour se sauver très promptement à Bergerac & même au-delà, pourchassés encore par une foule de paysans, qui sonnerent le tocsin sur eux, & les accablerent de coups & de malédictions. 1650.

Cet avanrage, qui n'auroit rien été dans d'autres circonstances, devint considérable dans celle-ci, où il falloit acquérir une certaine confiance pour le parti. Aussi les chefs ne manquerent pas de le faire sonner bien haut, & de le broder de tous les ornemens qui pouvoient le relever & frapper les imaginations, en dissimulant leur perte, & en doublant ou triplant celle des ennemis dans des relations enflées, qu'ils eurent soin de faire circuler à Bourdeaux & aux environs.



CHAPITRE IV.

Mouvemens dans Bourdeaux. La princesse y est reçue. Les ducs s'y introduisent ensuite. La ville se déclare entiérement pour les princes.

1650. SI l'on vouloit profiter de cette victoire, & en tirer quelque fruit, il falloit se hâter d'arriver à Bourdeaux. La nouvelle qui s'en étoit répandue parmi le peuple, ainsi que les différents papiers trouvés dans la cassette du chevalier de la Valette, & dont plusieurs étoient des ordres de la cour, très peu favorables à la capitale de la Guienne, avoient porté à leur dernier degré dans l'esprit de la populace deux sentimens bien différens, l'un d'exécration contre la cour & les épernonistes, l'autre de pitié & d'intérêt pour la princesse & son fils. Ajoutez à cela les bruits que les émis-

ſaires du parti faiſoient courir, que le véritable motif de la priſon de Condé étoit la partialité que ce prince avoit montrée pour la ville de Bourdeaux contre ſon gouverneur. Le peuple ne pouvoit donc être mieux diſpoſé. Il n'en étoit pas de même des jurats & d'une partie du parlement : attachés à la cour ou par intérêt, ou par principes, ou par amitié pour le gouverneur, car la haine contre celui-ci n'étoit pas ſi générale qu'il ne lui reſtât des partiſans, ils voyoient avec effroi les maux que ſe préparoit Bourdeaux, s'ils attiroient la guerre dans leurs murs en recevant la princeſſe. L'avocat-général Lavie étoit de tous le plus ardent à ſe déclarer contre ſon admiſſion. Son zele n'étoit peut-être pas abſolument pur, car il arrivoit de la cour, où Mazarin lui avoit, diſoit-on, promis la premiere préſidence, à la mort du préſident Bernay, lequel étoit auſſi pour lors à la cour. La premiere marque d'improbation que donna

1650.

Lénet.

1650. Lavie au projet formé d'admettre la princesse dans Bourdeaux, fut de faire fermer les portes pendant 24 heures: mais le peuple furieux s'assemble en tumulte, & poussant des cris horribles, brise les portes avec des haches, jurant de massacrer quiconque s'opposera à l'entrée de la princesse, & forçant les jurats de crier *vive le Roi, vivent les princes, & point de Mazarin!*

Sur ces nouvelles la princesse précipite sa marche pour ne point laisser ré-

Le 31 Mai. froidir cette bonne volonté, & arrive aux portes de Bourdeaux, tandis que le parti qui lui est contraire la croit encore bien éloignée. Le chemin qu'elle prit depuis Lormont fut jonché de fleurs, & on la combla de bénédictions, elle & son fils pendant cette courte route. Ce n'étoit qu'un prélude de ce que son entrée dans la ville devoit avoir d'honorable: quatre cents vaisseaux, qui étoient dans le port, la saluerent de trois décharges de toute leur artillerie; plus

de trente mille hommes sortirent des murs pour la recevoir, & à travers cette foule empressée autour d'elle, Sauvebœuf & Lusignan, qui lui servoient d'écuyers, eurent bien de la peine à la conduire à un carrosse superbe qu'on lui avoit préparé. Le jeune prince, porté entre les bras d'un gentilhomme, vêtu d'une robe de taffetas blanc, chamarrée d'argent & de passemens noirs, avec un chapeau couvert de plumes blanches & noires, attiroit tous les regards, moins encore par sa parure, qui relevoit les graces de sa jeunesse, que par les caresses multipliées qu'il prodiguoit de tous côtés, tendant ses mains à droite & à gauche, les donnant à baiser à quiconque pouvoit l'approcher, & s'écriant que *son pere & son grand pere avoient eu raison d'aimer des gens aussi affectionnés pour leur maison qu'ils le paroissoient.* Ce fut au milieu de cette scene, qui auroit été intéressante pour un philosophe, & qui devoit l'être bien

1650.

1650. davantage pour ce peuple, que la princesse & son fils, suivis de vingt-deux carrosses, remplis de noblesse, & entourés d'une multitude innombrable qui fondoit en pleurs, arriverent au logis du président de Lalane, qu'on lui avoit destiné pour demeure. Elle n'y fut pas à l'abri du bruyant empressement du peuple, qui s'y précipita en foule & ne s'écoula, que lorsque pour repaître leurs regards, elle se fut placée avec son fils sur une terrasse, d'où elle se fit voir jusqu'à minuit à cette multitude, qui ne cessoit de la combler de bénédictions, & de vomir contre Mazarin toutes les imprécations que la fureur peut suggérer à la populace.

Ibid. La Rochef. On ne voit point les deux ducs jouer de rôle dans tout ce spectacle, c'est qu'en effet ils n'y assisterent point. Ils étoient restés avec toutes leurs troupes à Lormont, craignant de n'être point introduits dans la ville, & avec raison, car ils avoient reçu plus de vingt lettres

différentes sur la forte opposition qu'ils trouveroient à être admis parmi les jurats & une partie du parlement. Ils se consolerent de ce refus par la glorieuse réception faite à la princesse, & par l'espoir de trouver bientôt avec son secours une voie facile pour la suivre : car quoique les jurats & le parlement ne fussent point allés sur le champ la saluer en corps, il y en eût peu qui se dispensassent de la voir en particulier, & qui ne lui promissent tout ce qui pourroit dépendre d'eux. 1650.

Cependant Alvimar, maréchal de camp, dépêché par la cour, se préparoit à troubler la joie que ressentoit la princesse de sa réception; il entroit dans la ville presqu'aussitôt qu'elle, apportant aux jurats & au parlement des ordres, ou pour ne pas recevoir la princesse, ou pour l'arrêter elle & son fils, & faire le procès à Lusignan, ainsi qu'à quelques autres, comme coupables de trahison, par leur liaison avec les

1650. ennemis de l'état, & par les secours qu'ils avoient sollicités auprès des Espagnols. Alvimar, qui étoit déjà venu négocier à Bourdeaux, lors de la derniere paix, faite par le maréchal Duplessis, étoit connu du peuple, & sa vue, dans ces circonstances, n'annonçant rien que de sinistre, le mit en fureur. Il auroit été sur le champ massacré, si quelques gentilshommes ne l'eussent soustrait à la rage de la multitude, en le conduisant chez la princesse. La maniere dont on devoit le traiter, forma un point important de délibération pour son conseil. Quelques-uns vouloient qu'on l'abandonnât à toute la furie de la populace, pour la rendre d'autant plus irréconciliable avec la cour, qu'elle seroit plus coupable : ce fut l'avis des deux ducs, qu'on envoya consulter à Lormont, & qui le motiverent ainsi dans leur réponse. Mais Lénet, & après lui la princesse, que son sexe portoit à des moyens plus doux, crurent la modé-

Lénet.

ration plus prudente dans un moment où l'on devoit plus chercher à exciter la pitié que la haîne, où une action violente, toujours si odieuse dans le sexe le plus sévere, le paroîtroit bien davantage dans le sexe le plus humain, & susciteroit plus d'ennemis que de partisans. 1650.

On résolut donc de ne donner à Alvimar que la peur, & sans réprimer les injures, les menaces, les reproches, les malédictions dont le peuple le chargeoit, tandis qu'on le conduisoit chez l'avocat-général Dusault, & le président Daphis, pour y porter ses lettres, on le garantit d'extrêmités plus terribles, auxquelles la multitude vouloit se livrer contre lui. Lusignan dans cette occasion, montra ce qu'est la noblesse françoise, & prouva qu'au milieu de ses plus grands égaremens elle ne fait jamais un entier divorce avec l'honneur. Il n'ignoroit pas la rigueur des ordres dont Alvimar étoit chargé contre lui,

1650. & qu'ils n'alloient à rien moins qu'à lui faire porter la tête sur un échaffaut, & cependant il lui servit d'égide contre tous les traits lancés sur lui, il appaisa les murmures, il suspendit l'effet des menaces, & n'oublia rien enfin de tout ce qui pouvoit calmer cette populace irritée. Dusault & Daphis ayant refusé de recevoir les lettres qu'apportoit son ennemi, pour les présenter au parlement, il le ramena dans sa propre maison où il veilla encore plus soigneusement à sa sûreté, & lui procura ensuite les moyens de s'échapper sans avoir reçu le plus léger mauvais traitement.

Le même.

Le 1 Juin. Le lendemain de son arrivée, la princesse munie d'une longue requête que Lénet lui avoit dressée, & qui étoit plutôt un manifeste sanglant contre Mazarin qu'une supplique, se rendit au parlement accompagnée de son fils & du même cortege de la noblesse & du peuple, qu'elle avoit eu la veille. Les

rues & la grand'salle retentissoient des plus bruyantes acclamations. Ce fut dans cette derniere que la princesse se plaça pour jouer le même rôle que sa belle-mere avoit joué au parlement de Paris. Elle attend chaque conseiller au passage, elle lui représente en fondant en larmes le malheureux état de toute sa maison, opprimée par le cardinal Mazarin, elle lui demande un refuge contre ses injustes persécutions. Le jeune prince, entre les bras de Vialas, ne met point en œuvre des artifices moins puissans; il jette ses bras au cou des conseillers, il les embrasse l'un après l'autre, il leur demande en pleurs la liberté de son pere; scene attendrissante, qui émeut tous les cœurs, & fait mêler les larmes des protecteurs à celles des supplians. 1650. Le même.

Cependant l'assemblée se forme quoique lentement; Lavie, qui a envie de traîner les choses en longueur, éleve mille difficultés, fait parler les ordres

1650. du Roi, montre les dangers de la commisération, & parvient presqu'à ébranler les esprits, lorsque tout-à-coup on voit entrer la princesse, qui, outrée de dépit & d'impatience, se précipite dans la grand'chambre, tenant son fils par la main, & le visage baigné de larmes, se jette à genoux devant cette assemblée aussi surprise que flattée secrétement

Le même. d'un tel abaissement. On s'empresse, on court à elle, on la releve, & enfin à travers les sanglots, les soupirs, elle parvient à faire entendre ces mots:

» Je viens, messieurs, demander jus-
» tice au Roi en vos personnes, contre
» la violence du cardinal Mazarin, &
» remettre la mienne & celle de mon
» fils entre vos mains. J'espere que
» vous lui servirez de pere; l'honneur
» qu'il a d'être proche parent de S. M.
» & le caractere sacré dont vous êtes
» revêtus vous y obligent. Il est le seul
» de la maison royale qui soit en li-
» berté; il n'est âgé que de sept ans;

» monsieur son pere est dans les fers. 1650.
» Vous savez tous, messieurs, les grands
» services qu'il a rendus à l'état, l'a-
» mitié qu'il vous a témoignée dans les
» occasions, celle dont s'honoroit pour
» vous monsieur mon beau-pere. Lais-
» sez-vous toucher à tant de titres; ne
» refusez pas votre commisération à la
» famille la plus malheureuse & la plus
» injustement persécutée ».

La douleur l'ayant empêché de poursuivre, son fils reprit la posture qu'on lui avoit fait quitter, & se jettant à genoux, s'écria de ce ton qui perce l'ame: » servez-moi de pere, messieurs; » le cardinal Mazarin m'a ôté le mien ». A ces mots il n'y eut personne qui ne courût à lui pour le relever, personne qui ne fût attendri jusqu'aux larmes, & ne se sentît suffoqué par la douleur & la pitié. Le président Daphis, qui faisoit les fonctions de premier président, les pria de se retirer, les assurant que la compagnie étoit sensible à leur

1650. malheur & alloit s'occuper de leur requête.

Cependant Lavie faisoit tous ses efforts pour traîner l'affaire en longueur, mais Dusault, quoiqu'à l'âge de 80 ans, parla avec tant de vigueur, qu'il emporta les avis. Les cris du peuple, assemblé dans la grand'salle & qui menaçoit de mettre le feu au palais, si l'on ne rendoit justice à la princesse, ne contribuerent pas peu à hâter la décision en sa faveur. Cependant on voulut encore légitimer l'arrêt qu'on alloit rendre par une formalité, en faisant demander à la princesse, si, dans le cas que la compagnie lui accordât la protection du Roi & sûreté dans la ville, elle ne promettoit pas d'y vivre en bonne sujette de S. M. & d'employer toute son autorité pour que rien ne s'y passât contre le service du monarque. Sur la réponse affirmative, l'arrêt fut rendu, portant en substance que la requête & le régistre seroient envoyés à

S. M. laquelle feroit suppliée, attendu les protestations de fidélité de la princesse, d'agréer qu'elle & son fils demeurassent en sûreté à Bourdeaux, sous sa sauvegarde & sa justice; qu'en outre S. M. seroit suppliée d'agréer les remontrances contenues au régistre. 1650.

La princesse, qui s'étoit obstinée à ne point quitter le palais qu'elle n'eût obtenu cette piece, n'en sortit qu'à six heures du soir, pour retourner à sa maison avec le cortege qui l'avoit accompagnée le matin. Elle y reçut de nouveau la visite de tous les membres du parlement, qui ne jugerent pas cependant devoir encore la faire en corps, attendu les défenses que le Roi leur avoit envoyées de la recevoir; comme si ces ordres ne venoient pas d'être plus audacieusement blessés par leur arrêt, qu'ils n'auroient pu l'être par une vaine formalité.

Cependant les deux ducs soupiroient après le moment d'être reçus dans la

1650. ville, & ils avoient quitté Lormont pour s'en rapprocher & s'étoient postés dans le faubourg des chartreux. La même opposition qui les avoit jusqu'alors éloignés subsistoit toujours, & ils ne pouvoient espérer d'être introduits que par la faveur du peuple; car les jurats, la plupart placés de la main du duc d'Epernon, étoient intéressés par la reconnoissance à ne point les admettre; le parlement, en grande partie, malgré son ressentiment contre le duc, n'étoit pas mieux disposé. La compagnie étoit partagée en trois partis; celui de la cour, qui ne reconnoissoit de loi que les ordres du maître; celui de la petite fronde, qui avoit pour unique but l'éloignement du gouverneur; celui de la grand'fronde, qui, à l'exemple de celle de Paris, outre cet éloignement, ne respiroit que les plus hauts projets de l'ambition, & étoit disposé à tout pour remplir ses vastes projets. De ces trois partis, rapprochés par leur haîne con-

tre le duc, il ne résultoit qu'un sentiment, celui de tout faire pour en délivrer la province, de prêter à la sédition assez de force pour contraindre la cour à son éloignement, mais de s'en tenir là. En recevant les ducs, on prévoyoit assez qu'on seroit entraîné à des démarches bien plus hardies, & qu'en se déclarant une fois pour la liberté des princes, on alloit changer la nature des mécontentemens, par conséquent des procédés, & allumer dans la province une guerre civile. 1650.

Telles étoient les réflexions que faisoient les principaux citoyens, & qui les empêchoient de se prêter entiérement aux vues des ducs, dans la crainte de se voir bientôt leurs esclaves. Mais le peuple, qui ne consultoit que sa haîne, étoit bien loin d'une telle circonspection, qu'il appelloit une trahison à la cause commune. Echauffés sous main, par Lénet & ses émissaires, ils n'avoient pas moins d'impatience que les ducs de

1650. Le 2 Juin. les voir dans leurs murs. Ceux-ci profiterent de cette bonne volonté, & saisissant l'occasion d'une visite que leur rendit la princesse, accompagnée d'une foule de peuple qui appelloit les ducs à haute voix, les priant d'entrer dans la ville, & menaçant de massacrer quiconque leur seroit contraire, un moment après que la princesse les eût quittés, ils la suivirent & s'établirent à Bourdeaux.

Mais ce n'étoit pas tout; il falloit, comme la princesse, se procurer la protection du parlement, & paroître d'autant plus soumis pour le moment, qu'on espéroit après ce premier pas parler bientôt plus hautement. Cette entreprise étoit d'autant plus difficile, que la compagnie avoit entre les mains une déclaration enrégistrée au parlement de Paris, par laquelle les deux ducs, mad. de Longueville & Turenne étoient déclarés criminels de leze-majesté. Ils dresserent leur requête en conséquence de

Le 16 Mars.

cette déclaration, demandant sûreté à la compagnie jusqu'à ce qu'ils eussent eu le temps de se justifier auprès de S. M. des crimes dont on les avoit noircis, & sur lesquels étoit fondée la déclaration. La princesse de son côté ne s'oublioit pas, & pressoit en particulier chaque conseiller d'avoir égard à cette requête. Quelques-uns se rendoient, mais le plus grand nombre persistoit à vouloir que les ducs sortissent, promettant alors de ne rien décider sur la déclaration : mais il fallut que leur opiniâtreté cédât à celle des ducs; malgré les oppositions de Lavie, la compagnie intimidée par les menaces du peuple qu'on faisoit agir, donna enfin l'arrêt demandé, & leur accorda pour six semaines sa protection.

1650.

Le 4 Juin.

C'étoit déjà un grand point de gagné, & après cette premiere démarche, les ducs se flattoient d'entraîner bientôt la compagnie dans d'autres, qui ne permettroient plus ensuite de reculer : mais

1650. ils avoient un terrible adverſaire à dompter dans Lavie, qui ne leur donnoit point de repos, & étoit ſeul capable de faire échouer leurs projets : mais ſon zele imprudent les en délivra. Il mit tout en uſage pour exciter une ſédition contre la princeſſe, il fit circuler parmi les ſyndics des corps de métiers, les copies des lettres du Roi qu'Alvimar & lui avoient apportées, il manda les banquiers pour leur défendre de prêter de l'argent à la princeſſe, ſur ſes pierreries, & enfin il n'oublia rien avec le Franc, Duglas & Pontac, jurats, pour exciter parmi le peuple des mouvemens en faveur de la cour, mais il en arriva tout autrement qu'il ne l'avoit eſpéré.

Le 9. Le peuple furieux, s'attroupe un jour autour du logis de la princeſſe, en s'écriant que Lavie eſt un traître, qu'il faut l'égorger lui & ſa famille, & qu'ils courent le mettre en pieces. La princeſſe veut ſuſpendre leur rage, & s'efforce de leur inſpirer des ſentimens plus

pacifiques; mais les ducs & les autres chefs, plus cruels dans leur politique, applaudissent à leur projet, croyant que par quelque voie que ce fût, il falloit se délivrer d'un homme dont le zele pouvoit leur être si dangereux. 1650.

Cette populace, charmée qu'on laisse un libre cours à sa fureur, ne demande qu'un chef. Sauvebœuf, ennemi personnel de Lavie, ne rougit point de se mettre à leur tête; ils entourent sa maison, ils enfoncent les portes; Lavie n'a que le temps de se sauver chez les feuillans ses voisins; on l'y poursuit, & c'en étoit fait de lui, si Sauvebœuf, touché des larmes de sa femme, n'eût empêché qu'on ne l'égorgeât. Le peuple, qui se rend à ses représentations, veut au moins se venger sur sa femme, & revole à sa maison; Sauvebœuf, toujours sur leurs pas, la soustrait à leur fureur, & la conduit par la main avec ses enfans à la retraite de son mari. La populace en courroux de voir sa fureur deux

1650. fois trompée, s'en dédommage sur la maison qu'elle dévaste, & dont elle enleve jusqu'aux portes & aux fenêtres, pour y mettre ensuite le feu, atrocité que Sauvebœuf empêche encore.

Cependant Lavie, voyant cet horrible spectacle, juge sa présence désormais plus contraire qu'utile au Roi; il prend un bateau, s'enfuit à Blayes, & de-là se rend à la cour. Il arriva de cette sédition, ce qui arrive toujours des mouvemens du peuple, qu'on peut bien exciter, mais qu'il n'est pas si facile de modérer quand on leur a laissé prendre du cours. Cette populace, fiere d'avoir fait quitter la partie à Lavie, & alléchée par le butin qu'elle venoit de faire dans sa maison, se préparoit à user des mêmes violences contre la demeure des trois jurats. La princesse, qui par mille raisons de politique étoit obligée de réprimer une pareille rage, essuya bien des difficultés pour contenir ces furieux. Le fruit, que les ducs tirerent

rent de tant de violences, fut d'aliéner davantage contre eux les membres du parlement, & de devenir aussi odieux à quelques-uns d'entre eux, qu'ils furent chers à la populace, dont ils avoient flatté les emportemens. Ils eurent lieu de s'appercevoir de ces sentimens de haîne des magistrats, lorsque quelques jours après, sur une longue lettre envoyée de Blaye par Lavie au parlement, on commença à informer de la sédition, on ordonna aux jurats de faire prendre les armes aux habitans, qui heureusement pour les ducs s'y refuserent, & on arrêta trois des plus séditieux, qu'on auroit envoyés au gibet, si l'on n'eût craint de voir renouveller les violences qu'on cherchoit à réprimer. 1650

Cependant les ducs connoissant qu'ils ne feroient jamais déclarer le parlement, s'ils ne parvenoient à donner quelque consistance à leur parti, & si l'on ne voyoit une espece de sûreté à

1650. s'engager avec eux, cherchoient à se donner un peu de réputation, en s'emparant de quelque poste autour de Bourdeaux, & sur-tout à se procurer un secours plus solide de la part des Espagnols. Ceux-ci n'avoient pas plutôt vu les troubles s'élever dans la Guienne, qu'ils s'y étoient intéressés dans l'espoir de regagner de ce côté ce qui leur avoit échappé durant la guerre de Paris. Le baron de Batteville, gentilhomme franc-comtois, s'étoit approché de Bourdeaux, dans l'intention de négocier avec les mécontens, & de les engager à un traité avec son maître, en leur promettant des monts d'or. Il s'étoit ensuite retiré à St. Sébastien, où la princesse lui avoit dépêché Baas, gentilhomme du duc de Bouillon, pour faire en son nom le même traité que Turenne & Mad. de Longueville avoient fait avec les Espagnols, comme nous le raconterons bientôt. Mais Batteville ne pouvoit donner que de brillantes promes-

La Rochef.

ses, les affaires de son maître étant dans un tel dérangement, qu'il avoit bien de la peine à soutenir les dépenses ordinaires de la guerre; dans toute celle-ci à peine pût-il fournir deux cents cinquante mille livres, quoiqu'on eût promis des millions. C'est qu'en effet, ils n'avoient pu donner davantage. Dès qu'ils avoient vu la prison des princes, l'événement sans doute le plus heureux pour eux, après les coups que Condé avoit portés à leur monarchie, ils avoient songé à en profiter; mais ni leur intention, ni leur intérêt, n'étoient certes pas de contribuer à la délivrance du prince, quoiqu'ils fissent tout ce qu'il falloit pour le persuader. Aussi n'hésiterent-ils pas à se lier promptement avec Turenne & la duchesse de Longueville, & à leur fournir des secours, mais de façon cependant à se rendre toujours les maîtres des événemens, & à ne pas donner tant de consistance au parti, qu'il pût écraser le cardinal &

1650.

Lénet.

briser les fers du héros dont ils avoient
1650. reçu tant de plaies. Ils auroient bien volontiers suivi la même politique pour Bourdeaux ; c'étoit ce qui auroit pu leur arriver de plus favorable, que de se saisir d'un poste aussi avantageux. Ils auroient pu se prévaloir de la foiblesse où le parti y étoit à sa naissance, du besoin qu'on avoit de leurs secours, de la terreur qu'inspiroient aux Bourdelois & le ressentiment du gouverneur & la vengeance de Mazarin. Sous tant de prétextes, ils auroient pu faire recevoir garnison espagnole dans la ville, comme ils avoient fait à Stenay ; sous celui de la liberté des princes, ils y auroient poussé vigoureusement la guerre, & s'y seroient ménagés des conquêtes, qui à la paix leur auroient été de sûrs garans de la reddition des places qu'on leur avoit enlevées sur la frontiere. Tous ces avantages ils les sentoient vivement ; mais on les prit dans un moment d'impuissance ; ils étoient

épuiſés d'hommes & d'argent ; tous les fonds de la guerre étoient faits, ſoit pour la Flandre, ſoit pour l'Italie ; Portolongo, Piombino, Caſal, qu'ils vouloient reprendre, le Portugal, où ils vouloient ſe défendre, avoient abſorbé toutes leurs forces, & tout ce qu'ils pouvoient faire, quand cette ville ſe déclara, étoit d'envoyer de très légers ſecours & de pompeuſes eſpérances. 1650.

Cependant les ducs leurrés par les artifices de Batteville, & ne doutant pas que tous les tréſors du Pérou ne refluaſſent à Bourdeaux, ne ſe contenterent pas de Baas, ils dépêcherent encore Sauvebœuf & Silleri, beau-frere de la Rochefoucault, leſquels partirent chargés d'une lettre de la princeſſe pour le Roi d'Eſpagne. Mais le commencement de leur voyage fut malheureux ; car s'étant embarqués ſur une frégate que leur avoit envoyée Batteville, le duc de St. Simon la fit attaquer par une autre, ſoutenue de quelques chaloupes, de ſorte Le 14.

1650. que les négociateurs furent obligés de se sauver dans un esquif, & de chercher une autre voie pour pénétrer en Espagne.

Le parti des princes eut lieu bientôt de se consoler de ce petit malheur par le cours favorable que prirent leurs affaires & dans la ville & dans le parlement. Les succès & les revers en furent

Le 17. également la cause. Le comte de Meille, ayant été chargé de s'emparer de Castelnau, réussit si heureusement au gré des bourgeois dans cette légere expédition, qu'ils la célébrerent comme l'évé-

Le 18. nement le plus important. Le parlement, avançant pas à pas dans le chemin de la révolte, se détermina à envoyer à celui de Paris le conseiller Voisin, pour l'instruire de ce qu'il avoit fait en faveur de la princesse, & lui demander l'union. Il s'étoit déjà déterminé à la même démarche auprès du parlement de Toulouse, qui étoit fort disposé à se déclarer contre la cour, & qui, malgré les

ſages repréſentations du premier préſident de Montrane, avoit commencé les hoſtilités, en déclarant, par un arrêt, le duc d'Epernon perturbateur du repos public. 1650.

D'un autre côté, ce duc s'étant ſaiſi de l'iſle de St. Georges, ſituée à trois lieues au deſſus de Bourdeaux, cette expédition, par la frayeur qu'elle jetta dans la ville, ſervit mieux le parti que n'auroit pu faire le gain d'une bataille. Les Bourdelois, ſe croyant perdus, s'écrient qu'il faut ſonger à la ſûreté publique; qu'il y a dans le parlement des traîtres, qui veulent livrer la ville à leur tyran. Sur ces murmures la compagnie s'aſſemble, elle ordonne à tous les bourgeois, ſans diſtinction, de prendre les armes, elle les fait aſſembler à l'hôtel-de-ville au ſon de la cloche, pour aviſer à la cauſe commune, elle prie les ducs d'occuper les poſtes de Surain & de Baſtide, & ordonne enfin qu'on prendra dans le coffre commun Le 22.

1650. dix mille écus, & qu'on les prêtera à la princesse pour lever deux régimens d'infanterie, destinés à la défense de Bourdeaux.

L'assemblée de l'hôtel-de-ville fut encore plus favorable aux vues des ducs. On y résout, tout d'une voix, que la sûreté publique ne pouvant se contenter de la simple garde ordonnée par le parlement, les bourgeois demeureront unis avec les ducs & cette compagnie, dont on observera inviolablement les arrêts, & qu'on prendra sur-tout les mesures les plus efficaces pour reconnoître les partisans du duc d'Epernon, & en délivrer la ville. Cette délibération étoit d'autant plus favorable, que le maréchal de la Meilleraie, qui s'approchoit avec une armée, voulant tenter d'abord les voies de la douceur, avoit envoyé au parlement, un trompette avec une lettre, pour instruire la compagnie que le Roi consentoit à dépouiller le duc d'Epernon de son gouvernement,

pourvu que de leur côté ils chassassent de la ville, les rebelles qu'ils y avoient retirés. Sans la délibération, la compagnie se seroit peut-être laissé tenter par ces offres, & il y eut même bien des avis à les accepter : mais enfin il passa à la pluralité, que le procureur-général écriroit au maréchal, « que la compagnie s'étoit trouvée si indignée de » son procédé, qu'elle n'avoit pas voulu » ouvrir sa lettre, qu'il lui paroissoit » fort étrange qu'il lui eût envoyé un » trompette & l'eût traitée en ennemie, » & que s'il eût su son métier, il se se» roit bien gardé d'en user ainsi ».

1650.

Cette démarche vigoureuse rendit le peuple plus hardi à demander l'union projettée. Il renouvella ses attroupemens & courut furieux au palais pour l'obtenir, menaçant d'égorger quiconque s'y opposeroit. La compagnie y étoit assez disposée, mais elle auroit voulu sauver les apparences, & que le Roi, ni les autres parlemens, n'eussent pas

1650. eu à lui reprocher d'avoir levé hautement l'étendard de la révolte contre son souverain. Pour se conformer à leur délicatesse, les ducs consentirent que, sans donner en termes formels l'arrêt d'union, on en rendît un contre le duc d'Epernon, ses troupes, fauteurs & adhérans, ce qui auroit le même effet pour le parti des princes. L'arrêt fut Le 25. en conséquence lancé tel qu'il avoit été concerté : Epernon, la Valette, & tout ce qui étoit sous leurs ordres, furent déclarés infracteurs de la paix, & perturbateurs du repos public, avec injonction à tout le monde de *leur courre sus*.

Les Bourdelois s'empresserent de mettre le même jour cet arrêt à exécution. Epernon s'étoit posté dans un marais auprès de Blanquefort, & comme sa position le rapprochoit trop de la ville, la crainte donna du courage aux habitans; cinq ou six mille s'armerent & forcerent le duc de Bouillon, qui crai-

gnoit un échec, & n'avoit pas trop de confiance en de pareilles troupes, de les mener à l'ennemi. Ils tromperent ses pressentimens & firent beaucoup mieux qu'il ne l'avoit espéré; dans deux ou trois décharges, ils tuerent quatre-vingt ou cent hommes, parmi lesquels deux capitaines de Navailles. Ils n'eurent, eux, que deux soldats, & un bourgeois de tués, & la nuit les ayant surpris, ils se donnerent toute la gloire de cette journée, quoique dans la vérité ils se fussent un peu retirés en désordre. Ce qu'il y eut de plus particulier, fut la valeur du président Pichon, lequel se piquant de bravoure, avoit voulu être de l'expédition, & ne se sentoit pas de joie d'y avoir eu un cheval tué sous lui. 1650.

La vanité de ces bourgeois triompha bien davantage, lorsque quelques jours après, on les mena à l'attaque de l'isle de St. George, dont ils s'emparerent ainsi que de la garnison, qu'ils prirent Le 27.

1650. à diſcrétion dans une égliſe, avec le baron de Canolles, lieutenant-colonel du régiment de Noailles, qui les commandoit. Ils furent conduits en triomphe à Bourdeaux, dont les habitans, à cette vue ſe livrerent aux tranſports de joie les plus extravagans. On eut bien de la peine de les ſouſtraire à la rage de ces forcenés, qui vouloient les mettre en pieces. Il ſuffiſoit, pour les décider à cette atrocité, que ces priſonniers fuſſent ſoldats de leur gouverneur. La haîne contre lui étoit ſi envenimée, qu'un cavalier de la Rochefoucault, régiment nouvellement levé ſous le nom du duc, ayant crié, en plaiſantant, *vive le Roi & Mr. d'Epernon!* fut ſur le champ égorgé, & traîné par toutes les rues, après qu'on lui eut coupé le nez, les oreilles, & d'autres parties qu'on devine aſſez par cela même que je ne les nomme pas.

Les ducs, armés de l'arrêt qu'ils avoient ſi long-temps ſollicité, leverent

enfin le masque, & donnerent à leur parti une publicité qu'il n'avoit pas encore eue. Le duc d'Enguien fut nommé généralissime, & tout se fit en son nom; les ducs sous lui eurent le titre de généraux, & Sauvebœuf, ainsi que Lusignan, celui de lieutenans. Avec cent mille francs qu'envoierent les Espagnols, on leva des troupes, & on parvint à former un corps de huit cents chevaux & de trois mille hommes de pied; la princesse fit broder sur les drapeaux & les étendarts, une grenade en feu, qui éclatoit de toutes parts, avec cette devise, *coacta*; allusion ingénieuse à la contrainte où on la réduisoit d'allumer le feu de la sédition pour réclamer la liberté de son mari. L'administration prit une forme, toujours sous l'inspection du parlement, qui nomma des commissaires pour les différens départemens; quatre pour assister au conseil de guerre, Blanc-Mauvoisin, 1650.

1650. Rémond, d'Espagnet & Mirat (1) ; Bordet & Monier, pour veiller au poste de St. Surain ; Faïade, pour celui de la Bastide ; Muscadet & Pichon pour l'artillerie ; Boucault, le Boux & Dusault pour la distribution des finances, qui devoient se prendre dans les différentes recettes ; d'Aleme enfin, pour un petit armement qui devoit se faire sur la riviere. Tous ces membres du parlement assistoient au conseil de guerre, où ils parloient d'autant plus haut, qu'ils entendoient moins les affaires qui s'y traitoient. La premiere qui fut agitée roula sur la maniere dont se feroit le prêt aux soldats, & on résolut de fabriquer des sous pour les

(1) J'avertis que tous ces noms ne sont peut-être pas bien ortographiés ; les mémoires de Lénet, d'où ils sont tirés étant fort mal imprimés, il peut s'y trouver beaucoup de pareilles fautes dont je ne suis pas responsable.

payer. Comme la cavalerie faiſoit beau- 1650.
coup de dégât pour les fourages dans les environs, on forma un amas de foin, & on convint de le diſtribuer par jour aux cavaliers; on laiſſa la princeſſe maîtreſſe de la diſtribution des deniers des recettes, & les jurats eurent ordre de mettre la milice bourgeoiſe dans un tel état de diſcipline, qu'elle fût en état de ſervir utilement dans l'occaſion.

On ne ſe contenta pas de ces précautions relatives à la guerre; on rendit un arrêt pour expulſer tous ceux qui étoient ſuſpects au parti, & on nomma des commiſſaires pour en faire une liſte exacte. On envoya l'arrêt dans toute l'étendue du reſſort, avec une lettre circulaire du duc d'Enguien, pour exciter les communes à prendre les armes. On fit plus; on envoya cet arrêt au parlement de Toulouſe, ainſi qu'à celui de Paris, pour leur demander de nouveau l'union, mais avec cette dif-

1650. férence, qu'on fit partir un exprès pour ordonner aux membres députés vers ce dernier, de ne plus demeurer à Paris, comme députés auprès du Roi & du ministre, mais auprès du parlement

Le 6 Juillet. seul. Enfin on couronna toutes ces audacieuses démarches, par un arrêt semblable à celui que le parlement de Paris avoit rendu dans la derniere guerre, par lequel il défendoit de faire aucune paix, si l'on n'y comprenoit tous ceux qui se seroient joints au parti.



CHAPITRE V.

Les Efpagnols envoient un député à Bourdeaux. Sédition du peuple contre le parlement. La princeffe de Condé appaife les mutins. Traité de Turenne avec les Efpagnols. Prife du Catelet. Siege de Guife.

A La vue de tant de fuccès, les ducs ne pouvoient trop fe louer de la hardieffe qui les avoit procurés. La méfintelligence qui regnoit parmi leurs ennemis, leur en préfageoit encore. En effet, St. Simon, la Meilleraie & d'Epernon, fembloient, par la jaloufie du commandement, vouloir mettre les affaires du fouverain dans un plus mauvais état, que les rebelle eux-mêmes ne les y mettoient. Les deux premiers s'étoient donnés un rendez-vous pour y concerter les opérations contre Bour- 1650.

1650. deaux, & ils s'attendoient que le dernier daigneroit aussi s'y rendre. Mais l'orgueil de d'Epernon, jaloux de voir d'autres généraux commander dans son gouvernement, lui montra cette démarche sous un aspect humiliant, & sans sauver même les apparences de la bienséance, il leur manda, par un laquais, qu'il n'avoit point de conseil ni à leur donner, ni à prendre d'eux. On peut se figurer le ressentiment de la Meilleraie sur un pareil procédé, lui qui n'étoit pas humble. Les ducs se promirent bien de profiter de cette division, surtout avec le secours dont Batteville les berçoit toujours, & quatre cents cinquante mille livres, que leurs envoyés avoient, disoient-ils, vus embarquer sur trois frégates, pour les conduire à Bourdeaux. Dans une situation si brillante, & avec ces espérances mensongeres, ils ne doutoient presque plus d'aucuns succès, lorsqu'ils éprouverent bien cruellement qu'ils ne devoient

pas compter totalement ſur le parlement, & moins encore ſur les ſecours de l'Eſpagne. 1650.

Enfin ces trois frégates, tant attendues & ſi vantées par le parti, arriverent, & avec elles dom Joſeph Oſorio, négociateur des Eſpagnols, qui venoit faire ſigner le traité qu'avoient conclu les envoyés des ducs. Ce n'étoit pas une petite queſtion à décider, ſi on recevroit cet envoyé publiquement ou en ſecret; la démarche paroiſſoit auſſi délicate que celle de la réception du député eſpagnol pendant le ſiege de Paris. On ſe réſolut au premier parti, comme devant produire un plus grand effet. La princeſſe lui envoya un carroſſe à ſix chevaux avec quelques gentilshommes, & on le reçut avec tous les honneurs que pouvoit exiger un envoyé du Roi d'Eſpagne : mais la joie de ſon arrivée fut un peu troublée, quand on vit que le traité conclu par les envoyés étoit abſolument le même que celui de la ducheſſe de Longueville Le 8.

1650. & de Turenne avec Fuensaldagne. Les ducs estimant leur parti plus puissant, avoient espéré beaucoup davantage. La Rochefoucault sur-tout en fût indigné, parce qu'il n'y étoit pas nommé, Baas ayant voulu en réserver tout l'honneur à son maître, peut-être par l'ordre de Bouillon lui-même; car celui-ci avoit de grandes prétentions au-dessus de la Rochefoucault, & la Rochefoucault de son côté n'en affectoit pas moins; ce qui produisoit entre eux de temps en temps des divisions, lesquelles heureusement n'éclatoient pas dans le public. Mais leur douleur & celle des autres chefs fut bien augmentée lorsqu'on vit, qu'au lieu de la somme promise, les Espagnols n'apportoient que quarante mille écus.

Tandis qu'on fulminoit contre leur mauvaise foi, & que dom Joseph les excusoit, & que cependant on acceptoit les quarante mille écus, parce qu'après
Le 9. tout, ils valoient mieux que rien, il

ſe paſſoit au parlement une ſcene bien terrible pour le parti. Le préſident Daphis, changeant tout-à-coup, faiſoit rendre un arrêt, par lequel il étoit ordonné d'informer de l'arrivée des frégates & de dom Joſeph, avec injonction de *lui courre ſus*. Cet arrêt étoit bien inconſéquent avec la réception qu'on lui avoit faite, réception approuvée par les commiſſaires du parlement; mais il n'avoit rien d'étonnant; car Daphis trouvoit qu'il ne gagnoit pas aſſez dans le parti, & ſes confreres vouloient ſe mettre à couvert & des reproches du Roi, qui quelque jour auroit pu leur faire un crime de leur liaiſon avec les ennemis de l'état, & des reproches des autres compagnies ſouveraines, qui pouvoient craindre de s'unir avec eux, s'ils l'étoient publiquement avec les Eſpagnols. Ce furent du moins là les raiſons qu'ils donnerent de leur arrêt, ajoûtant qu'ils en avoient formé

1650.

un autre ſecret qui défendoit de l'exé-
1650. cuter.

Malgré le ridicule de ces ſubterfuges, il fallut que les ducs feigniſſent de s'en contenter, & plâtrerent, comme ils purent l'affaire aux yeux de l'envoyé pour ne pas décréditer le parti, & pour tâcher d'obtenir du moins, par ſon moyen, le reſte des quatre cents mille francs.
Le 51. Mais le ſurlendemain les ducs furent complettement vengés. La princeſſe, allarmée par le procédé du parlement, ou plutôt feignant de l'être, lui avoit fait dire qu'elle vouloit ſavoir une fois pour toutes, ſi on recevroit ou non le cardinal, dans le cas qu'il vint à Bourdeaux, comme le bruit en couroit, parce qu'alors elle prendroit ſes arrangemens, & ſur l'affirmative iroit chercher une retraite ailleurs. Le peuple, furieux qu'on l'eût réduite à cette démarche, & croyant déjà la perdre elle & ſon fils, court en armes au palais,

demandant les arrêts néceſſaires pour lui procurer une entiere sûreté, à elle & à ſes ſerviteurs. On tenoit alors l'audience publique; ils entrent dans la grand'chambre, & prient le parlement, mais de ce ton abſolu qui commande, de ceſſer l'audience & d'aſſembler les chambres. Il fallut obéir, & on envoya aſſurer la princeſſe qu'elle pouvoit être tranquille, qu'on lui accordoit une entiere protection, & qu'on la prioit même de ne pas tarder à mettre ſur pied des troupes pour ſoutenir les arrêts rendus & à rendre en ſa faveur. 1650.

Après cette délibération, la compagnie croit que tout eſt terminé, & chacun ſe prépare à retourner chez ſoi: mais rendus plus audacieux par le ſuccès & l'impunité, les mutins leur demandent fiérement s'ils ont rendu l'arrêt d'union; quelques membres répondent qu'on n'en a rien fait, parce que ce n'eſt point ce qu'a demandé la princeſſe: auſſi-tôt mille épées ſont tirées,

toute la compagnie eſt repouſſée dans la
1650. grand'chambre avec violence, quelques-uns mêmes ſont bleſſés; ils envoient avertir la princeſſe de leur poſition périlleuſe, en la priant d'y mettre ordre; les ducs s'y oppoſent, & principalement Bouillon, lequel appuya avec tant de force cet avis, qu'il fut ſoupçonné, non peut-être ſans raiſon, d'avoir ſous main échauffé la ſédition. Ces ſoupçons doivent ſe tourner en certitude, lorſqu'on ſe rappelle combien il étoit peu ſcrupuleux ſur les moyens durant la guerre de Paris, & qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'on n'eût recouru aux plus atroces violences pour ſe rendre maîtres du parlement.

Cependant le danger devenoit de plus en plus preſſant pour la compagnie, & l'on envoyoit meſſage ſur meſſage à la Princeſſe. Lénet prit en conſéquence la réſolution de ſe rendre ſeul au palais, pour juger de ce qu'il y avoit à faire. Il paſſa au milieu d'une

haie

haye que formoit cette populace l'épée à la main dans la rue & dans la grand-salle. On le reçut avec les plus bruyantes acclamations, & on l'aſſura qu'on ne déſempareroit point, que la princeſſe ne fût entiérement ſatisfaite. Il fut plus mal reçu dans la grand'chambre. Dès que le préſident Daphis l'apperçut, il courut à lui comme un forcené, & lui fit les plus ſanglans reproches accompagnés d'horribles blaſphêmes : « Voilà » donc ce qu'ils avoient gagné à haſar- » der pour eux des pas qu'aucune com- » pagnie n'auroit jamais faits ; ils al- » loient être égorgés par l'ordre de ceux » mêmes qui leur devoient tout, & à » qui ils avoient communiqué une par- » tie de leur puiſſance ; mais ils ſauroient » bien la retirer à eux toute entiere, la » maintenir, la faire reſpecter par ceux » même qui prétendoient l'anéantir ». Lénet laiſſa Daphis exhaler ſa fureur, & étant parvenu à le calmer peu-à-peu par ſa modération, il ſortit pour tâcher 1650.

1650. de les délivrer de cette horde de furieux : mais il n'y parvint pas ; il eut beau répéter le rôle que le coadjuteur avoit si souvent joué dans la grand'salle de Paris, & les haranguer pendant très-long-temps sur le perron, il ne put réussir à se faire suivre de cette multitude qui s'obstina à rester. La princesse, craignant que la scene devenant trop sanglante ne la rendît elle-même odieuse, pour ne l'avoir pas prévenue, se rendit enfin au parlement avec ses femmes, Lénet & un seul écuyer. A sa vue les acclamations de la populace redoublerent, ainsi que les plaintes de la compagnie.

Elle parla long-temps au parlement avec une éloquence qui lui étoit naturelle, & qui se développoit dans les occasions, lorsqu'elle étoit échauffée par quelqu'intérêt puissant. Voyant enfin que malgré ses discours, la compagnie étoit toujours si effarée qu'elle ne prenoit aucune résolution : « Je vois bien,

» messieurs, leur dit-elle, avec une 1650.
» franchise relevée encore par les gra-
» ces de son sexe, je vois bien ce que
» vous demandez de moi. Vous vou-
» lez que je fasse retirer ce peuple, &
» que je vous tire du péril où vous ont
» jetté vos indécisions : la petite vanité
» gasconne vous empêche de m'en prier.
» Eh bien, il faut vous satisfaire. Si je
» réussis, vous direz que votre autorité
» en seroit bien venue à bout sans moi;
» si je ne réussis pas, vous ne manque-
» rez pas de croire que je n'ai ici de
» crédit que par votre autorité; n'im-
» porte.... A ces mots, elle veut sor-
tir, mais elle en est empêchée par la
foule du peuple qui se précipite dans la
grand'chambre, criant que la compa-
gnie n'est composée en grande partie
que de traîtres, & qu'il ne faut pas que
la princesse sorte avant d'avoir reçu sa-
tisfaction. Elle a beau répondre que
tout est arrangé, qu'elle est contente,
on ne veut pas l'en croire, & elle est

1650. forcée de rentrer. Alors on apprend que le jurat de Pontac, sur un ordre du parlement dont il étoit greffier en chef, avoit armé tout ce qu'il avoit pu trouver de son parti, & s'avançoit pour délivrer la compagnie; il n'y avoit peut-être pas de meilleur moyen pour la faire entiérement massacrer, & c'étoit l'ordre le plus imprudent que dans la circonstance on avoit pu donner. La princesse, effrayée à cette nouvelle, se fait un passage à force de prieres, & au travers de deux mille épées nues parvient jusqu'au perron, d'où elle voit avancer Pontac avec sa troupe, qui fait une décharge, en criant cependant, *vive le Roi! vivent les princes!* Quoique dans les plus vives allarmes, la princesse cependant ne se trouble pas entiérement, & conserve encore assez de sang froid pour s'écrier, *qui m'aime me suive*; & défendant en même temps aux deux partis de tirer, elle marche; chacun la suit, amis ou ennemis, en la

comblant de bénédictions, & l'accompagne jusqu'à son logis : deux hommes seuls périrent dans ce désordre, l'un sans nom, l'autre capitaine dans Enguien. 1650.

Cette violence, qui sembloit devoir éloigner plus que jamais les esprits, les rapprocha. Le parlement, connoissant que désormais il ne seroit pas le plus fort, ne résista plus que foiblement à toutes les impulsions qu'on voulut lui donner; & même, selon quelques-uns, Retz. toute sa résistance n'avoit été que simulée; ce qui est assez probable, d'après les faits mêmes que nous avons rapportés. Le président Daphis se vendit entiérement au parti, moyennant deux Lénet. années de la pension qu'on lui avoit proposée, & qu'on lui paya d'avance. On rendit, sur une requête de la princesse, un arrêt, par lequel, en renou- Le 21. vellant la protection accordée à elle, à son fils & à tous leurs serviteurs, on ordonnoit qu'on armeroit en diligence;

qu'on écriroit au Roi en forme de re-
1650. montrances contre le cardinal Mazarin & les désordres de l'état ; qu'on accorderoit l'union avec tous les corps de la ville ; & par un article secret, qu'on donneroit contre le ministre un arrêt semblable à celui de 1617, aussi-tôt
Le 25. qu'il seroit dans le ressort. Quelque temps après le Roi ayant mandé qu'il s'avançoit vers Bourdeaux, & qu'on eût à lui députer en la forme ordinaire, on ordonna que pour réponse on feroit de très humbles remontrances à S. M. contre le cardinal, comme auteur de tous les désordres de l'état, & qu'il seroit sursis à la députation jusqu'à ce qu'on sût que S. M. étoit dans le ressort. En même-temps, on fit sortir de la ville tous ceux qui étoient suspects au parti : il s'en trouva onze parmi les membres du parlement qui furent notés ; si on ne les expulsa pas de même que les autres, & si on leur permit encore d'assister aux délibérations, ce fut avec l'in-

tention ſecrette de ne point ſuivre leurs avis, & dans la crainte ſimplement que ſi on les chaſſoit, le Roi ne s'en ſervît pour former ailleurs un autre parlement. Ainſi en peu de temps la révolte parvint à ſon dernier période; mais avant d'en développer les progrès & la fin, il faut retourner ſur nos pas, & détailler toutes les difficultés qu'éprouva la cour avant de pouvoir venir en Guienne. Les menées de Turenne & de Mad. de Longueville, ainſi que leur jonction avec les Eſpagnols, ne furent pas une des moindres raiſons de ce retard. 1650.

Le maréchal & la ducheſſe, retirés à Stenay, n'étoient pas en état de lutter ſeuls contre les troupes de la monarchie. Ils manquoient également d'argent & de troupes, & dans un tel abandon leur ſeule reſſource étoit de réclamer l'aſſiſtance des Eſpagnols; reſſource horrible qui pouvoit entraîner la perte de l'état, & que ne peuvent juſtifier dans l'une la néceſſité d'une juſte dé-

1650. fense, dans l'autre l'attachement pour Condé, moins encore sa passion pour la duchesse, tout autre intérêt devant céder au grand intérêt de la patrie. Cette trahison, car c'en étoit une, étoit d'autant plus noire, qu'on alloit voir le seul général qui pouvoit soutenir la France contre sa rivale, implorer son secours pour déchirer son sein, tandis que l'autre grand homme, qui avoit été si long temps le plus ferme appui de l'une & le plus redoutable adversaire de l'autre, voyoit ses talens enchaînés avec sa liberté. Cette considération n'échappa point aux Espagnols, & dès que Turenne se présenta, il trouva toutes les portes de la négociation ouvertes. Avec un tel appui les Espagnols se flattoient d'envahir enfin ces belles provinces qu'ils convoitoient depuis si long-temps, & qu'ils avoient toujours attaquées, plutôt encore avec l'or des Mexicains & des Péruviens, qu'avec le fer de leurs soldats. Dom Gabriel de Tolede, que

l'archiduc envoya à Stenay avec un plein pouvoir, eut bientôt levé toutes les difficultés. Les Espagnols s'obligerent de fournir aux François deux cents mille écus pour lever une armée; cinquante mille par mois pour l'entretenir pendant les six mois de campagne; vingt-cinq mille par mois pendant les six autres d'hyver; soixante mille pour leur entretien particulier, & cinquante mille pour les frais extraordinaires. On convint en outre, que le Roi d'Espagne mettroit garnison à Stenay, mais dans la ville seulement, & que la citadelle resteroit aux François; que les conquêtes, qu'on pourroit faire sur les frontieres, resteroient au Roi d'Espagne jusqu'à la conclusion de la paix générale & à la liberté des princes; mais que les places du royaume, qui tomberoient entre leurs mains, seroient confiées à la duchesse & au maréchal, pour être gardées de même sous le nom & la protection du Roi catholique jusqu'à la

1650. Le 30 Avri[l] Montglat. Histoire d[e] Turenne, p[ar] Ramsai.

1650. paix générale; enfin, que si les princes étoient élargis avant la conclusion de cette paix, la duchesse & le maréchal emploieroient tous leurs soins & même leurs armes pour la procurer.

En conséquence de ce traité, les Espagnols s'emparerent de la ville de Stenay, tandis que la duchesse se retiroit avec ses François dans la citadelle. Turenne, avec des secours si puissans eut bientôt trouvé des troupes, & malheureusement des troupes françoises, par l'imprudence du cardinal, qui se méfiant des régimens de Condé, d'Enguien & de Conty, en avoit réformé une partie & envoyé l'autre en Italie. Tous ceux qui se trouverent libres, officiers & soldats, vinrent se ranger sous les drapeaux de Turenne, & ceux qui ne l'étoient pas, déserterent la plupart dans la même intention, de sorte que le maréchal se vit bientôt à la tête de six à sept mille hommes, accoutumés à vaincre, mais qui heureusement,

Lénet.

du moment qu'ils furent armés contre leur patrie, parurent avoir dégénéré. Turenne, à la tête de ce corps, se prépara à revendiquer la liberté de Condé, & pour légitimer, du moins par les mots sa révolte, il imagina le nom le plus singulier qu'on eût encore vu dans les armées, en prenant le titre de *lieutenant général de l'armée du Roi pour la liberté des princes.* 1650.

Cependant les Espagnols se hâtant de profiter d'une alliance qu'ils ne payoient si chérement, que par l'espoir de s'en indemniser sur nos provinces, brûloient d'entrer en campagne, & d'exécuter un plan bien favorable à leurs vastes desirs, si Turenne y eût accédé. Ils vouloient fondre sur la Picardie, tandis que le maréchal, à la tête de ses troupes & de quatre ou cinq mille hommes des leurs qu'ils y auroient joint, auroit tenu en échec les forces que la France pouvoit leur opposer. Couverts ainsi par Turenne, ils n'auroient point craint

1650. d'être inquiétés dans leurs conquêtes, & dans peu de temps auroient recueilli les fruits de leur insidieuse & avare générosité. Mais Turenne, comme je crois l'avoir déjà dit, conserva de la vertu jusque dans ses égaremens, il ne vouloit point consommer la ruine de sa patrie, & perçant au travers du manege des Espagnols, il les déconcerta entiérement, en s'opposant avec fermeté à leur plan. Il soutint invariablement que le but de la confédération étant la liberté des princes, pour procurer par contrecoup la paix générale, c'étoit à cet objet seul que devoient tendre toutes les opérations; qu'il falloit s'efforcer de pénétrer jusqu'aux portes de Vincennes, & par conséquent réunir toutes les forces, si l'on vouloit y arriver promptement & sûrement. Il se réservoit sans doute en lui même, s'il parvenoit jusqu'aux princes, de changer de marche & de politique.

Son sentiment l'emporta; les troupes

combinées s'avancerent, & après avoir cotoyé quelque temps la frontiere, pour donner de la jalousie à toutes les places, elles se présenterent tout-à-coup devant le Catelet, & commençant l'attaque d'emblée, emporterent sur le champ le fauxbourg. Ce succès les ayant encouragés, ils ne tarderent pas à former un logement sur la contrescarpe, & battirent si vivement la place, que la garnison avec l'espoir perdit bientôt le courage de se défendre. Vandi, qui y commandoit, n'étoit pas d'une trempe d'ame à prendre les mêmes allarmes; il se préparoit à s'ensevelir sous les ruines, lorsque quelques-uns des soldats de sa garnison vinrent lui proposer de se rendre. Cette lâcheté indigna ce brave officier au point qu'il en devint féroce, & tua deux de ces vils guerriers de sa propre main, menaçant d'un sort pareil quiconque auroit la bassesse de renouveller de si infâmes propositions: mais cette bravoure intraitable, loin

1650.

Le 10 Juin

Montglat. Mottev.

d'exciter l'émulation ne fit qu'irriter.
1650. Les paysans des environs, qui s'étoient retirés dans la ville, effrayés de voir le mineur attaché au bastion, & craignant encore plus les horreurs de l'assaut que celle de la servitude, se joignirent à la pusillanime & mutine garnison de Vandi; ils se saisirent de sa personne, & maîtres alors de faire leur composition,
Le 15. ils rendirent honteusement la place après quatre jours de siege.

Encouragés par ce succès, les Espagnols crurent trouver par-tout la même facilité avec la même lâcheté. Fuensaldagne & Turenne decampant sur le champ à la tête de vingt mille hommes, allerent investir Guise. Bridieu, qui y commandoit, ne le cédoit à Vandi, ni en valeur, ni en talens militaires, & il n'avoit point à faire à une vile troupe de paysans, & à des soldats plus vils encore. Il se défendit courageusement & fut soutenu de même; mais les ennemis ayant ouvert la tranchée dans trois

endroits, & attaché le mineur à la muraille, toute la bravoure des assiégés alloit leur devenir inutile, s'ils n'eussent pas eu le château, qui est très fort, pour asile. Les habitans & la garnison s'y retirerent avec tout ce qu'ils purent emporter, abandonnant la ville aux assiégeans, & d'autant plus disposés à prolonger leur défense, qu'ils n'étoient pas sans espoir de voir échouer tous les projets de leurs ennemis. 1650.

En effet, dès que la cour avoit été avertie des mouvemens des Espagnols sur la frontiere, elle sentit le danger de cette guerre, en concurrence sur-tout comme elle étoit avec celle qu'on préparoit en Guienne, & crut ne pouvoir y porter des secours trop prompts & trop efficaces. En conséquence elle s'avança jusqu'à Compiegne pour donner plus d'activité aux opérations, tandis que le maréchal Duplessis Prâlin, nommé pour les diriger, se portoit en Champagne à la tête de quatorze mille hom- Le 2 Juin.

mes avec d'Hocquincourt, la Ferté-Sen-
1650. neterre & Villequier ses lieutenans-généraux. Le cardinal lui-même alla jusqu'à la Fere pour inspirer de l'assurance par sa présence, & par les secours qu'il porta à l'armée, soit d'argent, soit d'habits. Le premier soin du maréchal fut de couvrir les frontieres de Champagne, & de jetter dans Rheims, Châlons & Soissons, des garnisons qui ôtassent aux ennemis l'envie de les attaquer. Trop foible lui-même, pour oser provoquer dans des lignes, des ennemis supérieurs en nombre & pleins de confiance par la prise du Catelet; il se borna à les harceler, à enlever leurs convois, de façon que la famine les forçât bientôt à lever le siege. Pour y réussir il se posta entre Guise, Landrecies & le Quenoi, & parvint à les affamer de sorte, que bientôt dans leur armée, on ne put trouver de pain pour de l'argent; malheur, qui se mêlant à ceux de l'attaque du château qui ne

réussissoit pas, y porta bientôt le découragement & la terreur. 1650.

Un échec qu'ils essuyerent acheva de les décider. Le maréchal étoit aidé dans ses opérations avec une activité peu commune de la part des subalternes; mais entre eux tous, brilloit un prêtre nommé Migneux, qui dans les fonctions paisibles de son ministere, avoit conservé une bravoure & une ardeur pour la guerre, aussi disparate avec son état que scandaleuse, s'il ne se fût agi de la défense de la patrie. Cet abbé avoit offert ses services au maréchal, qui le mit à la tête d'une troupe de paysans, d'autant plus utiles que la parfaite connoissance qu'ils avoient du pays, suppléoit à ce qui pouvoit leur manquer d'autre côté. Quelques soldats mêlés parmi eux, les formerent bientôt à la discipline & les rendirent formidables. Migneux se signaloit tous les jours à leur tête, par la défaite de quelques partis ennemis & l'enlevement de

Histoire de Condé, par Mr. Turpin.

1650. Montglat. leurs convois. Il aspiroit à un triomphe plus glorieux, lorsque Roquespine, gouverneur de la Capelle, & Gontheri, cornette des chevaux-légers du cardinal, lui enleverent l'honneur qu'il ambitionnoit, en se saisissant d'un grand convoi de vivres & de munitions, qui venoit du Catelet au camp des ennemis. Il étoit conduit par une très forte escorte, qui se vit battue & dissipée, quoique les Espagnols fussent très supérieurs aux François. Cette perte ayant achevé de rendre la famine extrême dans le camp, les ennemis prirent la résolution de lever le siege, & ils saisirent la nuit pour l'effectuer plus sûrement, preuve honteuse de leur délabrement, puisqu'ils fuyoient devant une armée beaucoup plus foible que la leur.

Le 1 Juillet.

Il étoit temps pour la cour que cet événement arrivât ; les frondeurs, qui insultoient à ses disgraces, desiroient presqu'aussi ardemment que les enne-

mis, la prise de Guise. Ils saisissoient alors toutes les occasions de décrier le cardinal, & crioient également, & contre la perte du Catelet, & contre le siege de Guise, & contre le soulevement de Bourdeaux, reprochant tous ces événemens à la mauvaise administration du cardinal. Les choses même parvinrent au point, que la Reine crut ne pouvoir appaiser les murmures que par sa présence, & elle envoya chercher le cardinal qui étoit sur la frontiere, avec ordre de revenir au plutôt, ce qu'il exécuta, & toute la cour rentra avec lui dans Paris.

1650.

Le 29 Juin.



CHAPITRE VI.

Les frondeurs s'opposent au départ du Roi pour la Guienne. La cour les trompe & s'y rend ; opérations militaires dans cette province.

1650. LA présence de la cour ne changea pas les frondeurs, qui plus allarmés, plus ils lui voyoient de succès, ne reçurent qu'avec chagrin la nouvelle de l'affront que les ennemis venoient d'éprouver devant Guise. Ils craignoient que, si à ce triomphe le cardinal joignoit la pacification de Bourdeaux, il ne devînt si puissant, qu'il leur dictât des

Montglat. loix à sa volonté. Ils desiroient donc rester au moins les maîtres de cette pacification, & employer leur médiation de façon que, dictant l'accommodement à leur gré, ils pussent faire poser les armes aux Bourdelois pour les re-

prendre quand ils jugeroient à propos, & tenir ainsi le cardinal dans une perpétuelle dépendance. Ils prétendoient en conséquence que la cour devoit tourner toutes ses forces du côté de la Picardie & de la Champagne, & ne songer à l'accommodement avec les Bourdelois qu'en les satisfaisant, & en les délivrant du duc d'Epernon, quelque dangereuse que parût cette condescendance pour l'autorité, parce que disoient-ils, il valoit mieux perdre pour le moment quelque chose de ce côté, que de perdre à la fois deux provinces. Ces raisons, quoique spécieuses, n'étoient pas capables d'éblouir le cardinal sur ses véritables intérêts; & démêlant les ruses de ces perfides conseillers, il s'obstina à vouloir que la pacification de la Guienne se fît par la voie des armes; prétendant, avec assez de raison, que des factieux seuls pouvoient avoir un autre sentiment, & ne pas vouloir qu'on fît exemple de leurs semblables,

1650.

Retz.

Cependant, feignant d'accorder quel-
1650. que chose à leurs vues, il proposa au duc d'Orléans d'aller lui-même en Guienne travailler à l'accommodement; mais Gaston ayant demandé que pour préliminaire on lui donnât parole de révoquer le duc d'Epernon, le cardinal ne voulut point y consentir, de sorte que la cour songea sérieusement alors à
Monglat. y aller elle-même. Mais ne voulant pas rompre tout-à-fait avec les frondeurs, elle feignit d'entrer dans leur avis, & le cardinal leur insinua qu'il étoit à propos que le Roi allât à Fontainebleau, & que cependant on répandît le bruit que c'étoit dans l'intention de faire le voyage de Guienne pour punir les rebelles. Afin de mieux couvrir son manege, il feignit d'acquiescer à toutes leurs demandes, & reçut le Fevre pour prévôt des marchands de la main même
Le 25 Mai. du coadjuteur. Quelque temps auparavant, d'Emeri étant mort, ils avoient nommé à la sur-intendance un homme

à leur gré, en y plaçant le président de Maisons, frere de Longueil, lequel se vit seul en possession de cette place, le comte d'Avaux, qui y étoit adjoint, ne voulant point être en second, & ayant donné sa démission. Les nouvelles de Bourdeaux effrayant chaque jour de plus en plus le cardinal, il redoubla de soin pour tromper les frondeurs, & il n'y en eut pas un avec qui en partant, il ne se raccommodât avec les plus grandes bassesses, ne laissant de toutes ses créatures que le Tellier, pour servir d'espion, plutôt encore que de conseil au duc d'Orléans, à qui on abandonna tout pouvoir avec l'exercice de son titre de lieutenant-général. Châteauneuf & le premier président formoient avec le Tellier son conseil; on y offrit une place au coadjuteur, qui ne jugea pas à propos, dit-il, de l'accepter.

1650.

Le 4 Juil.

Cependant depuis Fontainebleau, le Roi s'étoit avancé jusqu'à Orléans, d'où le cardinal manda aux frondeurs que

Le 5. Montglat.

1650. l'approche de S. M. avoit tellement effrayé les Bourdelois, que si elle s'avançoit seulement jusqu'à Tours, ils se soumettroient entiérement, & on avança en effet vers cette ville, & de-là on gagna Poitiers, toujours protestant qu'on

Le 21. étoit disposé à ne pas passer outre. Quand les frondeurs surent la cour dans cette derniere ville, ils virent bien qu'ils avoient été pris pour dupes, & envoyerent au cardinal couriers sur couriers pour le conjurer de revenir & de leur laisser cette négociation, toujours prétextant du bien de l'état, & feignant de craindre que cette division des armes ne laisşât la frontiere en proie aux ennemis. Mais le ministre, levant alors le masque, répondit que le Roi étoit trop avancé pour reculer, que sa présence feroit plus contre les rebelles que toute autre considération; & poursuivant en

Le 25. effet son chemin, après avoir passé par Angouleme, la cour arriva enfin à Li-

Le 1 Août. bourne, à huit lieues de Bourdeaux. Les frondeurs

frondeurs honteux & furieux de s'être laissé si grossiérement tromper, se promirent bien de prendre leur revanche, & la prirent en effet, comme nous ne tarderons pas à le voir. 1650.

Dès que le parlement de Bourdeaux eut appris l'arrivée du Roi dans la province, il rendit un arrêt, par lequel il étoit défendu de recevoir le cardinal dans la ville, ni aucunes troupes à la suite du Roi. Il nomma en même temps pour députés auprès de S. M. le président Pichon & trois conseillers, avec défenses de voir le cardinal ni directement, ni indirectement, de faire ni de recevoir aucunes propositions de paix, & sur-tout d'avoir aucune relation avec leur premier président Lavie, & les autres de leurs membres qui étoient à la suite de la cour, & qu'ils qualifioient de traîtres à la patrie : la ville de son côté députa Pontac-Bautiran, & Blanc, procureur-syndic. Le temps de l'élection des jurats approchant, la cour, qui craignit

Le 28 Juil.

Lénet.

1650. que les rebelles n'en fissent nommer d'autres à leur dévotion, envoya des ordres pour surseoir à l'élection, avec d'autant plus de raison, que la plupart de ceux qui étoient alors en place lui étoient attachés. Mais ces précautions furent inutiles; le jour même que le Roi arrivoit à Libourne, les rebelles firent nommer trois jurats, qui étoient presque dans leur dépendance.

Cependant les députés étoient allés remplir leur commission, avec toutes les marques & toutes les assurances extérieures de respect & d'obéissance. La
Le 2 Août. Reine, feignant également de son côté, les reçut avec douceur, & leur fit donner par écrit sa réponse, que leur lut le secrétaire d'état la Vrilliere. Elle portoit, « que S. M. avoit été bien-aise » d'entendre les protestations de fidélité » & d'obéissance que les députés ve» noient faire de la part de la compa» gnie; que de son côté elle ne s'étoit » rendue dans la province qu'avec des

» ſentimens de paix & de douceur, & 1650.
» diſpoſée à pardonner tout ce qui s'é-
» toit fait juſques-là contre le ſervice
» de S. M.; que cependant elle avoit
» de la peine à accorder ces proteſtations
» avec ce qui ſe paſſoit, & qu'avant de
» ſe réſoudre entiérement à ſuivre les
» ſentimens de clémence dont elle étoit
» animée, elle vouloit être éclaircie de
» deux choſes, & ſavoir, premiérement
» ſi le parlement prétendoit continuer
» ſa protection au duc de Bouillon, dé-
» claré criminel de leze-majeſté, pour
» avoir entretenu & pour entretenir ac-
» tuellement même, des correſpondan-
» ces avec les ennemis de l'état, par
» l'organe de ſes coupables négociateurs
» Sauvebœuf & Sillery, qui étoient en-
» core en Eſpagne; ſecondement, s'il
» prétendoit que S. M. n'entrât point
» à Bourdeaux avec les troupes néceſſai-
» res pour la ſûreté de ſa perſonne &
» le maintien de ſon autorité ».

Les députés, toujours proteſtant d'o-

béissance & de respect répondirent
1650. qu'ils n'étoient point autorisés à répondre sur ces articles, mais qu'ils ne doutoient pas que la compagnie ne s'empressât de satisfaire S. M. à cet égard, & qu'ils ne tarderoient pas à en rapporter la réponse. Ils partirent ensuite,
Le 3. sans avoir salué le cardinal, ni même lui avoir parlé, quoiqu'il eût été présent à leur harangue : mais la bonne réception que la cour leur avoit faite les avoit gagnés, & ils ne rentrerent à Bourdeaux qu'avec des sentimens de paix, qu'ils s'efforcerent de suggérer à leur compagnie. Ils y auroient réussi, car la présence du Roi, l'approche de ses troupes, la honte & le danger de la révolte, les sollicitations de la cour, tout concouroit à les rappeller à leur devoir, lorsqu'un événement imprévu tourna absolument les esprits du côté des princes, & les raffermit plus que jamais dans la rébellion.

Le maréchal de la Meilleraie avoit

voulu ſignaler l'arrivée du Roi par un coup qui étonnât les Bourdelois, & avoit mis le ſiege devant le château de Vaire, ſitué ſur la Dordogne. Richon, citoyen de Bourdeaux, qui y commandoit, fit une plus belle défenſe qu'on ne l'auroit attendue d'un paiſible bourgeois. Les ducs envoyerent le comte de Meille avec ſix cents hommes des galeres & des galliottes, pour le ſecourir. Richon, qui n'étoit pas averti de ce renfort, voyant une brêche à la place, & le maréchal diſpoſé à donner un aſſaut, ſongea à capituler, & ſe ſervit pour négociateur, d'un capitaine du régiment de Fronſac, qui étoit dans ſa garniſon. Ce lâche, car même pour une bonne cauſe, il n'eſt pas permis d'ourdir une trame ſemblable à celle dont il ſe ſervit contre Richon; ce lâche, ou ſéduit, ou intimidé par la Meilleraie, ſe prêta à la plus noire des trahiſons: moyennant la promeſſe que lui fit le maréchal, de lui donner une compa-

1650. Lénet. La Rochef.

1650. gnie à lui & à deux de ses parens, qui étoient aussi de la garnison, il consentit à livrer Richon, par une perfidie plus horrible peut-être que la rébellion du Bourdelois. Il rentre dans la place, il assure le commandant qu'il a obtenu les conditions les plus honorables, qu'il sortira avec armes & bagages, & qu'il lui amene des ôtages. Ces ôtages étoient des troupes du maréchal, qui jointes à la compagnie du traître, se jettent sur Richon, se saisissent de lui, & le conduisent au maréchal, après s'être emparés de tous les postes importans, & s'être assurés du château.

Le 5. La princesse avertie, & se doutant de ce qui alloit arriver, envoie un trompette au maréchal, pour l'avertir que s'il ne traite Richon en prisonnier de guerre, les prisonniers qu'elle a elle-même à Montrond, à Turenne & à Bourdeaux, éprouveront le même sort, & ne seront point traités différemment. Mais le maréchal, dur de son caracte-

re, ne s'imaginant pas qu'on usât de représailles, & croyant au contraire, qu'il falloit un exemple effrayant qui fît tomber les armes des mains des rebelles, envoie Richon au gibet, & le fait pendre dans la halle de Libourne, à cent pas de la maison qu'occupoit le Roi.

1650.

Mém. d'Aubertin.

Cette violente exécution eut un effet tout contraire à celui qu'on en avoit espéré. Dès que la nouvelle en fut parvenue au parlement, de l'abattement qu'elle causa d'abord, on passa bientôt à la fureur. L'assemblée fut rompue, chacun se sépara dans des transports de rage, en s'écriant qu'il ne falloit plus opiner, ni songer à aucune négociation avec un tyran tel que le cardinal : « le » cœur de ce barbare se dévoiloit assez » par une mort aussi violente, aussi in- » juste que celle de leur concitoyen ; » il ne leur restoit plus d'autre parti que » de quitter leur robe, de prendre une » épée & de se disposer à vendre cou-

Le 6.

1650. » rageusement leur vie ». Le peuple, excité par les secrets émissaires des ducs, parut encore plus furieux, & courut au logis de la princesse pour demander vengeance avec des cris, qui étoient l'expression de la rage plutôt que du sentiment.

Son conseil, qui étoit déjà assemblé, ne demandoit pas mieux que d'être poussé, pour ainsi dire, à quelqu'action d'éclat; il étoit composé des ducs, des lieutenans-généraux, des maréchaux de camp, des jurats & des députés du parlement. Jamais, peut-être, affaire plus intéressante ne s'étoit traitée dans un conseil de guerre : des deux côtés égal danger, égale honte en usant ou n'usant point de représailles; ici la politique, là le sentiment ramenoient tour-à-tour à l'un ou l'autre avis; enfin après avoir été balancés long-temps, le plus cruel prévalut, appuyé des raisons du duc de Bouillon, qui ne connoissoit plus de droits, dès qu'il s'agissoit de

servir ses projets & de satisfaire son ambition. « Il falloit montrer la fermeté » du parti & ne laisser au cardinal au- » cune espérance de le détruire par la » rigueur ; il falloit tenir la parole » portée par le trompette au maréchal » de la Meilleraie, & satisfaire les » Bourdelois en appaisant les mânes de » leur compatriote ; enfin pour les en- » gager, par un coup hardi & vigoureux, » à soutenir opiniâtrement la guerre, » il falloit les lier par un sacrifice, & » sceller leur attachement au parti par » du sang, mais par un sang éclatant, » dont l'effusion inspirât autant de ter- » reur aux ennemis, que de confiance » à leurs propres troupes ». Sur ces considérations, la victime fut choisie, & parmi différens prisonniers, on élut ce baron de Canoles, qui s'étoit rendu avec la garnison de l'isle de St. George, & qui restoit dans Bourdeaux en liberté sur sa parole. Pour donner une sanction plus authentique à ce jugement, & lais-

1650.

Ibid.

1650. ser, pour ainsi dire au peuple la gloire de tremper ses mains dans le sang innocent, on fit appeller au conseil tous les commandans des corps, les trente-six capitaines de la ville, leurs lieutenans & leurs enseignes. On leur représenta que le danger des représailles de la part de la cour pouvoit les regarder autant que personne ; cette considération les toucha peu, & applaudissant avec des transports barbares à cette atrocité, ils vomirent les plus horribles imprécations contre Mazarin, qu'ils croyoient seul coupable de la mort de Richon, quoique la Meilleraie y eut contribué plus que personne. En vain la princesse voulut différer jusqu'au lendemain ; quoiqu'il fut tard, il fallut repaître sur le champ la cruauté du peuple. On va saisir Canoles, avec lequel tous les officiers mangeoient journellement, & qui alors même s'amusoit à jouer avec des dames dans une maison particuliere ; on lui annonce qu'il va être atta-

Chavagnac.

ché à un gibet, & qu'il n'a qu'une heure pour se préparer. Tout autre, dans pareille circonstance, auroit imaginé comme lui que c'étoit une plaisanterie ; mais il s'apperçoit bientôt cruellement que c'est une réalité. Sans qu'il ait été entendu, sans qu'il y ait de sentence écrite, ni la plus légere forme de procès, on le traîne sur le port, vers le fauxbourg des chartreux, où il expire à la vue de toute la populace, qui pousse les plus horribles cris de joie. Si l'on n'eût armé la bourgeoisie pour arrêter la violence de ces furieux, il auroit été mis en pieces avant d'arriver au gibet, & leur acharnement étoit si terrible, que le baron étant huguenot, ils ne permirent pas qu'on lui donnât un confesseur pour tâcher de le convertir à sa mort, & tous s'écrierent à ce sujet, que Canoles étant Mazarin, il étoit juste qu'il fût damné. On eut toutes les peines à soustraire les autres prisonniers au même sort, & si

1650.

cette populace sanguinaire en eut été
1650. crue, ils auroient tous été massacrés.

Cette exécution, loin de refroidir les esprits, ne fit que les échauffer. Au lieu de renvoyer les députés auprès du Roi, comme ils avoient promis d'y revenir,
Le 9. on rendit un arrêt, par lequel il étoit ordonné de faire parvenir, les remontrances dressées contre le cardinal Mazarin & l'arrêt du 28 Juillet, à tous les parlemens du royaume, afin de les engager à s'unir avec la compagnie pour la liberté des princes & l'expulsion du ministre; il ordonnoit en outre d'envoyer au Roi pareille dépêche avec une lettre pour répondre aux deux points de sa demande, & lui dire que l'un & l'autre étoient également injurieux à la compagnie. Les ducs étoient d'autant plus disposés à faire prendre au parlement, par le moyen du peuple, des résolutions vigoureuses, qu'ils n'avoient que ce seul moyen pour en imposer à la cour, & masquer leur foiblesse. Elle étoit bien

réelle, & ils ſe trouvoient réduits à la plus grande diſette d'argent, quoique ſans ceſſe bercés de l'eſpoir de ſecours qui ne venoient point, car ils ne recevoient de Batteville que des lettres, au lieu des groſſes ſommes qu'il leur promettoit, & qui venoient, diſoit-il, dans deux frégates, leſquelles ne parurent jamais. Celui que ce retard inquiétoit le plus, c'étoit la Rochefoucault; il ne voyoit pas comment il ſe tireroit de cette guerre & pourroit faire ſon accommodement, la cour paroiſſant extrêmement irritée contre lui; dans l'impuiſſance de ſe venger ſur ſa perſonne, elle ſe vengeoit ſur ſa fortune, & faiſoit démolir & raſer juſqu'aux fondemens ſon château de Verteuil. 1650.

D'ailleurs, les expéditions militaires ne réuſſiſſoient pas autant qu'ils l'auroient deſiré. La Reine, auſſi courroucée qu'affligée de la mort de Canoles, s'étoit réſolue de pouſſer vigoureuſement les opérations. D'Epernon & la Meille-

1650. raie, chacun de ſon côté, s'avancerent plus proche de la ville, & occuperent tous les poſtes d'où ils crurent la preſſer plus vivement, entre autres l'iſle St. George, à l'attaque de laquelle le chevalier de la Valette reçut une bleſſure dont il mourut quelques jours après. Palluau, qui lui succéda, emporta la place, après avoir forcé la garniſon de ſe rendre à compoſition : mais le ſort de Canoles avoit rendu ſage; les priſonniers furent traités ſi généreuſement, que trois cents ſoldats & ſoixante-huit officiers prirent parti parmi les troupes du Roi.

La Rochef. Mottev.

Les bourdelois, inquiets de voir les ennemis ſi près d'eux, s'empreſſerent de conſtruire des retranchemens à la Baſtide, & bâtirent dans cet endroit, qui eſt vis-à vis Bourdeaux, un fort compoſé de quatre baſtions, munis de tout ce qui pouvoit en rendre l'approche difficile. Pour donner de l'aſſurance aux bourgeois par la connoiſſance de leurs

forces, on fit une revue générale de tous ceux qui étoient capables de porter les armes & de combattre dans l'occasion. Il s'en trouva huit mille qu'on fit manœuvrer devant la princesse, & qui parurent devant elle en poussant les acclamations ordinaires. Comme on cherchoit à couvrir la foiblesse du parti sous les apparences de l'abondance, cette cérémonie ne se passa pas sans de grands repas, que les jurats donnerent à la princesse & aux ducs, & que ceux-ci rendirent aux jurats, avec la précaution politique d'envoyer des rafraîchissemens au peuple assemblé dans la place (1). Le

1650. Le 16.

(1) » Les tyrans faisoient largesse du quart » de bled, du sextier de vin, du sesterce; & » lors c'étoit pitié d'ouir crier, *vive le Roi*. Les » lourdauts n'advisoient pas qu'ils ne faisoient » que recouvrer une partie du leur, & que cela » même qu'ils recouvroient, le tyran ne leur » eût pu donner, si devant ils ne l'avoient ôté » à eux-mêmes ». Ces paroles de la Boëtie dans sa servitude volontaire, paroissent convenir ici

1650. duc de Bouillon parut même à une fenêtre, un verre à la main, portant au peuple la santé des princes, dont celui-ci lui faisoit raison par d'autres santés & de bruyans applaudissemens. C'étoit un homme terrible que ce duc de Bouillon quand il étoit à la tête d'une révolte, & il n'y avoit pas de moyen qu'il ne sût mettre en œuvre pour échauffer Aubertin. les esprits. Le jour même de la revue, il se fit conseiller de ne s'y point trouver, parce que le bruit couroit qu'il y seroit assassiné; bruits vagues, auxquels sans doute, puisqu'il les méprisa, il avoit donné cours lui-même pour se rendre intéressant, & noircir la cour dans l'esprit de la populace.

Pour pourvoir à la défense de la ville, & inspirer de la confiance aux bourgeois, ce n'étoit pas à une vaine parade qu'il falloit se borner. Leur orgueilleuse

---

parfaitement & aux ducs & au peuple de Bourdeaux.

témérité tomboit à la vue de l'armée du Roi, & sur-tout des ravages que leurs maisons alloient essuyer. Ils craignoient à chaque instant que les fauxbourgs ne fussent surpris & ne devinssent la proie des flammes. Pour prévenir cet accident il auroit fallu fortifier les dehors de la ville, mais la plupart des bourgeois, qui y avoient des maisons, ne vouloient permettre ni qu'on en brûlât, ni qu'on en rasât aucune. Il fallut pour leur complaire, contre toutes les regles d'une bonne défense, qu'on se contentât de couper les avenues, & de percer les maisons dans les fauxbourgs de Sainte Croix & de St. Julien, & principalement dans celui de St. Surain, qui étoit en même temps & le plus exposé & le plus foible. Il étoit ouvert de tous les côtés, la porte de Dijaux, qui en étoit la plus proche, se trouvoit encore dans un plus mauvais état, rien ne la défendoit, & on y arrivoit de plein pied. Pour parer à tous ces inconvéniens, le duc de

1650.

La Rochef.

1650. Bouillon, paroissant céder aux desirs des bourgeois, n'en prévint pas moins les logemens que les ennemis pourroient former dans les maisons de ce fauxbourg, s'ils parvenoient à s'en emparer. Il fit mettre secrétement de la poudre dans quelques-unes de ces maisons avec une fusée qui y répondoit, pour les faire sauter quand il le jugeroit à propos. Pour garantir la porte de Dijaux, on profita d'un amas de bétun & d'immondices formé par le temps, & qui l'avoit pour aïnsi dire enterrée; on y porta encore du fumier & de la terre, on l'éleva à la hauteur de six pieds, & on tailla cette élévation en forme de demi-lune, mais sans fossés, & avec un simple parapet de briques rempli de terre.

Aubertin.

Tous les habitans se livrerent à l'exécution de ces différens travaux avec une constance & un courage, auxquels il ne manquoit qu'une meilleure cause. Ils ne quittoient le travail d'un jour qu'en soupirant pour le retour du lendemain:

femmes, enfans, vieillards, tout ce qui étoit incapable de porter les armes, s'y employoit avec une ardeur d'autant plus vive, qu'elle étoit échauffée par la présence des dames & de la princesse elle-même, qui venoit partager leurs travaux & porter la terre dans de petits paniers, tandis que les ducs, traçant & conduisant tout, régaloient les dames de fruits & de confitures, & de vin les ouvriers; le jeune duc, monté sur un petit cheval, alloit par-tout excitant les travaux, & faisant crier dès qu'on l'appercevoit, *vive le Roi! vivent les princes!* 1650.

Ce zele pour la défense passa jusque dans le cœur des paysans, qui tous les jours faisoient payer bien chérement aux troupes du Roi, l'ignorance où elles étoient des lieux & des défilés dangereux. Comme ils tuoient une infinité de soldats, le maréchal jura de faire pendre tous ceux qui lui tomberoient entre les mains; mais la princesse en ayant été avertie, lui fit dire qu'il ne s'avisât pas

1650. de remplir son serment, que ces paysans n'avoient pris les armes que dans le cas d'une légitime défense, & par l'ordre du parlement & du duc son fils; qu'elle étoit résolue à user de représailles sur tous les prisonniers qu'elle avoit entre les mains. La crainte d'un massacre général rendit la Meilleraie plus circonspect qu'il ne l'avoit été à l'égard de Richon, & les paysans purent impunément tuer les soldats de l'armée royale. Ils en devinrent si insolens, que le capitaine de Candeyrand, c'étoit le nom de leur burlesque général, fit publier parmi eux un ordre, par lequel il leur étoit enjoint de ne tirer désormais que sur les cavaliers de l'armée de Mazarin, attendu qu'un fantassin ne valoit pas la charge d'un fusil.

Ces bravades mettoient la Meilleraie en fureur, & il résolut de les faire cesser par une action vigoureuse, qui ne laissât plus aux rebelles que le parti de
Le 27 Août. la soumission. Le Roi vint loger à Bourg

à ſix lieues de Bourdeaux, & de-là lança contre cette capitale une déclaration foudroyante, qui déclaroit tous les habitans & leurs adhérans criminels de leze-majeſté, comme tels, déchus de tous leurs privileges & du droit de communauté, & leurs biens confiſqués au profit du Roi, à moins que dans le terme de trois jours ils ne miſſent bas les armes, & ne vinſſent implorer ſa miſéricorde. Elle défendoit aux jurats d'en prendre la qualité, ni d'en faire les fonctions, & ordonnoit à toutes les cours, tant ſupérieures qu'inférieures, de ſe retirer de la ville, défendant à toute perſonne de reconnoître leur juridiction, ni d'avoir aucune intelligence, aucun commerce avec elles. Cette piece ne fit qu'irriter l'eſprit du peuple, intimider ceux qui penchoient déjà dans leur cœur pour la cour, & décider les autres à ſe défendre vigoureuſement. 1650.

La cour, voyant que perſonne ne vouloit profiter du bénéfice des trois

jours, se prépara enfin à une attaque
1650. qu'elle méditoit depuis long-temps. Le
La Rochef. Lénet. cardinal vint à l'armée, & la trouvant forte de huit mille hommes de pied & de trois mille chevaux, donna ses ordres pour l'attaque du fauxbourg Saint Surain. Les ducs l'avoient prévue & s'y
Le 5 Sep. étoient préparés. Palluau & la Meilleraie, qui avoient joint leurs troupes dans le Médoc, s'avancerent du côté de la ville, résolus d'emporter en même temps St. Surain & le fauxbourg des chartreux. La Meilleraie, St. Maigrin & Roquelaure, ses lieutenans-généraux, se chargerent de l'attaque du premier, où commandoit la Rochefoucault, & Palluau du second, aux ordres du duc de Bouillon. Mais les mesures furent mal prises, les attaques ne se firent pas en même temps; Palluau, qui avoit ordre d'entrer par le palais Galien, & de couper entre le fauxbourg & la ville, droit à la demi-lune, ne se mit en mouvement que long-temps après que le maréchal

ſe fut porté contre St. Surain. Celui-ci trouva une réſiſtance qui refroidit un peu ſon ardeur ; la Rochefoucault, à la tête des bourgeois & des ſoldats, fit des prodiges de valeur aux barricades qui défendoient l'entrée du fauxbourg ; Roquelaure & St. Maigrin, à force de revenir à la charge les emporterent enfin, mais ce ne fut pas ſans qu'il y eut beaucoup de ſang répandu. Les aſſiégés y perdirent Beauvais, Chafferat & les chevaliers de Thodias, qui furent faits priſonniers ; les chevaliers de Mailly & de Guitaut, qui reçurent des bleſſures dont ils moururent, ainſi qu'environ deux cents ſoldats qui furent tués ſur la place. La perte des aſſiégeans fut bien plus conſidérable, ils perdirent environ quatre cents hommes, dont le marquis de Choupès, maréchal de camp, & près de cent officiers des régimens, Suiſſe, Harcourt, Périgord, la Meilleraie. C'étoit un cruel ſpectacle que cette boucherie pour le cardinal, qui conſidéroit 1650.

1650. toute l'action du haut d'un clocher dans le fauxbourg St. Ivoni. On dit qu'en voyant ce carnage, il soupçonna la fidélité de la Meilleraie, ne pouvant comprendre comment un homme, qui dans tant d'occasions avoit montré de la valeur & de l'intelligence militaire, & qui avoit pris tant de places (1), venoit précisément échouer devant une ville mal fortifiée, attaquée par l'endroit le plus foible, & dont un mois auparavant, on n'auroit pu soupçonner la longue résistance.

Bouillon, voyant le fauxbourg emporté, voulut du moins empêcher que les ennemis ne s'y logeassent trop près de la ville; il fit faire la retraite à tous les soldats & les bourgeois, qui se retirerent tous en bon ordre & l'épée à la

(1) On lui avoit donné le surnom de preneur-de-villes; il faut avouer qu'il le méritoit, mais aussi qu'il étoit plutôt brave soldat que bon général.

main,

main, tandis qu'il donnoit ſecrétement ordre de mettre le feu aux amas de poudre dont nous avons parlé. L'exploſion & l'incendie furent ſi prompts & ſi violens, qu'en moins d'un quart d'heure tout le fauxbourg ou fut embrâſé, ou ſauta en l'air à la vue des Bourdelois, qui accourus ſur les murailles, & s'imaginant que ce déſaſtre leur venoit de la part des ennemis, n'en furent que plus animés contre eux, & ſe promirent bien de leur faire payer chérement leurs maiſons. Auſſi, pendant le reſte du ſiege, on en fit tout ce qu'on voulut, & ils montrerent un acharnement ſingulier à ſe défendre. Ils en avoient déjà beaucoup montré dans cette attaque, où ils s'étoient battus en ſoldats, & où l'on vit des membres du parlement, & les meilleurs bourgeois, faire des actions de bravoure dont on ne les auroit pas ſoupçonnés.

1650. Aubertin.

La lenteur de Palluau à attaquer le côté dont il étoit chargé, rendit la vic-

1650. toire presqu'inutile. La demi-lune n'étoit pas emportée, & c'étoit cependanr la seule défense qui pût un peu rassurer la ville. On auroit voulu occuper ce poste & y placer une batterie pour abattre quelques maisons & étonner les Bourdelois. On résolut donc de la battre dans les formes, d'ouvrir une tranchée, & de faire une autre attaque par les allées de l'archevéché. Cette opération paroissoit bien facile, la demi-lune n'ayant point de fossé, & les bourgeois d'ailleurs, qui craignoient qu'elle ne fût emportée trop facilement, ayant refusé de s'y loger, & se contentant de tirer de derriere les murailles. Cependant, malgré les vigoureuses attaques des assiégeans, ils virent leurs meilleures troupes repoussées jusqu'à trois fois; un jour même qu'ils s'y étoient logés, le duc de la Rochefoucault, qui y accourut avec ses gardes & celles du prince, les en chassa & en fit un carnage épouvantable, renouvellant ainsi chaque jour des sorties

meurtrieres, nétoyant la tranchée, brûlant les logemens, & se défendant avec tant de valeur, qu'au bout de douze jours de tranchée les assiégeans étoient aussi peu avancés que le premier jour. Il est vrai aussi que les assiégés étoient harassés de fatigues. Le peu d'infanterie, qui leur restoit, étoit comme hors de combat, par tant de veilles & de gardes, & les ducs furent obligés de remplacer l'infanterie par la cavalerie, & de faire mettre pied à terre à celle-ci pour remplir le service. Ils resterent eux-mêmes les quatre ou cinq derniers jours dans la demi-lune, sans en sortir pour encourager le soldat par leur exemple. 1650.

Ainsi des deux côtés, malgré l'opiniâtreté de l'attaque & de la défense, on se trouvoit également disposé à la paix; les Bourdelois par l'impuissance de continuer la guerre, & le danger qu'ils couroient à chaque instant de voir leur ville prise; les ducs, par la défection des Espagnols, qui ne leur donnoient toujours

1650. que des espérances brillantes, sans y joindre rien d'effectif; & Mazarin enfin, par le desir où il étoit de retourner à Paris pour déconcerter les intrigues des frondeurs, dont il faut maintenant nous occuper.

CHAPITRE VII.

Intrigues du coadjuteur pour rendre les frondeurs maîtres de l'accommodement de Bourdeaux. Le marquis du Couldrai-Montpensier se rend dans cette ville de la part du duc d'Orléans.

LA Reine & le cardinal, en quittant Paris, n'avoient pas vu sans inquiétude le danger auquel ils s'exposoient. Il étoit clair que les frondeurs, & le coadjuteur sur-tout, ne leur étoient attachés que par les liens d'un intérêt qui, variant à chaque instant, mettoit la même insta-

bilité dans leurs ſentimens. Pour peu que le voyage de Bourdeaux fut malheureux, & que les Eſpagnols, toujours ſur la frontiere, en profitaſſent pour s'étendre dans nos provinces, la cour à coup sûr éprouvoit la plus entiere défection, & tout ſe tournoit contre elle. Mais ce n'étoit pas ſeulement des frondeurs qu'il falloit ſe méfier; on avoit encore à redouter les partiſans des princes qui, cachés & inviſibles dans la capitale, faiſoient mouvoir mille reſſorts pour ramener les eſprits en leur faveur, & limoient ſourdement leurs fers.

1650.

Mém. de Tavannes. Lénet. Mém. de l'abbé Arnauld.

Le duc de Nemours & la ducheſſe de Châtillon, comme nous l'avons dit, étoient à la tête de ce parti, & ſe voyoient puiſſamment ſecondés par le préſident Viole, Croiſſy-Fouquet, Montreuil & Arnauld. Ce dernier, enchaîné à Paris par les liens d'un nouvel hyménée, ſembloit oublier dans les bras de ſon épouſe la gloire qu'il avoit acquiſe dans les camps, & qui des derniers em-

1650. plois l'avoit conduit au grade de lieutenant-général : mais il n'en étoit pas moins véritablement ardent pour la liberté de Condé, auquel il devoit tout. Honteux de son inaction, dont l'activité des autres sembloit lui reprocher la mollesse, il auroit voulu que cette liberté fût venue moins encore par la voie des armes que par celle des intrigues, qu'ils la dussent moins aux combats qui se livroient sur la frontiere & dans les provinces, qu'aux trames secrettes qu'il ourdissoit journellemeut à Paris, pour la réussite desquelles il n'oublioit rien de ce que son génie fécond & entreprenant lui suggéroit. Mais tout son zele n'étoit point comparable à celui de Montreuil, secretaire du prince de Conti, le même que Boileau a tourné en ridicule (1), parce qu'il alloit se faire enterrer dans

(1) On ne voit point mes vers, à l'envi de
Montreuil,
Grossir impunément les pages d'un recueil.

les différens recueils de poésie de son temps. Il n'étoit pas sans talens pour la littérature, mais son mérite plus vrai, quoique plus caché, consistoit en un génie souple, adroit, intriguant, consommé dans les affaires, qui suppléoit à la foiblesse de celui de son maître, & qui alors, pour le tirer de sa prison, lui faisoit imaginer des ressorts si subtils, qu'ils échappoient aux espions les plus pénétrans. Ses intrigues cependant étoient parvenues au coadjuteur, qui avoit souvent averti le cardinal de se délivrer de ses sourdes menées, plus redoutables pour lui que des batailles, en chassant Montreuil de Paris; mais Mazarin eut la foiblesse de le laisser paisiblement intriguer à Paris, moyennant mille écus par an que celui-ci lui donna. Peut-être n'étoit-ce de la part du ministre qu'une petite finesse de sa politique, pour se conserver toujours entre lui & les frondeurs, des gens avec lesquels il pût se raccommoder aux dépens

1650.

Retz.

1650. des derniers ; politique fauſſe, qui le mettoit tous les jours à la merci des deux partis, leſquels pouvant ſe raccommoder entre eux d'un moment à l'autre, comme ils le firent en effet, ne pouvoient manquer de l'écraſer. Quoi qu'il en ſoit, Montreuil & les autres ſerviteurs des princes, profitant ou de la cupidité ou de l'imprudente circonſpection du cardinal, l'amuſoient lui & les frondeurs par des négociations éternelles, & s'efforçoient de ſemer entre eux la diviſion & les jalouſies, faiſant aux uns & aux autres des propoſitions éblouiſſantes, les épouvantant mutuellement par des avis ſecrets, qui les jettoient dans de perpétuelles défiances, ſe fortifiant peu-à-peu dans le parlement avec le ſecours de Viole & de la princeſſe palatine, & entretenant cependant un commerce réglé avec les princes dans leur priſon.

Le récit d'une ſeule de leurs manœuvres donnera une idée de toutes celles

qu'ils mettoient en uſage. Ils profiterent du moment que la cour étoit à Compiegne & le cardinal occupé à la défenſe de la frontiere, pour répandre le bruit que dans une aſſemblée de frondeurs, on avoit réſolu de réunir tous les efforts du parti pour exclure le cardinal du miniſtere, & retenir en conſéquence le Roi & la Reine quand ils reviendroient à Paris pour aller en Guienne. Le duc d'Angoulême fut celui qui donna cet avis à le Tellier, mais ſans vouloir nommer perſonne, ce qui auroit dû d'abord inſpirer des ſoupçons ſur la légitimité de l'accuſation. La vérité eſt que, bien que les frondeurs criaſſent beaucoup dans ce temps contre le cardinal, & s'oppoſaſſent au voyage de Guienne, ils ne ſe croyoient pas aſſez forts pour détruire Mazarin, & ſe tenoient encore d'intérêt avec lui. Le Tellier, qui ne voyoit pas le piege qu'on lui tendoit, & ne ſentoit pas que tous ces bruits n'étoient qu'un artifice pour

1650.

Retz. Motteville.

1650. retenir la cour, & donner le temps au parti de se fortifier dans Bourdeaux, écrivit ses craintes à la cour, & les communiqua aux autres ministres, qui voulurent empêcher la Reine de passer par Paris, dans la supposition que le président de Bellievre, qu'on disoit à la tête du complot, avoit résolu de lui faire demander par le parlement l'éloignement du cardinal, & en cas de refus, de faire lancer contre lui un arrêt semblable à celui du 8 janvier de l'année précédente. La princesse ne prit point le change, & déconcerta toutes les mesures formées sur la supposition de ses allarmes. Elle ramena promptement le Roi & le cardinal, comme nous l'avons vu, & déclara hautement le voyage de Guienne.

Cependant, pour prévenir, autant qu'il étoit en elle, les mouvemens qu'on ne manqueroit pas de donner au parlement pendant son absence, elle résolut de le mander, & de lui expli-

quer ses intentions. Elle savoit que celui de Bourdeaux s'efforçoit d'entraîner la compagnie à faire cause commune avec lui ; il lui avoit député Voisin pour l'instruire de tout ce qu'on avoit fait en faveur de la princesse, & contre le duc d'Epernon & Foulé, intendant du Limousin, qu'ils accusoient d'avoir condamné des paroisses entieres au feu, & les habitans à la mort, parce qu'ils ne s'étoient pas trouvé en état de payer les sommes exigées d'eux ; & la reine ne doutoit pas que, bien que Voisin n'eut pas encore été reçu, il ne le fût infailliblement d'abord après son départ. Elle ordonna donc à la compagnie de se rendre, par députés, au palais royal.

1650.

Le 1 Juil.

Elle leur dit qu'elle partoit pour la Guienne, dans l'espérance d'y avoir un succès aussi heureux qu'en Normandie & en Bourgogne, & de détruire les factions qu'avoient formées, dans le parlement & parmi les bourgeois de

Talon. Retz.

1650. Bourdeaux, les ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Châteauneuf, qui prit alors la parole par son ordre, fit un long narré de tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors dans cette capitale, tant pour y recevoir la princesse de Condé, que pour traiter avec les Espagnols ; il ajouta » que la reine, persuadée de leur sa» gesse & de la bonté de leurs inten» tions, ne leur prescrivoit rien sur la » conduite à tenir avec un prétendu » député du parlement de Bourdeaux, » lequel ne pouvoit être que l'émissaire » de quelques séditieux, puisque, bien » qu'il prétendît avoir une lettre pour » le parlement de Paris, il n'en avoit » aucune ni pour le roi, ni pour le » garde des sceaux. Elle laissoit à la » prudence de leur compagnie de le » recevoir ou de le refuser : pour elle, » certaine qu'ils ne s'écarteroient en » rien de ce qu'ils devoient au roi son » fils, elle alloit le conduire dans la » Guienne, non pour y punir des su-

» jets coupables ; mais pour tâcher , 1650.
» comme un bon pere, de ramener
» ses enfans à l'obéissance , en les dé-
» livrant des boutte-feux de la rébel-
» lion. Au surplus , elle avoit donné
» ordre au duc d'Epernon de venir
» lui rendre compte de sa conduite ».

Dans tout autre temps , une pareille démarche auroit flatté sans enhardir. Après tant de scènes où l'audace avoit toujours eu le dessus, on ne regarda cette modération que comme une preuve de foiblesse, & dès le lendemain du départ de la reine, ce qu'elle avoit voulu prévenir, s'effectua. Voisin Le 4. se présenta pour rendre la lettre que sa compagnie adressoit à celle de Paris. Dans le conseil du duc d'Orléans, Châteauneuf & le Tellier n'avoient pu se persuader que le parlement songeât seulement à délibérer sur la demande de Voisin : Molé & Gondy, qui connoissoient mieux les esprits, en avoient jugé autrement, & en effet, les

conclusions des gens du roi furent
1650. pour le recevoir ; mais comme on ne
vouloit pas délibérer sur une matiere si
importante sans la participation du duc
d'Orléans, Gaston fut invité à venir
Le 6. prendre sa place dans la compagnie. Il
s'y rendit deux jours après, accompagné
du duc de Beaufort, du maréchal de la
Mothe & du coadjuteur. Il passa tout
d'une voix à entendre le député, lequel
fut introduit à l'heure même, présenta
sa lettre & fit une harangue éloquente
dans laquelle, après s'être plaint des
violences du duc d'Epernon & de l'intendant Foulé, il finit en demandant
l'union du parlement de Paris avec celui de Bourdeaux, afin de solliciter à
la Guienne un autre gouverneur, &
prendre connoissance de la détention
des princes.

Le duc d'Orléans, ou plutôt son
conseil, car tout ce qu'il disoit lui
étoit en grande partie suggéré par le
coadjuteur, voulut parer le coup, en

assurant la compagnie, que le roi avoit mandé le duc d'Epernon sur sa route, dans l'intention de lui faire rendre compte de son gouvernement; que S. M. n'alloit en Guienne qu'avec des projets de clémence & de paix; qu'elle n'étoit point irritée contre le parlement de Bourdeaux lequel, elle le savoit, n'avoit agi que par contrainte en faveur des rebelles; qu'elle se flattoit même que ce parlement feroit le procès à ceux qui avoient traité avec les Espagnols. 1650.

Malgré cette protestation, on délibéra; & de tous les avis, il s'en forma un, apporté tout écrit par Broussel, qui le tenoit sans doute du coadjuteur. Il produisit l'arrêt qui portoit, qu'il seroit fait regitre des paroles de S. A. sur l'ordre envoyé au duc d'Epernon; que le député de Bourdeaux donneroit sa créance par écrit; qu'elle seroit présentée au roi par les députés du parlement de Paris, & que S. M. seroit très humblement suppliée de donner la paix

Talon.

Le 8.

1650. à la Guienne. Les partisans de la cour, & sur-tout le Tellier, ne s'étoient pas attendus à cette modération, ils en triomphoient ; mais c'étoit un calme perfide. Il étoit clair que les frondeurs avoient fondu l'arrêt ; & que par la disposition même de cet arrêt, ils ne vouloient pas la perte du parlement de Bourdeaux. Ce qui trompoit le Tellier & les autres, c'est qu'ils avoient éludé le vœu de soixante opinans, dont l'avis alloit à supplier la reine de rendre la liberté aux princes ; mais cette clause même sembloit renfermée dans l'arrêt, puisqu'en ordonnant aux députés de faire des représentations à la reine sur les plaintes du parlement de Bourdeaux, ce parlement étant uni avec les ducs qui ne se prétendoient armés que pour la liberté des princes, c'étoit tacitement permettre à ces députés de faire entrer cette délivrance pour quelque chose dans leurs représentations. Quant à l'affaire de Foulé, on ordonna *un soit*

montré ſur une requête préſentée contre lui; & la députation, compoſée du préſident de Bailleul, de deux conſeillers de grand'chambre, d'un de chacune des enquêtes & requêtes, ſe prépara à partir pour la Guienne. 1650.

Cependant, le parlement de Bourdeaux envoya à ſes députés de nouvelles lettres contre le duc d'Epernon, l'une adreſſée au duc d'Orléans, l'autre au parlement. Le Tellier, par ordre ſans doute du cardinal qui, voyant trop de difficulté à la réduction de Bourdeaux, étoit bien aiſe de jetter en avant des propoſitions de paix, pour couvrir la foibleſſe des armes du roi; le Tellier inſinua à Gaſton, qu'il ne feroit pas mal de voir Guionnet, chef des députés, & de lui faire des ouvertures de pacification. Le coadjuteur & Molé, mais principalement le premier, dont l'intérêt étoit que le duc ſe rendît maître de l'accommodement, n'eurent garde de s'oppoſer à un pareil conſeil. Le 24. Talon.

1650. Gaston manda donc Guionnet ; & après avoir reçu la lettre qui lui étoit adressée, il lui répondit, » qu'il étoit » étonné que malgré la députation or- » donnée par le parlement de Paris, » comme il n'étoit rien survenu de » nouveau depuis, le parlement de » Bourdeaux renvoya cette espece de » manifeste contre le duc d'Epernon; » que S. M. avoit relégué ce duc à » Loches; qu'Elle étoit même disposée » à le dépouiller de son gouvernement » pour ôter tout prétexte à la rebellion; » qu'il se chargeroit, lui duc d'Orléans, » de faire accorder une amnistie géné- » rale, & même une abolition pour » les ducs de Bouillon & de la Roche- » foucault, ainsi que pour tous ceux » qui étoient accusés d'avoir traité avec » l'Espagne ; qu'il feroit de même ac- » corder à la princesse & à son fils, » sûreté pour leur personne dans celle » de leur maison qu'il leur plairoit ; » qu'il eût à mander ces dispositions à

» leur compagnie, & celle où il étoit 1650.
» d'aller lui même à la cour pour né-
» gocier leur accommodement, s'ils le
» desiroient; mais en l'avertissant en
» même temps, qu'il falloit qu'elle se
» déclarât sous le terme de dix jours,
» ou qu'autrement il retiroit sa pa-
» role ».

Apparemment que les députés crurent trouver des négociateurs plus favorables au parlement; malgré la défense du duc, ils s'adresserent aux gens du Roi, pour obtenir audience. Gaston averti, manda ceux-ci, & après les avoir instruits de sa conduite avec les députés, il ajouta qu'en conséquence il étoit inutile de voir leur nouvelle lettre, & de leur obtenir l'audience qu'ils sollicitoient. Le premier président, après que les gens du roi eurent fait à la grand'chambre le rapport de cette conversation avec le duc, les ayant envoyé le répéter dans les autres chambres, les enquêtes s'en choquerent; & s'étant

Talon.

1650. assemblées en tumulte dans la grand' chambre, le plus ancien dit à Molé que la régle n'étoit pas de faire porter des paroles aux chambres par les gens du roi ; que lorsqu'on avoit quelque proposition à communiquer, ce devoit être aux chambres assemblées. Le premier président, qui ne pouvoit se dissimuler la légitimité du reproche, voulut du moins se concerter avec Gaston ; & sous prétexte qu'on ne pouvoit traiter de pareilles matieres en l'absence du duc, il remit l'assemblée au lendemain.

Le duc d'Orléans étoit assez embarrassé de la conduite qu'il y devoit tenir, car les avis étoient extrêmement partagés dans son conseil. Châteauneuf auroit voulu que le duc ne se rendît point

Retz. à cette assemblée, ou que du moins il n'y demeurât qu'un instant, pour peu qu'il y trouvât d'opposition à ses sentimens. Un double motif le guidoit dans cet avis; son caractere ferme & dur, rendu

encore plus roide par les maximes de la vieille cour, dont il avoit été nourri, & son aversion pour le coadjuteur, qu'il regardoit comme un rival secret de sa puissance, aux dépens duquel il étoit bien aise de faire sa cour à la reine, en lui montrant que, bien que frondeur, il étoit prêt à abjurer leur parti dès qu'il s'agissoit de l'autorité royale. Le Tellier, par le même principe & dans l'intention de les voir se commettre ensemble & se brouiller, applaudissoit à l'avis du garde des sceaux. Le coadjuteur, pressé également entre le parti de Mazarin & celui des princes, étoit obligé de tenir la balance égale; il sentoit que si l'avis du garde des sceaux étoit suivi, tout le parlement se déclareroit bientôt en faveur des princes, & que ses partisans ne manqueroient pas de profiter de l'absence du duc pour tourner tous les esprits à leur gré; que Gaston entraîné par son humeur vacillante se déclareroit lui-même

1650.

1650. pour ce parti, dès qu'il le verroit appuyé de l'approbation publique ; que Mazarin de son côté seroit peut-être aussi forcé d'y revenir, & que lui seul en butte à tous les traits, se verroit également alors accablé & par les princes & par la cour, sans pouvoir espérer de secours ni de la part du peuple, ni des ressources de son génie. D'un autre côté, il n'appercevoit pas un moindre danger en se roidissant contre l'opinion de Châteauneuf & de le Tellier ; ils ne manqueroient pas cette occasion de le traiter à la cour d'esprit dangereux, qui favorisoit secretement les rebelles de Bourdeaux, & employoit tous les ressorts de sa politique pour faire passer une partie de ses sentimens dans l'ame de Gaston, & aliéner son esprit. Eprouvant donc les mêmes allarmes des deux côtés, & ne se voyant soutenu que du duc de Beaufort, dont les conseil d'ordinaire étoient comptés pour rien, il ne trouva pas d'autre ressource que de s'en

rapporter au jugement du premier pré- 1650.
ſident, qui heureuſement fut de ſon avis; de ſorte que Gaſton conſentit de ſe trouver à l'aſſemblée. On ne ſauroit trop louer la ſageſſe de Molé dans cette occaſion : dans ſon avis il ſacrifioit ſon penchant pour le prince de Condé, aimant mieux voir ſa délivrance retardée, que de la devoir aux efforts réunis de tout le parlement, qui par ce mouvement en auroit peut-être entraîné d'autres bien plus dangereux pour l'état.

Cependant l'aſſemblée indiquée eut lieu, & Gaſton ne fit preſque que répéter ce qu'il avoit dit aux députés, leſquels cependant furent introduits & préſenterent leurs nouvelles lettres. On fut deux jours à délibérer & les partiſans des princes n'oublierent rien pour leur rendre l'arrêt favorable. Le préſident Viole ſe montra ſur-tout un des plus zélés en concluant à demander l'élargiſſement des princes & l'éloignement du cardinal, comme étant un mi- Le 6.

1650. Lénet. Retz. Talon.

niſtre dangereux, ſinon par mauvaiſe volonté, du moins par incapacité. Malgré les proteſtations que faiſoit à chaque inſtant le duc d'Orléans de ſortir ſi l'on s'égaroit dans des avis qui n'euſſent aucun trait à la délibération, le préſident fut imité par cinquante ou ſoixante membres qui n'épargnerent pas davantage le cardinal & les autres miniſtres, les traitant avec une liberté qui tenoit de la plus audacieuſe & la plus cinique licence.

Mais les partiſans des princes ne ſe bornerent pas à des paroles. La préſence du duc d'Orléans les fatiguoit, & ils tenterent pour s'en délivrer un artifice qui, à coup sûr, devoit avoir ſur lui le plus grand effet. Du Bourdet, ancien capitaine aux gardes, attaché à Condé, ſe déguiſa en maçon, avec quatre-vingt officiers qui s'étoient coulés dans Paris, & ſuivi d'une troupe ramaſſée dans la lie du peuple, il ſe préſente un matin dans la grand'ſalle, au

Le 8.

Les mêmes. Joly.

au moment où Gaſton eſt prêt à ſortir ; dès qu'il l'apperçoit, il va droit à lui en criant, *vivent les princes! point de Mazarin*, & en même temps il tire en l'air deux coups de piſtolet. A cette ſoudaine apparition, Gaſton, pâle, éperdu, rebrouſſe chemin & s'enfuit à pas précipités dans la grand'chambre, malgré Beaufort & Gondy qui s'efforcent de le raſſurer & de le retenir : Celui-ci reçoit un coup de poignard dans ſon rochet, tandis que Beaufort, mettant l'épée à la main, à la tête des gardes de Gaſton, de celles du coadjuteur & des ſiennes propres, charge la troupe de du Bourdet avec tant de vigueur, qu'il la force de reculer, la renverſe ſur les degrés du palais, & ouvre au timide Gaſton un paſſage libre, qui lui coûta à la vérité deux de ſes gardes. Si cette ſcene ne réuſſit pas abſolument au gré des acteurs, elle contribua cependant à dégoûter le duc des aſſemblées, & il n'y retourna le lendemain qu'après s'être aſſuré qu'il y ſe-

1650.

roit tranquille, & avoir fait occuper tou-
1650. Le 9. tes les portes par des compagnies de bourgeois. Enfin la délibération aboutit à faire accepter ce qu'il avoit proposé aux députés, & à ordonner au président de Bailleul & aux autres, de travailler auprès de la Reine en conséquence de ce nouveau plan.

Le 10. Cependant ces députés étoient arrivés à Libourne, & avoient obtenu une audience, dans laquelle, après les avoir remercié eux & leur compagnie, des bons sentimens qu'ils témoignoient pour la conservation de l'état, on ajoûta que le secretaire Guenegaud leur donneroit une réponse plus longue par écrit, mais que la cour étant logée trop étroitement à Libourne, on ne pouvoit leur y donner de logemens, & qu'en conséquence il falloit qu'ils allassent coucher à Coutras, à trois lieues de-là. Cette translation étoit d'autant plus désagréable, qu'elle étoit moins une suite de la difficulté de les loger, que de l'envie de les

mortifier, & quoiqu'ils s'en fussent apperçus facilement, ils se rendirent cependant à Coutras & de-là à Angoulême, où ils demeurerent trois jours, attendant toujours la réponse qu'on leur avoit promise. Las d'attendre en pure perte, ils reprirent la route de Paris, & ils étoient déjà à Blois, lorsqu'enfin ils reçurent le paquet desiré. Il portoit que S. M. n'avoit pas de plus grand desir que de procurer la paix à la province de Guienne; que le duc de Bouillon seul avoit fait avorter ses bonnes intentions, en se rendant tout puissant dans Bourdeaux, en soulevant les esprits, & en traitant avec les Espagnols, auxquels les rebelles avoient même donné des ôtages; que S. M. avoit éloigné le duc d'Epernon de la province, & qu'elle étoit prête à accorder une amnistie générale aux Bourdelois, pourvu qu'ils se joignissent à elle, pour tirer un châtiment exemplaire des ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. 1650.

1659. Le 14. Lénet. Pendant que ces négociateurs retournoient à Paris, un autre alloit à Libourne, de la part du duc d'Orléans; c'étoit le marquis du Coudrai-Montpensier qui apportoit à la cour & aux Bourdelois, les dernieres propositions

Le 16. faites par Gaston. Il envoya d'abord à Bourdeaux un trompette avec des lettres pour le parlement : mais comme ce trompette se présentoit sans passeport, le duc de Bouillon empêcha qu'il ne fût reçu. Montpensier impatient en envoie un autre qui est encore plus malheureux, car la lettre qu'il apportoit étant suscrite *à messieurs, messieurs du parlement*; & la compagnie prétendant qu'on devoit la traiter en corps de *nos seigneurs*, on fit arrêter & conduire

Le 18. le trompette à la Bastide. Un troisieme messager, venu avec une pareille suscription ne fut pas mieux reçu; de sorte que du Coudrai ne pouvoit trop s'étonner que des gens, à qui il apportoit la paix, n'eussent avec lui que des procédés d'ennemis.

Il ne ſavoit pas que l'intention des ducs étoit de ne pas recevoir des propoſitions qui ne leur paroiſſoient point aſſez favorables, de traîner la négociation en longueur, ſans rien accepter ou refuſer en laiſſant écouler les dix jours accordés par le duc d'Orléans, pendant leſquels ils eſpéroient qu'un grand ſecours qu'ils attendoient d'Eſpagne, les mettroit à portée de rejetter hautement l'accommodement propoſé. Cependant, comme ces ſecours ne venoient point, comme un grand nombre de Bourdelois crioient que cet accommodement leur étoit bien aſſez favorable, puiſqu'en leur accordant tout ce qu'ils pouvoient deſirer à l'égard de leur gouverneur, les intérêts des ducs & de la princeſſe y étoient ménagés, il fallut ſe réſoudre à recevoir du Coudrai, mais de façon cependant à le dégoûter promptement de la négociation; & à cet effet, on n'imagina point de moyens plus efficaces que de le lo- 1650.

ger chez le conseiller Nassiot, frondeur
1650. opiniâtre, où il ne verroit à toute heure que d'autres frondeurs de la même trempe, lesquels suivroient en tout & invariablement la conduite qui leur seroit suggérée par la princesse & par les ducs.

Le 21. Tout ce projet fut bien exécuté. Du Coudrai, en arrivant à Bourdeaux, se vit accueilli par trois ou quatre mille malheureux, apostés par les ducs, lesquels lui crierent que, sans leur respect pour le duc d'Orléans & les défenses de la princesse, ils ne manqueroient pas de le jetter dans la riviere; puis s'emportant à leurs cris ordinaires en faveur des princes, & contre le cardinal, ils le forcerent à les imiter, & le conduisirent ainsi jusqu'à son logis. Il ne dût pas être plus content de ceux qui vinrent l'y visiter; ils ne cessoient de vomir des imprécations & contre le cardinal, & contre ceux qui avoient contribué à la détention des princes, &

contre ceux qui s'oppofoient à leur déli-vrance. 1650.

Il n'eut pas lieu d'être plus fatisfait de la réception qu'on lui fit au parle-ment. Il y alla efcorté encore de cette populace qui lui fit répéter les fcènes de la veille, & crier hautement contre le cardinal. Après avoir long-temps attendu dans la falle d'audience, enfin il fut introduit dans celle du confeil, où après avoir préfenté fes lettres de créance & expofé le fujet de fon voyage, il eut pour réponfe de la compagnie, qu'elle étoit fort obligée aux foins du duc d'Orléans; qu'elle recevoit fes lettres avec refpect, mais qu'avant d'écouter aucune propofition ni d'y faire aucune réponfe, il falloit préalablement ou-vrir tous les paffages, retirer les trou-pes & faire jouir la ville de la trève des dix jours, que le duc leur offroit. Le 22.

Du Coudrai ayant répondu que tous ces arrangemens lui paroiffoient raifon-nables, mais que le Roi ne le penfoit

1650. pas ainsi, puisque jugeant les dix jours expirés, il avoit donné les ordres pour attaquer la ville le lendemain, une foule de voix s'éleva à ces mots contre lui; on s'écria qu'il n'étoit donc qu'un ambassadeur perfide, qu'on ne traitoit donc avec eux que pour les surprendre, mais que la trahison étoit inutile, qu'on n'auroit pas d'eux aussi bon marché qu'on l'espéroit; & que, dûssent-ils tous périr sur la brêche, ils n'oublieroient pas ce qu'ils devoient à la patrie. Le bruit étant un peu calmé, du Coudrai sortit pour aller, disoit-il, demander du temps & faire changer les ordres de l'attaque, & partit en effet l'après-midi sans avoir vu ni la princesse, ni les ducs, ni aucuns de leurs serviteurs. C'étoit un trait de politique que leur avoit suggéré Bouillon de n'avoir aucune communication avec lui, & de laisser en apparence tout entre les mains du parlement. Si la compagnie suivoit leurs intentions, ils avoient ce qu'ils

pouvoient desirer; si elle ne les suivoit pas, ils se promettoient bien alors de soulever le peuple, & de faire passer la négociation entre les mains du corps de ville & de la bourgeoisie. Les ducs réussirent dans une partie de leur dessein. Du Coudrai, après cette désagréable réception, n'eut aucune envie de tenir la parole qu'il avoit donnée & de rentrer dans la ville. La Reine, qui étoit fâchée des propositions qu'elle avoit fait suggérer au duc d'Orléans, & de l'ardeur qu'il mettoit à les faire accepter, aima mieux continuer la guerre que de lui donner ainsi tout l'honneur de l'accommodement, & n'oublia rien pour aigrir du Coudrai sur sa réception. Elle engagea Mademoiselle, qui étoit du voyage, à lui parler elle-même, pour qu'il insinuât à Gaston qu'on ne vouloit point de paix à Bourdeaux, & qu'il grossît toutes les avanies qu'il y avoit reçues; Mademoi-

165

Mém. de Montpens.

1650. selle écrivit aussi à son pere dans les mêmes termes.

Le 31. Du Coudrai avec ces instructions arriva à Paris presqu'aussitôt que les autres députés. Ceux-ci, par l'organe du

Le 3 Sept. président de Bailleul, ayant fait leur relation, on introduisit ceux de Bourdeaux qui apportoient de nouvelles lettres de leur compagnie. Ils se plaignirent amérement du peu de temps qu'on

Talon. Retz. avoit laissé à la députation de Paris pour négocier, de la dureté qu'on avoit eue de leur refuser un logement à Libourne, & du mépris qu'on sembloit avoir fait d'eux en les forçant de revenir avec aussi peu d'éclaircissemens que lorsqu'ils étoient partis. Ces reproches alloient exciter de grands murmures, si Gaston qui les avoient prévus ne se fût empressé de les étouffer en parlant d'une négociation que l'archiduc vouloit entamer avec lui pour la paix générale : mais afin de ne pas couper la narration

par des faits étrangers à celle-ci, nous reviendrons ailleurs à ces propositions, pour ne nous occuper à présent que de ce qui regarde Bourdeaux. 1650.

CHAPITRE VIII.

Les Bourdelois se décident à la paix; les ducs & la princesse sont forcés de l'accepter, & cependant ils méditent une nouvelle révolte pour l'année suivante, & envoient des négociateurs en Espagne.

GAston, malgré la relation un peu chargée que du Coudrai lui avoit faite de sa négociation, n'en étant pas moins bien aise de se rendre maître de l'accommodément, le conduisit au parlement pour y faire cette relation, mais un peu moins à l'avantage de la cour. On arrêta sur le champ ce qui avoit été décidé d'avance dans le conseil du duc; qu'on enverroit deux députés de la com-

Le S.

1650. pagnie & du Coudrai pour renouër la négociation, & savoir enfin du parlement de Bourdeaux s'il vouloit ou non accepter la paix. On ajouta même qu'on inviteroit deux députés de Bourdeaux pour accompagner ceux de Paris. Ils furent sur le champ nommés, Meunier pour la grand'chambre, & Bitaut pour les enquêtes, esprits ardens & disposés à sacrifier la cour aux rebelles; Guionnet les devança de quelques jours pour tâcher de préparer les esprits & les disposer à recevoir la paix, telle que le duc d'Orléans l'offroit sans insister sur la liberté des princes.

Lénet.

Le parlement de Bourdeaux n'eut pas plutôt appris ces nouvelles, que voyant les secours d'Espagne, dont on les berçoit depuis si long-temps, toujours promis & jamais arrivans, la prise du fauxbourg de St. Surain resserrer plus que jamais la ville, les troupes ruinées, le peuple rebuté de la guerre, les murailles endommagées par le canon, tout

enfin annoncer une ruine prochaine, 1650.
si l'on ne prenoit un parti sage, il se résolut, malgré les intrigues des ducs, de profiter de ces ouvertures de paix, & d'envoyer des députés à la Cour. Tout ce qu'ils purent accorder aux ducs fut de joindre au président de la Trêne, à Pomiers-Françon & Maraut, qu'ils avoient nommés, Blanc-Mauvoisin & d'Espagnet déterminés frondeurs; mais ceux-ci, de même que les députés de la ville, Fougues, Bourgeois, Dalon, Avocat, & le Syndic, fils de Blanc-Mauvoisin, ne devoient avoir d'autre pouvoir que d'écouter les propositions.

Ces députés ne voulurent point partir sans avoir pris les ordres de la princesse sur la négociation qu'ils alloient entamer; mais elle affecta à cet égard une indifférence & une modération que son cœur démentoit bien en secret. Elle leur dit » que n'ayant pris les armes que » pour la liberté du prince son époux, » elle n'avoit pas d'autre prétention à

» former que ſur cette liberté ; mais
1650. » qu'elle ſeroit bien fâchée que cette rai-
» ſon les empêchât de conclure la paix,
» s'ils pouvoient en obtenir une favo-
» rable : elle aimoit trop leur ſatisfac-
» tion & leur repos pour s'y oppoſer ;
» & dans ce cas, elle les prioit ſimple-
» ment de lui obtenir des paſſe-ports,
» pour elle, pour le prince ſon fils, les
» ducs & leurs ſerviteurs ; au ſurplus,
» elle ne vouloit, en aucune maniere,
» entrer en négociation avec le cardi-
» nal, lequel ne cherchoit que l'occa-
» ſion d'en nouer une pour s'emparer
» de ſon fils & l'expoſer au même trai-
» tement que le pere ». La réponſe des ducs & des autres officiers qui affiche-rent la même modération, fut à peu près dans les mêmes termes.

Le 11 La princeſſe renouvella ces proteſtations devant le conſeil des cent & des trente qu'elle avoit fait aſſembler pour détruire des bruits qu'on faiſoit courir ſur ſon oppoſition ſecrette à la conclu-

ſion de la paix. Elle remercia la ville en leurs perſonnes, des ſecours qu'elle en avoit reçus, les aſſurant que dans la réſolution où elle étoit de paſſer chez les étrangers, pour y redemander par toutes les voies poſſibles, la liberté de ſon mari, elle ne ceſſeroit de crier vengeance au ciel & aux hommes, des violences qu'il éprouvoit par les ordres d'un miniſtre étranger, & ſans capacité; mais qu'auſſi en quelque lieu que ſa bonne ou mauvaiſe fortune la conduisît, elle ne ceſſeroit de conſerver pour eux en particulier & en général, l'amitié & la reconnoiſſance qu'elle leur devoit à tant de titres. Ce diſcours artificieux, appuyé de celui des ducs & des principaux officiers, eut l'effet qu'il devoit naturellement produire. On jura à la princeſſe qu'on n'accepteroit point la paix, qu'elle ne fût contente des conditions, & que ſes intérêts, ainſi que de ceux de ſes ſerviteurs n'y fûſſent ménagés à ſon gré. 1650.

1650. Le 15. La négociation ne traîna point en longueur ; Maraut & d'Eſpagnet députés de Bourdeaux, Meunier & Bitaut, députés de Paris, revinrent bientôt apportant une treve qui faiſoit les préliminaires de la paix, & qui fut acceptée dès le lendemain par le parlement. Ainſi tout reſta dans l'état où il étoit, & chacun, comme il arrive preſque toujours en ſemblable occaſion, paſſa d'un camp dans l'autre, les bourgeois allant viſiter la tranchée & les batteries des aſſiégeans, ceux-ci de leur côté allant voir les fortifications de leurs ennemis. Les choſes en vinrent à un tel excès de ſécurité que de la part de la ville, on fut obligé de défendre ces entrevues, ainſi que de paſſer les barrieres, ſous peine de la vie ; cette défenſe fut prudente, car les aſſiégeans eurent envie de ſe prévaloir de cette aveugle confiance, pour s'emparer d'une des portes de la ville. Du Coudrai, oubliant le perſonnage de négociateur,

Mém. de Montpenſ.

laissa entrevoir qu'une pareille surprise étoit possible ; cette ruse ne fut pas mise à exécution, moins par la bonne foi du cardinal, que par les sages précautions, prises auparavant dans la ville. 1650.

Cependant les députés avoient été renvoyés à Bourg avec des cahiers contenant les articles où étoient menagés les intérêts de Bourdeaux & de tout le parti, & dont le premier réclamoit la liberté des princes. Les commissaires du Roi, qui étoient Servien, Villeroi & la Vrilliere, car on n'avoit pas voulu traiter avec le cardinal, n'avoient garde d'accorder tout ce qu'on demandoit. La Reine étoit furieuse du mauvais succès qu'avoit eu la politique du cardinal, qui alloit laisser au duc d'Orléans & aux frondeurs le mérite de l'accommodement. Elle s'imaginoit que toutes les nouvelles propositions avoient été suggérées par le duc de Beaufort & le coadjuteur, & que Meunier & Bitaut n'étoient que leurs émissaires. Elle n'au-

Le 18.

Ibid. Lénet.

1650. roit en conſéquence voulu traiter qu'avec les députés de Bourdeaux, craignant que ceux de Paris ne ſe montraſſent ſi opiniâtres, qu'on fût obligé d'en paſſer à leur mot, & de conclure un traité honteux pour le Roi; d'un autre côté, ſi on les refuſoit, ils pourroient s'en plaindre à leur compagnie, & exciter contre le miniſtre un nouvel orage à ſon retour, principalement à l'égard de la liberté des princes, article ſur lequel Meunier & Bitaut s'expliquoient déjà hardiment.

Dans ces inquiétudes, les commiſſaires voulurent traiter avec les députés de Bourdeaux en l'abſence de ceux de Paris; mais d'Eſpagnet s'étant récrié contre ce procédé, on fut forcé à les rappeller & à leur répondre, en rendant les cahiers, que la Reine ne pouvoit accorder aucune autre condition, que celles qui avoient été propoſées par le duc d'Orléans, en étendant cependant l'article de l'amniſtie pour la princeſſe

& ses serviteurs, en faisant rentrer chacun dans ses biens & dans ses dignités, particuliérement le duc de la Rochefoucault dans son gouvernement de Poitou, & en mettant en liberté tous les prisonniers du parti des princes, entr'autres Mad. & Mlle. de Bouillon. 1650.

Dès que le parlement eut vu ces propositions, décidé déjà par toutes les raisons que nous avons détaillées, mais plus encore par la nécessité de se rendre libres pour faire les vendanges qui approchoient, temps où le peuple & les grands de cette province perdent également leur courage, & où Bourdeaux cesse d'être la capitale des Gascons, après une très longue délibération, il fut résolu qu'on accepteroit ces articles, qu'on les coucheroit sur le régistre, pour en faire étendre & expliquer quelques-uns; ordonnant en outre qu'on en conféreroit avec l'hôtel-de-ville, qu'en conséquence les cent & les trente seroient assemblés, qu'enfin Lénet.

1650. les mêmes députés iroient trouver la princesse pour en communiquer avec elle en présence des ducs & de Lénet.

Ceux-ci se trouvoient alors dans une situation bien cruelle; nulle ressource du côté des Espagnols, dont les promesses flatteuses ne trompoient même plus leurs avides espérances; nulle du côté du parlement, dont la plus grande Ibid. partie, décidée par les circonstances, étoit résolue à plier; nulle du côté du peuple, qui fatigué de la guerre, plus encore des impositions, soupirant après le moment de fouler en paix ses raisins, n'étoit plus ce peuple audacieux, bouillant, factieux, prêt à tout entreprendre, & à massacrer même ses propres concitoyens au premier signal; point de troupes, point d'argent, point de crédit; ils avoient voulu emprunter, & ils n'avoient trouvé ni parmi le peuple, ni parmi le parlement, personne qui voulût seulement leur avancer dix mille écus sur le reste des pierreries de

la princesse ; de tous côtés, la froideur, l'indifférence, la crainte des châtimens ; l'amour de la paix : enfin, depuis quelque temps leur état avoit tellement empiré, que si la cour eût eu connoissance de toute leur foiblesse, elle les auroit forcés de se rendre à discrétion : il n'y eut que la profonde politique du duc de Bouillon, la valeur de la Rochefoucault & des autres officiers, ainsi que leur parfaite union qui les sauva, en masquant un peu leur situation fâcheuse. 1650

Ils n'étoient pas plus heureux au dehors, où les revers décréditoient encore plus leur parti. Quoique Tavannes, St. Micault, Chateleux & d'autres les fussent venus joindre de Montrond, où ils étoient restés avec quelque troupe, ils n'étoient pas plus en état de résister. Ils venoient récemment encore d'essuyer un échec. Grossambre, capitaine de cavalerie, étant allé en parti avec environ cent cinquante chevaux,

1650. fut rencontré par le marquis de Saint Luc, qui tailla en pieces une partie de sa troupe, & obligea l'autre de se retirer dans le plus grand désordre. Mazarin fit sonner bien haut ce léger avantage, & il envoya à Paris des relations pompeuses, par un courier qu'il dépêcha exprès, ne pouvant, disoit-il, trop faire connoître toute la prospérité des armes du Roi contre les rebelles.

Il étoit bien-aise de couvrir ainsi sa foiblesse, & la langueur nécessitée du siege, qui ne pouvoit aller plus mal: car les chaleurs ayant été excessives pendant cet été, la maladie se mit parmi les troupes, & jointe à l'horrible cherté des vivres de toute espece, (la livre de pain se vendoit vingt sols & le pot de vin trente,) y introduisit la désertion. D'ailleurs, le cardinal n'avoit que six pieces de canon, dont une encore étoit sans affut & hors de service, & il vivoit dans la plus mauvaise intelligence avec le maréchal de la Meilleraie. Ce-

lui-ci disoit publiquement, que le siege de Bourdeaux étoit l'ouvrage du cardinal & non le sien, & un peu plus secrétement, qu'il ne prendroit jamais cette ville, & qu'il seroit charmé que le ministre pût recevoir un affront devant ses murs, parce qu'il étoit sûr qu'on ne rejetteroit pas la faute sur lui-même. En effet, le maréchal, peu satisfait de voir que le cardinal vouloit lui donner des leçons, n'oublioit rien de ce qui étoit nécessaire pour ne pas réussir, car on ne prend pas des villes en lâchant quelques coups de canon pardessus des maisons; ayant même appris qu'une partie de ces coups de canon, donnoit sur le logement de la princesse, il fit changer la batterie pour ne pas avoir un trop heureux succès. 1650.

Malgré cette mésintelligence si favorable en apparence aux ducs, ils n'espéroient pas pouvoir se soutenir plus long-temps, ayant dans la ville trop de choses contraires; à quoi se joignoient

1650. Aubertin.

des désastres journaliers qu'ils essuyoient sur la Garonne de la part d'un nommé Meautry, espece de pirate, quoique gentilhomme, lequel, après avoir servi en Hollande dans la compagnie des gardes du duc de Bouillon, avoit changé son nom de Devaux, & s'étant mis à la tête de trois petits vaisseaux, croisoit sur la Garonne, enlevant tous les convois qui venoient à Bourdeaux par la riviere, & faisant de fréquentes descentes sur les côtes, malgré un armement destiné contre lui & qu'il battoit toujours, vendangeoit les vignes, pilloit les métairies, ramassoit des prisonniers, & donnoit enfin aux Bourdelois de cuisans repentirs d'une révolte dont eux seuls étoient les victimes.

Ces considérations mettant les ducs dans la nécessité de rechercher la paix, ils résolurent du moins de tirer de leur situation le meilleur parti possible, & de députer à la cour quelqu'un qui y soutînt leurs intérêts. Ils choisirent à cet effet,

effet, Fils-Jean, ſerviteur du prince, lequel avoit été trente ans attaché à ſon pere, & avoit été employé déjà dans différentes négociations, où il avoit prouvé de l'habileté. D'un autre côté, la Rochefoucault, du conſentement de la princeſſe & de Bouillon, dépêcha ſecrétement Gourville au cardinal pour lui faire des propoſitions éblouiſſantes, telles que le mariage du prince de Conty avec l'une des Martinozzi, & la liberté des princes, à condition que les ducs ſe mettroient en priſon à leur place; dévouement faux, d'autant plus ridicule à propoſer, qu'ils ſavoient qu'il y auroit eu de la folie dans le cardinal à l'accepter: auſſi Mazarin refuſa-t-il l'une & l'autre propoſition, parce que, quand il les auroit crues praticables, il ſavoit avoir trop vivement offenſé Condé, pour ſe flatter d'obtenir jamais ſon pardon, ni un accommodement ſincere avec lui.

1650.

Lénet. Gourville. Mottev.

Fils-Jean ne fut pas plus heureux

1650. que Gourville. Le cardinal, qui connoissoit l'état de foiblesse auquel étoient réduits les ducs, & la léthargie où le peuple de Bourdeaux tomboit peu-à-peu, vouloit profiter des circonstances pour les accabler, & ne rien tenir de ce qu'il avoit d'abord promis. La princesse demandoit ou Nérac, ou Coutras, pour lieu de retraite, & on lui refusoit également l'un & l'autre, quoique selon les propositions du duc d'Orléans, elle pût se retirer dans celle de ses maisons qui lui plairoit. On refusoit de la comprendre & les ducs moins encore dans la déclaration qui donneroit la paix à Bourdeaux, & de rendre la liberté à Mad. & à Mlle. de Bouillon; on refusoit de rétablir la Rochefoucault dans son gouvernement de Poitou, & quant à l'article de la liberté des princes, il ne fut pas même proposé. Le peuple, que ces manquemens de parole avoient intéressé au sort de la princesse, parut se réchauffer par

cette mauvaiſe foi de la cour, & Fils-Jean fut renvoyé avec ordre d'appuyer opiniâtrément ſur tous les articles; & la princeſſe, pour jetter un peu plus d'intérêt ſur ſon ſort, & lier le parlement par l'honneur à ſa défenſe, ſe rendit au palais, où elle s'adreſſa à la compagnie en ces termes. 1650. Le 26. Le 27.

» Meſſieurs, étant reſponſable au » Roi, majeur, à l'état & au prince, » mon mari, de la vie du duc ſon » fils, & votre compagnie ayant daigné lui accorder une protection en» tiere dans cette ville; ne m'étant » moi-même décidée que ſur la foi de » vos arrêts à ſoutenir une guerre diſ» pendieuſe; ne m'étant rien permis » que d'après vos avis; n'ayant rien ré» ſolu, rien exécuté, qu'après vous en » avoir fait part; je vous déclare, que » je vous prends tous en général & en » particulier, pour garans de ce que » le cardinal Mazarin pourra attenter » contre la perſonne de monſieur mon

1650. » fils. Je vous prie, messieurs, de dé-
» poser dans vos régistres cette protes-
» tation, & de ne conclure aucun ac-
» commodement sans sa sûreté pleine
» & entiere ».

Ce discours plein d'adresse, & le seul convenable dans la circonstance, eut tout le succès qu'on en avoit attendu. On lui répondit avec civilité, & on écrivit sur le champ aux députés de ne rien conclure, que les intérêts de la princesse ne fussent bien ménagés, de même que ceux des ducs, ou qu'autrement ils seroient désavoués. Mais avant que cette dépêche leur fût par-
Le 28. venue, la paix étoit signée, & ils la rapportoient dans Bourdeaux.

Leur aspect, à leur entrée dans la ville, attéra une partie du peuple, les ducs & les frondeurs. Ils avoient cru que les choses traîneroient en longueur, sur un nouvel ordre qu'ils avoient envoyé à Fils-Jean, parce qu'ils attendoient un prétendu secours de quatorze

vaisseaux, que Batteville prétendoit leur avoir détaché pour faire lever le siege ; ruse adroite, à la faveur de laquelle l'Espagnol espéroit retenir l'armée françoise devant Bourdeaux, & laisser pendant ce temps le champ libre aux opérations de l'armée espagnole. Les ducs & les frondeurs s'assemblerent donc pour concerter les moyens de rejetter la paix, en faisant nommer par le parlement des commissaires afin d'examiner la déclaration que la cour projettoit, en leur ordonnant de prendre la poste avec un conseiller de Bourdeaux, pour aller se plaindre au duc d'Orléans & au parlement, que leurs intentions n'eussent point été remplies, & les prier de donner en conséquence des ordres pour rectifier tout le travail des députés. 1650.

Tout ce projet ne put être exécuté. Richon, trésorier, parent de celui qui avoit été pendu à Libourne, sans songer à le venger, s'étoit laissé gagner

par Mazarin, & diſtribua lui-même de
1650. l'argent à deux ou trois cents hommes
de la lie du peuple, leſquels vinrent
Le 29. crier dans les ſalles du palais qu'ils vouloient la paix. Le parlement n'étoit pas diſpoſé à leur réſiſter, vingt membres ſeulement conclurent à rejetter les articles, tout le reſte vota pour les recevoir. Tout ce que purent obtenir les ducs, fut la liberté d'examiner la déclaration, & de l'apoſtiller à la marge. Tous les officiers généraux & toute la nobleſſe qui ſe trouvoit à Bourdeaux, furent appellés à ce travail, lequel cependant fut à-peu-près inutile, car
Le 2. la déclaration reſta preſqu'abſolument comme elle avoit été dreſſée.

Cependant les ducs & Lénet, voyant qu'ils étoient obligés de recevoir la paix, ſongeoient aux moyens de recommencer la guerre dans Bourdeaux même; ils y trouvoient les plus grandes facilités, le duc d'Epernon n'étant pas auſſi maltraité dans la déclaration

que l'auroient desiré les Bourdelois. Ils s'aboucherent donc avec Mirat, chef des frondeurs ; là, ils conviennent que pendant tout l'hiver, ils négocieront avec les Espagnols, pour avoir des vaisseaux, & même avec la Hollande & l'Angleterre, pour peu que l'Espagne se montre difficile ; tout secours leur paroissant bon de quelque part qu'il vînt, pourvu qu'il les mît en état de renouveller les troubles : que dans cet intervalle, ils tâcheront d'amasser trois ou quatre cents mille francs, & qu'au printemps suivant, ils reparoîtront en force dans la Guienne, & feront de nouveau recevoir le duc & la princesse à Bourdeaux, & déclarer la ville en leur faveur ; que cependant Mirat, fomentant la sédition dans les esprits parmi les membres du parlement & les principaux bourgeois, prépareroit si bien les matieres, qu'elles s'enflammeroient aussi tôt qu'on voudroit y mettre le feu.

1650.

Lénet.

1650. Ce projet ne fut pas plutôt concerté, qu'on songea à en commencer l'exécution. Gourville fut dépêché à la duchesse de Longueville & à Turenne, pour les engager à en ébaucher dès-lors quelque chose avec Fuensaldagne. On leur envoyoit en même temps un chiffre, & les ducs en laissoient un à Lénet, ainsi que beaucoup d'autres à Bourdeaux, entre les mains des plus accrédités frondeurs. Mais leurs plus grands efforts devoient se diriger du côté de Madrid, & ils y dépêcherent en conséquence Lusignan, lequel devoit s'aboucher avec Sillery, Baas & Mazerolles, leurs négociateurs en titre, qui étoient encore alors en Espagne, mais auxquels il devoit cacher en partie les grands projets dont il étoit chargé. C'étoit à dom Louis-de-Haro lui-même, qu'il devoit s'adresser directement & tâcher de lui persuader, ce qui étoit bien difficile, qu'il ne devoit pas avoir de plus grand intérêt que de

ruiner la fortune de Mazarin, & de mettre Condé en liberté, sans qu'il dût craindre que ce prince devînt jamais aussi formidable à la monarchie espagnole qu'il l'avoit été jusques-là. S'il parvenoit à le séduire jusqu'à ce point, il devoit ensuite lui proposer de se lier avec la princesse, par un traité qui comprendroit non seulement les serviteurs actuels des princes, mais ceux qu'on pourroit acquérir par la suite, Bourdeaux, la duchesse de Longueville, Turenne & beaucoup d'autres qui ne s'étoient pas encore déclarés, les maréchaux de la Mothe & de la Force, le comte d'Alais, alors duc d'Angoulême, par la mort récente de son pere, & d'autres personnes de qualité, soit de la cour, soit des provinces. Par ce traité tous les conféderés s'obligeroient à ne poser les armes qu'à la paix générale, faite à la satisfaction de l'Espagne & à la liberté des princes, qu'on s'efforceroit de procurer par les plus vigou-

1650.

reuses opérations, soit dans la Flandre, soit dans la Guienne.

1650.

De leur part, les Espagnols s'obligeroient à fournir du côté de Bourdeaux vingt-cinq ou trente vaisseaux de guerre, six mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux, ainsi que l'argent & les munitions nécessaires pour cette armée. Ces troupes seroient répandues aux environs de Bourdeaux & principalement dans Libourne, où les Espagnols se fortifieroient à leur volonté; les ducs de leur part n'épargneroient aucuns soins, aucuns efforts, pour former des troupes de toute espece dans le Poitou, la Xaintonge, l'Angoumois, &c. tandis que la princesse & le jeune duc viendroient se jetter dans Bourdeaux, & que la maison de la Force, les marquis de Castelnau, de Castelmoron, de Lausun & de Lusignan, se déclareroient & se saisiroient les uns de Bergerac, de Sainte-Foi, de Montauban, les autres de Marmande & d'Agen.

Non seulement Lusignan ne devoit s'ouvrir de ce hardi projet qu'à dom Louis de Haro, mais la princesse elle-même, dans la crainte de quelqu'indiscrétion, n'en devoit rien savoir. Comme il falloit cependant qu'elle parût y tremper, Lénet lui fit signer pendant la nuit, & après l'avoir réveillée en sursaut, sous un autre prétexte, une lettre, où sans s'en douter, la princesse exhortoit le Roi d'Espagne & ses ministres à prendre la plus grande confiance dans ce que le marquis de Lusignan leur diroit de sa part. Muni de cette piece, le marquis partit dès la même nuit pour aller concerter la ruine de sa patrie, après avoir pris un chiffre & être convenu des moyens de donner de ses nouvelles. 1650.



CHAPITRE IX.

La princesse de Condé & les ducs sortent de Bourdeaux, & font leur cour à la Rèine & au cardinal. Le Roi fait son entrée dans Bourdeaux; la cour revient à Paris.

LA princesse enfin, obligée de céder
1650. à la fortune, se préparoit à quitter Bourdeaux, & pour y retrouver des amis, si jamais elle étoit forcée d'y revenir, elle n'oublioit aucune de ces politesses dont la politique, plutôt que la bienséance ou l'humanité, a ensei-
Le 2. Oct. gné l'usage aux grands. Elle alla rendre visite à tous les membres du parlement & même à plusieurs des simples bourgeois qui lui avoient été attachés; & se fit remplacer ensuite dans ces démarches par les ducs, sous prétexte d'une fievre, vraie ou supposée. Le

corps de ville fut si touché de ces politesses, qu'il s'assembla & arrêta de rendre à la princesse ses pierreries, sur lesquelles on lui avoit prêté soixante mille francs, & de payer toutes les autres dettes de la guerre à son acquit. La princesse vouloit leur donner son obligation, mais ils refuserent de la recevoir, & elle ne put, ainsi que son fils, payer ce procédé généreux que par ses larmes & ses embrassemens. De son côté, elle leur fit présent de six galeres, de dix galliottes, d'un vaisseau, des agrêts, des munitions, &c. ainsi que des chevaux de frise, des fraises, des palissades & autres machines des fortifications, lesquelles, à la vérité, avoient coûté des sommes immenses, mais qui, dans le moment présent, étoient un don plus fastueux que solide. 1650.

Enfin tous les députés revinrent & rapporterent la déclaration, qui fut sur le champ enrégistrée. Cette piece, trop

1650. favorable aux révoltés, étoit scandaleuse pour ceux qui aimoient véritablement le bien de l'état, & qui ne pouvoient voir sans gémir, que des sujets rebelles, après avoir fait à leur souverain la guerre la plus injuste & la plus cruelle, eussent obtenu des conditions aussi avantageuses, en traitant d'égal à égal avec leur maître; & tout cela par la mauvaise volonté d'autres rebelles, qui sembloient assurer leur propre impunité en assurant la leur. Peu leur importoit que la majesté royale fût dégradée & l'autorité avilie, pourvu qu'ils s'acquissent des droits sur la reconnoissance de ceux qu'ils sauvoient du plus légitime châtiment. Pour juger par nous-mêmes de ce que les uns gagnoient, & de ce que les autres perdoient à cette paix, il faut nous arrêter un moment sur cette déclaration.

Après un long & beau préambule, où l'on mettoit sur le compte des Espagnols toute la mauvaise volonté des

ſujets, leur rebellion dans les différentes provinces, le Roi diſoit : « Que » voulant toujours agir en pere, après » avoir reçu des Bourdelois toutes les » aſſurances de reſpect & de fidélité » qu'il avoit deſirées, il s'étoit déterminé à leur accorder une amniſtie » générale, notamment à la maiſon » de la Force, aux ducs de Bouillon » & de la Rochefoucault, aux marquis de Silleri, de Luſignan, de » Sauvebœuf, à Mazerolles, Baas & » autres négociateurs, qui avoient été » ou étoient actuellement en Eſpagne, auxquels on accorderoit des » paſſeports pour revenir dans leur patrie, jouir de tous leurs biens, honneurs, dignités, ſans pouvoir être » en aucune maniere, & ſous quelque » prétexte que ce fût, inquiétés à l'égard des derniers mouvemens. En » conſéquence, la princeſſe de Condé » & le duc d'Enguien ſon fils, pourroient ſe retirer avec toute leur ſuite

1650. Lénet & les recueils du temps.

» dans une de leurs maisons d'Anjou ;
1650. » avec assurance d'y être en liberté, à
» condition cependant, de la part de
» la princesse, qu'elle demeureroit dans
» une étroite fidélité, & qu'elle renon-
» ceroit même, par un écrit signé de
» sa propre main, à toutes unions,
» ligues, associations soit dedans, soit
» hors du royaume. Elle donneroit aussi
» des ordres pour faire cesser toutes les
» hostilités commises sous le nom de
» son fils, & retirer ses garnisons de
» diverses places ou châteaux, lesquels
» seroient remis à la discrétion du Roi.
» Si elle aimoit mieux se retirer à
» Montrond que par-tout ailleurs, la
» garnison seroit réduite à deux cents
» hommes d'infanterie & cinquante
» chevaux, entretenus aux dépens du
» Roi sur la recette générale du Ber-
» ry ; moyennant quoi, tous ceux qui
» avoient commis quelque hostilité dans
» cette partie du royaume, pourroient
» profiter de l'amnistie générale, & en

» jouir aux mêmes termes que les au- 1650.
» tres. Les nouvelles fortifications de
» Limeuil, de Turenne, de St. Clerc,
» seroient rasées ; tous les gens de
» guerre levés, soit par la ville de
» Bourdeaux, soit par la princesse,
» soit par les ducs, seroient licentiés
» sur le champ, les prisonniers rendus
» réciproquement, les arrêts contre le
» duc d'Epernon, le feu chevalier de
» la Valette & leurs adhérans, regar-
» dés comme nuls & non avenus;
» enfin, tout ce qui avoit été pris sur
» terre ou sur mer, à l'exception des
» armes & des chevaux, rendu aux
» propriétaires.

Dans toute cette piece, on ne voit pas ce que les Bourdelois gagnoient à là paix; ils soupiroient après la destitution du duc d'Epernon, & elle n'y est point spécifiée; ils l'avoient obtenue cependant, mais la cour ne voulut pas faire au duc l'affront de le coucher sur la déclaration. Elle se con-

1650. tenta d'y joindre des lettres, portant approbation des propositions contenues dans le régistre du parlement de Paris, sous la date du 9 Août, parmi lesquelles se trouvoit la révocation du duc d'Epernon. Une chose à considérer, c'est que, bien qu'en effet, comme je l'ai remarqué, cette paix fût extrêmement injurieuse au souverain, les sujets cependant, à l'exception des Bourdelois, n'y gagnerent presque rien de ce qu'ils avoient prétendu. Les ducs

Lénet. & leurs partisans se félicitoient d'avoir obtenu des conditions si sûres, si honorables pour des sujets, lorsqu'ils ne devoient s'attendre qu'aux plus rigoureux châtimens; ils faisoient sonner bien haut & la fuite de Chantilly & celle de Montrond, & le profond secret conservé dans toutes ces intrigues, & une ville soulevée dans le moment qu'on s'y attendoit le moins, & des troupes levées, entretenues, soudoyées sans argent, & des combats & des

victoires, & la sûreté obtenue pour la princesse ainsi que pour son fils, & la magnanimité qu'elle avoit montrée pendant tout le cours des opérations, & l'affection d'une grande ville qu'elle s'étoit conciliée, & les moyens qu'ils s'étoient réservés de déchirer bientôt de nouveau leur patrie avec plus d'impunité; tous ces avantages sans doute étoient considérables, & avoient de quoi flatter délicieusement une certaine espece d'amour-propre, mais pouvoient-ils entrer en comparaison avec ceux qu'ils avoient desirés & qu'ils n'avoient point obtenus? Ils n'avoient aspiré qu'à la perte du cardinal Mazarin, & Mazarin restoit plus puissant que jamais; leurs avides espérances s'étoient repues des trésors de l'Espagne, qu'ils comptoient engloutir, & l'Espagne les avoit trompés; ils s'étoient figurés qu'ils parviendroient par la révolte aux premiers emplois de la guerre, & que les commissions que leur distribuoit libérale-

1650.

1650. ment la princesse, étoient des titres sûrs pour y monter, & loin de légitimer ces commissions, la cour venoit toutes de les casser; ils avoient prétendu ne travailler que pour la liberté des princes, & les princes restoient confinés dans une prison plus dure, plus étroite qu'elle ne l'avoit encore été : nouvelle preuve à ajouter à tant d'autres que fournit l'histoire, & qui devroit bien dégoûter des révoltes, puisqu'on voit presque toujours que le seul fruit qu'en retirent les sujets, est d'appésantir plus que jamais le joug sur leur tête, d'aliéner d'eux le cœur du souverain, & de fournir des raisons au despotisme.

Le 3 Oct. Dès que la paix eut été enrégistrée, la princesse monta sur une galere, dans l'intention d'aller prendre terre à Lormont, & de se rendre de-là à Coutras, où elle avoit la permission de rester trois jours. Elle étoit accompagnée des ducs de Coligny, de Guitaut, de

Meille, de Lorge, d'une foule de noblesse & d'officiers, ainsi que d'une grande quantité de personnes de condition de Bourdeaux, & de plus de vingt mille hommes du peuple, qui la suivirent jusqu'au port, en versant des torrens de larmes, & en s'épanchant en bénédictions sur elle & sur son fils, & en imprécations contre Mazarin. Elle rencontra sur la riviere le maréchal de la Meilleraie, qui se rendoit à Bourdeaux pour la saluer, & qui lui conseilla d'aller voir la Reine à Bourg. Il est encore incertain si c'étoit de lui-même ou par l'impulsion du cardinal qu'il lui donnoit ce conseil, mais il est à croire que le maréchal ne l'auroit pas engagée à cette démarche, s'il eut craint d'être absolument désavoué. Ce qui doit porter à le croire, c'est que la Meilleraie, ayant envoyé avertir le cardinal de la venue de la princesse, il laissa éclatter beaucoup de mécontentement, en disant, que le

1650.

Lénet. Montpens. La Rochef.

1650. duc d'Orléans alloit imaginer qu'il y avoit quelque négociation sur le tapis, & qu'on vouloit traiter sans lui de la liberté des princes, & n'oubliant rien pour persuader à Mlle. de Montpensier que cette visite étoit un effet du hasard; tandis que d'un autre côté sa politique actuelle étoit de donner de la jalousie aux frondeurs, & de leur faire craindre qu'il ne fût pas éloigné d'un raccommodement avec les amis des princes, par les conférences qu'il affectoit d'avoir avec eux.

Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsqu'il fut question de savoir si l'on donneroit audience à la princesse en public ou en particulier, le cardinal dit qu'on ne pouvoir rien faire là-dessus sans l'avis de Mademoiselle, & lui en demanda son sentiment; mais elle ne voulut pas, dit-elle, le donner sur une bagatelle, tandis qu'on ne la consultoit pas sur des affaires plus importantes. Mazarin se décida pour l'au-

dience particuliere, peut-être dans la crainte que dans une audience publique, la princeſſe ne s'emportât contre lui à des récriminations & à des choſes dures, qu'il n'étoit pas bien-aiſe d'entendre devant tant de monde. Ainſi la princeſſe, après que le duc de Damville eut été la chercher dans un carroſſe, & l'eut conduite chez le maréchal de la Meilleraie, où toute la cour vint lui rendre viſite, & où la Reine même, ainſi que le Roi, lui envoyerent faire des complimens, fut introduite avec les ducs dans la chambre de la régente, laquelle étoit accompagnée du Roi, de Monſieur, de Mademoiſelle & du cardinal. Elle entra tenant ſon fils par la main, & dès qu'elle fut devant la Reine, elle tomba à ſes pieds, & lui dit ces mots, de cette voix touchante qui ſert ſi bien ſon ſexe lorſqu'il eſt dans la douleur ou qu'il veut la feindre : 1650.

» Je viens, madame, me jetter aux

1650. » pieds de votre majesté pour lui de-
» mander pardon, si j'ai fait quelque
» chose qui lui ait déplu. Excusez les
» justes efforts d'une demoiselle qui a
» eu l'honneur d'épouser le premier
» prince du sang, pour briser ses fers
» & dérober au même sort un jeune
» enfant, son fils unique, & la seule
» espérance d'une maison désolée. Vous
» nous voyez à vos genoux, madame,
» pour demander la liberté de ce que
» nous avons tous deux de plus cher.
» Accordez-la aux grandes actions que
» monsieur mon mari a faites pour la
» gloire de V. M.; à cette vie qu'il a
» tant de fois prodiguée pour le ser-
» vice de l'état; ne la refusez pas à nos
» larmes, à nos humbles prieres ».

» Je suis bien-aise, ma cousine, lui
» répondit la Reine avec sang-froid,
» que vous connoissiez votre faute;
» vous voyez bien que vous aviez pris
» une mauvaise voie pour obtenir ce
» que vous demandez; maintenant que
» vous

» vous allez tenir une toute autre con- 1650.
» duite, je verrai quand & comment
» je pourrai vous donner la ſatisfaction
» que vous deſirez ».

Après cette réponſe qui n'étoit pas conſolante, la princeſſe ſe retira, ſans avoir jetté ſeulement les yeux ſur le miniſtre; mais à peine étoit-elle rentrée chez elle, qu'il lui rendit une viſite. Elle fut froide; Mazarin s'attendoit peut-être qu'on entreroit en explication avec lui; mais la princeſſe, ſans le bruſquer, par le conſeil des ducs, conſerva un ſérieux accablant. Le petit duc le reçut encore plus mal; le miniſtre s'étant voulu approcher d'un air riant, l'enfant ſe recula avec le ſourire de l'averſion & du dédain, & ne voulut jamais ni avancer auprès de lui, ni lui dire une ſeule parole.

Lénet.

Les ducs ſe montrerent moins difficiles. Ils eurent à Bourg avec le cardinal de très longues conférences, où ils tâcherent de lui perſuader par toutes les

1650. raisons que purent leur suggérer l'éloquence & la politique, que son véritable intérêt étoit de mettre les princes en liberté ; ne lui dissimulant point qu'ils ne fussent encore tout prêts à revendiquer cette liberté par toutes sortes de voies, à s'allier même avec les frondeurs, qui commençoient à pencher pour eux. Ils lui insinuerent aussi que les feux de la sédition n'étoient pas tellement éteints dans Bourdeaux, qu'il ne fût possible de les rallumer promptement. Le cardinal, selon sa coutume, leur donna les plus flatteuses espérances, & les assura que, dès qu'il seroit de retour à Paris, il travailleroit à les satisfaire. La vérité est que les deux partis se jouoient également. Les ducs ne se promettoient pas que leurs représentations eussent aucun effet ; mais ils étoient bien-aises d'afficher une grande familiarité avec lui, pour donner de la jalousie aux frondeurs ainsi qu'à Gaston, & les engager par-là à se jetter de leur

La Rochef.

côté. Le cardinal d'une autre part étoit guidé par la même politique ; il vouloit que Gaston & le coadjuteur ne le crussent pas fort éloigné de mettre les princes en liberté, pour les rendre plus souples, plus dépendans & se les attacher davantage, mais avec la ferme résolution de ne rien accorder de ce qu'il promettoit aux ducs, se flattant d'être toujours maître du cabinet, tant qu'il paroîtroit bien avec les frondeurs, & que les princes seroient dans les fers. 1650.

C'est ce qui l'engagea à affecter pour Lénet les plus grands égards. Il envoya même dire secrétement à la Reine de feindre avec celui-ci, quand elle lui donneroit audience, & de cacher son ressentiment sous les apparences d'un accueil gracieux ; ce qu'elle suivit constamment, quoique rien sans doute ne coûtât davantage à son caractere altier. Il le mena à la messe dans son carrosse avec les deux ducs ; chose qui lui parut à lui-même si surprenante, qu'il ne put

s'empêcher de dire en ſouriant : *Qui*
1650. *auroit cru, il y a huit jours, & même quatre, qu'on nous auroit vu tous quatre aujourd'hui dans le même carroſſe? Tout arrive en France*, répondit la Rochefoucault d'un ton malin, qui ſembloit reprocher au miniſtre ſes baſſeſſes & ſes inconſéquences. Le même jour il leur donna à tous trois à dîner, & après avoir envoyé ajuſter un appartement pour Lénet de ſes propres meubles, & lui avoir donné de ſes propres domeſtiques pour le ſervir, il eut avec lui, depuis les ſept heures du ſoir juſqu'à une heure après minuit, la converſation la plus intéreſſante. Tous deux s'épuiſerent en manege & en diſſimulation pour ſe tromper mutuellement; l'un pour faire croire que, las de la tyrannie des frondeurs, il n'attendoit que ſon arrivée à Fontainebleau, pour tirer Gaſton de leur main, l'attirer dans cette ville, & là de concert avec lui, mettre les princes en liberté ; l'autre, pour

feindre la plus grande confiance en toutes ces confidences, promettre qu'en conséquence il ne chercheroit pas à procurer cette liberté par d'autres moyens. Le cardinal sur-tout s'efforça de persuader à Lénet, qu'il falloit taire cette conversation à Mademoiselle, à laquelle il avoit été rendre visite, mais c'étoit dans l'intention de la lui rapporter lui-même toute entiere à sa maniere, de l'assurer qu'on l'avoit fort pressé pour la liberté des princes, qu'on lui avoit offert de très grands avantages, mais qu'il n'avoit voulu entendre à aucune proposition. Il espéroit que Mademoiselle ne manqueroit pas d'en avertir son pere & les frondeurs; ceux-ci perdroient par-là l'espérance que leur donnoient chaque jour les partisans des princes de traiter avec eux, puisqu'ils s'adressoient directement au cardinal; & tant de défiances, tant de soupçons semés entre eux, les éloigneroient si bien, qu'il 1650.

pourroit en profiter pour ſe lier avec
1650. qui il voudroit dans l'occaſion.

Mais toute cette inſidieuſe politique retomba ſur ſon auteur. Mademoiſelle, dont il avoit flatté, depuis le voyage
Montglat. de Guienne, la folle idée de ſon mariage avec le Roi, & qui, malgré l'énorme diſproportion d'âge, ne croyoit rien de plus poſſible, avoit été juſqu'alors dans ſes intérêts; toutes les lettres, qu'elle écrivit long-temps à Gaſton, faiſoient l'éloge du miniſtre, & décréditoient les frondeurs dans ſon eſprit, autant qu'il étoit en elle; mademoiſelle Saujon, qui vivoit en très bonne intelligence avec la fille de ſon amant, lui prêtoit ſes ſecours dans ce manege, & parloit ſans ceſſe au duc dans les mêmes termes. Mais Mademoiſelle s'étant apperçue que le cardinal la jouoit, changea bientôt de conduite; l'audience qu'avoit eue la princeſſe, les fréquentes conférences avec les ducs & Lénet,

les visites artificieuses du cardinal, qui venoit souvent chez elle sonder ses sentimens sous de feintes apparences d'affection & de tendresse, tout contribua à lui dessiller les yeux. Elle s'en expliqua même vivement avec le cardinal, lorsqu'il alla la voir le lendemain de la conversation avec Lénet. *Il n'y a sorte de bassesse dont vous ne vous avisiez*, lui dit-elle; *hier matin, lorsque Mr. Lénet étoit avec moi, un de vos pages est venu lui dire que vous l'attendiez pour dîner, mais nous nous sommes bien moqués de vous, lui & moi: Voyez*, m'a-t-il dit, *le redoutable ministre! Avant hier il vouloit me faire pendre; aujourd'hui il veut me donner à dîner.* En vain le cardinal voulut-il excuser ses inconséquences, la princesse n'en resta pas moins persuadée qu'il vouloit faire sa paix aux dépens de Gaston, & mettre les princes en liberté sans son aveu. Après l'avoir gourmandé aussi vivement, elle écrivit à son pere dans cette supposition; mademoi-

1650.

Montpens.

selle Saujon, à qui l'on fit entendre
1650. que le cardinal avoit envie de rappeller auprès de Gaston la Riviere, son ennemi, la servit encore dans cette nouvelle attaque, de sorte que Gaston, assailli de tous côtés, ne tarda pas à prendre toutes les impressions que le coadjuteur voulut lui donner.

Le 6. Cependant la princesse & les ducs s'étant rendus à Coutras, là se fit une séparation qui dut coûter bien des larmes. La Rochefoucault la quitta pour retourner à Verteuil, emportant ses regrets & ceux du duc de Bouillon, lequel lui dit, que Mr. de Liancourt lui
Aubertin. avoit fait proposer le mariage de sa petite fille, qui étoit un grand parti, pour le prince de Sedan, son fils ainé, mais qu'il étoit si touché de ses procédés généreux, que voulant les reconnoître, il lui cédoit cette alliance pour le prince de Marsillac son fils, & qu'il lui conseilloit en ami d'y penser; conseil que le duc suivit en effet. La princesse de

ſon côté, ne pouvant lui payer les groſſes ſommes qu'il avoit dépenſées à ſon ſervice, ainſi que le duc de Bouillon, leur donna à tous deux ſon obligation, que Condé, dès qu'il fut libre, s'empreſſa d'acquitter. Le duc de Bouillon ne tarda pas à imiter la Rochefoucault, & à prendre le chemin de Turenne, & de-là celui de Paris, de ſorte que la princeſſe ſe trouvant ſeule, ſe retira à Milly en Gâtinois. Lénet, après avoir fait exécuter le traité à Montrond, & dépoſer les armes à Perſan & à Buſſy-Rabutin, leſquels avoient déſolé le Berry, tandis que les ducs déſoloient la Guienne, vint reprendre la princeſſe & la conduiſit à Montrond, où elle exécuta fidélement les clauſes du traité, par l'impuiſſance de les enfreindre.

1650.

De ſon côté la cour entroit à Bourdeaux, où la paix n'avoit pas tellement calmé les eſprits, que ſur le bruit répandu que la princeſſe avoit été arrêtée à Bourg, on vit le peuple reprendre les

1650. armes, & se porter à une sédition qui ne se calma que par la présence d'un gentilhomme de la princesse, lequel fit cesser les craintes & déposer les armes. Cette aventure n'étoit pas capable de rassurer la cour; aussi n'entra-t-elle dans

Le 5. la ville, qu'après en avoir fait occuper les portes par le régiment des gardes. Elle s'y rendit par eau, accompagnée de toute la flotte qui avoit servi pendant le siege. Les Bourdelois chercherent à

Montpens. faire oublier, par leur glorieuse réception, le ressentiment de leurs offences; mais ils n'y réussirent pas; on trouva leurs fêtes mesquines & leurs esprits encore bien rebelles. Le Roi rétablit dans leur place tous ceux qui durant les mouvemens en avoient été chassés pour son service. Tous les corps vinrent le saluer ainsi que Monsieur; le parlement même, pour faire honneur à Gaston, qui leur avoit procuré la paix, députa à Mademoiselle, malgré les efforts de Mazarin, qui s'y opposa de tout son pou-

voir ; mais cette princeſſe fut bien plei- 1650.
nement vengée de ſes oppoſitions. Il demandoit pour lui, de la part du parlement le même honneur, que la compagnie ne voulut jamais lui accorder. Il fallut qu'il s'adreſsât à Mademoiſelle elle-même, qui avoit beaucoup de pouvoir ſur la compagnie ; Palluau vint lui en parler de la part du cardinal ; elle exigea que ce fût lui-même qui l'en priât ; & lorſqu'elle l'eut forcé à cette humiliation, il ne lui en reſta que la honte. Ceux des membres du parlement auxquels la princeſſe s'étoit adreſſée, en ayant fait la demande à leur compagnie, la propoſition fut huée & tournée en ridicule.

Le cardinal furieux d'un mépris ſi Le 15 Oct.
outrageant, après dix jours de ſéjour, fit partir toute la cour d'une ville que tant de motifs lui rendoient odieuſe. Il ſe hâtoit de regagner Paris, où l'appelloient les intrigues des frondeurs : mais la fortune ſembloit attachée à le perſécuter. Une

1650. fievre causée par un gros rhume, qui arrêta la Reine d'abord à Poitiers, ensuite à Amboise, où elle fut obligée de rester huit jours, le tint dans les plus cruelles inquiétudes. A celles-là en succéderent d'autres quand il fut à Fontainebleau, & il n'arriva pas dans la capitale aussi triomphant que ses succès sembloient le lui promettre. Mais n'anticipons point sur les événemens, quelqu'intéressans qu'ils puissent être. Pour ne pas couper le fil de la narration, nous en avons laissé en arriere d'autres sur lesquels il nous faut revenir.

Fin du neuvieme Livre & du Tome troisieme.

TABLE

Des Chapitres contenus dans ce troisieme Volume.

LIVRE SEPTIEME.

LIVRE HUITIEME.

LIVRE NEUVIEME.

Fin de la Table.

AVERTISSEMENT.

ON a cru faire plaiſir au public, en lui préſentant ce Tome ſur le champ; la ſuite ſe ſeroit trop fait attendre. On avoit d'abord cru que cette hiſtoire ne fourniroit que quatre volumes; mais les faits ſont ſi multipliés, les intrigues ſi compliquées, que, quelque court qu'on ſe ſoit efforcé d'être, en reſſerrant les uns, en débrouillant les autres, de façon cependant à ne point nuire à l'intérêt, on n'a pu ſe réduire qu'à cinq: pour peu qu'on faſſe attention à la groſſeur de celui-ci, on conviendra ſans doute que ni l'auteur, ni le libraire, n'ont cherché à multiplier les volumes. Les deux derniers auſſi

forts que celui-ci & qui ſeront diſtribués enſemble, ne tarderont à paroître qu'autant de temps qu'il en faut pour achever l'impreſſion : celle du quatrieme eſt déja commencée.

F I N.

FAUTES A CORRIGER.

PAGE 7 ligne 17, dans des équipages, *lisez* dans les équipages.

p. 36 l. 13, ce qu'ils appelloient tyrannie, *lis.* ce qu'ils appelloient la tyrannie.

p. 49 l. 19, de la plus austere ironie, *lis.* de la plus amere ironie.

p. 53 l. 17, le duc de Beaufort lui-même vint lui offrir ses services, *lis.* le duc de Beaufort y alla lui-même.

p. 131 l. 1, de la note. Joly fut assassiné sur les sept heures & demi, *lis.* Joly fut assassiné sur les sept heures & demie.

p. 132 l. 20, le prévôt, *lis.* le prévôt des marchands.

p. 155 l. 19, un sixiaudo, *lis.* un sixiando.

p. 156 l. 6, & pour assurer, *lis.* pour rassurer.

p. 163 l. 17, disposée favorablement en faveur, *lis.* disposée en faveur.

p. 183 l. 12, ne leur permettant pas, *lis.* ne leur permettent pas.

p. 219 l. 6, mais en vain l'arrêt étoit signé, *lis.* mais en vain : l'arrêt étoit signé.

p. 223 l. 10, des complaisances, *lis.* des déférences.

p. 245 l. 10, vos avis, *lis.* vos amis.

p. 311 l. 17, avoit failli lui échapper, *lis.* avoit failli à lui échapper.

p. 331 l. 3, dans le vicomté, *lis.* dans la vicomté.

p. 332 l. 16, qu'un fils, *lis.* un fils.

p. 406 l. 15, s'étoient répandues, *lis.* s'étoient répandus.

p. 423 l. 12, ils affecterent de le faire jouer, *lis.* de les faire jouer.

p. 449 l. 19, de Villemon, *lis.* de Villemor.
Ibid. l. 23, qu'on ne l'auroit pas attendu, *lis.* qu'on ne l'auroit pas attendue.
p. 459 l. 13, de sa mere, *lis.* de sa niece.
p. 469 l. 2, au Machaut, *lis.* au sieur Machaut.
p. 481 l. 19, appellées, *lis.* appellé.
p. 484 l. 12, pour faire la honte des âges passés, *lis.* pour faire la jalousie des âges passés.
p. 493 l. 12, dans le vicomté, *lis.* dans la vicomté.
p. 494 l. 2, de la note, (couvert avec le duc de Candale,) *lis.* (conversation avec le duc de Candale) : la suite en italique jusqu'à, *il étoit si engoué.*
p. 507 l. 5, pourchassés, *lis.* poursuivis.
p. 550 l. 5, & plâtrerent, *lis.* & ils plâtrerent.
p. 572 l. 14, qu'il leur dictât des loix, *lis.* qu'il leur imposât des loix.
p. 599 l. 11, & les chevaliers, *lis.* & le chevalier.
Ibid. l. 20, le marquis de Choupès, *lis.* le marquis de Choupe.
p. 608 l. 6, ne pouvoient manquer de l'écraser, *lis.* devoient nécessairement l'écraser.
p. 614 l. 17, de solliciter à la Guienne, *lis.* pour la Guienne.
p. 616 l. 6 avoient fondu l'arrêt, *lis.* avoient formé l'arrêt.
p. 618 l. 8, renvoya, *lis.* renvoyât.
p. 622 l. 9, d'un autre côté, *lis.* d'une autre part.
p. 626 l. 18, on ne pouvoit leur y donner de logemens, *lis.* on ne pouvoit leur y fournir des logemens.
p. 649 l. 11, & la liberté, *lis.* ou la liberté.
p. 681 l. derniere, on vît, *lis.* on ne vît.

